

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR1112002 « BASSEE ET PLAINES ADJACENTES »

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

TOME 1 : ETAT INITIAL

MAI 2012



collection des études



**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU
SITE NATURA 2000**

**FR112002 « BASSEE ET
PLAINES ADJACENTES »**

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

MAI 2012



Responsable Projet
Damien Uster
+ 33 (0)1 40 09 04 37
duster@biotope.fr

4, rue Morère
75014 Paris

Introduction

La Bassée, vaste plaine alluviale inondable de la vallée de la Seine, occupe plus de 30 000 ha entre Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne) et Romilly-sur-Seine (Aube). Ce territoire, fortement lié à la dynamique du fleuve, abrite une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels d'une grande richesse floristique et faunistique.

Ce constat a conduit à la désignation d'un premier site Natura 2000 en 2002, au titre de la Directive Habitats (SIC : Site d'Importance Communautaire) pour lequel un premier Document d'objectifs a été réalisé. L'ajout récent de près de 600 ha a conduit à l'élaboration d'un nouveau DOCOB. En parallèle, un vaste site de plus de 27 000 ha, objet du présent document et dénommé « Bassée et plaines adjacentes » a été désigné au titre de la Directive Oiseaux (ZPS : Zone Spéciale de Protection).

La Communauté de Communes de la Bassée a été désignée maître d'ouvrage pour l'élaboration du Document d'Objectifs de ce site et en a confié la réalisation technique au bureau d'études Biotope.

La méthodologie utilisée suit les recommandations du Guide d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000 de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Ce document de travail comporte les éléments suivants :

- la présentation de la directive Habitats-Faune-Flore et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;
- la présentation du site Natura 2000 ;
- le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;
- le diagnostic des activités humaines sur le site Natura 2000 ;
- la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- d'expertises naturalistes réalisées sur le terrain ;
- de la consultation des acteurs locaux ;
- de sources bibliographiques.

L'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL) a, dans le cadre de cette étude, élaboré le diagnostic ornithologique du site. Ce dernier est basé sur les connaissances locales de l'association sur l'avifaune locale, complétées, par des expertises de terrain conduites sur la période 2009-2010.

Ce document a été réalisé par :

- Damien USTER, chef de projet ;
- Baptiste REGNER, chef de projet adjoint ;

- Sylvain FROC, directeur d'étude ;
- Ludivine DOYEN, directrice d'étude.

Sommaire

I. Les directives européennes et le réseau Natura 2000	11
I.1 Cadre général	11
I.1.1 Origine et contenu	11
I.1.2 Les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »	11
I.1.3 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	13
I.1.4 La loi DTR et Natura 2000	14
II. La démarche française	14
II.1 Le Comité de pilotage	15
II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)	15
II.2.1 Contenu du DOCOB	15
II.2.2 L'élaboration du DOCOB	16
II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB	18
II.3.1 Les contrats	18
II.3.2 La Charte Natura 2000	20
II.3.3 Les autres mesures incitatives	21
III. Présentation de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes »	22
III.1 Situation géographique	22
III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000	22
III.2.1 Justification de la désignation du site	22
III.2.2 Historique	23
III.3 Contexte administratif et réglementaire	24
III.3.1 Territoires administratifs	24
III.3.2 Documents de planification	27
III.3.3 Les périmètres réglementaires	36
III.3.4 Les zonages du patrimoine naturel	38
III.3.5 Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel	43

III.4	Caractéristiques physiques	46
III.4.1	Climat	46
III.4.2	Géologie et hydrogéologie	47
III.4.3	Pédologie	50
III.4.4	Contexte topographique et hydrographique	50
III.4.1	Qualité des milieux aquatiques	53
III.4.2	Occupation du sol	58
IV.	Diagnostic écologique	60
IV.1	Espèces mentionnées dans le Formulaire Standard de Données	60
IV.2	Synthèse des données	61
IV.2.1	Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux	63
IV.2.2	Identification des secteurs à enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire	123
IV.2.3	Espèces non inscrites à la Directive Oiseaux mais ayant contribué à la désignation de la ZPS	124
V.	Diagnostic socio-économique	135
V.1	Méthodologie	135
V.2	Vocations et usages passés	135
V.3	Activités et projets sur le site Natura 2000	136
V.3.1	L'agriculture	136
V.3.2	La sylviculture	140
V.3.3	Les activités d'extraction de matériaux	145
V.3.4	L'installation de parcs éoliens	147
V.3.5	Le transport fluvial	147
V.3.6	La chasse	149
V.3.7	La pêche	153
V.3.8	Le tourisme et les loisirs	154
V.3.9	La gestion conservatoire des milieux naturels	156
V.3.10	Les opérations de démoustication	159
V.3.11	Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement	159
V.4	Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets	161

VI. Enjeux de conservation	168
VI.1 Hiérarchisation des enjeux ornithologiques	169
VI.2 Hiérarchisation des entités	174
VI.2.1 Critères de hiérarchisation	174
VI.3 Synthèse des enjeux et des priorités d'actions identifiés sur le site	179

I. Les directives européennes et le réseau Natura 2000

I.1 Cadre général

I.1.1 Origine et contenu

L'application de la directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992 et de la Directive "Oiseaux" du 2 avril 1979 modifiée par celle du 30 novembre 2009 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive a abouti à la désignation par la France de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- La directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Cette directive a abouti à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

I.1.2 Les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »

La directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (anciennement 79/409/CEE du 2 avril 1979) dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Dans chaque pays de l'Union européenne les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces sont désignés « Zones de Protection Spéciale » (ZPS). La désignation de ces zones est basée sur des inventaires, notamment sur celui des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Cette directive établit un système général de protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres. Elle a pour objet de protéger et de gérer ces espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et la commercialisation (art.1). Elle oblige à prendre les mesures nécessaires pour maintenir les populations d'oiseaux à un niveau qui corresponde aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles (art.2).

En outre, cette directive permet la conservation des habitats d'espèces (art.3 &

4). La désignation en ZPS concerne alors des territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe I et des espèces migratrices dont la venue est régulière. Elle oblige à prendre les mesures appropriées pour éviter la pollution ou la détérioration des habitats et les perturbations significatives des oiseaux (Hindermeyer X., 2002).

Cinq annexes fournissent des précisions sur les espèces concernées et la réglementation associée. Les deux annexes principales sont :

- L'Annexe I qui énumère les espèces les plus menacées devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction.

- L'Annexe II qui fixe la liste des espèces chassables dans le cadre de la législation nationale.

❖ En mai 2011, la France avait désigné 384 ZPS terrestres, couvrant environ 8% du territoire national (source : MEDDTL). A celles-ci viennent s'ajouter les 73 ZPS marines couvrant 34 914 ha.

A noter que cette directive est complétée par la directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats - Faune - Flore » ou plus simplement Directive « Habitats » porte sur la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne et a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens. Cette dernière permet la désignation de Zones Spéciales de Conservation, autre type de site Natura 2000.

Chaque Etat est libre de choisir la méthode à employer pour atteindre ces objectifs. La France a choisi une démarche de concertation avec les acteurs concernés par chacun des sites. Il a donc été décidé d'établir un document d'objectifs pour chaque site. Ce plan de gestion, concerté, présente les enjeux et les objectifs de gestion ainsi qu'une liste d'actions à entreprendre pour permettre la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Ces mesures doivent tenir compte « des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Le but n'est donc pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

L'application de cette directive doit aboutir en la constitution d'un réseau européen de sites naturels biologiquement remarquables, appelé réseau « Natura 2000 ».

❖ A l'heure actuelle, la France a désigné 1 369 sites terrestres au titre de la Directive Habitats, qui représentent près de 8,5% de la surface totale du territoire français (source : INPN, mai 2011). Aux sites terrestres viennent également s'ajouter un important réseau de sites marins dont la mise en place est en cours (133 sites désignés pour une surface totale de 26 830 ha).



- Inventaire des sites d'importance pour les oiseaux
- Proposition d'une liste de sites par les États membres
- Validation par la Commission européenne
- Désignation officielle par arrêté ministériel

Mode de désignation des différents types de sites Natura 2000

I.1.3 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer. Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie très profondément les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- d'une part, la liste nationale de référence fixée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain et
- d'autre part, la première liste locale définie par arrêté préfectoral afin de tenir compte des enjeux particuliers au plan local des sites Natura 2000.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou approbation à la charge de l'Etat mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un

groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

Le deuxième décret du 16/08/2011 établit une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement. Les préfets auront à valider par la suite une seconde liste locale d'activités prises dans cette seconde liste nationale.

☞ Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

1.1.4 La loi DTR et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation).

Avec cette loi, le portage de l'élaboration des DOCOBs et de l'animation est proposé aux collectivités territoriales. A défaut, le portage est assuré par l'Etat.

De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agro-environnementale ou dispositif équivalent, Contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), ce dernier a la possibilité d'être exonéré d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 146 de la loi DTR).

☞ Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

II. La démarche française

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. En France, suite à la désignation d'un site Natura 2000, un Comité de pilotage doit être créé pour conduire l'élaboration d'un Document d'objectifs (DOCOB).

II.1 Le Comité de pilotage

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département. Il doit notamment comprendre, en fonction des particularités locales, les représentants (article R. 414-8 du Code de l'Environnement) :

- des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;
- des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site ;
- des concessionnaires d'ouvrages publics ;
- des gestionnaires d'infrastructures ;
- des organismes consulaires ;
- des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;
- des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;
- des associations de protection de la nature.

Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

II.2.1 Contenu du DOCOB

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par les décrets n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les

exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;

- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors d'une réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue. Le document peut être consulté librement dans les mairies concernées par le site Natura 2000.

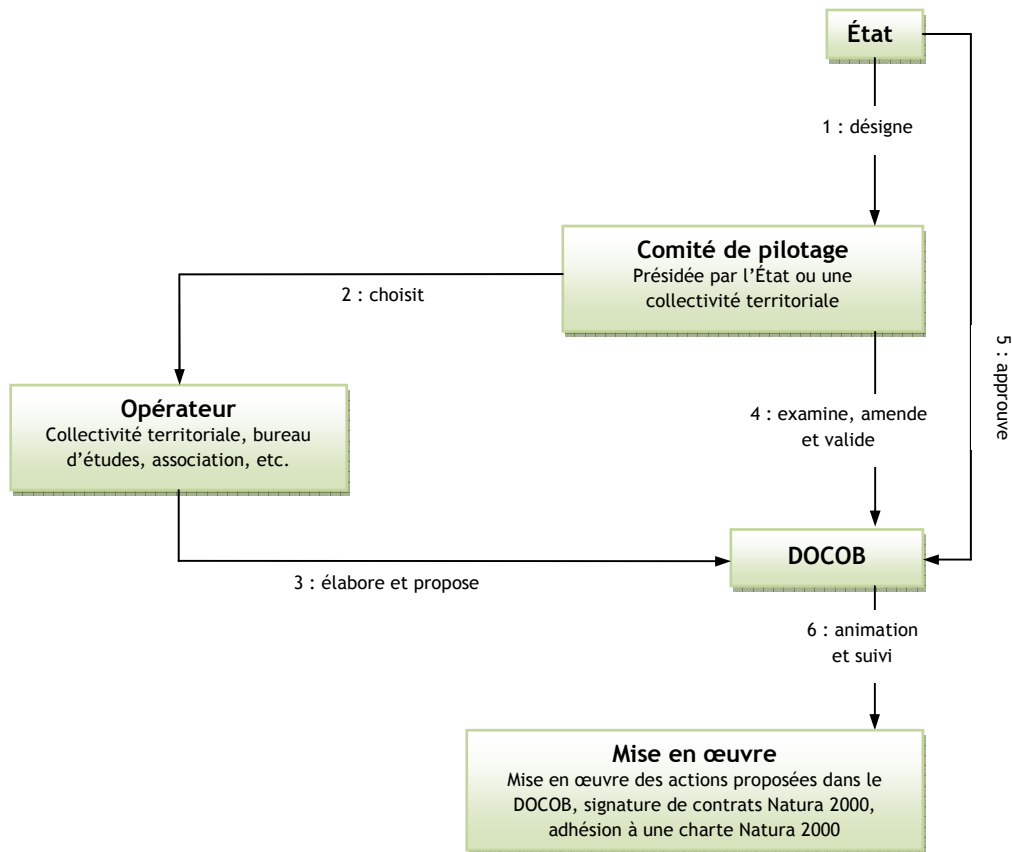
II.2.2 L'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases de consultation et de concertation avant sa validation par le préfet.

Dans un premier temps, le Préfet constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000 dont la présidence est

assurée par un élu ou l'Etat. L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 est confiée à la collectivité territoriale porteuse ou est assurée par l'Etat. Le DOCOB est réalisé au sein du comité de pilotage (2 et 4) par un opérateur (3). L'approbation (5) du DOCOB permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6). Pour la phase d'animation du DOCOB, le comité de pilotage désigne un président et une collectivité territoriale porteuse. A défaut, l'animation est portée par l'Etat. Les missions de la collectivité seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du DOCOB a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place de contrats ou autres mesures contractuelles et d'adhésions à la charte auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent. Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.



II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB

II.3.1 Les contrats

Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée est de cinq ans renouvelables.

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (Etat, établissements publics, collectivités) mais également communautaires (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER).

Le contrat doit respecter les cahiers des charges prévus dans le document d'objectifs, et contient notamment (article R414-13 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 15 mai 2008) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, des engagements visant à atteindre les objectifs de conservation et de restauration du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat. Des contrôles sont également réalisés par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère le financement des mesures contractuelles.

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des

milieux agricoles (mesures agro-environnementales territorialisées MAET) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »).

La circulaire du 30 Juillet 2010 vient compléter et modifier la circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007. Elle expose les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement.

Le tableau suivant indique le type de contrat pouvant être mis en œuvre et les financements mobilisables pour les différents milieux.

Contrats NATURA 2000 hors milieux marins		
Ministères financeurs	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT)
Milieux		
Milieu forestier	<u>Contrat Natura 2000 forestier</u> (mesure 227 du PDRH, FEADER)	Pour mémoire, les aides à la production (définies par décret et arrêté du 15 mai 2007) ne relèvent pas du dispositif des contrats Natura 2000
Milieu terrestre non forestier	<u>Contrat Natura 2000 non agricole- non forestier</u> (mesure 323 B du PDRH, FEADER)	<p style="text-align: center;"><u>Contrat Natura 2000 agricole</u> Destinées aux surfaces agricoles Toutes mesures agro-environnementales identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB : mesure 214 du PDRH (notamment la 214 I (Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), etc. + mesure 214 des PDR régionaux</p> <p style="text-align: center;"><u>Contrat Natura 2000 aquacole</u> Toutes mesures agroenvironnementales identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB : mesures 30 du FEP</p>

Type de contrats Natura 2000 et financement (Source : Circulaire du 30 juillet 2010)

Les contrats en milieux agricoles

Les contrats agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans. Il s'agit de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB. Celles-ci se présentent sous la forme de combinaisons d'engagements unitaires.

Les contrats agricoles sont cofinancés par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) et par des fonds européens (FEADER).

Les contrats hors milieux agricoles

★ *Les contrats en milieux forestiers*

Le contrat Natura 2000 forestier finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés. Tout type de forêts, quel que soit son statut de propriété, peut bénéficier des aides communautaires au titre de l'article 49 du règlement CE n° 1698-2005 concernant le soutien au développement rural (mesure 227). Ces investissements peuvent être financés à hauteur de 50% par le FEADER. Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEDDTL mais peuvent également mobiliser des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

★ *Les contrats hors milieux agricoles et forestiers*

Une liste de mesures concernant les « contrats Natura 2000 non agricole - non forestier » a également été établie au niveau national (circulaire « gestion » du 21 novembre 2007, modifiée par la circulaire du 30 juillet 2010) et validée par la Commission européenne. Le contrat Natura 2000 non agricole - non forestier finance des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ces actions peuvent être financées à hauteur de 50% par le FEADER au titre de la mesure 323B de l'axe 3 du Programme de développement durable hexagonal (PDRH) « préservation et mise en valeur du patrimoine rural ». La contrepartie nationale mobilise les crédits du MEEDTL.

II.3.2 La Charte Natura 2000

Généralités

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux, dite loi « DTR », a introduit un nouvel outil contractuel : la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces. Elle peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).

La charte Natura 2000 est signée pour des engagements d'une durée de 5 ou 10 ans. Les engagements ne sont pas rémunérés mais bénéficient d'une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti.

☞ Une circulaire conjointe du Ministère de l'Ecologie et du Ministère de l'Agriculture DNP/SDEN N° 2007 N° 1/DGFAR/SDER/C2007-5023 en date du 30 avril 2007 précise les modalités d'établissement de cette charte.

Forme et contenu

La charte Natura 2000 se présente sous la forme d'un document annexé au document d'objectifs du site Natura 2000.

La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site Natura 2000. Elle contient ainsi par types de milieux présents sur le site :

- De manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.
- Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels doit adhérer tout propriétaire/ayant droit dont les parcelles sont concernées par le type de milieu.

Les engagements de la charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la charte ouvre toutefois droit à une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) des parcelles concernées. Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. La charte est signée pour une durée de 5 ans.

II.3.3 Les autres mesures incitatives

D'autres mesures incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

III. Présentation de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes »

III.1 Situation géographique

Cf. Atlas cartographique : Carte n°1. Localisation du site Natura 2000

D'une superficie de 27 643 ha, le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » se situe au sud-est du département de Seine-et-Marne, à la limite avec le département de l'Aube. Il englobe la majeure partie de l'écosystème de la Bassée (vaste plaine alluviale de la Seine en forme de fuseau, localisée entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) dans sa partie Seine-et-Marnaise. Le site englobe également des territoires situés au Nord et au Sud de la vallée, constitués majoritairement de vastes plaines à caractère agricole.

III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000

III.2.1 Justification de la désignation du site

La désignation de cette zone de protection spéciale repose sur la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, dont la liste figure sur le Formulaire Standard de Données (FSD) transmis à la Commission Européenne.

21 espèces d'intérêt communautaire sont ainsi répertoriées dans le FSD :

- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)
- Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)
- Faucon émerillon (*Falco columbarius*)
- Hibou des marais (*Asio flammeus*)
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- Mouette mélanocéphale (*Ichtyaetus melanocephalus*)
- Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)
- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

- Râle des genêts (*Crex crex*)
- Sterne naine (*Sterna albifrons*)
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

En complément figurent également, sur le FSD, 22 espèces migratrices dont la venue est régulière sur le site, mais non listée à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Il s'agit notamment d'espèces d'oiseaux d'eau et de rapaces.

III.2.2 Historique

Cf : Annexe 1: Arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage pour les sites Natura 2000 de la Bassée

La richesse écologique de la Bassée seine-et-marnaise fait, depuis longtemps, l'objet d'une attention particulière. On pourra notamment retenir les dates suivantes :

- ★ *En 1986, la partie amont de la Bassée seine-et-marnaise (de Bray-sur-Seine à Melz-sur-Seine) fait l'objet d'une inscription en ZNIEFF de type II (ZNIEFF n°06568). Cette première inscription a précédé la création de plusieurs ZNIEFF de type I dont certaines sont situées dans le périmètre actuel du site Natura 2000.*
- ★ *En 1992, l'ensemble de la Bassée est désigné Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO n°IF03). Il faudra attendre 10 ans pour que les premières mesures concrètes de protection voient le jour.*
- ★ *Le 21 octobre 2002, le décret ministériel n°2002-1277 permet la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée. D'une surface de 854,67 ha, la Réserve Naturelle s'étend sur les territoires des communes d'Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy, les Ormes-sur-Voulzie et Noyen-sur-Seine. Aujourd'hui encore, la gestion est confiée à l'Association de gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA).*
- ★ *Un premier Site Natura 2000, reprenant globalement les contours de la réserve, a ensuite été désigné au titre de la Directive Habitats. Un premier Document d'Objectifs (DOCOB) a été réalisé en 2006-2007 sur ce territoire et approuvé par arrêté préfectoral le 18 juin 2007. Il met en évidence une richesse écologique exceptionnelle au sein du pSIC.*
- ★ *Dans le même temps, et en réponse aux demandes de la Commission Européenne en matière de préservation des forêts alluviales, le SIC fait l'objet d'une extension de son périmètre de 550 hectares, portant la superficie du site Natura 2000 à 1 404 ha. L'élaboration d'un nouveau DOCOB doit permettre de prendre en compte cette extension de périmètre Natura 2000*

et l'actualisation du Formulaire Standard de Données.

- ★ La Zone de Protection Spéciale (ZPS « Bassée et plaines adjacentes ») a été désignée au titre de la Directive Oiseaux en 2006, englobant un vaste territoire à forts enjeux ornithologiques. Le SIC « La Bassée » s'inscrit intégralement dans le périmètre de cette ZPS.

III.3 Contexte administratif et réglementaire

III.3.1 Territoires administratifs

Cf. Atlas cartographique : Carte n°2. Zonages administratifs

Communes

Le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » s'étend sur 39 communes comptant entre 41 habitants (Passy-sur-Seine) et 16 514 habitants (Montereau-Fault-Yonne). Il s'agit de communes de petite taille (1 162 ha en moyenne) et relativement peu peuplées (1 228,9 habitants en moyenne, 826,7 habitants en excluant Montereau-Fault-Yonne).

Communes concernées par le site Natura 2000

<i>Communes concernées</i>	<i>Population (en habitants)</i>	<i>Superficie totale de la commune (en ha)</i>	<i>Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune</i>
Baby	70	414,5	379,8	91,6%	1,4%
Balloy	341	1342,0	1230,1	91,7%	4,4%
Barbey	183	434,6	398,4	91,7%	1,4%
Bazoches-les-Bray	814	2268,8	2098,1	92,5%	7,6%
Bray-sur-Seine	2308	205,4	46,5	22,6%	0,2%
Cannes-Ecluse	2665	874,4	344,1	39,4%	1,2%
Châtenay-sur-seine	915	1343,3	556,8	41,5%	2,0%
Courcelles-en-Bassée	222	1077,8	286,8	26,6%	1,0%
Egligny	330	1662,1	443,0	26,7%	1,6%
Everly	610	880,8	643,0	73,0%	2,3%
Fontaine-Fourches	579	1205,2	1101,7	91,4%	4,0%
Gouaix	1500	1416,4	882,3	62,3%	3,2%
Gravon	137	758,6	692,1	91,2%	2,5%
Grisy-sur-Seine	113	661,5	642,8	97,2%	2,3%
Hermé	582	1599,4	1394,0	87,2%	5,0%
Jaulnes	349	1594,1	1493,2	93,7%	5,4%
La Brosse-Montceaux	716	1207,4	142,5	11,8%	0,5%
La Grande-Paroisse	2615	2902,6	515,5	17,8%	1,9%
La Tombe	220	791,3	763,7	96,5%	2,8%
Les ormes-sur-Voutzie	856	1226,0	661,4	53,9%	2,4%
Luisetaines	227	510,3	86,0	16,9%	0,3%
Marolles-sur-Seine	1590	2033,5	1549,7	76,2%	5,6%
Melz-sur-Seine	382	1849,8	1552,7	83,9%	5,6%
Misy-sur-Yonne	955	619,3	420,4	67,9%	1,5%

Communes concernées par le site Natura 2000

<i>Communes concernées</i>	<i>Population (en habitants)</i>	<i>Superficie totale de la commune (en ha)</i>	<i>Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune</i>
Montereau-Fault-Yonne	16514	913,8	47,7	5,2%	0,2%
Montigny-le-Guesdier	301	783,6	730,0	93,2%	2,6%
Mousseaux-les-Bray	673	868,2	689,0	79,4%	2,5%
Mouy-sur-Seine	376	863,0	709,7	82,2%	2,6%
Noyen-sur-Seine	387	1234,0	1162,4	94,2%	4,2%
Passy-sur-Seine	41	457,4	435,2	95,1%	1,6%
Saint-Germain-Laval	2793	880,4	27,9	3,2%	0,1%
Saint-Sauveur-les-Bray	320	635,3	467,3	73,6%	1,7%
Soisy-Bouy	807	1175,7	148,3	12,6%	0,5%
Sourdun	1574	2347,1	26,6	1,1%	0,1%
Varenes-sur-Seine	3291	995,8	378,2	38,0%	1,4%
Villenauxe-la-Petite	476	2077,9	1941,7	93,4%	7,0%
Villiers-sur-Seine	342	1138,9	1082,0	95,0%	3,9%
Villuis	258	921,5	796,6	86,4%	2,9%
Vimpelles	495	1137,1	623,4	54,8%	2,3%
Moyenne	1228,9	1161,8	707,4		
Total	47927	45308,9	27643,0		

(source : INSEE, 2008)

Sur les 39 communes concernées par la ZPS, plusieurs d'entre elles sont particulièrement concernées par le périmètre Natura 2000. Dans certains cas, plus de 90 % du territoire communal est inclus dans le site, seuls les bourgs étant exclus (voir tableau ci-dessus et atlas cartographique).

Communautés de communes

Quatre Communautés de communes sont concernées par le périmètre de la ZPS. Il s'agit d'Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en principe d'un seul tenant. Elles ont pour objet l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de Communes de la Bassée est particulièrement concernée puisqu'elle englobe près de 80 % de la ZPS et que sur les 24 communes membres, seule une (Chalmaison) n'est pas concernée par la ZPS.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale			
<i>Communauté de Communes</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface concernée par Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la Communauté de Communes</i>
Communauté de Communes de la Bassée	Mouy-sur-Seine, Everly, Noyen-sur-Seine, Gravon, Gouaix, Saint-Sauveur-les-Bray, Villenaux-la-Petite, Les Ormes-sur-Voulzie, Mousseaux-les-Bray, Montigny-le-Guesdier, Melz-sur-Seine, Jaulnes, Bazoches-les-Bray, Balloy, Herme, La Tombe, Grisy-sur-Seine, Villiers-sur-Seine, Bray-sur-Seine, Villuis, Baby, Fontaine-Fourches, Passy-sur-Seine	21 433	78,0%
Communauté de Communes des Deux Fleuves	Varenes-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Barbey, Cannes-Ecluse, Saint-Germain-Laval, La Grande-Paroisse, Marolles-sur-Seine, La Brosse-Montceaux, Courcelles-en-Bassee, Montereau-Fault-Yonne	4 142	15,1%
Communauté de Communes du Montois	Chatenay-sur-Seine, Vimpeles, Luisetaines, Egligny	1 725	6,3%
Communauté de Communes du Provinois	Soisy-Bouy, Sourdun	185	0,7%

III.3.2 Documents de planification

Les documents d'urbanisme

Sur le territoire du site Natura 2000, la plupart des communes disposent d'un document d'urbanisme validé, dont certains sont amenés à être prochainement modifiés.

Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur le site Natura
2000

<i>Commune</i>	<i>Document d'urbanisme actuel</i>	<i>Date d'entrée en vigueur, de dernière modification ou de dernière révision</i>	<i>Perspectives d'évolution</i>
Baby	-		Carte communale en cours d'élaboration
Balloy	POS	14/09/2007	
Barbey	POS	14/02/2002	
Bazoches-les-Bray	Carte communale	27/01/2005	
Bray-sur-Seine	PLU intercommunal (avec les communes de Mousseaux-les- Bray et Mouy-sur- Seine)	22/03/2007	
Cannes-Ecluse	PLU	22/01/2008	
Châtenay-sur-Seine	POS	08/06/1993	
Courcelles-en-Bassée	PLU	15/02/2008	
Egligny	POS	08/09/2003	
Everly	POS	31/01/2002	
Fontaine-Fourches	Carte communale	24/07/2006	
Gouaix	POS	26/06/2003	
Gravon	POS	28/01/1994	
Grisy-sur-Seine	Carte communale	08/02/1988	
Hermé	Carte communale	03/07/2006	
Jaulnes	PLU	22/11/2004	
La Brosse-Montceaux	POS	11/06/2001	
La Grande-Paroisse	PLU	11/01/2007	
La Tombe	POS	21/05/2008	
Les Ormes-sur-Voulzie	POS	19/12/2005	
Luisetaines	-		
Marolles-sur-Seine	PLU	07/02/2008	
Melz-sur-Seine	-		PLU en cours d'élaboration

Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur le site Natura
2000

<i>Commune</i>	<i>Document d'urbanisme actuel</i>	<i>Date d'entrée en vigueur, de dernière modification ou de dernière révision</i>	<i>Perspectives d'évolution</i>
Misy-sur-Yonne	POS	29/07/1998 (révisé en décembre 2009)	
Montereau-Fault-Yonne	PLU	15/09/2008	
Montigny-le-Guesdier	-		PLU en cours d'élaboration
Mousseaux-les-Bray	PLU intercommunal (avec les communes de Bray-sur-Seine et Mouy-sur-Seine)	22/03/2007	
Mouy-sur-Seine	PLU intercommunal (avec les communes de Bray-sur-Seine et Mouy-sur-Seine)	22/03/2007	
Noyen-sur-Seine	-		
Passy-sur-Seine	Carte communale	28/02/2009	
Saint-Germain-Laval	PLU	21/03/2008	
Saint-Sauveur-les-Bray	POS	2001	
Soisy-Bouy	POS	05/04/2007	
Sourdun	PLU	09/10/2008	
Varenes-sur-Seine	POS	19/02/2008	POS en révision
Villenauxe-la-Petite	Carte communale	13/07/2007	
Villiers-sur-Seine	-		Elaboration d'un PLU programmée
Villuis	Carte communale	13/05/2009	
Vimpelles	Carte communale	17/09/2008	

Le Schéma Directeur du Pays Bassée Montois

Le Schéma Directeur du Pays Bassée-Montois a été arrêté le 4 mai 1995 et approuvé le 13 février 1998. Il prévoit une protection des milieux naturels du site Natura 2000 de la Bassée et de ses abords. Des mesures telles que le classement en « Bois protégés » de l'ensemble des espaces boisés présents sur le site Natura 2000 sont intégrées dans le document. Elles visent à une intégration des richesses écologiques du territoire dans les documents d'urbanisme.

Diverses préconisations sont également proposées, dans le cadre du SD « Bassée Montois ». Elles concernent notamment la valorisation écologique des écosystèmes, la conservation de la diversité faunistique locale, la gestion des espaces forestiers...

Ce schéma est actuellement en cours d'actualisation via l'élaboration d'un SCOT sur le territoire Bassée Montois-Provinois (SCOT du Grand Provinois). Celui englobe les communes suivantes :

Communes concernées par le SCOT du Grand Provinois		
AUGERS-EN-BRIE	GOUAIX	PAROY
BABY	GRAVON	PASSY-SUR-SEINE
BALLOY	GRISY-SUR-SEINE	POIGNY
BANNOST-VILLEGAGNON	GURCY-LE-CHATEL	PROVINS
BAZOCHE-SUR-SEINE	HERME	ROUILLY
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	JAULNES	RUPEREUX
BETON-BAZOCHE	JUTIGNY	SAINT-BRICE
BEZALLES	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	SAINTE-COLOMBE
BOISDON	LA TOMBE	SAINT-HILLIERS
BRAY-SUR-SEINE	LECELLE	SAINT-LOUP-DE-NAUD
CERNEUX	LES MARETS	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
CESSOY-EN-MONTOIS	LES ORMES-SUR-VOULZIE	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
CHALAUTRE-LA-GRANDE	LIZINES	SANCY-LES-PROVINS
CHALAUTRE-LA-PETITE	LONGUEVILLE	SAVINS
CHALMAISON	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	SIGY
CHAMPCENEST	LUISETAINES	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
CHATENAY-SUR-SEINE	MAISON-ROUGE	SOISY-BOUY
CHENOISE	MEIGNEUX	SOURDUN
COURCHAMP	MELZ-SUR-SEINE	THENISY
COURTACON	MONS-EN-MONTOIS	VILLENAUXE-LA-PETITE
COUTENCON	MONTCEAUX-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LES-BORDES
CUCHARMOY	MONTIGNY-LE-GUESDIER	VILLIERS-SAINT-GEORGES
DONNEMARIE-DONTILLY	MONTIGNY-LENCOUP	VILLIERS-SUR-SEINE
EGLIGNY	MORTERY	VILLUIS
EVERLY	MOUSSEAUX-LES-BRAY	VIMPELLES
FONTAINE-FOURCHES	MOUY-SUR-SEINE	VOULTON
FRETOY	NOYEN-SUR-SEINE	VULAINES-LES-PROVINS

En gras : communes concernées par la ZPS

Le SCOT Seine-et-Loing

Le territoire du site Natura 2000 recoupe également celui du SCOT Seine-et-Loing, en cours d'élaboration. Les communes suivantes sont concernées par ce document de programmation :

Communes concernées par le SCOT Seine et Loing

BARBEY	LA GRANDE-PAROISSE	SAINT-GERMAIN-LAVAL
BLENNES	LAVAL-EN-BRIE	SAINT-MAMMES
CANNES-ECLUSE	MAROLLES-SUR-SEINE	SALINS
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	MISY-SUR-YONNE	THOMERY
CHEVRY-EN-SEREINE	MONTARLOT	THOURY-FERROTTE
COURCELLES-EN-BASSEE	MONTEREAU-FAULT-YONNE	TREUZY-LEVELAY
DIANT	MONTIGNY-SUR-LOING	VARENNES-SUR-SEINE
DORMELLES	MONTMACHOUX	VERNEUX-LES-SABLONS
ECUELLES	MORET-SUR-LOING	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
EPISY	NANTEAU-SUR-LUNAIN	VILLECERF
ESMANS	NOISY-RUDIGNON	VILLEMARECHAL
FLAGY	NONVILLE	VILLEMER
FORGES	PALEY	VILLE-SAINT-JACQUES
LA BROSSÉ-MONTCEAUX	REMAUVILLE	VOULX
LA GENEVRAYE	SAINT-ANGE-LE-VIEIL	

En gras : communes concernées par la ZPS

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) est un document transversal qui définit une vision globale, pour une durée de 20 ans, à la fois en termes d'aménagement de l'espace et d'évolutions sociales, économiques et environnementales du territoire de l'Ile-de-France. Adopté le 25 septembre 2008 par le Conseil Régional, le projet de SDRIF a, parmi ses objectifs, « l'ambition de préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et de permettre l'accès à un environnement de qualité ». Il veille à la préservation des sites du réseau Natura 2000 et de manière plus spécifique, il reconnaît la Bassée comme un espace remarquable et une zone principale d'expansion des crues de la Seine.

Le SDRIF est également un document d'urbanisme prescriptif, c'est-à-dire que les documents d'urbanisme locaux (SCOT, POS, PLU) doivent être compatibles avec ses dispositions.

Il joue aussi un rôle important dans le domaine de l'eau. En accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDRIF vise notamment à préserver les grandes zones d'expansion des crues, améliorer la qualité de l'eau, maîtriser les prélèvements, préserver et restaurer les milieux.

Le secteur de la Bassée est notamment identifié dans le SDRIF comme un territoire faisant partie du réseau des réservoirs majeurs de biodiversité à préserver et renforcer en Ile-de-France. Il présente également un enjeu d'aménagement en zone inondable. La Bassée figure ainsi parmi les zones d'expansion des crues à préserver, en développant notamment les dispositifs de ralentissement dynamique des crues. Enfin, le territoire de la Bassée est

également identifié comme « Bassin d'exploitation d'enjeu régional pour les granulats ». Sur ce territoire, un objectif relatif à la gestion des ressources naturelle visant à « Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité » à été défini. Il précise notamment, pour les matières premières minérales que « l'accès aux ressources en matériaux, y compris celles des gisements franciliens de matériaux de substitution aux granulats (...) et leur exploitation future doivent être préservées. Les gisements des bassins d'exploitation d'enjeu régional, plus particulièrement, doivent être protégés de l'urbanisation. »

Néanmoins, au moment de la rédaction du présent DOCOB, le SDRIF en vigueur est toujours la version de 1994.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Compte tenu du contexte hydrographique de la Bassée, le site Natura 2000 est particulièrement concerné par les orientations et les mesures préconisées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Un nouveau SDAGE a été adopté par le Comité de bassin Seine Normandie le 29 octobre 2009 pour la période 2010-2015. Le SDAGE sert de plan de gestion du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands mais également de document juridique. En effet, les documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, Schéma Départemental des carrières) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, le nouveau SDAGE a fixé comme ambition d'ici 2015 :

- le bon état chimique et biologique des eaux sur les 2/3 des cours d'eau et sur 1/3 des eaux souterraines ;
- la réduction des rejets de 41 substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de 8 « défis » qui décline les moyens techniques, réglementaires et financiers à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands :

- Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses et protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable (Défis 1-5)
La réduction des pollutions implique la réduction des apports de matières polluantes (pollutions domestiques, agricoles) et l'amélioration des réseaux collectifs d'assainissement. La gestion de l'espace agricole (organisation spatiale des parcelles, maintien des haies...) doit également prendre en compte les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques. Les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable doivent également être protégés.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides (Défi 6)
L'objectif de ce défi est de limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique, reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. La gestion passe par la réduction des impacts des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques,

l'entretien et la restauration de milieux naturels ou encore le décroisement des cours d'eau.

- Gérer la rareté de la ressource en eau (Défi 7)
Cette gestion vise à assurer l'atteinte de niveaux suffisants dans les nappes ou de débits dans les rivières afin de garantir la survie des espèces aquatiques et le maintien d'usages prioritaires. La gestion implique une gestion économe et partagée entre les différentes activités exercées ainsi que la protection des nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable.
- Limiter et prévenir le risque d'inondation (Défi 8)
Il s'agit, d'une part, de limiter les dommages directs et indirects des inondations, et d'autre part, de limiter les risques d'inondation. Les actions préconisées comprennent notamment la sensibilisation du public, la préservation et la reconquête des zones naturelles d'expansion des crues ou encore la limitation du ruissellement en zones urbaines et rurales.

Les objectifs généraux du SDAGE, sont déclinés au niveau local dans le SAGE Bassée-Voulzie en cours d'émergence. Un certain nombre d'enjeux ont, néanmoins, d'ores et déjà été mis en évidence sur ce territoire. Ainsi, comme le précise le Programme de Mesures 2010 de l'AESN, l'Unité Hydrographique Bassée-Voulzie s'étend en milieu rural sur 1 700 km² autour de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne. La Seine y est de qualité bonne à moyenne. Les affluents (ruisseau des Méances, Voulzie...), nettement plus dégradés, sont eutrophes et touchés par l'activité agricole. D'importants efforts d'assainissement devront notamment être réalisés par de petites collectivités qui impactent le chevelu. L'hydromorphologie de ces rivières est perturbée par leurs rectifications et aménagements, parfois très anciens. Une vigilance est nécessaire sur des zones industrielles présentes ou en extension (Centrale de Nogent, Montereau), ainsi que sur l'exploitation de granulats.

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP)

Informations tirées du SDVP 77 - Fédération de la Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010

Le Schéma Départemental de Vocations Piscicoles (SDVP) a pour objectif de définir « à partir d'un travail de recueil et d'analyse de données relatives aux milieux aquatiques, les orientations ainsi que les objectifs en matière de gestion de ces milieux, sur le plan de leur préservation, leur restauration, ainsi que leur mise en valeur, en particulier piscicole. »

A l'échelle départementale et après avis de la commission départementale, le Schéma Départemental de Vocations Piscicoles se définit comme un outil de gestion et de planification des actions à promouvoir en termes de préservation et de valorisation des milieux aquatiques, sur lequel pourront s'appuyer, dans leur décisions, les différents services de l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats de rivière et les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Le SDVP de Seine-et-Marne a récemment fait l'objet d'une mise à jour

(décembre 2010), conduite par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette réactualisation a notamment permis de mettre à jour le document élaboré entre 1989 et 1993, en intégrant les nouvelles connaissances acquises sur les milieux aquatiques. Un certain nombre de propositions d'orientations et d'actions ont également été formulées, en cohérence avec le SDAGE. Celles-ci concernent notamment :

- La réduction des perturbations du régime hydrologique des hydrosystèmes ;
- L'amélioration de la qualité hydromorphologique des hydrosystèmes ;
- L'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux ;
- La restauration des continuités écologiques ;
- La diminution de l'incidence de l'extraction de granulats sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- L'amélioration de la gestion piscicole ;
- L'éradication/ gestion des espèces invasives ;
- L'amélioration des connaissances ;
- La sensibilisation et la formation des usagers des milieux aquatiques.

La réactualisation du SDVP devrait conduire à la mise à jour du plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG) qui en constitue la déclinaison opérationnelle.

Les actions des Syndicats de Rivières

La gestion des cours d'eau est souvent confiée à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il s'agit d'un regroupement de plusieurs collectivités territoriales (communes, communautés de communes voire Conseil Général) ayant pour objectif la prise en compte des dynamiques hydrauliques d'un bassin versant. Pour ce faire, un Contrat de Rivière d'une durée de 5 ans, est signé avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. Il permet de financer des opérations d'aménagement et d'entretien.

Les missions d'un syndicat de rivière portent sur la gestion de la rivière et de ses affluents, et plus particulièrement :

- l'entretien du lit et des berges d'une rivière ;
- la lutte contre les pollutions ;
- la restauration des milieux ;
- la lutte contre les inondations ;
- l'animation de la politique locale sur le thème de l'eau et de la rivière ;
- l'assainissement, etc.

Au niveau de la Bassée, plusieurs syndicats interviennent sur les différents linéaires de cours d'eau. Leur action est encadrée par l'Équipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), cellule du Conseil Général qui prend part à l'élaboration des programmes d'entretien des rivières, et assure le suivi et le contrôle de ces programmes.

★ Le SIA de la Vallée de la Seine

Ce syndicat intercommunal regroupe les communes de la vallée de la Seine et de ses affluents, entre l'amont de Montereau et la limite départementale avec l'Aube (région de la Bassée). Ce syndicat œuvre principalement sur l'entretien de

son réseau hydrographique par la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien, établi en 2004, adopté en 2005 et déclaré d'intérêt général en 2006 (arrêté n° 06DA IDD/E/060).

★ **Le SMAE du Ru de l'Etang :**

Créé en 1998, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du ru de l'Etang regroupe les 6 communes traversées par ce cours d'eau à savoir Courcelles-en-Bassée, Echouboulains, Forges, Laval-en-Brie, Saint-Germain-Laval et Salins. Suite aux études réalisées en 1999, le syndicat a adopté un programme pluriannuel d'entretien. Ce programme en est à son troisième cycle de fonctionnement et constitue, hormis la rénovation de quelques lavoirs, la principale action du syndicat.

★ **Le SMAE du Bassin de l'Auxence**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Auxence regroupe les 15 communes riveraines de la partie amont du bassin versant. Initialement créé pour la réalisation d'études, le syndicat a entrepris la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien.

En 2004, une étude à dominante hydraulique est menée et aboutit le 16 novembre 2004 à un arrêté préfectoral déclarant l'intérêt général des actions à entreprendre.

Chaque année, des tronçons de rivière font l'objet d'un entretien, en échos du programme pluriannuel.

Actuellement le syndicat réfléchit, en tant que porteur, à la mise en œuvre d'un contrat global de bassin axé sur les thématiques "rivière, assainissement, Alimentation en Eau Potable et agriculture". Ce contrat amènerait à l'embauche d'un animateur-technicien de rivière sur ce territoire.

★ **Le SMAE du Bassin de la Voulzie et des Méances**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Voulzie et des Méances regroupe 30 communes concernées par la Voulzie et ses affluents (Durteint, Dragon et Méances). Ayant pour mission initiale et unique d'assurer le bon écoulement des eaux, notamment par la gestion des ouvrages hydrauliques. Le syndicat œuvre depuis quelques années pour la reconquête écologique de sa rivière : création d'un poste de garde rivière, modification des pratiques d'entretien (uniquement intervention en manuel), installation d'ouvrages de franchissement piscicole (Saint Ayoul, Bray-sur-Seine), travaux de renaturation du lit mineur (diversification des habitats, resserrement du lit...)

Le SIAE a lancé début 2010 une étude globale de restauration écologique de ses cours d'eau dans le but de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique. Il travaille en parallèle sur l'arasement d'ouvrages permettant de restaurer les continuités écologiques.

Sur l'Axe Seine, aucun maître d'ouvrage "identifié et mutualisé" n'exerce sa compétence sur le haut des berges (hors compétence de Voies Navigables de France) et la ripisylve.

Le Schéma Départemental des Carrières

Le Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne, approuvé le 12 Décembre 2000, encadre un certain nombre d'aspects liés à l'exploitation des granulats. Comme précisé par l'article 16.3 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée :

« Le Schéma Départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Le Schéma Départemental des Carrières est élaboré par la Commission Départementale des Carrières et approuvé après avis du Conseil Général, par le représentant de l'Etat dans le département. Il est rendu public dans les conditions fixées par décret.

Les autorisations d'exploitation de carrières délivrées doivent être compatibles avec ce schéma. »

En Seine-et-Marne, le Schéma Départemental, est actuellement en cours de renouvellement. Une déclinaison régionale est également à l'étude.

Le secteur de la Bassée est présenté comme une région aux enjeux complexes. Les orientations, à l'échelle du territoire, sont déclinées en trois secteurs : de la confluence Seine-Loing à Marolles sur Seine, de Marolles sur Seine à Bray sur Seine, et de Bray sur Seine à la limite départementale. L'activité d'extraction de granulats doit en effet intégrer outre la dimension paysagère, les dimensions hydrauliques (champs d'expansion des crues), écologiques, minières (gravières), archéologiques, protection d'eau (champs captants), foncières et agricoles et à long terme touristiques. Ces contraintes s'exercent entre l'amont et l'aval de l'exploitation selon des modalités spécifiques.

Les remises en état doivent être faites en tenant compte de ces différents aspects mais privilégieront les renaturations à vocation écologique et l'aménagement de plans d'eau à vocation touristique et de loisirs.

III.3.3 Les périmètres réglementaires

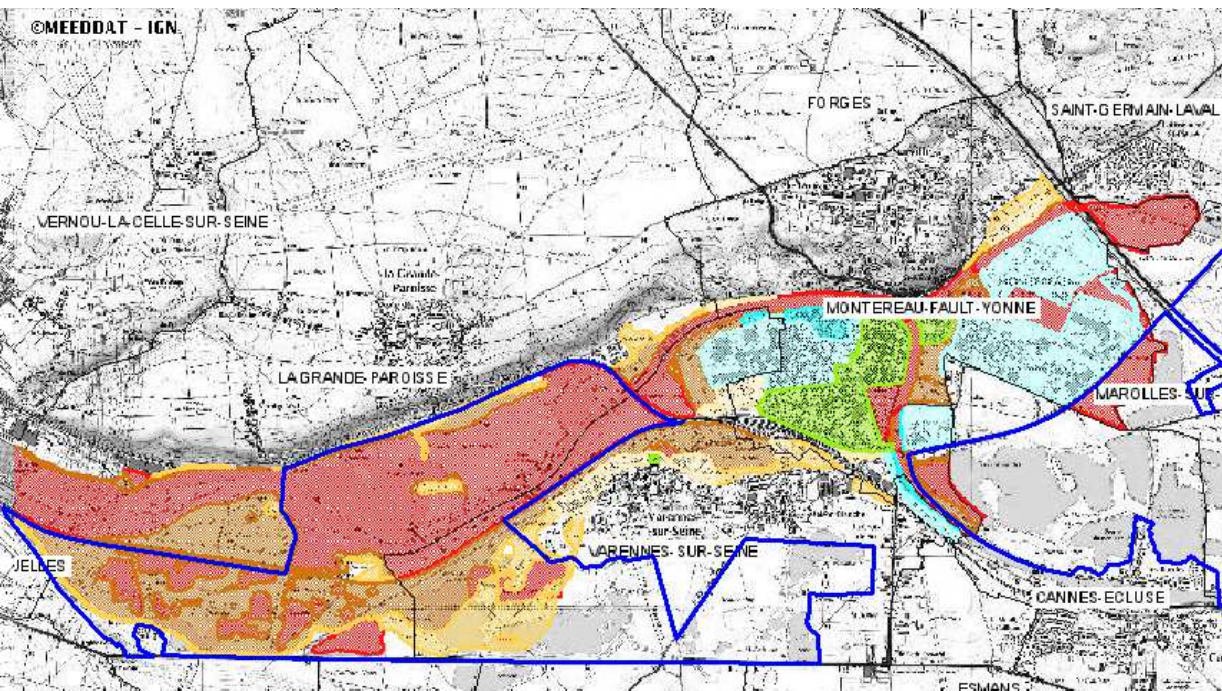
Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

A l'heure actuelle, un seul PPRI a été approuvé : le PPRI de la vallée de la Seine, de Montereau-Fault-Yonne à Thomery (arrêté préfectoral du 31/12/2002).

Il concerne les communes de Montereau-Fault-Yonne, Varennes-sur-Seine et la Grande-Paroisse (cf. carte ci-après, extraite du site Cartorisque <http://cartorisque.prim.net>).

Les secteurs concernés par la ZPS sont principalement situés en zone rouge, c'est-à-dire sur un secteur d'aléa très fort et dans laquelle les possibilités de construction sont extrêmement limitées. Certains secteurs, notamment sur les

communes de Varennes-sur-Seine et de la Grande-Paroisse sont, quant à elles, situées en zone marron (secteurs naturels qu'il convient de réserver aux champs d'inondation et d'autre part des secteurs faiblement urbanisés dans lesquels l'aléa est suffisamment fort pour y interdire la poursuite de l'urbanisation) ou en zone jaune foncé (secteurs naturels et des secteurs sur lesquels sont implantées des constructions dispersées, dans laquelle les possibilités de constructions nouvelles sont très restreintes, bien que l'aléa soit faible à moyen).



PPR inondation - Seine Montereau -

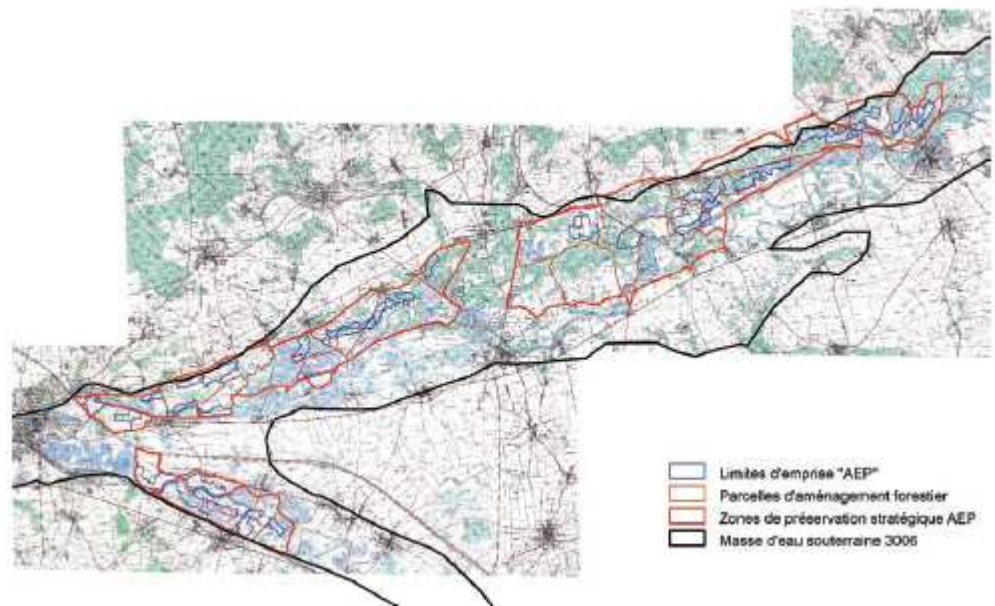
- Zone rouge
- Zone marron
- Zone jaune foncé
- Zone jaune clair
- Zone bleu foncé
- Zone bleu clair
- Zone verte
- Zone grise

PPR Inondation Seine Montereau - Zonages réglementaire (en bleu, périmètre de la ZPS). Source : Cartorisque

Les périmètres de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

La nappe de la Craie de la Bassée représente un intérêt régional majeur en termes de réserve en eau potable pour les besoins actuels et futurs. Dans la continuité du SDAGE 1996, le nouveau SDAGE délimite trois zones de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable (appelées zones de préservation stratégique pour l'alimentation en eau potable future). Deux des

trois zones de protection, situées entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne (voir figure suivante), recourent le site Natura 2000.



Délimitations des zones de préservation stratégique pour l'AEP actuelle et future de la Bassée (Source : AESN, SDAGE 2010-2015)

Plusieurs captages pour l'alimentation en eau potable sont présents sur le territoire de la ZPS. Ils sont généralement accompagnés de périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) sur lesquels des restrictions sont édictées.

Les principaux sont situés sur le territoire de la Réserve Naturelle à Noyen-sur-Seine (Chêne de la Feuchelle) et à La Grande Paroisse (Champ captant des Eaux de Paris à La pièce des Loges).

III.3.4 Les zonages du patrimoine naturel

Les périmètres réglementaires

Cf. Atlas cartographique : Carte n°3. Zonages réglementaires du patrimoine naturel

La Zone de Protection Spéciale « Bassée et plaines adjacentes » inclut, en totalité, le SIC « la Bassée », autre site Natura 2000 de la Bassée seine-et-marnaise, couvrant une superficie de 1 404 ha. Le DOCOB du SIC est en cours d'élaboration, en parallèle du présent document.

Quatre autres Sites d'Intérêt Communautaires se trouvent également à proximité de la ZPS :

- la Carrières Saint Nicolas à Montereau-Fault-Yonne, site remarquable pour l'accueil des chiroptères ;
- la Rivière du Dragon, désignée en lien avec la présence de plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire ;
- le site aubois « Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée », dont le contexte se rapproche fortement des sites seine-et-marnais

((boisements alluviaux, mégaphorbiaies, prairies) ;

- le site « Rivières du Loing et du Lunain », vaste ensemble d'environ 380 ha, désignée en lien avec la présence de plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire.

Autres sites Natura 2000 présents à proximité

Type	Nom du site	Surface (ha)	Distance de la ZPS	Communes concernées	Etat d'avancement
SIC	La Bassée	1 404	Inclus	18 communes seine-et-marnaises, de Montereau-Fault-Yonne à Melz-sur-Seine	DOCOB approuvé le 08/03/2012
SIC	Carrière-Saint-Nicolas	6	1,5 km	Montereau-Fault-Yonne	DOCOB en cours d'élaboration
SIC	Rivière du Dragon	20	6,5 km au Nord	Saint-Loup-de-Naud, Longueville	DOCOB approuvé le 27/07/2011
SIC	Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée	841	A proximité immédiate à l'Est	11 communes auboises, de La Motte-Tilly à Maizières-la-Grande-Paroisse	DOCOB approuvé le 07/04/2008
SIC	Rivières du Loing et du Lunain	382	2 km à l'Ouest	Traverse une vingtaine de communes du Sud Seine-et-Marne	DOCOB approuvé le 18/12/2012

On peut également citer, vers l'Ouest, la présence d'un site majeur à l'échelle francilienne : le Massif de Fontainebleau.

La ZPS inclut dans son périmètre la **Réserve Naturelle Nationale** de la Bassée, créée par le décret ministériel du 21 octobre 2002. Celle-ci occupe une superficie de 854,67 ha et s'étend sur 7 communes situées dans la partie amont du SIC (Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, les Ormes-sur-Voulzie, Noyen-sur-Seine). Un plan de gestion a été réalisé en 2005 et est mis en œuvre par l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA).

Au sein du périmètre de la ZPS ou à proximité immédiate, se trouvent également plusieurs espaces naturels protégés dont la Réserve Naturelle Régionale des Seiglats, récemment désignée sur la commune de Cannes-Ecluse ainsi que neuf Arrêtés de Protection de Biotope (cf. Tableau ci-dessous).

Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance de la ZPS	Communes concernées
Réserve Naturelle Nationale	La Bassée	854,67	Inclus	Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine et Les Ormes sur-Voulzie

Zonages réglementaires du patrimoine naturel				
Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance de la ZPS	Communes concernées
Réserve Naturelle Régionale	Les Seiglats	62	Inclus	Cannes-Ecluses
Arrête de Protection de Biotope	Héronnière des Moteux	39,47	Inclus	Marolles-sur-Seine
Arrête de Protection de Biotope	Coteau de Tréchy	59,86	Inclus	Courcelles-en-Bassée et Saint-Germain-Laval
Arrête de Protection de Biotope	Plans d'eau du Carreau Franc	24,18	Inclus	Marolles-sur-Seine
Arrête de Protection de Biotope	Plans d'eau de Cannes-Ecluse	282,70	Inclus	Cannes-Ecluses
Arrête de Protection de Biotope	Plan d'eau de la Bachère	29,32	Inclus	Châtenay-sur-Seine
Arrête de Protection de Biotope	Héronnière de Gravon	51,55	Inclus	Gravon
Arrête de Protection de Biotope	Noüe Notre-Dame	13,26	Inclus	La Grande Paroisse
Arrête de Protection de Biotope	Coteaux Calcaires de la Grande Paroisse	7,98	Proximité immédiate	La Grande Paroisse
Arrête de Protection de Biotope	Marais alcalins de la Grande Paroisse et de Vernou	11,98	3 km au Nord	La Grande Paroisse, Vernou la celle-sur-Seine

L'ancienne Réserve Naturelle Volontaire « Collines St Martin et Rougeaux », située à Montereau-Fault-Yonne n'a, quant à elle, pas été reprise dans la désignation des Réserves Naturelles Régionales.

Anciens zonages réglementaires du patrimoine naturel				
Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance de la ZPS	Communes concernées
Ancienne Réserve Naturelle Volontaire	Collines St Martin et Rougeaux	27,25	1,5 km	Montereau-Fault-Yonne

Les périmètres d'inventaires

Cf. Atlas cartographique : Carte n°4. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) recoupent la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

Une ZNIEFF de type II identifiée sous le numéro 77279022 et dénommée « Vallée de Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine (Bassée) », s'étend sur l'ensemble de la plaine alluviale de la Bassée seine-et-marnaise, témoignant de l'importance de grands ensembles à fortes potentialités d'accueil pour la faune et la flore.

Plusieurs zonages de ce type peuvent également être cités à proximité telle le site « Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau », en amont du SIC ou les boisements « Forêt de Sourduin » et « Bois de Valence et de Champagne » sur les plateaux au Nord du site.

En complément, 44 ZNIEFF de type I existent dans un contexte proche (distance inférieure à 4 km du site). Parmi celles-ci, 38 recourent le périmètre de la ZPS ou le jouxtent (la grande majorité d'entre elles étant totalement incluse dans le site). Elles occupent, au total, une surface de 5 220,3 ha et recourent la ZPS sur 4 724,7ha, soit 17,1 % de sa surface. Elles témoignent de la présence d'un grand nombre d'espèces patrimoniales et de milieux remarquables.

On notera qu'elles se concentrent principalement dans la vallée de la Seine. Les grandes plaines agricoles situées au Sud ne sont, quant à elles, pas concernées par ces zonages.

Liste des ZNIEFF de type I situées dans ou à proximité de la ZPS

<i>N° de la ZNIEFF</i>	<i>Nom de la ZNIEFF</i>	<i>Surface totale (ha)</i>	<i>Situation par rapport à la ZPS</i>	<i>Surface incluse dans la ZPS</i>
77341001	ANCIENS MEANDRES DE LA SEINE A NOYEN	74,5	Inclus	74,5
2517011	BASSIN DE DECANTATION ET CHAMPS INONDES DU PETIT FOSSARD	103,2	Partiellement inclus	51,8
2417018	BASSIN DE LA CENTRALE DE VERNOU	70,9	Proximité immédiate	0,0
77467002	BOIS ALLUVIAL DE L'ERMITAGE	63,6	Inclus	63,6
77279001	BOIS DE CHALON	82,8	Inclus	82,8
77289001	BOISEMENTS ALLUVIAUX ENTRE HERME ET MELZ-SUR-SEINE	941,5	Inclus en quasi totalité	931,5
77347001	BOISEMENTS ET ZONES HUMIDES DES SAUVAGEONS ET DE CHASSE-FOINS	83,7	Inclus	83,7
2417019	COTEAUX CALCAIRES DE LA GARE DE SAINT MAMMES	26,2	2 km à l'Ouest	0,0
77467003	ETANG DE L'ERMITAGE A LA TOMBE	62,0	Inclus	62,0
2417024	ETANG DE MORET	33,1	1,5 km à l'Ouest	0,0
77236004	GRANDE NOUE DE NEUVRY, PRAIRIES ET BOISEMENTS DU GRAND PEUGNY	189,5	Inclus en quasi totalité	181,8
77212001	HERONNIERE DE GRAVON	54,5	Inclus	54,5
77279002	HERONNIERE DE MAROLLES "LES MOTTEUX"	41,0	Inclus	41,0

Liste des ZNIEFF de type I situées dans ou à proximité de la ZPS

<i>N° de la ZNIEFF</i>	<i>Nom de la ZNIEFF</i>	<i>Surface totale (ha)</i>	<i>Situation par rapport à la ZPS</i>	<i>Surface incluse dans la ZPS</i>
77025002	LA GRANDE NOUE DE TOURNEFOU	50,5	Inclus	50,5
77174002	LA PATURE DU MEE	70,1	Inclus	70,1
77434003	MARAIS A VOLANGIS	48,5	Inclus	48,4
77025004	MARAIS DU GRAND CHAMP ET BOIS DU CHAPITRE	101,4	Inclus en quasi totalité	92,8
2417015	MARAIS DU LUTIN	29,6	4 km à l'Ouest	0,0
2517015	MARAIS DU LUTIN	16,1	Inclus	16,0
77434002	MARAIS DU VIEUX MOUY, RUISSEAU DES MEANCES ET BOIS DES SOIXANTE	144,3	Inclus	139,4
77494002	MARAIS TOURBEUX DU BOIS DE VALENCE	156,8	3,5 km au Nord	0,0
77025003	MEANDRE DE LA GRANDE BOSSE	41,0	Inclus	41,0
77522001	NOUE DE CHAMPBERTIN	12,8	Inclus	12,8
77524001	NOUE DE LA VIEILLE SEINE A VIMPELLES	87,5	Inclus	87,5
77467001	NOUE ET BRAS MORTS DE LA BELLE-EPINE	38,3	Inclus	38,3
77279004	NOUE, PLANS D'EAU ET BOIS DE VEUVE	155,2	Inclus	155,2
77289003	PELOUSES ET BOIS CALCICOLES LE MONT MITEL	10,7	Inclus	10,7
77227001	PELOUSES ET BOISEMENTS CALCICOLES LA QUEUE GUERIN	14,5	Inclus	14,5
77210001	PLAN D'EAU DE LA GRANDE PAROISSE	90,5	Inclus	90,5
77279006	PLAN D'EAU DES PREAUX A MAROLLES	62,6	Inclus	62,6
77218002	PLAN D'EAU DES ROUQUEUX	67,9	Inclus	67,8
77434001	PLANS D'EAU DE LA PIECE MARE ET DE LA GRANDE PRAIRIE	115,3	Inclus	115,3
77210004	PLANS D'EAU DE MI-VOIE ET DE PINCEVENT A LA GRANDE PAROISSE	123,8	Inclus	123,8
77019002	PLANS D'EAU DE CHANCELARD	27,4	Inclus	27,4
77212002	PLANS D'EAU DE GRAVON	80,0	Inclus	80,0
77019001	PLANS D'EAU DE LA FERME DE ROSELLE	154,7	Inclus en quasi totalité	146,8

Liste des ZNIEFF de type I situées dans ou à proximité de la ZPS

N° de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Surface totale (ha)	Situation par rapport à la ZPS	Surface incluse dans la ZPS
77174003	PLANS D'EAU DES CHAINTRES A EVERLY	152,6	Inclus	152,6
77021001	PLANS D'EAU DU CHEMIN DE MONTEREAU	78,5	Inclus	78,5
77174004	RESERVE DE LA BASSEE ET ABORDS	1063,6	Inclus	1063,4
77101001	RIVIERE AUXENCE, DE CHATENAY-SUR-SEINE A LA CONFLUENCE	38,3	Inclus	37,8
2417022	SABLIERE DE VERNOU	50,1	Inclus	50,1
77355001	VALLEE DE L'AUXENCE A PAROY	87,1	1,2 km au Nord	0,0
77341002	ZONE HUMIDE DE LA COUPEE A NOYEN	53,0	Inclus	52,4
77025001	ZONES HUMIDES DE CHAMPMORIN	171,3	Inclus	171,3
TOTAL	44	5220,3		4724,7

Un dernier zonage d'inventaire du patrimoine naturel concernant directement l'avifaune peut également être cité : la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Bassée et plaines adjacentes ». Ce vaste ensemble de plus de 40 000 ha englobe l'ensemble de la vallée ainsi que d'importants espaces agricoles alentours. Elle recouvre une grande partie du territoire de la ZPS.

☞ Il apparaît important de préciser ici que l'inventaire des ZNIEFF d'Ile-de-France est en cours de réactualisation (validation par le CSRPN). Les résultats présentés ici sont donc susceptibles de varier dans un avenir proche.

III.3.5 Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel

Cf. Atlas cartographique : Carte n°5. Périmètres d'acquisition foncière à des fins de préservation du patrimoine naturel

Au vu des enjeux écologiques identifiés sur le territoire de la Bassée, divers acteurs s'impliquent dans la conservation du patrimoine naturel du secteur, notamment par le biais d'acquisitions foncières.

Sur le territoire de la ZPS, trois acteurs publics impliqués dans l'achat et la gestion conservatoire des milieux naturels ont ainsi pu être identifiés :

- le Conseil Général par l'intermédiaire de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, sous la forme des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) ;
- l'Agence de l'Eau Seine, par le biais des acquisitions foncières sur les barrettes.

L'association Pro Natura Ile-de-France intervient également sur le secteur de la Bassée.

Ces différents zonages présentent des caractéristiques et des vocations différentes.

★ *Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)*

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) résultent de la mise en œuvre par les départements d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites naturels présentant une richesse écologique à préserver.

En Bassée, le Conseil Général de Seine-et-Marne est propriétaire de plusieurs parcelles, incluses dans le périmètre de la ZPS.

Propriétés du Conseil Général sur le territoire de la Bassée		
<i>Communes</i>	<i>Surface</i>	<i>Localisation</i>
Jaulnes, Mouy-sur-Seine, Everly	17,7 ha	Parcelles incluses dans la RNN
Everly	167,5 ha	Domaine de la Haye, au Nord de la RNN
Marolles-sur-Seine	36,33 ha	Site du Carreau Franc, au Sud du bourg de Marolles-sur-Seine

Le Conseil Général assure la gestion de ces sites. Celle-ci se veut à vocation écologique. Elle inclut notamment des pratiques de fauche tardive, de pâturage extensif, l'absence de fertilisation ou de traitements phytosanitaires... L'ensemble de ces mesures sont bénéfiques à une faune et une flore riche et variée. De nombreuses espèces protégées ou particulièrement rares ont ainsi été maintenues ou sont apparues sur les parcelles départementales (Violette élevée, Sanguisorbe officinale...).

Depuis 2010, le Conseil Général a débuté la mise en place des suivis écologiques. Des acquisitions complémentaires sont susceptibles d'intervenir, notamment à proximité du Carreau Franc.

☞ Le Schéma Départemental des ENS de Seine-et-Marne a été élaboré en 2010. Celui-ci permet notamment d'identifier les principaux secteurs à enjeux et de planifier l'action du Département.

★ *Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)*

L'Agence des espaces verts (AEV) est un établissement public sous tutelle de la Région Île-de-France. L'AEV agit comme le conservatoire des espaces naturels et agricoles d'intérêt régional.

Ses missions sont de plusieurs types:

- acquisition de grands massifs forestiers et de sites d'intérêt écologique majeur en vue de les aménager et de les ouvrir au public ;
- acquisition ou veille foncière sur les espaces agricoles périurbains pour les protéger de l'urbanisation et lutter contre la spéculation foncière ;
- acquisition de friches et de milieux dégradés à restaurer ;

- création de coulée verte, de chemins et de promenades.

Au sein de périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), l'AEV mène une politique d'acquisition ou de veille foncière. L'acquisition de terrains peut se faire par voie amiable (le plus souvent), par l'exercice du droit de préemption au titre des ENS (délégué à l'AEV par le Département), par préemption SAFER (cas des surfaces agricoles) ou par voie d'expropriation (dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique). Une fois les territoires acquis, l'AEV a pour mission d'aménager et de mettre en valeur les milieux naturels (restauration écologique...) afin de les ouvrir au public.

Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) sont délimités et votés par les conseils municipaux, le conseil d'administration de l'Agence des Espaces Verts (AEV) et créés par délibération du conseil régional d'Ile-de-France.

Deux PRIF existent sur le secteur de la Bassée. Le premier, situé au cœur de la Réserve, occupe une surface de 225 ha, à l'intérieur duquel 32 ha ont récemment été acquis. Le second, le Domaine régional des Seiglats, occupe une surface de 282 ha, pour un total de 63 ha acquis par l'AEV pour le compte de la Région Ile-de-France. La propriété régionale a récemment fait l'objet d'un classement en Réserve Naturelle Régionale. Un projet d'aménagement d'une passe à poisson est actuellement à l'étude au sein de cette RNR.

L'intervention de l'AEV dans la Bassée a été motivée par l'importance des enjeux écologiques (eau et biodiversité). Sa politique foncière et la gestion des sites acquis sont dictées par la volonté de favoriser l'expression de la biodiversité. L'action de cet établissement est en accord avec les objectifs de protection de l'avifaune de la ZPS.

★ Les acquisitions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Les acquisitions de l'Agence de l'Eau s'intègre dans les grandes orientations du SDAGE Seine-Normandie et du Grenelle de l'Environnement (prévoyant l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides via les agences de l'eau et le Conservatoire du littoral). Elles visent à protéger des captages futurs et bassins d'alimentations en eau potable de la Bassée (présence d'un important aquifère susceptible de fournir d'importantes ressources en eau à la région parisienne).

Certains secteurs du lit majeur de la Seine et de l'Yonne ont ainsi été identifiés comme zones à préserver afin de participer à la protection des futurs champs captants. Appelées « Barrettes », elles couvrent une surface de plus de 2 000 ha et constituent des aires d'acquisition privilégiées. Au sein de celles-ci, l'Agence de l'Eau n'est pas toujours propriétaire des terrains mais acquiert régulièrement de nouvelles surfaces. Celles-ci se trouvent à la fois au sein des barrettes et en dehors, en fonction des opportunités d'acquisition (cf Carte 6). La surface conséquente de ces terrains fait de l'AESN un acteur foncier particulièrement important en Bassée (seine-et-marnaise mais aussi auboise).

Sur les 800 ha aujourd'hui propriétés de l'agence sur le secteur de la Bassée, une grande partie est constituée de boisements alluviaux. La gestion de ces derniers a récemment été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) qui a établi un document d'aménagement pour la période 2008-2017. Dans ce cadre, le principal objectif est la préservation de la qualité des eaux de surfaces, tout en tenant

compte des habitats et des espèces remarquables présentes sur site. La gestion des espaces forestiers visant à les maintenir dans un bon état de conservation est également identifiée comme un objectif important.

La quasi-totalité des propriétés de l'AESN de la Bassée seine-et-marnaise est englobée dans la ZPS. Une partie des propriétés de la vallée de l'Yonne sont également directement concernées.

Afin d'intégrer différentes problématiques présentes en Bassée, une convention a été signée entre l'AESN et l'UNICEM dans le but d'étudier la compatibilité entre eau et carrières.

★ *La gestion conservatoire de Pro Natura Ile-de-France*

Pro Natura Ile-de-France est une association du type « loi 1901 » qui joue le rôle de conservatoire des espaces naturels. Elle appartient à ce titre à la fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels. Grâce à des financements bénévoles, Pro Natura Ile-de-France est devenu propriétaire de plus de 200 hectares en Seine et Marne et dans l'Essonne. Ces sites font l'objet d'actions de gestion pour entretenir les milieux naturels qui le nécessitent (pelouses sèches, roselières...).

En Bassée, Pro Natura Ile-de-France est propriétaire de plusieurs espaces à fort intérêt écologique.

Propriétés de Pro Natura Ile-de-France sur le territoire de la Bassée

<i>Site</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface</i>	<i>Localisation et caractéristiques</i>
Les Préaux	Marolles-sur Seine	50 ha	Ancienne carrière de la vallée de l'Yonne, à proximité immédiate du domaine des Seiglats. Site à fort intérêt ornithologique
Coteaux de Tréchy	Courcelles en Bassée	12 ha	Coteaux surplombant la Bassée Intérêt floristique (pelouses sèches) et avifaunistique
Le Bois Prioux	Neuvry	25 ha	Parcelles situées au cœur de la RNN, incluant des boisements alluviaux et un plan d'eau (hors réserve)
Le Grand Marais	Varennes-sur-Seine	31 ha	Ancien plan d'eau de carrière présentant un fort intérêt avifaunistique

III.4 Caractéristiques physiques

III.4.1 Climat

Le climat de la Bassée est de type océanique soumis à des influences continentales. Le caractère océanique est mis en évidence par la faible amplitude thermique, la douceur de l'hiver (température moyenne : 4,5 °C) et la relative fraîcheur de l'été (température moyenne : 17,5 °C).

Le caractère continental de la Bassée se caractérise par la relative faiblesse des précipitations (entre 600 et 700 mm par an) et l'importance du nombre de jours de gel (entre 60 et 70 jours par an) (source : Météo France).

III.4.2 Géologie et hydrogéologie

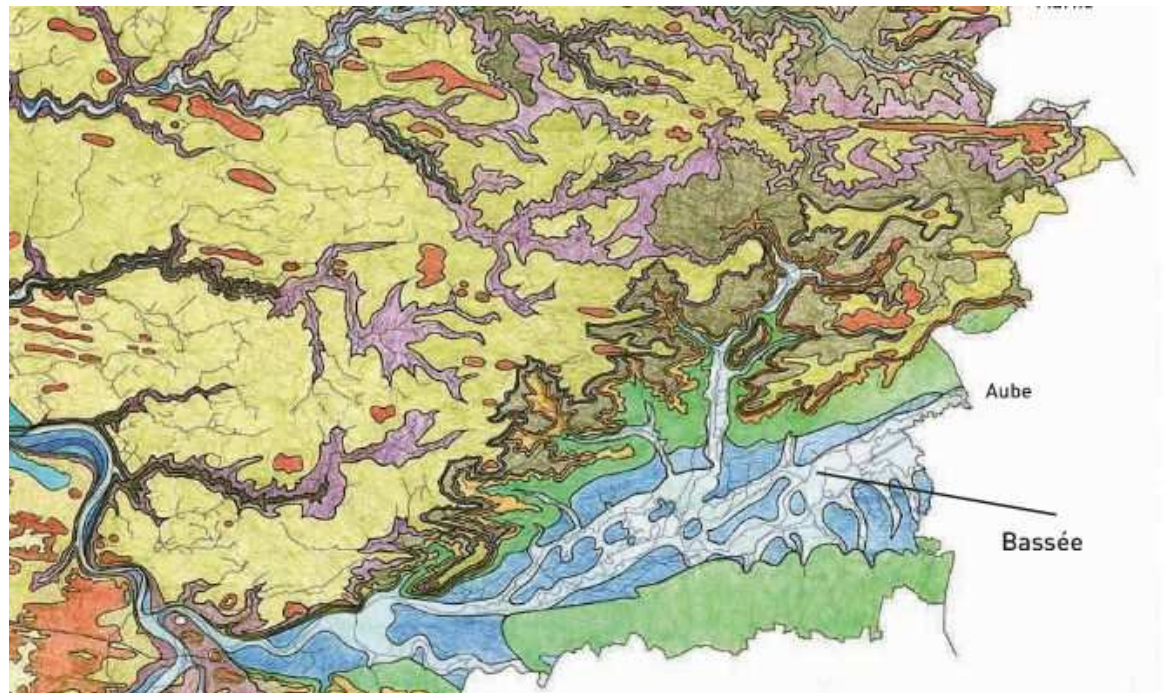
La Bassée repose sur des assises crayeuses du Campanien, vieux de plus de 65 millions d'années (fin du Crétacé supérieur). La Seine et ses affluents ont incisé ce socle calcaire au début de l'ère quaternaire (Pléistocène, vers - 1,6 millions d'années) et ont permis la création de vastes plaines alluviales telles que la Bassée.

Au Quaternaire, les mouvements de surélévations du bassin parisien se sont progressivement accentués jusqu'à provoquer un enfoncement en gorge des vallées et le développement des méandres de la Seine. Les zones d'érosion ont permis l'affleurement des calcaires de St Ouen et des sables de Beauchamp.

Puis, les cours d'eau de la vallée de la Seine ont façonné les paysages et ont favorisé la genèse des vastes formations alluvionnaires de la Bassée. Deux types d'alluvions caractérisent la Bassée :

- des alluvions anciennes, principalement constituées de sables et graviers alluvionnaires.
- des alluvions récentes, principalement constituées de graves calcaires (mélange de graviers et de sables). Ces alluvions sont fréquemment recouvertes de substrats limono-argileux et comportent localement des niveaux tourbeux.

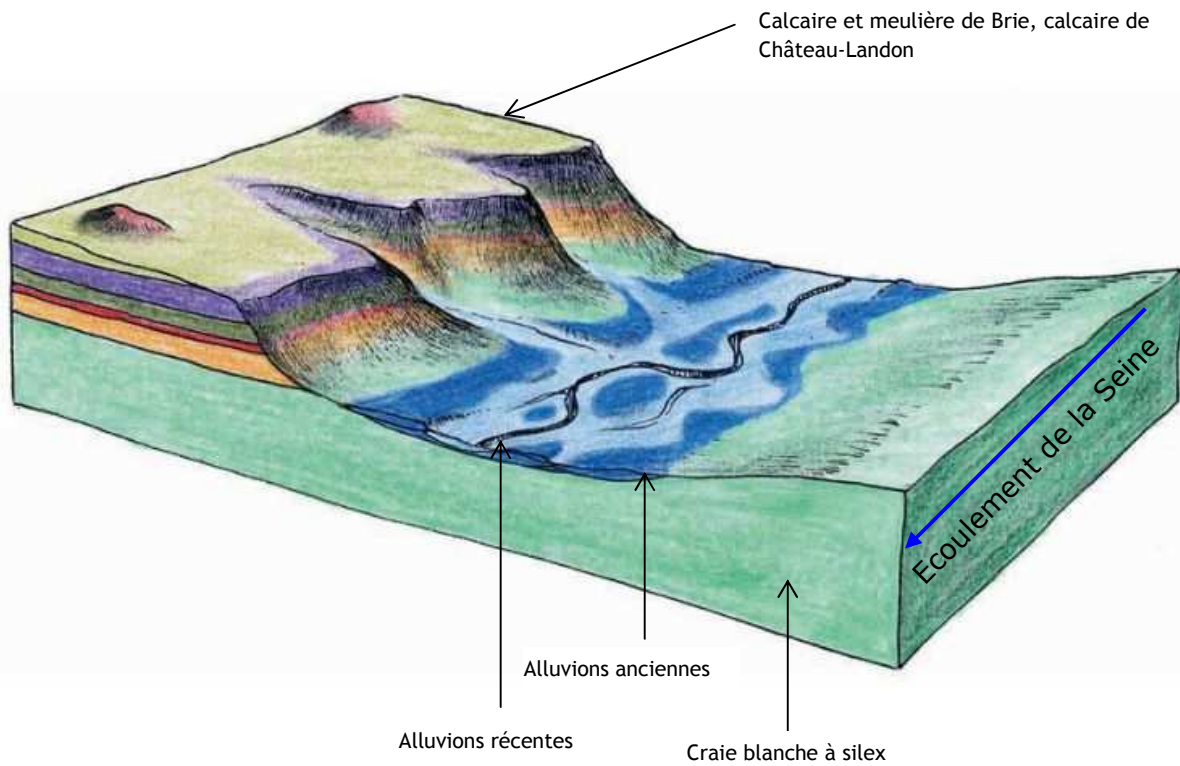
Ces alluvions font l'objet d'activités d'exploitation depuis les années 1960. Principalement destinées à alimenter les centrales à béton de l'agglomération parisienne, elles constituent le plus important gisement de sables alluvionnaires de l'Ile-de-France.



	Alluvions récentes (holocène) fz
	Alluvions anciennes (pléistocène) fy, fx, fw, fv, fu
	Pliocène (alluvions sur les plateaux, antérieures au creusement des vallées) pl
	Aquitainien (calcaire de Beauce, calcaire de Pithiviers, molasse du Gâtinais) g3
	Chattien (calcaire d'Etampes, meulière de Montmorency) g3a (g3, g2c, g2b)
	Stampien (marne à huîtres, sables de Fontainebleau, grès de Fontainebleau) g2ab (g2, g2a)
	Sannoisien supérieur (calcaire et meulière de Brie, calcaire de Château-Landon) g1b (g1c)
	Sannoisien inférieur (marnes vertes, marnes blanches) g1a (g1ab)
	Ludien supérieur (marnes supragypseuses, marnes blanches) e7b (e7c)
	Ludien inférieur (gypse, calcaire de Champigny, poudingue de Nemours) e7a (e7p)
	Bartonien supérieur (sables de Montceaux) e6e
	Bartonien (inférieur, moyen et supérieur selon les lieux) (calcaire de St-Ouen) e6d (e6b, e6)
	Bartonien inférieur, (sables de Beauchamps) e6ac (e6a)
	Lutétien (calcaire grossier marin, calcaires lacustres divers) e5 (e5ab, e5cd)
	Yprésien (sables) e4 + Spmacien (sables et argiles) e3
	Thanétien (sables) e2
	Sénonien (craie blanche à silex) c6

[Dans le sud, certaines formations sont groupées sur les cartes à 1/50 000^e. Sur la carte à 1/100 000^e, seule la dernière formation est indiquée].

Contexte géologique du secteur de la Bassée (Source : Atlas des paysages de Seine et Marne, CAUE 77, 2007)



Bloc diagramme schématique du Montois et de la Bassée modifié de l'Atlas des paysages de Seine et Marne (Atlas des paysages de Seine et Marne, CAUE 77. 2007)

III.4.3 Pédologie

La plupart des sols présents sur le site Natura 2000 sont des sols naturels. Ils se différencient principalement par leur degré d'humidité :

- Les sols alluviaux hydromorphes sont majoritairement représentés aux abords des cours d'eau et des noues. Caractérisés par la présence d'une nappe permanente, ils sont occupés par les boisements les plus hygrophiles (Frênaie, Aulnaie-Frênaie...) mais également par d'autres formations végétales, parfois d'intérêt écologique (roselière, mégaphorbiaie...).
- Les sols alluviaux peu évolués sont bien représentés sur le territoire du site Natura 2000, en marge des cours d'eau et des noues. Il s'agit de sols peu profonds (40 à 50 cm), moins marquée par l'hygrométrie que les sols alluviaux hydromorphes et caractérisés par un premier horizon argilo-limoneux plus profond. La plupart de ces sols sont cultivés bien que certains laissent place à des habitats naturels de type boisement, fruticée, friche ou encore pelouse.

Dans une moindre mesure, la ZPS abrite également des sols modifiés, c'est-à-dire des sols caractérisés par des horizons perturbés, enrichis par les pratiques agricoles ou reconstitués par les exploitants de carrières.

III.4.4 Contexte topographique et hydrographique

Cf. Atlas cartographique : Carte n°6. Hydrographie et topographie de la Bassée

La ZPS de la Bassée s'inscrit dans une vaste plaine alluviale d'une longueur de 30 km et d'une largeur de 5 km en son centre (entre Everly et Jaulnes). La topographie du site est peu marquée, l'altitude variant peu d'est en ouest et créant une pente très faible de 0,6 ‰.

Les divagations de la Seine et ses affluents ont cependant laissé un réseau complexe de noues, chenaux et ruisseaux qui dessine autant de petites dépressions ou de buttes sableuses peu marquées dont la complexité a été renforcée par les aménagements humains (levées routières, endiguements et canaux, gravières...).

Le Coteau de Tréchy, situé en limite Nord de la ZPS (Courcelles-sur-Seine), est le seul escarpement dominant. A l'est, la forêt de Sourduin occupe elle aussi un promontoire, néanmoins plus éloigné de la vallée. Ailleurs, il n'existe pas de véritable rupture de pente entre le lit majeur, la zone inondable, et les terres cultivées des plateaux.

La ZPS est parcouru par un réseau hydrographique important qui influence l'alimentation en eau et les conditions d'inondation des milieux naturels :

★ *La Seine et les canaux*

La Seine est l'élément hydrographique majeur de la Bassée.

Aux abords du site Natura 2000, la Seine présente un débit moyen de 80 m³/s (Source : Ecosphère, DOCOB du site Natura 2000 FR1100798 dénommé "la Bassée", 2005). Pour comparaison, le débit moyen de la Seine à Paris s'élève à 310 m³/s.

Le régime hydrologique de la Seine est dit « pluvial océanique », avec un écoulement maximum en hiver et minimum en été. Les crues de Seine sont principalement hivernales et correspondent aux périodes de hautes eaux (janvier-février).

L'écoulement des crues de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Vimpelles se fait globalement de la façon suivante (Source : Ecosphère, 2005) :

- pour les crues inférieures à 250 m³/s à la confluence Seine-Aube (période de retour inférieure à 5 ans pour la période hivernale et inférieure à 10 ans pour les périodes printanière et estivale), la totalité du flux est évacuée par la Seine ;
- pour les crues comprises entre 250 et 400 m³/s à la confluence Seine-Aube (période de retour comprise entre 5 et 20 ans en période hivernale), le flux se divise en deux sous-systèmes hydrauliques à l'entrée du canal de dérivation de Beaulieu (entre Nogent-sur-Seine et Beaulieu) :
 - la majeure partie du flux est évacuée au Sud par la Seine ;
 - une partie du débit est évacué par la Vieille Seine et la Noue d'Hermé.

La plaine alluviale de la Bassée est alors inondée jusqu'à l'écluse de Vimpelles. Par contre, en aval, la capacité d'écoulement de la Seine est suffisante pour écouler les eaux de crue.

- pour les crues supérieures à 400 m³/s à la confluence Seine-Aube (période de retour supérieure à 20 ans en période hivernale), l'ensemble de la plaine alluviale de la Bassée est inondée. Elle constitue alors la dernière zone d'expansion des crues avant Paris.

Les crues sont régulées par trois grands lacs-réservoirs en amont de la plaine alluviale de la Bassée (lac d'Orient, lac d'Armance et lac d'Auzon-Temple) et plusieurs barrages et écluses. Ces lacs, qui constituent une réserve de 800 millions de m³, permettent à la fois d'écrêter les crues et d'assurer un débit minimum d'étiage. Ils sont gérés par un établissement public, les Grands Lacs de Seine (GLS) (anciennement Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine - IIBRBS).

Afin d'assurer la navigation et d'établir une liberté de circulation sur la voie d'eau, d'importants travaux d'aménagement ont été réalisés. Ils ont notamment consisté en d'importantes opérations de dragage, l'installation d'écluses, le scindement de certaines boucles, la rectification du profil du lit, ainsi que la réalisation d'ouvrage de dérivation.

Leur but était, également d'augmenter la durée de navigabilité ainsi que les capacités des embarcations par accroissement du tirant d'eau.

De Nogent- à Montereau-Fault-Yonne, la navigation est établie tantôt sur des dérivations latérales (Dérivation de Beaulieu à Villiers-sur-Seine), tantôt dans le lit de la Seine elle-même. D'anciennes voies navigables, aujourd'hui désaffectées subsistent également sur le secteur, tel le Canal de Dérivation de Bray à La Tombe.

Un autre canal, le canal des Ormes est également présent sur le site. Celui-ci, de configuration pratiquement rectiligne est l'ébauche d'un ouvrage qui devait remonter jusqu'à Provins. Le projet a néanmoins été abandonné avec l'arrivée du chemin de fer. Il est aujourd'hui utilisé pour amener l'eau de la Seine à l'usine élévatoire des Ormes, d'où l'eau de Seine est envoyée en conduite forcée jusqu'à Provins.

Signalons que la vallée de la Bassée est concernée par deux autres projets hydrauliques visant d'une part, à réduire encore les débits de la Seine en période de crue par la création d'une dizaine de casiers de surstockage entre Marolles-sur-Seine et Bray-sur-Seine, et d'autre part, à faciliter la circulation des bateaux par la création d'un canal à grand gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (*cf. chapitre IV.3.11 Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement*).

★ Les affluents de la Seine

Plusieurs petits cours d'eau, affluents de la Seine traversent la ZPS. Il s'agit, pour les principaux :

- du Vieil Orvin, affluent rive gauche à Villiers-sur-Seine ;
- du ruisseau des Méances, affluent de la Vidée du Rossignol, affluent rive droite à Saint-Sauveur-lès-Bray ;
- de la Voulzie, affluent rive droite à Saint-Sauveur-lès-Bray ;
- de l'Auxence, rejoignant la Seine à Marolles-sur-Seine.

La ZPS englobe également une partie des derniers kilomètres de l'Yonne, avant sa confluence avec la Seine à Montereau-Fault-Yonne.

D'un débit moyen de 93 m³/s, elle draine un vaste bassin versant de plus de 10 000 km², drainant une partie du Morvan et des plaines de Champagne.

Les crues de l'Yonne peuvent être importantes et jouent un rôle majeur dans le niveau de la Seine, en particulier jusqu'à Paris.

★ Les noues et vidées

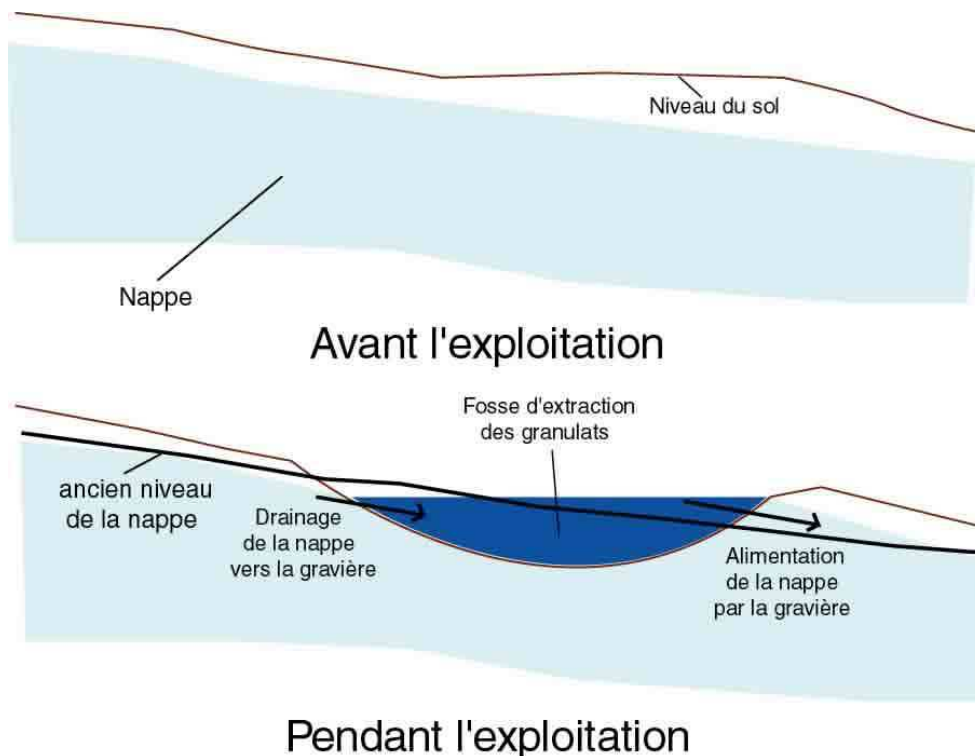
Le site est également traversé par plusieurs noues et vidées. On peut notamment citer, pour le secteur de la Réserve Naturelle, la Grande Noue d'Hermé, la Noue de Neuvry ou la vidée du Rossignol.

Ces différents petits cours d'eau, plus ou moins temporaires, jouent un rôle important, notamment dans l'évacuation des crues lors des plus hautes eaux, mais également dans l'alimentation en eau favorable à la conservation de certains milieux naturels remarquables (forêts alluviales...). Ils présentent, en outre, d'importantes capacités d'accueil pour la faune piscicole qui y trouve notamment des sites favorables pour la reproduction.

★ Les plans d'eau

La ZPS se caractérise par la présence, à proximité immédiate et, dans une

moindre mesure, au sein même du périmètre, de nombreux plans d'eau issus d'exploitations des sables et graviers alluvionnaires. La création de ces plans d'eau dans la plaine alluviale est susceptible de modifier le fonctionnement hydrologique du bassin versant, notamment via la perturbation de la circulation



des eaux phréatiques, la perturbation du pendage de la nappe, le piégeage d'une partie des eaux douces... (Agences de l'Eau, 1999 ; AESN, 2007)

Modifications du régime de la nappe alluviale induites par la création de plan d'eau (schéma repris de Poulard, 2001)

Toutefois, les compensations hydrologiques développées par plusieurs exploitants de la Bassée permettent de réduire ces impacts (choix des matériaux de remblaiement, maintien de berges filtrantes pour favoriser la circulation des eaux de nappe). Ces plans d'eau, lorsqu'ils sont réaménagés avec des considérations écologiques, peuvent aussi recréer des habitats favorables au développement de communautés de faune et de flore devenues rares (herbiers aquatiques à Potamots, mégaphorbiaies, sites de reproduction pour la faune...). Les pratiques en la matière ont notablement évolué et conduisent aujourd'hui à une amélioration des conditions de réaménagements (cf. diagnostic socio-économique).

III.4.1 Qualité des milieux aquatiques

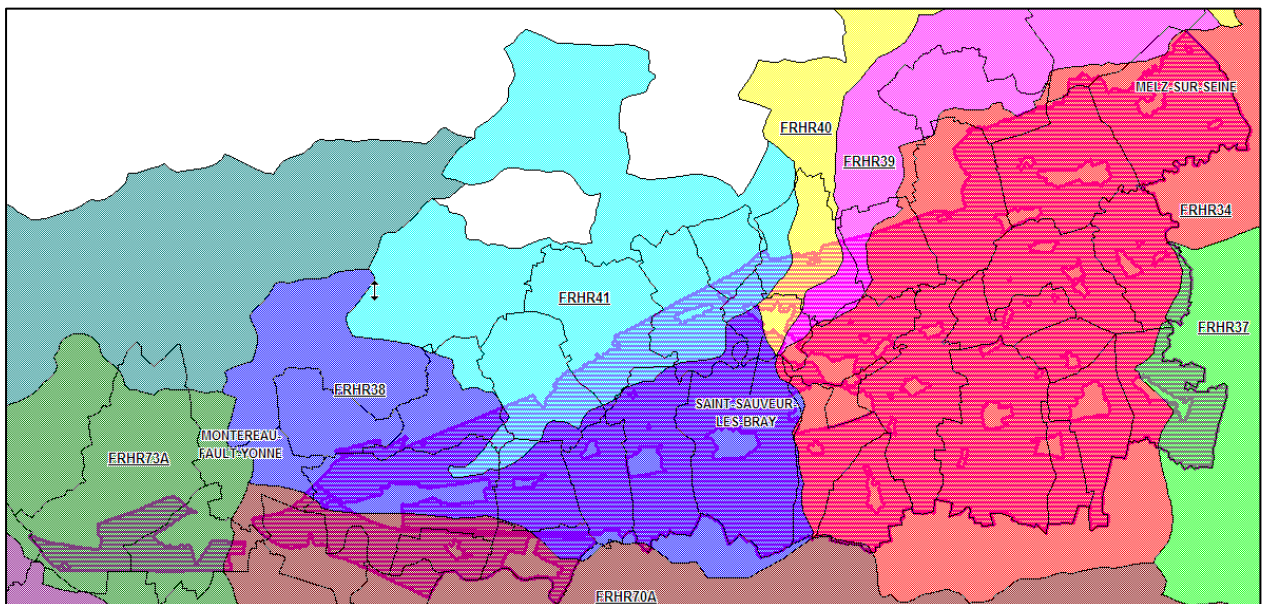
Le territoire de la Bassée présente de très forts enjeux en termes de qualité des eaux car il comprend une importante réserve d'eau pour toute l'Ile-de-France

(potentiellement 350 000 m³/jour). Dans le cadre de la réactualisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole de Seine-et-Marne réalisé par Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en 2010, un état des lieux de l'ensemble des cours d'eau du département a été établi. Les éléments présentés ci-dessous sont tirés de ce document

★ **Les masses d'eau**

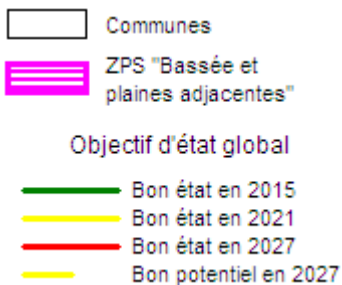
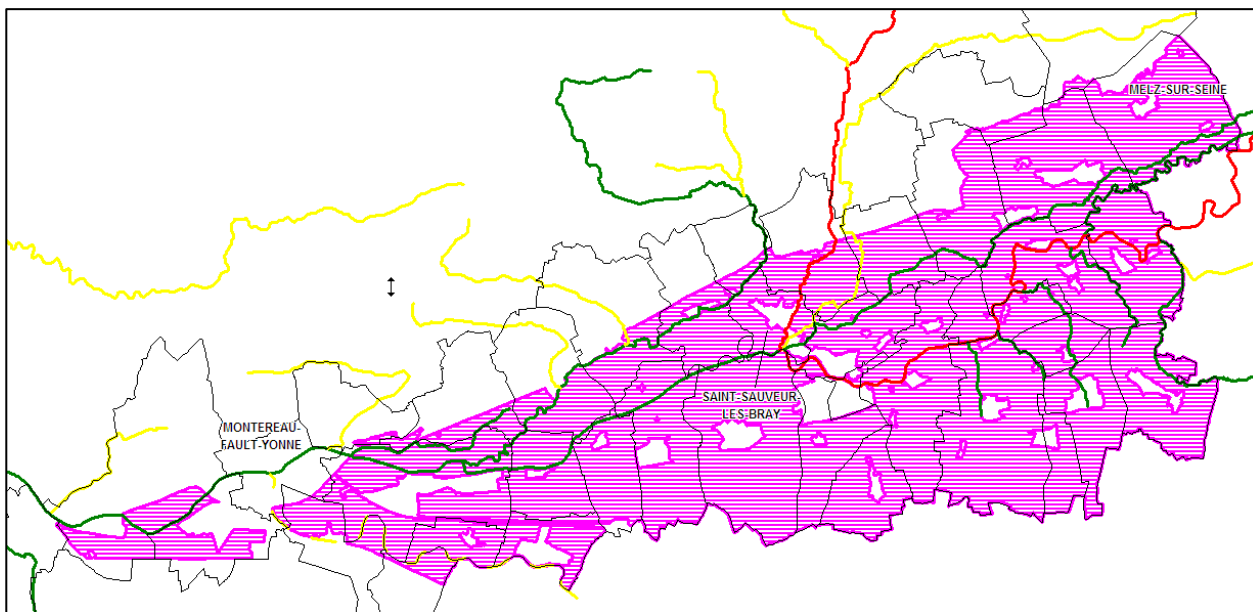
LA ZPS est directement concernée par huit masses d'eau (suivant la définition de la Directive Cadre sur l'Eau). Il s'agit des zones suivantes :

- FRHR34 - La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)
- FRHR37 - L'Orvin de sa source au confluent de la Seine (exclu)
- FRHR38 - La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)
- FRHR39 - Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)
- FRHR40 - La Voulzie de sa source à la confluence de la Seine
- FRHR41 - L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)
- FRHR70A - L'Yonne du confluent de l'Armançon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)
- FRHR73A - La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)



Localisation des masses d'eau (adapté du SDVP 77, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010)

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en décembre 2000, engage les pays de l'Union européenne à atteindre l'objectif d'un « bon état » chimique et biologique des eaux d'ici 2015. Certaines masses d'eau bénéficient néanmoins de reports pour l'atteinte d'un état de conservation satisfaisant.



Objectif d'état global et délai pour les masses d'eau DCE de Seine et Marne (adapté du SDVP 77, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010)

Sur le territoire de la Bassée, la Seine présente, en amont de Saint-Sauveur-les-Bray, un objectif global de bon état pour 2027. C'est également le cas de la Voulzie. Le bon état global doit être atteint sur le ruisseau des Méances en 2021. Quant aux autres cours d'eau (Seine en aval de Saint-Sauveur-les-Bray, Auxence, Grand noue d'Hermé, Orvin ...), le bon état de conservation devra être atteint d'ici 2015.

La situation apparaît plus critique sur l'Yonne, cours d'eau sur lequel l'objectif est l'atteinte d'un bon potentiel en 2027.

Les caractéristiques des différentes masses d'eau sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous, issus du SDVP.

❖ **FRHR34 - La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)**

La largeur de la Seine sur ce secteur varie entre 60 et 80 m, pour une profondeur moyenne de l'ordre de 2,5 à 3,5 m. Plusieurs noues (Noue de Neuvry, Grande Noue d'Hermé) sont également incluses dans cette masse d'eau. Leur largeur est comprise entre 2 et 6 m et leur profondeur varie entre 40 cm et plus d'1 m. Les milieux aquatiques sont peu diversifiés dans le lit mineur de la Seine en lien notamment avec la chenalisation du fleuve et la présence de plusieurs écluses. Ils apparaissent relativement intéressants au niveau des annexes hydrauliques et des noues (présences d'herbiers notamment). La gestion des niveaux d'eau conduit néanmoins à une déconnexion latérale des zones humides liées à

l'écosystème fluvial.

La qualité physico-chimique se révèle relativement bonne dans la Seine, moins dans les affluents.

❖ **FRHR37 - L'Orvin de sa source au confluent de la Seine (exclu)**

Cette masse d'eau, principalement concernée par le département de l'Aube, n'apparaît pas dans le SDVP 77. Elle est dans un état écologique jugé moyen

❖ **FRHR38 - La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)**

La largeur moyenne de la Seine sur ce secteur est d'environ 80 m, pour une profondeur moyenne de l'ordre de 3,5 m. La chenalisation du lit mineur apparaît important sur ce tronçon, ce qui appauvrit considérablement les milieux aquatiques. Les milieux apparaissent plus riches au niveau des annexes hydrauliques (anciens bras, anciennes sablières en lien avec le fleuve...), présentant une grande diversité de substrats, de profondeurs d'eau, de berges, et de végétation aquatique.

La Seine est canalisée, à partir de l'écluse de la Grande Bosse pour permettre la navigation des convois de 3 000 tonnes. Des travaux de dragage sont régulièrement conduits afin d'assurer la circulation des péniches. Les aménagements et l'entretien du chenal de navigation constituent des atteintes aux milieux aquatiques.

La qualité physico-chimique se révèle relativement bonne dans la Seine, moins dans les affluents.

❖ **FRHR39 - Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)**

Le ru des Méances s'écoule sur 25 km jusqu'à la confluence en rive droite de la Seine, à hauteur de Saint-Sauveur-lès-Bray. Il présente une largeur moyenne de 2 m sur une profondeur d'environ 50 cm.

Il présente une bande rivulaire très faiblement boisée et une diversité d'habitats aquatiques relativement faible

Les continuités écologiques apparaissent altérées par la présence de plusieurs ouvrages infranchissables. La qualité du milieu est également dégradée par les pollutions organiques.

❖ **FRHR40 - La Voulzie de sa source à la confluence de la Seine**

La Voulzie s'écoule sur 25 km environ avant de confluer en rive droite de la Seine, au niveau de Saint-Sauveur-lès-Bray. Le cours d'eau présente un substrat plutôt vaseux, qui, combiné au développement d'algues filamenteuses limitent la diversité des habitats aquatiques.

A Saint-Sauveur-lès-Bray, une station de pompage prélève l'eau dans la Seine pour la restituer en amont, à proximité des captages d'eau potable de la Ville de Paris situés au niveau des sources.

Les continuités écologiques apparaissent altérées par la présence de plusieurs

ouvrages infranchissables, même si certains sont équipés de passes à poissons. La qualité de l'eau est, quant à elle, sous la pression des activités agricoles. Elle est jugée moyenne sur la partie aval de la Voulzie.

❖ **FRHR41 - L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)**

L'Auxence prend sa source sur la commune Cessoy-en-Montois et après un parcours de 30 km, se jette en rive droite de la Seine, à Marolles-sur-Seine. Dans sa partie aval, l'Auxence présente un faciès lenthique avec une présence importante d'herbiers aquatiques. Sur ce secteur, le cours d'eau présente une surlargeur et un surcreusement, résultats de travaux de curage, ce qui a tendance à dégrader les milieux aquatiques. La qualité des eaux présente une qualité médiocre en aval de Donnemarie-Dontilly, en lien notamment avec le faible débit du cours d'eau. Le bassin est touché par la présence d'espèces invasives, notamment la Renouée du Japon et le Ragondin.

❖ **FRHR70A - L'Yonne du confluent de l'Armançon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)**

Sur ce secteur, la largeur moyenne de l'Yonne est de l'ordre de 100 m, pour une profondeur moyenne d'environ 2,5 m. Les habitats naturels apparaissent dégradé (Les milieux aquatiques sont peu diversifiés dans le lit mineur en lien notamment avec la chenalisation du fleuve et la présence de plusieurs écluses. Ces 'aménagement, réalisés pour permettre la navigation des bateaux, rend les milieux très artificialisés. La gestion des niveaux d'eau conduit, de plus, à une déconnexion latérale des zones humides liées à l'écosystème fluvial.

La qualité physico-chimique se révèle néanmoins relativement bonne.

❖ **FRHR73A - La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)**

La largeur moyenne du fleuve est de l'ordre de 80 m à 100 m, pour une profondeur moyenne de l'ordre de 3,5 m. Sur ce secteur, la Seine est artificialisée (chenalisation importante), afin de permettre la navigation. La gestion des niveaux d'eau conduit à une déconnexion latérale des zones humides liées à l'écosystème fluvial. La traversée de zones urbanisées entraîne une pollution des eaux, en lien notamment avec les importantes surfaces imperméabilisées. L'état chimique est néanmoins jugé bon, alors que l'état écologique est plutôt qualifié de moyen.

★ **Les eaux souterraines**

Le SDAGE 2010-2015 rappelle que la nappe alluviale de la Bassée représente un intérêt régional majeur en termes de réserve en eau potable pour les besoins actuels et futurs. Trois zones de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable partagent le périmètre du site Natura 2000 près de Montereau-Fault-Yonne. D'autre part, dans le cadre de la transposition de la directive cadre sur l'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie réalise des acquisitions foncières et en confie la gestion à des structures qui s'engagent à mettre en œuvre une gestion écologique.

III.4.2 Occupation du sol

Cf. Atlas cartographique : Carte n°7 : Occupation du sol sur le territoire de la ZPS

Les données d'occupation du sol présentée dans l'atlas cartographique proviennent de diverses sources. Des données du Mos 2003, (format raster, maille de 25 m) et de l'Ecomos 2004 (© IAU Ile-de-France) ont été agrégées. Les éléments concernant les départements situés hors Ile-de-France (Aube et Yonne) proviennent des couches cartographiques Corine Land Cover (Union européenne - SOeS, 2006).

Au vu de l'évolution rapide de certaines parties du territoire (creusement de sablières en particulier), il est néanmoins possible que les données concernant certains secteurs nécessitent une réactualisation.

La synthèse des données d'occupation du sol sur le territoire de la ZPS est présentée dans le tableau ci-après.

Occupation du sol sur le territoire de la ZPS		
Type d'occupation du sol	Surface (en hectare)	Proportion par rapport à la surface totale du site
Cultures	16 661,3	60,3%
Boisements	6 572,9	23,8%
Plans d'eau et cours d'eau	2 276,8	8,2%
Prairies	801,8	2,9%
Secteurs anthropisés	702,6	2,5%
Zones arbustives	277,4	1,0%
Habitations et jardins	163,3	0,6%
Zones humides	75,0	0,3%
Infrastructures de transport	71,8	0,3%
Pelouses	39,3	0,1%
Zones agricoles hétérogènes	1,0	0,0%
TOTAL	27 643,0	100,0%

Plusieurs commentaires peuvent être faits à la lumière de ces résultats.

★ *Un site dominé par les espaces agricoles*

La ZPS apparaît largement dominée par les espaces agricoles cultivés. Ceux-ci couvrent plus de 60% de la surface totale du site, soit plus de 16 600 ha.

A l'échelle du site, leur répartition apparaît néanmoins hétérogène. Certains

espaces tels que les rebords des plateaux du Montois et du Senonois (respectivement au Nord et au Sud de la vallée de la Seine), en sont majoritairement constitués. Les grandes cultures représentent sur ces zones de vastes espaces continus, uniquement entrecoupés par quelques bourgs et boisements.

Au cœur de la Bassée, les cultures apparaissent plus disséminées. Sur ce secteur, l'espace est notamment occupé par les plans d'eau et les boisements.

En comparaison, les espaces prairiaux occupent de faibles surfaces (environ 800 ha, ce qui porte la superficie totale des espaces agricoles à environ 17 500 ha)

★ Une trame boisée inégalement répartie sur le territoire

A l'échelle de l'ensemble du site, les boisements représentent près du quart de la surface totale. Leur répartition apparaît néanmoins particulièrement hétérogène. Quasiment absents des grandes plaines agricoles (en particulier au Sud de la Vallée de la Seine), ils représentent, sur certains secteurs, l'occupation du sol dominante. C'est en particulier le cas à proximité immédiate de la Seine où de vastes ensembles boisés sont présents (secteur de la Réserve Naturelle notamment).

Plusieurs types de boisements peuvent être distingués. L'une des richesses de la Bassée est notamment constituée par la présence de forêts alluviales relictuelles, particulièrement remarquables. Ces dernières occupent, en particulier, le fond de la vallée de la Seine. A mesure que l'influence du fleuve s'estompe, celles-ci sont remplacées, sur les rebords des plateaux, par des boisements à caractère plus mésophile, telle la forêt de Sourdun.

★ Une présence marquée des milieux aquatiques et humides

Sur le territoire de la ZPS, les milieux aquatiques, et notamment les plans d'eau et cours d'eau, occupent une place particulièrement importante. Ils représentent ainsi près de 8% de la surface totale du site.

Ces milieux sont, à la fois d'origine naturelle (cours de la Seine), mais proviennent également de l'exploitation des sablières et carrières, nombreuses en Bassée. Les activités d'extraction de granulats conduisent, en effet, à la constitution de plans d'eau persistant après la fin de l'exploitation.

La répartition de ces plans d'eau suit un certain gradient, ces derniers étant, à l'heure actuelle, plus représentés en aval qu'en amont. Cette différence tend à s'estomper progressivement, au vu des nouveaux projets récemment autorisés ou encore à l'étude en amont de Bray-sur-Seine.

Les milieux qualifiés d'humides (hors boisements) sont relativement peu représentés.

IV. Diagnostic écologique

Les données présentées dans le diagnostic proviennent principalement de l'étude réalisée par l'ANVL dans le cadre de l'élaboration de ce document d'objectifs. Le diagnostic a été complété par quelques données collectées par Biotope dans le cadre des inventaires réalisés sur le SIC.

IV.1 Espèces mentionnées dans le Formulaire Standard de Données

Le diagnostic du site conduit par l'ANVL s'est tout d'abord attaché à préciser la situation, sur le territoire du site Natura 2000, des différentes espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées sur le Formulaire Standard de Données. Elles sont au nombre de 21.

Le tableau ci-dessous détaille cette liste d'espèce et précise leur statut sur le site.

Formulaire Standard du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »	
<i>Espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Statut actuel</i>
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Reproduction.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Reproduction.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Reproduction.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Reproduction.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Reproduction. Hivernage.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	Hivernage.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	Hivernage.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	Reproduction. Hivernage.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Reproduction.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Reproduction.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale (<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>)	Reproduction.
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>)	Reproduction.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Reproduction.

Formulaire Standard du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »

<i>Espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Statut actuel</i>
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Reproduction.
Râle des genêts (<i>Crex crex</i>)	Reproduction.
Sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>)	Reproduction.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	Reproduction.

D'autres espèces ont été listées dans le FSD. Ces espèces sont traitées au chapitre IV.2.3.

IV.2 Synthèse des données

Cf. Annexe 2 : Méthodologie du diagnostic ornithologique

Cf Annexe 3 : Fiches entités issues du diagnostic de l'ANVL

Cf. Atlas cartographique : Carte n°8 : Synthèse des observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - Cortège des milieux humides

Cf. Atlas cartographique : Carte n°9 : Synthèse des observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - Cortège des milieux boisés/ripisylves

Cf. Atlas cartographique : Carte n°10 : Synthèse des observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - Cortège des milieux ouverts

Suite à l'analyse bibliographique effectuée sur les dix dernières années et aux différentes prospections réalisées en 2009 et 2010, le statut des espèces visées par ce diagnostic écologique a pu être précisé.

Ce sont ainsi 38 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux au total qui ont été étudiées, parmi lesquelles :

- 19 ont niché sur le site au moins une fois dans les dix dernières années de façon certaine, probable, ou possible dont 17 en 2009,
- 5 sont considérées nicheuses potentielles,
- 7 sont migratrices régulières et 4 occasionnelles,
- 7 sont hivernantes sur le site de façon occasionnelle ou régulière,

On rappelle les critères d'attribution des différents statuts de reproduction :

- certaine : nids avec œufs ou jeunes, adulte « alimentant » un nid ou couvant, jeunes fraîchement envolés ou poussins, adulte cherchant à détourner l'attention
- probable : couple observé dans un habitat favorable en période de nidification, comportements territoriaux, parades nuptiales, plaque incubatrice, construction d'un nid
- possible : individu observé dans un habitat favorable en période de nidification, mâles chanteurs ou cris de nidification en période de reproduction.

L'ensemble des données collectées pour les espèces nicheuses de l'annexe I ont

été cartographiées (cf. Carte n°8 à 10 de l'atlas cartographique). Trois groupes d'espèces ont été distingués en fonction de leurs caractéristiques écologiques :

- les espèces des boisements et ripisylves, comprenant à la fois des espèces purement forestières (pics notamment) et les espèces nichant de manière préférentielle dans les boisements (rapaces, ardéidés) mais fréquentant également d'autres milieux ;
- les espèces des milieux humides (hors boisements humides), qui réalisent la majeure partie de leur cycle biologique sur des espaces fortement liés à la présence d'eau (plans d'eau, cours d'eau, marais...) ;
- les espèces des milieux ouverts, regroupant les espèces inféodées aux grandes cultures et celles dépendant des espaces prairiaux et bocagers.

Les cortèges d'espèces sont détaillés dans le tableau ci-après. Ils incluent les 19 espèces nicheuses de façon certaine, probable, ou possible et la Cigogne blanche, pour laquelle une tentative de nidification avortée a été observée en 2010

Cortèges d'espèces distingués	
<i>Cortège</i>	<i>Espèces constituant le cortège</i>
Cortège des milieux ouverts	Busard cendré
	Busard Saint Martin
	Oedicnème criard
	Pie-grièche écorcheur
Cortège des milieux boisés et des ripisylves	Aigrette garzette
	Bihoreau gris
	Blongios nain
	Bondrée apivore
	Cigogne blanche
	Milan noir
Cortège des milieux humides	Pic mar
	Pic noir
	Busard des roseaux
	Echasse blanche
	Gorgebleue à miroir
	Martin-pêcheur d'Europe
	Mouette mélanocéphale
Râle des genêts	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	

IV.2.1 Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Espèces d'intérêt communautaire observées sur le site et nicheuses avérées, probables ou possibles¹ en 2009 et 2010

Cortège des milieux ouverts

★ *Busard cendré*

Ce busard est considéré comme nicheur très rare et vulnérable en Ile-de-France, un couple s'est reproduit à Bazoches-lès-Bray en 2009 mais la nidification a échoué suite à une destruction du nid. D'autres couples ont été observés en période favorable à la reproduction sans que celle-ci n'ait pu être confirmée de façon certaine.

★ *Busard St-Martin*

Nicheur très rare et vulnérable, trois couples nicheurs certains de Busard St-Martin ont été identifiés sur le site en 2009 (Bazoches-lès-Bray, La Tombe). Trois couples ont également été observés avec une probabilité importante de nidification (Gravon, Villenauxe-la-Petite et Jaulnes) et pour le reste des individus contactés, la nidification n'est envisagée que de façon possible.

★ *Oedicnème criard*

Nicheur rare et vulnérable, l'Oedicnème criard est également une espèce dont les effectifs sont difficiles à évaluer. Huit couples ont été contactés dans des habitats favorables à leur nidification (Barbey, Bazoches-lès-Bray, Misy-sur-Yonne, Grisy-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite, Mousseaux-lès-Bray, Montigny-le-Guesdier, Jaulnes) mais il est difficile de détecter les nids (l'espèce étant nidifuge). 6 autres individus ont également été identifiés comme nicheurs possibles mais aucun couple certain n'a pu être observé. Sa présence est toutefois synonyme de zone de nidification. La nidification a pu être prouvée de façon certaine à Marolles-sur-Seine en 2010.

★ *Pie-grièche écorcheur*

Cette espèce nicheuse rare et considérée vulnérable en Ile-de-France, semble aujourd'hui plus commune en Bassée que ce qui avait pu être estimé auparavant. Ce sont 5 couples nicheurs certains qui ont pu être localisés en 2009, auxquels s'ajoutent les 10 probables pour lesquels la nidification n'a pu être confirmée de façon certaine. En 2010, au moins 7 couples nichent de façon certaine sur le territoire de la ZPS, notamment à Bazoches-les-Bray, Noyen-sur-Seine, Vimpelles...

¹ Il existe trois niveaux différents d'indices de reproduction (possible, probable, certain), attribuables à une observation selon différents critères comportementaux, permettant de qualifier la probabilité de nidification des individus observés. Ils sont décrits par l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeijer & Blair, 1997)

Cortège des milieux boisés et ripisylves

★ *Aigrette garzette*

Cette espèce n'était pas inscrite au Formulaire Standard de Données du site. Toutefois, les prospections et les données historiques obtenues dans le cadre du diagnostic montrent une présence de plus en plus régulière de l'espèce avec des stationnements très tardifs et, depuis deux ans, des signes indiquant une nidification probable de l'espèce sur deux sites de la Bassée (Bazoches-lès-Bray et Marolles-sur-Seine).

★ *Bihoreau gris*

Considéré comme très rare nicheur et à surveiller en Ile-de-France, l'espèce est toujours bien présente en Bassée avec un site à Marolles-sur-Seine regroupant plusieurs couples nicheurs chaque année dont 5 en 2009 et 2010, et deux nouveaux sites identifiés avec un couple probable et un possible (Bazoches-lès-Bray).

★ *Blongios nain*

En danger en Ile-de-France, la nidification de cette espèce n'avait pu être confirmée en 2009 (un couple nicheur « probable » sur un site). Elle a par contre été prouvée de façon certaine en 2010 sur deux sites, sur les communes de Gravon et Bazoches-lès-Bray.

★ *Bondrée apivore*

Nicheuse assez rare et à surveiller en Ile-de-France, sa discrétion rend la nidification de cette espèce particulièrement difficile à détecter. En 2009, ce sont 12 individus qui ont été contactés et dont l'observation laisse envisager une nidification (zone et période favorables). Celle-ci n'a toutefois jamais pu être confirmée.

★ *Milan noir*

Ce rapace est un nicheur très rare et vulnérable dans notre région. Deux couples nicheurs certains ont été identifiés en Bassée cette année (Balloy et La Grande Paroisse). Un certain nombre d'observations confèrent également à cette espèce le statut de nicheur possible sur une dizaine d'autres sites.

★ *Pic mar*

Le Pic mar est un nicheur rare et à surveiller en Ile-de-France. Au sein de la Bassée, il a niché dans la forêt de Sourduin en 2009, à raison de 8 couples identifiés de façon certaine. Six autres sites ont été identifiés comme probables ou possibles pour la nidification de l'espèce suite à l'observation d'individus chanteurs et/ou présents dans des habitats propices à la reproduction, notamment à La Brosse-Montceaux, Marolles-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine et Soisy-Bouy.

★ *Pic noir*

Nicheur assez rare et à surveiller en Ile-de-France, le Pic noir a été observé ou entendu (réponse à la repasse ou chant spontané) sur 10 sites en 2009 avec, par conséquent, un statut nicheur possible ou probable. Les observations se concentrent dans les boisements de la vallée de la Seine, mais également en

forêt de Sourdu.

Cortège des milieux humides

★ *Busard des roseaux*

Nicheur très rare et vulnérable, un couple de Busard des roseaux a niché de façon certaine sur un site en Bassée (Villenaux-la-Petite). L'espèce a été observée par ailleurs sur 5 sites différents sur lesquels la nidification est considérée comme possible, notamment à Balloy, Jaulnes et Noyen-sur-Seine.

★ *Gorgebleue à miroir*

Considérée comme un nicheur et migrateur très rare en Ile-de-France, l'espèce était principalement connue en Bassée en amont de Nogent-sur-Seine (partie Aubeoise). La nidification de l'espèce est même prouvée en 2003 sur la commune de La Villeneuve-au-Châtelot (J.P. Sibley). En 2010, les prospections ont permis de contacter au moins trois mâles chanteurs cantonnés dont deux sur le territoire de la ZPS à Bazoches-lès-Bray et Mouy-sur-Seine (Observations Biotope, 2010).

★ *Martin-pêcheur d'Europe*

Cette espèce est assez rare nicheuse et reste à surveiller en Ile-de-France. Particulièrement difficiles à détecter, quatre nids ont toutefois pu être repérés en 2009. 13 couples ont également été observés dans des milieux propices à leur nidification sans qu'il ait été possible de localiser de façon précise leur terrier. Les observations se concentrent notamment sur les cours de la Seine et de l'Yonne.

★ *Mouette mélanocéphale*

Considérée comme nicheuse occasionnelle en Ile-de-France, il se trouve que la Mouette mélanocéphale est régulière en Bassée avec 8 sites de nidification connus à ce jour, sur les communes de Barbey, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Jaulnes, Marolles-sur-Seine et Varennes-sur-Seine. Il faut toutefois noter une légère diminution des effectifs en 2009 (134 couples certains). La tendance semble néanmoins repartir à la hausse avec un total de 160 couples en 2010. Il apparaît cependant indispensable de surveiller dans les années à venir pour confirmer ou non la tendance.

★ *Sterne naine*

Le statut de nicheur très rare et vulnérable de la Sterne naine se confirme en Bassée avec seulement 2 couples identifiés en 2009 sur le territoire de la ZPS (Mouy-sur-Seine). En 2010, 4 couples ont niché de façon certaine sur le plan d'eau de Ville-Saint-Jacques, en limite immédiate du site.

★ *Sterne pierregarin*

Avec des effectifs assez fluctuants, la Sterne pierregarin confirme son statut francilien de nicheur assez rare et à surveiller. En 2009, ce sont 97 couples certains qui ont été identifiés sur le site (et un minimum de 86 en 2010) contre un maximum de 212 observés en 1997. Ces effectifs sont à surveiller afin de s'assurer que la tendance générale ne s'oriente pas vers leur diminution. Les colonies se situent notamment sur divers plans d'eau de carrières, répartis sur l'ensemble de la ZPS.

Espèces d'intérêt communautaire non observées en tant que nicheuses en 2009 mais dont la nidification a eu lieu de façon avérée, probable ou possible durant les dix dernières années

★ *Rôle des genêts*

Nicheur francilien occasionnel et en danger, le Rôle des genêts n'a fait l'objet d'aucune observation, ni en 2009, ni en 2010. Cette dernière a toutefois été considérée comme possible en 2003 sur un site de la Bassée.

★ *Echasse blanche*

Nicheuse occasionnelle en Ile-de-France, un cas de nidification de l'Echasse blanche a été rapporté en Bassée, sur le site de la Croix St-Michel à Jaulnes en 2005. Des observations sur ce même site ont été réalisées depuis mais sans nidification confirmée. Les sites du Carreau Franc à Marolles-sur-Seine et du Grand Marais à Varennes-sur-Seine ont également fait l'objet d'observations régulières. Le rétablissement des inondations des zones humides, la présence de berges en pente douce et d'îlots sur les étangs et anciennes carrières alluvionnaires sont des paramètres qui lui sont favorables.

Espèces d'intérêt communautaire jamais observées en tant que nicheuses sur le site mais dont la nidification est considérée comme potentielle

★ *Balbuzard pêcheur*

Les observations de Balbuzard pêcheur semblent très fluctuantes selon les années mais varient beaucoup en fonction de la pression d'observation et des zones de passage de l'espèce. Un maximum de 20 individus a été observé en 2004 sur le site. Cinq individus ont pu être contactés en 2009. La majeure partie de ces observations concernent des individus migrants mais certaines d'entre elles se font également en période de reproduction. Aucune donnée de nidification n'a été notée jusqu'à présent en Bassée, probablement en raison du manque d'arbres pouvant accueillir l'aire de ce rapace qui peut parfois mesurer plus d'1 m de largeur. La nidification a d'ores et déjà été constatée dans le département voisin de l'Essonne. Quelques sites de pêche réguliers sont connus (Balloy/Champmorin et Marolles-sur-Seine/Carreau Franc) au sein de la ZPS. Sur l'espace naturel de Champmorin, une plateforme artificielle a été installée dans le boisement en bord du site dans le but de favoriser la nidification de l'espèce. Celle-ci est toutefois restée sans succès jusqu'à présent et l'absence d'entretien risque d'aboutir à sa dégradation rapide. Le maintien de grands arbres, morts ou déperissants et la préservation des sites de nidification potentiels permettront d'autant plus de favoriser l'installation pérenne de l'espèce sur le site. Par ailleurs, des observations très régulières sont effectuées sur un site situé en bordure sud-ouest du périmètre de la ZPS : l'étang de Moret à Ecuelles.

★ *Butor étoilé*

Les observations de Butor étoilé, considéré en danger dans notre région, ont été très ponctuelles sur les dix dernières années, à raison d'un maximum de trois observations sur une même année. Ces contacts peuvent tout aussi bien

correspondre à des individus distincts qu'à un même oiseau se déplaçant de site en site, ces derniers étant généralement très proches les uns des autres. L'espèce n'a malheureusement pas été revue en Bassée depuis 2006. Toutefois, la présence de grandes roselières dans différents secteurs rend envisageable sa nidification sur le site. De plus, le Butor étoilé est observé assez régulièrement au marais de Larchant, notamment en hivernage mais également avec des données plus anciennes en période de reproduction. La présence de l'espèce sur ce site peu éloigné laisse espérer son installation de façon plus durable en Bassée. Le maintien et l'entretien des grandes roselières et la restauration des inondations pour maintenir le caractère humide de certaines zones permettraient de favoriser cette espèce. La limitation des dérangements sur les sites potentiels serait également un point positif.

★ *Cigogne blanche*

Les principales observations ont lieu en période migratoire, lors des passages pré et post nuptiaux. Toutefois, l'espèce est observée de plus en plus souvent en période de reproduction et niche en Bassée auboise depuis de très nombreuses années ce qui rend envisageable sa nidification en Seine-et-Marne. 2010 a notamment vu la tentative de nidification d'un couple sur le territoire de la Réserve Naturelle, au lieu-dit le Bois de Chènevière (commune de Noyen-sur-Seine). Les individus, observés entre le 26/04/2010 et le 19/05/2010 ont débuté la construction d'un nid, mais celle-ci s'est achevée brutalement avec le départ des individus.



Cigogne blanche, *Ciconia ciconia* (Christophe Parisot)

★ *Héron pourpré*

L'espèce fait l'objet d'observations régulières laissant envisager la possibilité de cas de nidification dans le secteur. D'autre part, le Héron pourpré a niché en 2008 au marais de Larchant, se situant à quelques dizaines de kilomètres de la limite de la ZPS. Ces différents points permettent d'envisager que l'espèce s'installe en tant que nicheuse sur le site dans les prochaines années.

★ *Faucon pèlerin*

Il est observé régulièrement, notamment en hiver, sur le territoire de la ZPS. Quelques observations printanières restent plus rares. Toutefois, l'espèce niche

sur un site tout proche, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, et l'on peut espérer une installation plus pérenne de ce faucon en Bassée, à la fois en hivernage et en nidification. Un nichoir a, par ailleurs, été installé en bordure ouest du périmètre de la ZPS, sur des silos à la Grande-Paroisse. Aucune tentative de nidification n'a pour l'instant été observée bien que l'espèce ait été contactée à plusieurs reprises aux environs très proches, à Varennes-sur-Seine.

Espèces d'intérêt communautaire observées sur le site et hivernantes régulières ou occasionnelles

★ *Butor étoilé*

(cf. espèces nicheuses potentielles)

★ *Faucon émerillon*

L'espèce est généralement observée en période hivernale, à proximité des plaines cultivées de la Bassée où il lui est aisé de trouver sa nourriture.

★ *Faucon pèlerin*

(cf. espèces nicheuses potentielles)

★ *Grande aigrette*

Les observations concernant la Grande aigrette ont nettement augmenté depuis quelques années. En effet, l'espèce est désormais fréquente en hivernage avec quelques individus fréquentant certains sites tous les ans et elle étend sa période de présence au printemps. Elle pourrait devenir nicheuse à moyen terme.

★ *Harle piette*

Des observations sont régulièrement effectuées en Bassée mais restent relativement occasionnelles. L'espèce semble assez fidèle aux secteurs de Marolles-sur-Seine/Barbey et de Grisy-sur-Seine/Noyen-sur-Seine ainsi qu'à Cannes-Ecluse.

★ *Hibou des marais*

L'espèce a été observée deux années successives sur l'ancienne carrière de Champmorin à Balloy et Bazoches-lès-Bray (2006 à 2007). Elle avait également été contactée en 2003 dans la plaine agricole toute proche à Bazoches-lès-Bray et en 2005 dans un champ à Balloy. L'espèce n'a pas été recontactée depuis. Ces observations ont toutes été effectuées en hiver à l'exception de celle d'avril 2005 à Bazoches.

★ *Plongeon imbrin*

Cette espèce de plongeon a hiverné en Bassée durant deux mois en 2004. D'autres observations ont été effectuées en 1998, 2000 et 2007 mais les individus ne sont restés que quelques jours.



Plongeon imbrin, *Gavia immer* (Nicolas Flamant)

Espèces d'intérêt communautaire observées sur le site et migratrices régulières

★ *Balbusard pêcheur*

(cf. espèces nicheuses potentielles)

★ *Guifette noire*

Les observations concernant cette espèce sont devenues relativement régulières alors qu'elles semblaient plus rares au début du siècle. Elles se font lors des passages pré et post nuptiaux, avec des maximums d'observations en mai et août-septembre. Quelques oiseaux erratiques sont également notés en juin et juillet.

★ *Chevalier sylvain*

L'espèce est communément observée, principalement au cours de son passage post nuptial avec un maximum en août et dans une moindre mesure avant la reproduction entre avril et mai. La plupart des stationnements est observée sur les sites de Jaulnes/Croix St-Michel, Marolles-sur-Seine/Carreau Franc ou encore Varennes-sur-Seine/Grand Marais (sites particulièrement suivis).

★ *Pluvier doré*

Le Pluvier doré est observé généralement au sein de regroupements de Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*, dans les champs de la plaine de la Bassée. Les observations sont le plus souvent effectuées de novembre à mars, par groupes pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus. Les individus hivernant sur le site fuient généralement aux premières vagues de froid. Cette espèce est le plus souvent fidèle à ses secteurs de prédilection qui restent pour l'instant assez peu nombreux sur le site.

★ *Grue cendrée*

Elle est régulièrement observée en vol au-dessus de la Bassée lors de ses passages migratoires, bien que le sud seine-et-marnais se situe légèrement à

l'ouest du couloir principal de migration. Des effectifs de plus d'une centaine d'individus sont ainsi parfois observés. Toutefois, l'espèce stationne également sur le site, généralement de façon très brève mais semblerait-il de plus en plus régulièrement. Des sites comme celui de la Croix St-Michel à Jaulnes ou encore les alentours de Bazoches-lès-Bray semblent apporter les conditions nécessaires à des stationnements de plus en plus réguliers.

★ *Cigogne blanche*

(cf. espèces nicheuses potentielles)

★ *Milan royal*

Il est observé ponctuellement en Bassée au cours de ses deux passages migratoires. Aucune observation en période d'hivernage ou de nidification n'a pour l'instant été effectuée sur le secteur.

Espèces d'intérêt communautaire observées sur le site et migratrices occasionnelles

★ *Avocette élégante*

Les observations d'Avocette élégante sont assez disparates en Bassée et totalement irrégulières. En effet, des contacts ponctuels et très courts se produisent sur certaines années et certains sites sans qu'ils se répètent particulièrement dans le temps. Ils ont lieu le plus souvent entre mars et juillet. La Bassée semble être située sur une marge du couloir migratoire, les observations étant plus nombreuses dans l'ouest de l'Île-de-France. Une grosse part des contacts s'est effectuée sur la réserve ornithologique du Carreau Franc à Marolles-sur-Seine mais elle a également été observée sur d'autres sites.

★ *Fuligule nyroca*

Observé ponctuellement en octobre et mars, plus rarement en septembre et avril, le Fuligule nyroca est de passage en Bassée lors de ses transits migratoires. Le nombre d'observations semble augmenter depuis 2004, avec notamment la présence d'un mâle observé à 10 reprises en 2008 au Grand Marais à Varennes-sur-Seine.

★ *Crabier chevelu*

Il a été observé à quatre reprises en Bassée sur les dix dernières années. Un même individu a été contacté 3 fois en 1999 et un mâle en plumage nuptial a été vu en 2003. Toutes ces observations se sont produites à la réserve ornithologique du Carreau Franc à Marolles-sur-Seine. Aucune autre observation n'a été effectuée depuis.

★ *Cigogne noire*

Quelques observations ont été réalisées sur les 10 dernières années, elles concernent pour la plupart des oiseaux survolant la Bassée en juillet, août ou septembre. Il faut toutefois noter que l'espèce est nicheuse dans les boisements humides des régions limitrophes et plus particulièrement dans l'Aube.

Fiches espèces

Les principales espèces présentes sur le site sont détaillées ci-après sous forme de fiches. Ces dernières concernent :

- Les espèces nicheuses certaines, probables ou possibles en 2009
- Les espèces non notées comme nicheuses sur le site en 2009 mais dont la nidification a eu lieu de façon certaine, probable ou possible durant les dix dernières années

La Cigogne blanche a été ajoutée à cette liste, du fait de la tentative de nidification de l'espèce en 2010.

Chaque espèce d'intérêt communautaire est illustrée et renseignée ci-après par une fiche synthétique comprenant :

- Le nom de l'espèce ;
- Le code Natura 2000 ;
- Les statuts de protection et de rareté de l'espèce ;
- Une description de l'espèce ;
- Sa répartition géographique ;
- Des éléments sur son écologie ;
- Des précisions sur les populations à l'échelle du site ;
- L'état de conservation de l'habitat d'espèce sur le site ;
- La localisation des observations de l'espèce et/ou de son habitat ;
- Les menaces pesant sur l'espèce ;
- Les principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

L'Aigrette garzette

Egretta garzetta

Code Natura 2000 : A 026

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiformes
- Famille : Ardéidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Accord AEWA (1999)
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

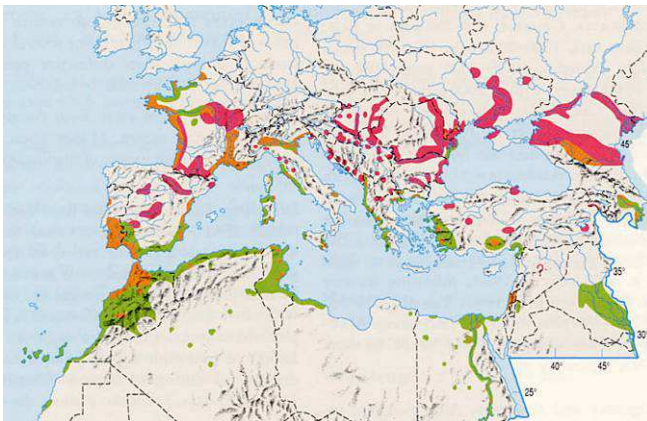


© O. Larrey Biotope

Description de l'espèce

Héron de taille moyenne entièrement blanc. Pattes noires avec doigts jaunes. Bec noir long et effilé. Deux longues plumes blanches sur la nuque et longues plumes ornementales sur le dos en plumage nuptial.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

L'Aigrette garzette est largement distribuée à travers l'Europe méridionale (autour de la Méditerranée et de la mer Noire).

En France, l'espèce a longtemps été cantonnée au littoral méditerranéen. Depuis les années 80, l'espèce a colonisé tout le littoral atlantique jusqu'à la Manche. L'espèce a aussi colonisé l'intérieur des terres par le couloir rhodanien.

Biologie et Ecologie

Habitats

L'espèce fréquente les marais, lagunes et étangs, généralement dans les eaux peu profondes, aussi bien à l'intérieur des terres qu'en zones côtières. Elle niche essentiellement dans les boisements en bordure de zones humides.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de l'Aigrette est très diversifié : poissons, insectes aquatiques, amphibiens, crustacés, mollusques.

Reproduction et activités

Le domaine vital autour des colonies est composé d'une mosaïque de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les sites d'établissements des colonies de l'Aigrette sont choisis en fonction des critères suivants : les matériaux de construction des nids doivent être disponibles sur le site, l'habitat doit pouvoir contribuer à la protection des jeunes et des œufs contre la pluie, les prédateurs et les nicheurs voisins. Les sites sont toujours choisis sur des îlots pour décourager les prédateurs terrestres. La ponte (3 à 5 œufs) intervient entre la mi-avril et la mi-mai. L'incubation dure 23 jours et l'élevage 40 à 50 jours. Les deux partenaires s'investissent dans toutes les phases de la reproduction.

Migrations

La grande majorité des Aigrettes garzettes se reproduisant en France hiverne sur le littoral méditerranéen de la France et de l'Espagne. Mais on note des déplacements bien plus importants allant du Ghana à l'Égypte.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

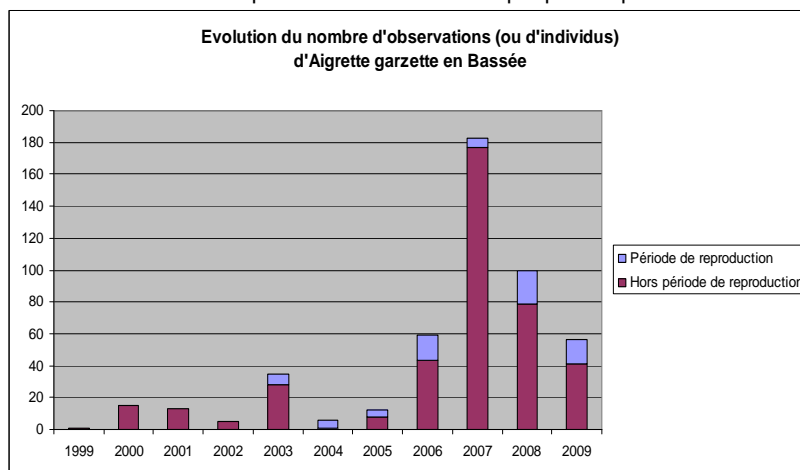
La population d'Europe occidentale après avoir frôlé l'extinction à la fin du XIX^{ème} siècle, est en augmentation depuis les années 1970 et est estimée actuellement à 30 000 couples, dont 13 400 en France (recensement 2000). Dans notre pays, l'espèce a longtemps été inféodée à la Camargue, mais une très forte progression sur la façade atlantique entre 1989 et 1994 a inversé la situation puisque le littoral méditerranéen ne regroupe plus que 36 % des effectifs nicheurs, contre 60 % pour la façade atlantique. Le couloir rhodanien (Loire, Allier, Durance) et la Garonne abrite également 3 % des effectifs nicheurs français.

En Ile-de-France, les observations d'Aigrette garzette étaient considérées comme très occasionnelles jusqu'à une période récente. Depuis quelques années, l'espèce semble de plus en plus courante, ce qui peut s'expliquer par sa progression vers le nord de la France. Depuis le début des années 2000, elle est considérée comme nicheuse potentielle en Ile-de-France.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Les observations d'Aigrette garzette en Bassée ont nettement augmenté, principalement depuis 2006. Elles ont été exceptionnellement élevées en 2007, où plusieurs individus ont été observés sur deux sites durant de très longues périodes, notamment au cours de l'hiver mais également en saison de reproduction. Il y avait dès lors de fortes suspicions d'installation de l'espèce en tant que nicheuse en Bassée.

Bien que le nombre de contacts ait été moins élevé en 2008 et 2009, la reproduction de l'espèce peut être considérée comme probable sur ces deux années, des observations de plusieurs individus en pleine période de nidification ayant été réalisées. En effet, deux oiseaux sont restés cantonnés au sein de la colonie de Bihoreaux gris du Carreau Franc pendant une grosse partie de la saison de reproduction, surtout en 2008. En 2009, deux jeunes ont été observés s'envolant puis se reposant à plusieurs reprises sur un nid au sein d'une colonie de Hérons cendrés sur le site de la Grande Noue à Bazoches-lès-Bray. En 2010, 7 individus ont fréquenté le site en période de nidification. La reproduction n'a néanmoins pas pu être prouvée.



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Des milieux tout à fait favorables à l'espèce sont présents en Bassée, notamment sur deux sites où l'Aigrette garzette a été contactée en tant que nicheuse probable.

En effet, la réserve ornithologique du Carreau Franc (Marolles-sur-Seine) et le site de la Grande Noue à Bazoches-lès-Bray comportent tous deux de grandes zones d'eau peu profonde et ils hébergent des colonies de Hérons cendrés et/ou de Bihoreaux gris propices à l'installation de l'espèce pour nicher.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification probable :

Bazoches-lès-Bray/Grande Noue (2010)

Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2009)

Menaces

- Disparition des sites de nidification potentiels (drainage des zones humides, aménagements des cours d'eau...)
- Dérangement en périodes de nidification ou de cantonnement
- Pollution des eaux entraînant la diminution des ressources alimentaires

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Restaurer et entretenir la ripisylve, favoriser le développement de saulaies humides
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
- Favoriser et protéger les colonies d'oiseaux communs pour attirer les espèces rares

Le Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 023

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Accord AEWA (1999)
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardeidés



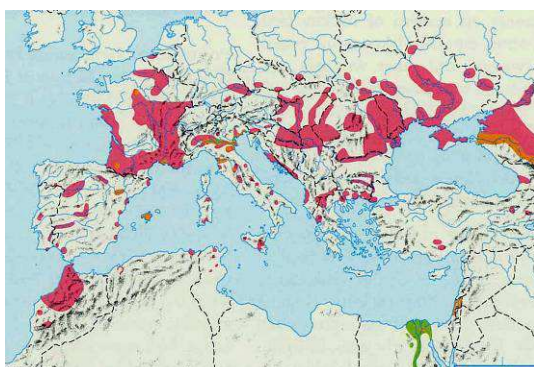
© O. Larrey Biotope

Description de l'espèce

Petit héron au corps trapu, à grosse tête engoncée dans les épaules et bas sur pattes.

Plumage des adultes : manteau gris et dossard noir. Dessus de la tête noire, prolongé à la nuque par 2 à 4 longues plumes étroites blanches. Gros œil rouge. Ventre et poitrine dominé par le gris, légèrement nuancé de crème.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

En Europe, sa répartition est assez éparse avec la moitié sud de l'Europe où l'espèce est nicheuse, de l'Espagne à la Roumanie. On l'observe plus sporadiquement en Hollande, Allemagne du sud, Autriche et ancienne Tchécoslovaquie.

En France, deux gros pôles de reproduction sont observés : l'Aquitaine, la région Midi-Pyrénées. Des colonies moins importantes sont présentes en remontant vers l'Alsace à l'est et vers la Loire à l'ouest. Une percée vers le Nord est constatée avec notamment des couples en Seine-et-Marne, Eure-et-Loir et dans la Somme.

Le Bihoreau gris était connu comme nicheur aux environs de Paris au XIX^{ème} siècle. Par la suite, l'espèce s'est installée à Larchant, en Seine-et-Marne, où elle a niché avec des effectifs allant jusqu'à 20 couples en 1992. L'assèchement du marais a entraîné la fin de la nidification sur le site à partir de 1994. La reproduction a eu lieu également dans la vallée du Loing en 1996 (1 couple). Une suspicion de nidification en 2002 à Marolles-sur-Seine est confirmée en 2003. Depuis, jusqu'à 9 couples ont niché sur le site.

Biologie et Ecologie

Habitats

Abords des cours d'eau naturels ou peu aménagés bordés d'importantes ripisylves. Fréquente également les zones d'étangs peu profonds et les marais doux recouverts d'une importante végétation : scirpaies, roselières.

Régime alimentaire :

Proies variées. Adeptes de l'affût, il capture des petits poissons, mais surtout des amphibiens et leurs têtards, ainsi que des insectes aquatiques et leurs larves. Il consomme également en moindre quantité des reptiles, des micromammifères des crustacés et des sangsues.

Reproduction et activité :

Niche en colonies dans des bois inondés ou humides. Le bihoreau est fidèle à son site de reproduction. Les colonies peuvent être monospécifiques ou mixtes. Le Bihoreau s'installe de préférence dans les secteurs les plus ombragés des bois. Les petites colonies monospécifiques d'une dizaine de couples ou moins passent facilement inaperçues. C'est ce type de colonies que le Bihoreau semble former majoritairement en Languedoc Roussillon. Le nid est constitué à partir de branchettes entre 2 et 5 m de hauteur. Les nids des années précédentes sont souvent réutilisés. La ponte, généralement de 3 et 4 œufs (extrêmes 2 à 6) est déposée de la fin mars au début de juillet. L'incubation, assurée par les 2 sexes, dure environ 21 jours. Dès l'âge de 10 à 15 jours, les jeunes peuvent se déplacer spontanément hors du nid. L'envol intervient à 4 semaines et l'indépendance à plus de 8 semaines. Les premiers immatures volants sont observés fin juin début juillet.

Migrations :

La migration pré-nuptiale a lieu de février à mai. Après la dispersion des jeunes oiseaux en juillet-août, la migration post-nuptiale se déroule de septembre à octobre, voire novembre. L'essentiel de la population française hiverne en Afrique subsaharienne, plus précisément en Afrique de l'ouest (Sierra Leone, Gambie, Mali,...)

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

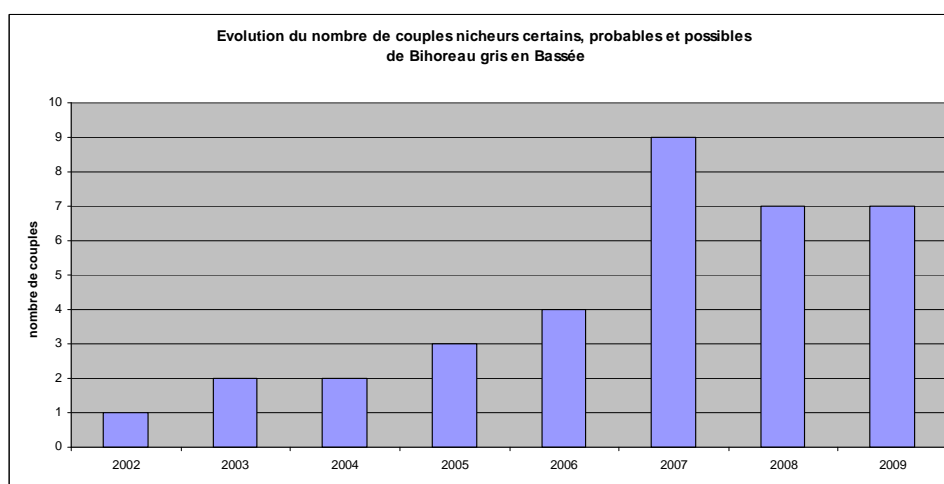
Après un déclin très marqué au début des années 1970, l'augmentation est avérée en France depuis une vingtaine d'année. Ces recensements montrent une nette progression de la population nationale à partir de 1975, date de la protection des ardéidés en France. Cependant, la situation est variable d'une région à l'autre. En Camargue, les effectifs ont eu tendance à chuter, passant de 900 couples en 1954 à 230 en 1986, pour remonter à 300-400 couples à la fin des années 1990. L'effectif de la Dombes a également chuté, passant de 400 couples en 1968 à 270 en 1994. L'augmentation est essentiellement notée dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées où les effectifs passent de 1 216 couples en 1981, à 2 609 en 1994.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

La population de Bihoreau gris nicheur certain est portée en totalité par le site de Marolles-sur-Seine/Carreau Franc. Bien qu'ayant été plus faible en 2008, 2009 et 2010, le nombre de couples sur ce site était en augmentation constante depuis 2003 (l'espèce était nicheuse probable en 2002). La baisse observée (7 couples en 2008 puis 5 en 2009 et 2010 au lieu de 9 en 2007) est probablement liée à divers dérangements ayant eu lieu à proximité immédiate du site en question : passages réguliers de poids lourds en provenance des carrières proches, installation d'une zone d'activités... Par ailleurs, il faut également noter que les individus se sont déplacés en 2009 dans une zone moins accessible qu'auparavant, ce qui a rendu les comptages plus difficiles.

En 2009, deux nouveaux sites de nidification probable ont pu être détectés à Bazoches-lès-Bray, ce qui complète notablement les informations connues sur l'espèce en Bassée. En 2010, un nouveau site sur cette même commune a également fait l'objet d'observations pouvant laisser supposer une probable nidification.

D'autre part, l'espèce étant nicheuse en limite de la Seine-et-Marne en Bassée auboise, il est fort possible que d'autres individus colonisent le site et ceci explique également les nouvelles observations qui ont été réalisées plus à l'Est.



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

La saulaie abritant la population nicheuse certaine est placée sur un site classé en Espace Naturel Sensible (ENS) du département et en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, qui est clos et dont l'accès au public est restreint. Ce site est une ancienne carrière gérée et suivie par l'ANVL. Il accueille une colonie nicheuse de Grands cormorans à laquelle la nidification du bihoreau est étroitement liée.

La nidification était suspectée depuis de nombreuses années sur les nouveaux sites identifiés en 2009 mais celle-ci ne pouvait être confirmée du fait du caractère privé des parcelles.

Le site de la Grande Noue est un site de chasse privée constitué d'une zone humide où un plan d'eau est entretenu artificiellement. Une colonie de Hérons cendrés niche sur le site et la nidification de l'Aigrette garzette y est fortement suspectée.

Le site de nidification possible est, quant à lui, un ancien bras de divagation de la Seine qui est relativement préservé. Il n'a cependant pas pu être plus amplement prospecté car il est totalement inaccessible, aussi bien à pied qu'en canoë (envasement très rapide dans le bras mort).

Au vu de ces constatations, l'importance pour l'espèce de nicher en colonie mixte devient évidente.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2010)

Nidification probable :

Bazoches-lès-Bray/Grande Noue (2009)

Bazoches-lès-Bray/Champmorin (2010)

Nidification possible :

Bazoches-lès-Bray/Bras de la Grande Bosse (2009)

Menaces

- Disparition des sites de nidification potentiels (drainage des zones humides, régression des roselières et végétations rivulaires, plantation de peupleraies, aménagements des cours d'eau...)
- Dérangement en périodes de nidification ou de cantonnement

- Pollution des eaux entraînant la diminution des ressources alimentaires

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Entretien des roselières
- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Restaurer et entretenir la ripisylve, favoriser le développement de saulaies humides
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
- Favoriser et protéger les colonies d'oiseaux communs pour attirer les espèces rares

Le Blongios nain *Ixobrychus minutus* (Linné, 1766)

Code Natura 2000 : A 022

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II et Accord AEWA (1999)
- Liste rouge nationale (2008) : Espèce En Danger

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiformes
- Famille : Ardeidés



Credit photo : B. Bougeard

Description de l'espèce

Un des plus petits hérons du Monde (moins de 30 cm).

Mâle : calotte et dos noir, grande plage beige orangé sur les ailes, ventre et poitrine beige strié de brun orangé. Joux gris bleu, bec jaune à pointe noire.

Femelle : même motif que le mâle mais en beaucoup plus terne

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Blongios nain se rencontre dans les zones d'eau douce de basses altitudes. Les milieux utilisés pour la reproduction sont des marais permanents, les bordures de rivières ou de lacs, des gravières et parfois de simples « trous d'eau » pourvu que tous ces habitats soient pourvus d'une végétation dense : roselières avec des buissons éparses (saules, tamaris, ronciers)

Régime alimentaire

Le Blongios nain utilise généralement pour se nourrir des ouvertures dans les roselières, des bordures de canaux. Le régime alimentaire est essentiellement basé sur des insectes aquatiques, des batraciens et des petits poissons.

Reproduction et activités

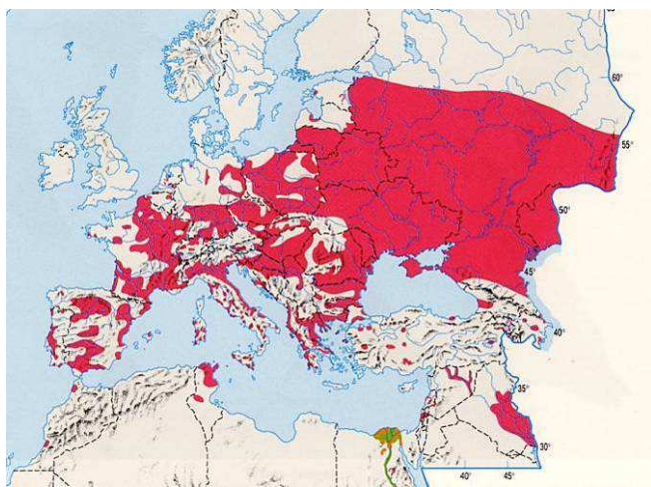
La brièveté de la présence du Blongios nain en France renforce son caractère discret et rend sa présence très difficile à détecter.

Le Blongios est un nicheur solitaire. Le nid est caché dans la végétation accroché à des roseaux ou dans des buissons. 2 à 7 œufs sont pondus en général entre fin mai à début juin. L'incubation dure de 16 à 20 jours. L'élevage dure environ 4 semaines jusqu'à l'envol des jeunes.

Migrations

Le Blongios nain arrive en France aux alentours du mois de mai et repart dès le mois d'août-septembre. Les zones d'hivernage semblent situées en Afrique de l'Est où il arrive en suivant une voie de migration orientale (Italie, rive orientale de la Méditerranée, Péninsule Arabique). La migration retour semble plus occidentale, mais globalement les migrations de ce petit héron sont très mal connues.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

Le Blongios nain est présent dans toute l'Europe continentale au sud du 59° parallèle.

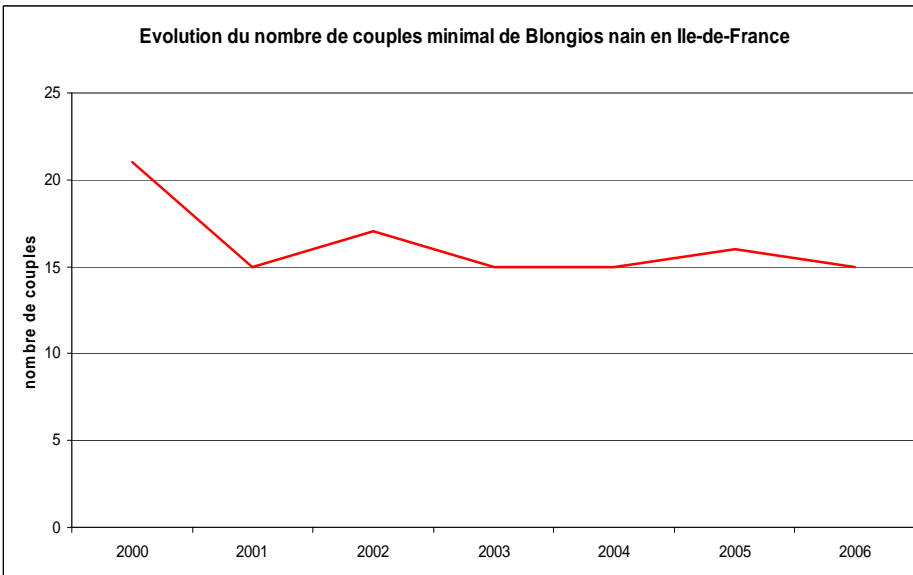
En France, l'essentiel de la distribution se répartit du nord à l'est du pays en passant par la vallée du Rhône, toute la côte méditerranéenne puis vers l'ouest dans la vallée de la Garonne. L'espèce est absente de Normandie et rare en Bretagne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

L'espèce est considérée comme vulnérable et en fort déclin à l'échelle européenne. En France, l'espèce est considérée comme en danger. La population de Blongios nain y est en fort déclin, suivant ainsi la tendance générale européenne. Ainsi, l'effectif était estimé à 2000 couples en 1968, 453 couples en 1983 et 242 couples en 1997. Certaines régions de France (littoral atlantique, Picardie, Flandre) ont perdu 80 % de leurs effectifs au cours de cette période.

Cependant l'espèce est extrêmement discrète et de nombreux oiseaux passent sans doute inaperçus, notamment dans les grands marais peu accessibles, mais aussi dans les petites zones humides où l'espèce n'est pas forcément recherchée.

La population était estimée à 150 à 200 couples en Ile-de-France (l'effectif de la population du marais de Sacy dans l'Oise est compris dans ces chiffres) en 1955, les gros pôles étant les étangs de Saclay dans l'Essonne et de St-Quentin et St-Hubert en Yvelines. Cette population est descendue à 50 couples en 1980 puis 20 à 30 en 1995. En 1995, on ne comptabilisait que 15 à 20 couples dans la région. Deux synthèses ont été publiées sur l'état de l'espèce en Ile-de-France de 2000 à 2004 puis de 2005 à 2006 suite à la création d'un réseau Blongios nain francilien par trois associations locales : NaturEssonne, le CERF et le CORIF. Cette publication permet de tracer le graphique d'évolution du nombre de couples en Ile-de-France entre 2000 et 2006 ci-dessous.



Les principaux noyaux de reproduction qui se dégagent du travail de ce groupe sont :

- la vallée de la Marne de sa confluence avec la Seine à sa limite régionale à l'est
- les étangs à cheval sur les Yvelines et l'Essonne (Saclay, St-Quentin et St-Hubert)
- la vallée de l'Essonne

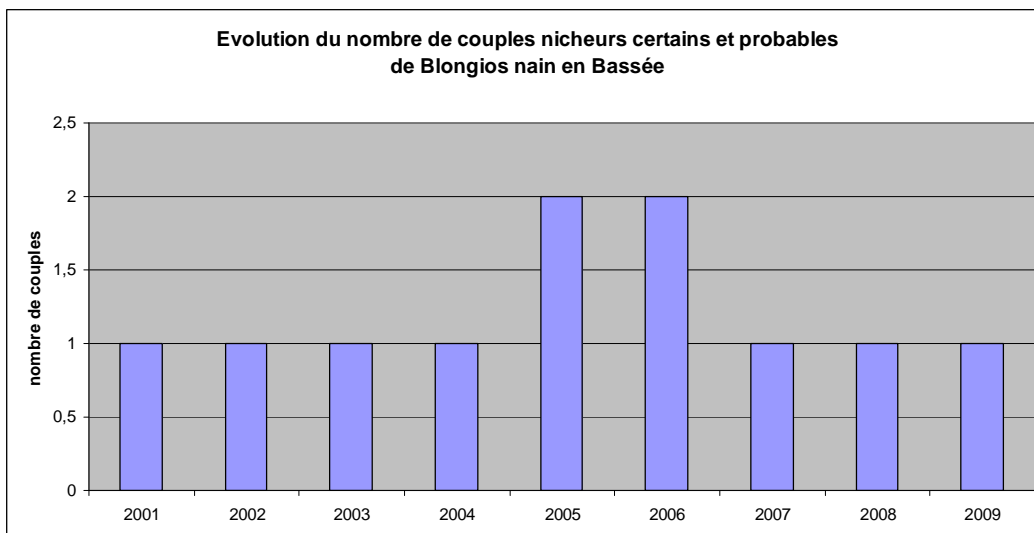
A ces noyaux s'ajoutent des sites plus ponctuels parmi lesquels le site de Gravon et le marais de Larchant en Seine-et-Marne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Deux secteurs de nidification de l'espèce ont pu être identifiés sur le site.

Un couple a été noté de 2001 à 2006 puis à nouveau en 2010 sur un plan d'eau de la commune de Gravon (La queue de Poële).

La nidification était également considérée comme probable sur le site de Champmorin depuis 2005 mais n'avait pu être confirmée de façon certaine jusqu'à présent. L'observation d'au moins un jeune à l'envol en 2010 est venue confirmer ces soupçons.



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Les deux sites de nidification certaine et probable les plus récents possèdent des roselières de surface suffisamment dense pour accueillir l'espèce.

La héronnière de Gravon est relativement préservée, c'est une propriété privée close.

Le site de Champmorin est l'objet de dérangement du côté Bazoches-lès-Bray car il est régulièrement fréquenté par les populations locales qui viennent se promener, déjeuner, se baigner ou encore pêcher (une place de pêche se situe juste au niveau de la roselière où l'espèce est régulièrement observée) et chasser dans ou à proximité du plan d'eau. Il comporte toutefois des milieux favorables à l'installation de l'espèce.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Gravon/La Queue de Poêle (2010)

Bazoches/Champmorin (2010)

Barbey/La Collerette (1995)

Menaces

- Disparition des sites de nidification potentiels (drainage des zones humides, régression des roselières et végétations rivulaires, plantation de peupleraies...)
- Eutrophisation, pollution
- Fluctuations irrégulières des niveaux d'eau des sites de nidification

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Entretenir les roselières
- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Restaurer et entretenir la ripisylve, favoriser le développement de saulaies humides
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)

La Bondrée apivore

Pernis apivorus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 072

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridae

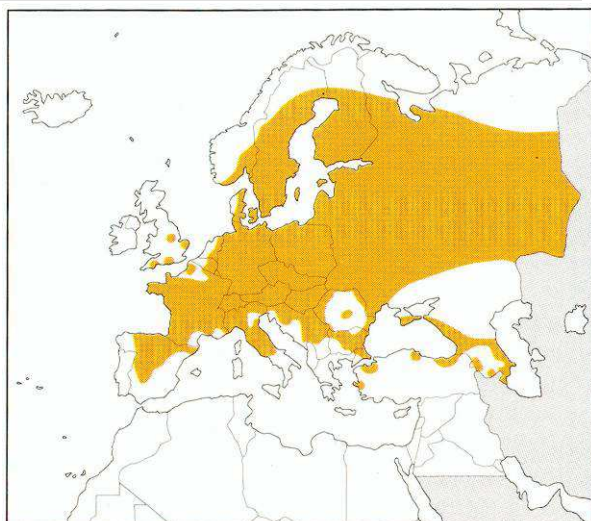


© Biotope - photographie prise hors site

Description de l'espèce

La Bondrée est un rapace de taille moyenne ressemblant à la Buse variable. Comme pour les buses, la bondrée présente une importante variabilité de plumage rendant parfois difficile l'identification. Le cou est typiquement plus fin, la queue plus longue et les ailes, en vol plané, sont tenues de manière horizontale.

Répartition en France et en Europe



Source : Beaman M. et Magde S. (1998) Guide encyclopédique des oiseaux du paléarctique occidental. éd Nathan, 871 p.

L'aire de répartition de la Bondrée apivore s'étend de la Péninsule Ibérique à la Russie en passant par l'Europe centrale. L'espèce est quasiment absente des îles britanniques et des pays méditerranéens comme la Grèce ou le Sud de l'Italie.

En France, l'espèce est bien répartie, principalement dans les zones tempérées.

Dans les années 1990, la bondrée était considérée plus abondante que la buse variable dans les grands massifs forestiers franciliens, jusqu'à ce que cette dernière progresse de manière à devenir plus commune. La population a été estimée en 1995 à 150 à 200 couples nicheurs en Ile-de-France dont une vingtaine se trouvait

dans le massif de Fontainebleau (Le Maréchal & Lesaffre, 2000).

Biologie et Ecologie

Habitats

La bondrée apivore a des exigences assez marquées en terme d'habitat, et recherche la présence alternée des massifs boisés et de prairies. Toutes sortes de boisements (ripisylve, chênaie...) lui conviennent pour y établir son nid. Durant l'activité de chasse elle explore les terrains découverts et semi-boisés (lisières, clairières, pâtures, friches, ...).

Régime alimentaire

La Bondrée est un rapace essentiellement insectivore. Elle se nourrit principalement d'Hyménoptères (guêpes, bourdons, ...) et de leurs couvains. Cependant elle peut aussi capturer des grenouilles, lézards, couleuvres et petits mammifères.

Reproduction et activités

La ponte, presque toujours de 2 œufs, a lieu surtout dans la première quinzaine de juin, les éclosions, asynchrones, interviennent au début du mois de juillet, après 30-35 jours d'incubation. Les jeunes s'envolent au bout de 40 jours d'élevage aux alentours de la mi-août, jusqu'à début septembre pour les couples tardifs.

Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées, des clairières, à la recherche des nids d'Hyménoptères.

Migrations

La Bondrée apivore est un rapace migrateur transsaharien. Il n'est présent chez nous qu'entre le mois de mai (parfois avril) et septembre. La Bondrée apivore hiverne dans la zone forestière d'Afrique tropicale, de la Guinée à l'Angola et jusqu'en Afrique de Sud.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

Plus de 75% des effectifs de l'espèce se reproduit en Europe dont les deux-tiers en Russie. Les effectifs reproducteurs du territoire de l'Union européenne sont localisés en Allemagne, en France et en Suède.

La Bondrée apivore est la quatrième espèce de rapace la plus répandue en France, après le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, la Buse variable *Buteo buteo* et l'Epervier d'Europe *Accipiter nisus*. Elle est également relativement abondante, puisque, hormis les trois espèces citées précédemment, seul le Milan noir *Milvus migrans* est plus abondant. Les effectifs français ne sont pas réellement connus, du fait de sa discrétion et de la brièveté de son séjour. Cependant elle est estimée entre 8 000 et 12 000 couples pour 110 000 à 160 000 au niveau européen. (Tucker et al., 1994). Peu de populations de Bondrée sont suivies en France, mais les effectifs sont apparemment stables (Thiollay & Bretagnolle, 2004).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Les effectifs de cette espèce sont particulièrement difficiles à évaluer car elle est relativement discrète, notamment en période de nidification. Le statut nicheur n'a pu être évalué à un niveau plus élevé que « possible » et aucun couple certain n'a pu être localisé lors des prospections. Une exception persiste mais sans localisation précise, 2 à 3 couples nicheurs réguliers sont signalés dans la réserve naturelle de la Bassée sans pouvoir préciser les sites exacts de nidification.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Les sites potentiels sont principalement composés de Chênaies-Frênaies, notamment au sein de la réserve naturelle nationale de la Bassée. 13 sites de nidifications possibles ont été identifiés en 2009.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification possible :

Everty/ENS de la Haye (2009)	Gouaix/La Cocharde (2008)	Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2008)
Sourduin/forêt domaniale (2006)	Gouaix/les Seizelles (2009)	Marolles-sur-Seine/la Muette (2006)
Balloy/Champmorin (2009)	Hermé/Les Ingles (2009)	Marolles-sur-Seine/Motteux (2006)
Balloy/sablière de la Chapelle (2009)	Jaulnes/Bois Prieux (2009)	Melz-sur-Seine/Le Grand Viache (2009)
Barbey/L'Orme (2009)	Jaulnes/Croix St Michel (à proximité) (2008)	Noyen-sur-Seine/Pormain (2008)
Barbey/carrière Lafarge (2009)		Villiers-sur-Seine/Thurets (2007)
Bazoches-lès-Bray/Bras de la Grande Bosse (2009)	Les Ormes sur Voulzie/entre Chasse Foin et les Quarante (2007)	

Menaces

- Raréfaction des zones de chasse (prairies, pelouses et bocages) liée à la fermeture des milieux, la fauche répétée, la perte de l'élevage extensif...
- Diminution des populations d'insectes liée aux insecticides
- Perturbation des sites de nidification (travaux forestiers, loisirs...)
- Diminution du nombre d'arbres âgés

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Mettre en place des îlots de vieillissement et conserver du bois mort
- Irrégulariser et diversifier les boisements
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
- Réaliser une localisation des nids

Le Busard cendré

Circus pygargus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A084

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Espèce Vulnérable

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés



© O. Larrey Biotope

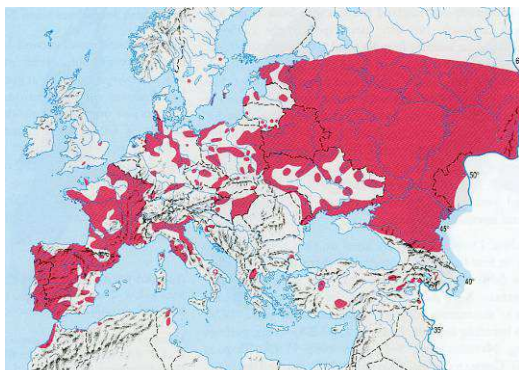
Description de l'espèce

Le Busard cendré est un rapace légèrement plus petit mais surtout plus élancé que la Buse variable. Ses ailes et sa queue sont longues et étroites et son vol léger (on le dit papillonnant).

Le mâle a un plumage gris avec l'extrémité des ailes noire et une barre alaire noire (visible dessus et dessous). Le dessous de son corps est strié de brun-marron.

La femelle est brun-marron dessus et plus claire dessous. La queue et les ailes sont barrées de sombre. Le croupion est blanc.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

Bien que distribuée aussi en Afrique du Nord et jusqu'en Asie centrale, la population du Busard cendré est concentrée en Europe, principalement en Russie. La France et l'Espagne formeraient le second bastion de l'espèce. Dans notre pays, l'espèce est très dispersée et se rencontre dans toutes les régions.

La distribution française de cette espèce est assez hétérogène avec trois pôles qui se dégagent : le centre-ouest avec notamment la Vendée et le Poitou-Charentes, le quart nord-est avec la Côte d'Or et la Champagne-Ardenne et enfin le Massif Central et le Roussillon.

Réputé relativement commun en Ile-de-France au XIX^{ème} siècle, seulement 4 ou 5 couples étaient recensés en 1983 en Essonne. En 1995, moins de 10 couples étaient comptabilisés et on considère depuis les années 2000 que l'espèce est en voie de disparition en tant que nicheur en Ile-de-France à l'exception de quelques sites sud-seine-et-marnais.

Biologie et Ecologie

Habitats

L'espèce se rencontre principalement dans les plaines et les larges vallées. Marais, zones palustres des forêts, landes, terres cultivées, plaines ouvertes à hautes herbes composent ses milieux de prédilection. Il apprécie les zones à végétation moins dense ou basse pour chasser mais niche à terre dans des landes sèches à herbes hautes, des champs de céréales ou des zones de végétation palustre. Les champs d'orge d'hiver sont notamment très appréciés pour leur couvert dense au printemps, ce qui pose notamment de gros problèmes du fait de la précocité de la récolte de cette culture.

Régime alimentaire

Il se nourrit de micromammifères (surtout de Campagnol des champs) mais aussi d'insectes, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.

Reproduction et activités

Les busards nichent au sol et sont donc plus sensibles que d'autres à la prédation ainsi qu'aux divers travaux de moisson et de fenaison réalisés pendant la période de reproduction.

Les pontes ont lieu de mi-mai à début juin.

L'incubation des œufs dure de 30 à 40 jours. Les jeunes peuvent s'éloigner quelque peu du nid au bout de 15 à 20 jours.

Migrations

Le busard est totalement migrateur. La zone d'hivernage des populations d'Europe de l'Ouest est située au sud du Sahara. La migration se déroule tôt en saison et bat son plein au dessus des cols pyrénéens entre le 15 août et le 1^{er} septembre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

La population de Russie représenterait 75 % de l'effectif continental (environ 25 000 couples en 1990). Les populations espagnoles et françaises, quant à elles, représenteraient 15 % de l'effectif européen. La population nationale est comprise entre 3900 et 5100 couples. Cet effectif subit probablement de fortes fluctuations ; liées principalement à celles des populations de Campagnols des champs, mais semble cependant en déclin. Au début du XXème siècle, le Busard cendré occupait principalement les marais littoraux et continentaux, notamment en Champagne-Ardenne. A partir des années 1970, il a peu à peu colonisé les plaines agricoles devenues ponctuellement plus attractives du point de vue disponibilité alimentaire du fait de l'intensification des cultures de céréales, délaissant ainsi les landes et marais souvent drainés ou victimes de l'enrésinement.

L'évolution des populations semble plutôt négative dans les plaines où l'agriculture est d'une manière générale plutôt intensive tandis que cette tendance semble moins marquée dans les régions à activité agricole plus extensive.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Les données restent très floues quant au statut et à la localisation de l'espèce en Bassée.

Un seul couple nicheur certain a été observé en 2009 à Bazoches-lès-Bray, mais il semblerait que la nichée ait été détruite, ce qui rend l'avenir de l'espèce en Bassée plus qu'incertain. 6 couples potentiels auraient été notés sur le secteur de la ZPS en 2000 sans plus de précision quant à leur localisation et leur statut nicheur.

L'état des populations reste par conséquent très vague sur la zone, quelques rares individus étant observés ponctuellement selon les années.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

En Bassée, le Busard cendré a été observé à la fois dans la plaine agricole et à proximité de plans d'eau ou de zones plus humides, notamment d'anciennes carrières. Le site de nidification certaine n'a malheureusement pu être localisé de façon précise. Quelques milieux lui sont a priori favorables mais les pratiques culturelles génèrent des menaces et du dérangement qui ne favorisent pas sa colonisation.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Bazoches-lès-Bray (2009)

Nidification possible :

Balloy/sud D411 (2009)

Barbey (2001)

Bazoches-lès-Bray/ Champs Courceaux (2009)

Gravon (2002)

Jaulnes/Croix St Michel (à proximité) (2006)

La Tombe (2009)

Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (à proximité) (2009)

Marolles-sur-Seine/Muette (2004)

Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2006)

Misy-sur-Yonne (2004)

Vareennes-sur-Seine/Beauchamp (2009)

Vareennes-sur-Seine/Grand Marais (2001)

Villiers-sur-Seine/les Thurets (à proximité) (2007)

Menaces

- Destruction volontaire ou involontaire des nids dans les champs (les variétés céréalières actuelles sont caractérisées par une récolte généralement trop précoce pour mener à bien la nichée)
- Disparition de leurs sites de reproduction : prairies de fauche, marais, landes
- Diminution de la ressource alimentaire : diminution notamment des campagnols du fait de l'abandon des couverts permanents au profit de rotations annuelles
- Empoisonnement par traitement contre les campagnols

Le Busard des roseaux

Circus aeruginosus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 081

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Espèce Vulnérable

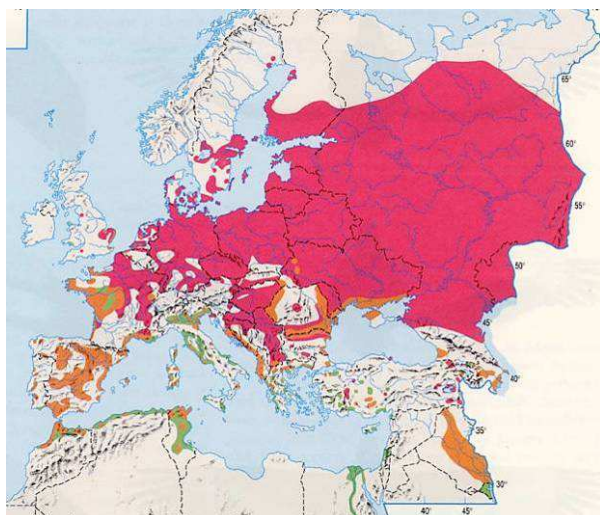


Crédit photo : O. Larrey, © Biotope

Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne avec de longues ailes tenues en « V » lorsqu'il plane. La majorité des oiseaux sont entièrement brun avec la calotte, la gorge et le bord antérieur de l'aile beige jaunâtre. Certains mâles acquièrent un plumage gris sur la queue et une partie des ailes.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

Le Busard des roseaux est présent dans toute l'Europe.

L'espèce niche dans la plupart des régions marécageuses françaises et hiverne dans le Midi. Elle est bien représentée dans la région ouest, entre le Morbihan et l'estuaire de la Gironde, dans le Nord-Pas-de-Calais et la Somme, sur une partie de la côte méditerranéenne et de façon plus diffuse dans le Centre et l'Est.

L'espèce nichait sur la plupart des étangs de la région parisienne jusqu'en 1950 puis a subi un fort déclin à partir des années 1960, jusqu'à devenir très rare nicheur en 1980 (3 à 5 couples sont estimés en 1982). La population était remontée à 10 à 15 couples en 1995 avec le plus gros pôle dans le sud seine-et-marnais (8-10 couples).

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Busard des roseaux est plutôt une espèce de plaine : il apprécie les zones marécageuses et humides ouvertes ainsi que les bords de plans d'eau peu profonds munis de roselières denses et assez étendues. Les prairies, champs cultivés et tourbières peuvent également être utilisés pour la chasse. Le nid est construit dans les roselières et est constitué d'un empilement d'herbes, roseaux et rameaux. L'espèce s'est toutefois adaptée plus récemment aux champs de céréales ou de luzerne pour nicher (cas recensés notamment en Beauce).

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Busard des roseaux est assez éclectique. Il se nourrit d'amphibiens, reptiles, micromammifères et petits oiseaux mais il peut être également charognard en général en dehors de la période de reproduction.

Reproduction et activités

Les couples de Busard des roseaux peuvent s'installer de façon très lâche ou au contraire très rapprochée formant de petites colonies. Les mâles peuvent être polygames. Le nid du Busard des roseaux est installé majoritairement dans des roselières. Le nid est volumineux de façon à ce qu'il soit bien au-dessus du niveau de l'eau. Les pontes (1 à 8 œufs) interviennent entre mi-mars et fin juin avec un maximum à la mi-avril. Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendant après 80 à 90 jours.

Migrations

La majorité des oiseaux reproducteurs français (sauf ceux du nord et l'est de la France) ne montre de tendance migratoire affirmée. Par contre les populations de l'Est de l'Europe migre et passe par la France pour rejoindre leur zone d'hivernage en Espagne et en Afrique.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

La population européenne du Busard des roseaux est assez fluctuante mais montre une tendance à l'augmentation depuis les années 70. Sa distribution s'est également élargie.

L'espèce est estimée en légère progression depuis 1970 : d'une estimation à moins de 1000 couples nicheurs dans les années 1970-80, elle est passée à une population de 1600 à 2000 couples au début des années 2000.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Tout comme le Busard cendré, le Busard des roseaux est une espèce pour laquelle les données sont généralement peu nombreuses et peu précises et dont le statut nicheur est difficile à déterminer. Un couple nicheur a pu être localisé en 2009 à Villenauxe-la-Petite (avec un jeune à l'envol), ce qui a permis de reconfirmer la nidification de l'espèce en Bassée. En effet, seuls deux autres couples certains avaient été observés en 2000, l'un à Bazoches, l'autre dans la réserve naturelle mais sans lieu précis, les observations étant relativement rares depuis 10 ans et ne permettant d'évaluer le statut nicheur qu'à un niveau possible.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce a été observée principalement dans les champs et les zones humides, notamment dans la réserve naturelle. Les milieux potentiels d'accueil sont parfois encore présents mais, comme pour le Busard cendré, les menaces et dérangements sont généralement trop importants pour que l'espèce s'installe durablement.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Bazoches-lès-Bray (2000)

Villenauxe-la-Petite/Belle mère (2009)

Nidification probable :

Everly/Bois de Veuve (à proximité)
(début des années 2000)

Nidification possible :

Balloy/Champmorin (à proximité) (2009)

Balloy/L'homme mort (2009)

Jaulnes/Bois Prieux (à proximité) (2009)

Jaulnes/Croix St Michel (2009)

Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (à proximité) (2008)

Noyen-sur-Seine/Pormain (à proximité) (2006)

Noyen-sur-Seine/Les Pieds Cornus (2009)

Villiers-sur-Seine/Thurets (2008)

Menaces

- Dérangements humains (loisirs, pêche...) induisant un fort taux de prédation des œufs, notamment par les corvidés, pendant l'incubation
- Régression des roselières
- Destruction volontaire ou involontaire des nids dans les champs (les variétés céréalières actuelles sont caractérisées par une récolte généralement trop précoce pour mener à bien la nichée)
- Diminution de la ressource alimentaire : diminution notamment des campagnols du fait de l'abandon des couverts permanents au profit de rotations annuelles
- Empoisonnement par pollution (plomb, PCB, bromadiolone contre le ragondin, pesticides divers)

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Entretien des roselières
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Limiter l'irrigation par canon à eau
- Mise en défens temporaire des milieux remarquables (conditionné par localisation des nids)
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
- Réaliser une localisation des nids

Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* (Linné, 1766)

Code Natura 2000 : A 082

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

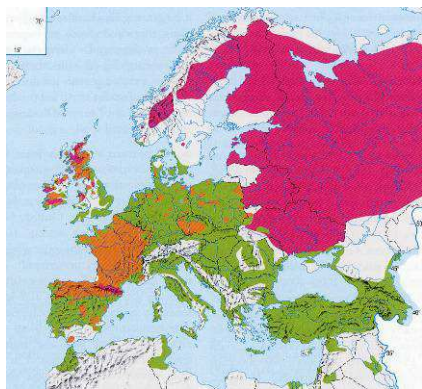


Crédit photo : © O. Larrey, Biotope

Description de l'espèce

Le plumage du mâle est très clair avec un large croupion blanc. L'extrémité des ailes est noire. La femelle a la tête et la nuque marron foncé avec les bouts des plumes clairs, ce qui donne une impression de rayures. Le dos et le dessus des ailes sont bruns, légèrement doré sur les couvertures moyennes, et brun uniforme sur les secondaires. Le croupion est bien blanc et visible en vol.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

Le Busard Saint-Martin se reproduit dans toute l'Europe depuis le Nord de l'Espagne jusqu'à la Russie, en passant par les îles Britanniques et la Scandinavie.

En France, l'espèce est présente sur la majorité du territoire, excepté le pourtour méditerranéen, principalement dans les plaines, et notamment dans les grandes plaines céréalières.

Nicheur à proximité de Paris jusque dans les années 60, il était considéré comme non nicheur en Ile-de-France en 76. Toutefois, les programmes de protection des rapaces lui ont permis de se réinstaller à partir de 79. Le nombre de couples était estimé entre 8 et 12 pour la région en 1983, puis de 20 à 25 à la fin des années 1990. Bien que les effectifs aient augmenté, l'espèce reste fragile. Les secteurs les plus peuplés sont les grandes plaines céréalières : Beauce, Gâtinais, Brie. L'espèce est régulièrement observée en chasse en amont de Montereau-Fault-Yonne, dans les vallées de la Seine et de l'Yonne, ainsi que dans le massif de Fontainebleau.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Busard St-Martin apprécie les milieux plutôt ouverts (marais, landes, cultures, zones humides) à forestiers peu denses (clairières et coupes, forêts claires de conifères...). On le trouve également à proximité de plans d'eau peu profonds. Son nid était principalement construit au sol dans des clairières, fourrés, landes à bruyères, ou marais mais on observe une tendance de plus en plus marquée à la colonisation des espaces cultivés pour la nidification. La diversité de milieux utilisés par les nicheurs est importante du fait que cette espèce est moins sélective que le Busard cendré par exemple.

Régime alimentaire

Le Busard Saint-Martin se nourrit principalement de petits rongeurs, et en particulier de Campagnol des champs. Les années où ce petit rongeur pullule, il peut atteindre 90 % des proies du busard.

Reproduction et activités

L'aire de reproduction est établie à terre, dans une végétation herbacée de 1 à 3 mètres de hauteur. Le nid est souvent rudimentaire. Les dates de ponte varient entre avril à début juin. La femelle de busard pond entre 2 à 7 œufs.

Pour chasser, le Busard Saint-Martin effectue de longs vols en rase-mottes avec des battements d'ailes réguliers au-dessus des landes, prairies et cultures.

Migrations

En France, le Busard Saint-Martin est principalement sédentaire. Seules les populations du Nord de l'Europe migrent de la mi-août à octobre pour rejoindre les sites d'hivernage situés dans l'ouest, le centre et le sud de l'Europe.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

Le statut du Busard Saint-Martin est défavorable en Europe, en effet la population européenne connaît un fort déclin. L'effectif européen du Busard Saint-Martin est estimé entre 22 000 et 32 000 couples. Les effectifs les plus importants se trouvent en Russie (15 000 à 20 000 couples) et en Finlande (2 000 à 4 000 couples).

La population nicheuse française est forte de 2 500 à 3 600 couples, ce qui représente une augmentation possible des effectifs et de la distribution de 20 à 50% depuis les années 1970 (ROCAMORA et al., 1999 ; TUCKER et al., 1994). L'effectif hivernant en France est compris entre 6000 et 10000 individus en 1997, sans tendance bien définie depuis les années 1970. La distribution en hiver est probablement stable.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Des trois busards présents sur le territoire de la ZPS, le Busard St-Martin est celui qui fait l'objet du plus d'observations. Toutefois, son statut nicheur reste toujours difficile à déterminer avec certitude et la plupart des couples est donc qualifiée de possible ou au mieux de probable.

Les données de nidification certaine restent par conséquent peu nombreuses et très imprécises : hormis trois couples nicheurs observés avec certitude à La Tombe et à Bazoches-lès-Bray en 2009, une donnée unique mentionne 8 couples en Bassée en 2000 sans en préciser la localisation. L'état réel de la population est donc difficile à évaluer.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (état de conservation)

Les observations de Busard St-Martin se concentrent principalement dans la plaine agricole autour de la D411, ce qui tend à confirmer sa colonisation de plus en plus fréquente des milieux cultivés. De nouveau, les pratiques agricoles en place sur la zone (intrants, périodes d'interventions et de récolte) peuvent induire des dérangements susceptibles de limiter son installation au sein de la Bassée.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

<u>Nidification certaine :</u>	<u>Nidification possible :</u>	
La Tombe/Chemin de Vinneuf (2009)	Balloy/Le vieux moulin à vent (2009)	Montigny-le-Guesdier (2009)
Bazoches-lès-Bray (2009)	Balloy/La couverture (2009)	Mousseaux-lès-Bray/Avigny (2009)
	Balloy/Champmorin (à proximité) (2009)	Sourdun/Forêt domaniale (2006)
	Barbey (2009)	Varennes-sur-Seine/Grand Marais (2009)
	Chalautre-la-Petite (2009)	Varennes-sur-Seine/Merisiers (2008)
	Jaulnes/Croix St Michel (à proximité) (2009)	Villenauxe-la-Petite/La Grosse Haie (2009)
	Jaulnes/Croix St Michel (à proximité) (2009)	Villenauxe-la-Petite/Belle Mère (2009)
<u>Nidification probable :</u>	Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (à proximité) (2009)	Villenauxe-la-Petite/Villiers-sur-Terre (2009)
Gravon/Le Champ Fetu (2009)	Marolles-sur-Seine/Muette (2006)	Villiers-sur-Seine/Les Thurets (à proximité) (2007)
Villenauxe-la-Petite/Chaumard (2009)	Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2009)	
Jaulnes/Le Champ Fetu (2009)	Misy-sur-Yonne (2009)	

Menaces

- Diminution des proies en milieu agricole
- Dates de récoltes trop précoces (l'impact des travaux agricoles reste toutefois moins élevé que pour le Busard cendré en raison d'une phénologie de reproduction plus précoce chez le Busard St-Martin)
- Transformation de l'habitat de reproduction
- Empoisonnement par traitement contre les campagnols
- Réduction des surfaces en herbes et en friches défavorable aux populations hivernantes

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Limiter l'irrigation par canon à eau
- Mise en défens temporaire des milieux remarquables (conditionné par localisation des nids)
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
- Réaliser une localisation des nids

La Cigogne blanche

Ciconia ciconia (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 031

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidae

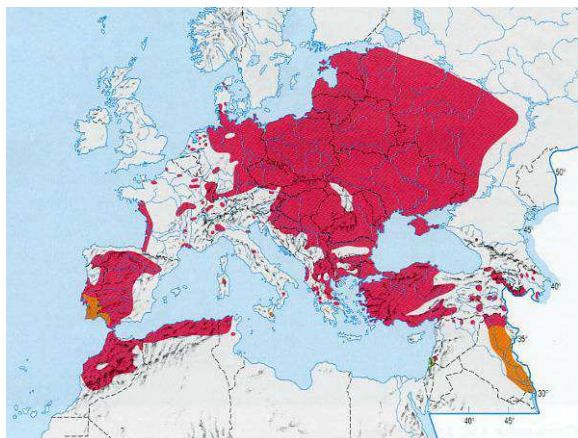


Crédit photo : O. Larrey, © Biotope

Description de l'espèce

Le corps est entièrement blanc, elle atteint 2 m d'envergure.. L'arrière des ailes est largement bordé de noir. Son long bec et ses longues pattes sont rouges.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic* Vol. 1 to IX

La forme nominale de la Cigogne blanche se rencontre en Europe, en Asie et en Afrique. Son aire de répartition est néanmoins fragmentée.

La majorité de la population européenne se répartit dans les pays situés entre la Baltique et la Mer noire. A l'Ouest, seule l'Espagne héberge un effectif important.

En France, elle niche principalement en Alsace et sur la façade atlantique. Elle est néanmoins présente en petit nombre sur le reste du territoire (vallée du Rhône, Somme...)

L'espèce hiverne principalement en Afrique.

Biologie et Ecologie

Habitats

La Cigogne blanche fréquente des zones souvent caractérisées par une mosaïque de milieux (prairies naturelles, marais doux à saumâtres, cultures, zones bocagères) dont la végétation n'est pas trop haute et situées principalement dans des régions marécageuses.

Régime alimentaire

Cette espèce est grande consommatrice d'insectes (odonates, orthoptères mais surtout coléoptères aquatiques capturés dans les mares des prairies). Elle consomme également des grenouilles, vers et petits mammifères et affectionne les décharges à ciel ouvert.

Reproduction et activités

Si la Cigogne blanche niche en colonie, en particulier au Sud et à l'Est de son aire de distribution, les couples sont en France souvent isolés. Le comportement grégaire semble toutefois se développer depuis peu en Aquitaine et en Alsace. Dans les marais de l'Ouest, tous les couples nichent sur des arbres et plus généralement sur des plates-formes artificielles.

Migrations

C'est un oiseau migrateur arrivant dès la fin février et regagnant ses quartiers hivernaux d'Afrique subsaharienne dès le mois de septembre.

Les Cigognes blanches européennes sont des visiteuses d'été qui migrent selon deux voies distinctes. La « voie orientale » passe par le détroit du Bosphore et atteint l'Afrique orientale et méridionale, la « voie occidentale » emprunte le détroit de Gibraltar puis le Maroc, jusqu'au Sahel.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

L'effectif nicheur européen représenterait 90% de l'effectif mondial. Il se répartit en majorité dans les pays orientaux, de la Baltique à la Mer Noire et aux Balkans, avec plus de 10 000 couples en Pologne, en Turquie, en Ukraine et en Biélorussie. En Europe de l'Ouest, un effectif dépassant plusieurs milliers de couples est seulement connu en Espagne.

La plupart des pays européens affichaient, au cours du XX^{ème} siècle, un fort déclin de la Cigogne, se soldant par sa quasi disparition de Suisse, de Belgique, des Pays-Bas et du Danemark. Le processus s'est inversé après les années 90 et, en moins de 10 ans, les effectifs se sont accrus dans de très nombreux pays de l'union Européenne. C'est en Espagne que cette augmentation est la plus probante.

En France, la population de Cigogne blanche atteignait 1374 couples en 2007. Après une chute très importante des effectifs dans les années 1960, les effectifs nicheurs se sont progressivement renforcés. Traditionnellement associées à l'Alsace, l'espèce a progressivement recolonisé de nombreuses régions. Depuis les années 80, des zones de nidification importantes ont ainsi été signalées dans les marais de Basse-Normandie (Calvados et Manche) et sur la façade atlantique (de la Loire-Atlantique aux Landes).

La Cigogne blanche ne semble pas se reproduire en Ile-de-France. A l'échelle régionale, l'espèce est une migratrice très rare et une hivernante occasionnelle.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Jusqu'à récemment, les observations de l'espèce en Bassée Seine-et-marnaise concernaient principalement des individus en migration. L'espèce est néanmoins susceptible de devenir nicheuse sur le site dans un futur proche. Le printemps 2010 a notamment vu l'installation d'un couple sur le territoire de la Réserve Naturelle (lieu-dit le Bois de Chênevière) et un début de construction de nid. Le couple n'a cependant niché sur le site, le nid en construction ayant été abandonné courant mai, sans que la cause de cet abandon n'ait pu être définie.

Il est à noter que l'espèce niche depuis plusieurs années dans la Bassée Auboise toute proche.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (état de conservation)

La tentative de nidification a eu lieu dans un secteur de boisement favorable à l'implantation de l'espèce. La forte densité de zones peut constituer d'intéressantes potentialités pour l'alimentation. Néanmoins, tous les plans d'eau ne s'avèrent pas favorables à l'espèce qui a notamment besoin d'espaces prairiaux et de zones humides peu profondes pour se nourrir.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification non conduite à son terme :

Noyen-sur-Seine/ Bois de Chênevière (2010)

Menaces

- Modification des pratiques agricoles se traduisant par la disparition de zones humides favorables
- Utilisation de pesticides
- Abandon des pratiques pastorales (disparition des prairies humides, sites d'alimentation importants)
- Electrocution des oiseaux (jeunes en particulier) sur les lignes électriques
- Dérangement en période de nidification

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Aménager des plateformes artificielles

L'Echasse blanche

Himantopus himantopus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 131

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Recurvirostridés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure



© O. Larrey Biotope

Description de l'espèce

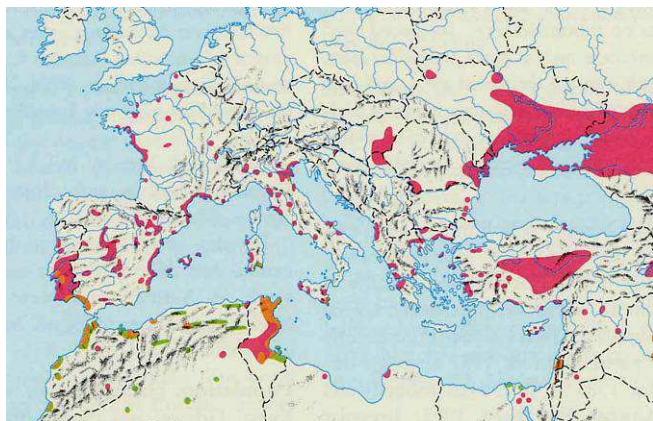
Grand limicole inconfondable. Tête, poitrine et ventre blancs. Dos et ailes noirs. Long bec noir et pattes rouges, proportionnellement très longues par rapport au corps de l'animal. Les femelles différent du mâle par le dos noir bronzé (paraissant brunâtre).

Biologie et Ecologie

Habitats

L'Echasse blanche apprécie les eaux peu profondes, aussi bien douces, saumâtres que salées. Elle fréquente par conséquent les lacs, étangs et marais inondés.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

Régime alimentaire

Comme tous les limicoles, l'Echasse blanche se nourrit dans les vasières de petits invertébrés, spécialement d'insectes aquatiques, de mollusques et de vers.

Reproduction et activités

Les sites de reproduction sont occupés dès la fin mars mais surtout à la mi-avril. Grégaire, l'Echasse blanche niche en colonies plus ou moins importantes et fragmentées. Les nids sont construits au bord de l'eau, voire sur l'eau, avec des brindilles. Ils s'élèvent à quelques centimètres au dessus de l'eau. La ponte qui compte 4 œufs intervient vers la fin avril et peut s'étaler jusqu'en juillet en fonction de la variation des niveaux d'eau (assèchement ou inondation des zones de reproduction choisies au printemps) ou du succès des premières pontes (échec par piétinement, noyade,...). L'incubation dure de 22 à 25 jours. L'élevage jusqu'au premier vol dure 28 à 32 jours. Dès fin juin, les familles se regroupent avec des oiseaux non nicheurs sur des sites calmes offrant des ressources alimentaires importantes.

L'Echasse blanche est une espèce cosmopolite. En Europe, l'espèce niche essentiellement autour de la méditerranée et de la mer Noire.

En France, l'espèce se trouve dans les marais côtiers de la Méditerranée et de l'Atlantique. Quelques colonies beaucoup plus faibles s'installent dans les grands marais à l'intérieur des terres (Dombes, Brenne).

Migrations

L'Echasse blanche arrive en France à la mi-mars. Après la reproduction, les départs s'échelonnent du mois d'août jusqu'au mois d'octobre. Les oiseaux traversent l'Espagne, puis l'Afrique du Nord pour rejoindre leurs quartiers d'hiver situés en zone sahélienne (du Tchad à la Mauritanie)

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

En Europe, on estime qu'il existe entre 21 000 et 35 000 couples reproducteurs. En France la population compte entre 2000 et 3000 couples (années 2000). Chez l'Echasse peu de tendances d'évolution des effectifs peuvent être donnée, car on observe d'importantes variations selon les années. Celles-ci sont dues aux conditions climatiques (précipitations) très changeantes sur les lieux de nidifications situés plus au sud, notamment en Espagne.

En Ile-de-France, les observations étaient considérées comme relativement accidentelles jusqu'à la fin du XXème siècle. Le premier cas de nidification a eu lieu en Bassée en 1992 puis en 1994.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

La nidification de l'espèce a été observée pour la première fois en Ile-de-France en Bassée, sur une sablière à Grisy-sur-Seine en 1992, avec 4 jeunes observés à l'envol. Une nouvelle tentative de nidification y a échoué en 1993. En 1994, un couple a également

niché sur la réserve du Carreau Franc à Marolles-sur-Seine. Dans les dix dernières années, un couple nicheur a permis l'envol de 4 jeunes sur la carrière de la Croix St-Michel à Jaulnes en 2005. Deux autres sites ont également fait l'objet d'observations permettant d'attribuer un statut nicheur possible à l'espèce. Les observations restent quant à elles relativement restreintes (aucun oiseau observé en 2009) mais la Bassée semble procurer à l'espèce des sites favorables à une nidification occasionnelle.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce a été principalement contactée sur trois sites ces dix dernières années : Marolles-sur-Seine/Carreau Franc, Jaulnes/Croix St-Michel et Varennes-sur-Seine/Grand Marais. Ces trois sites sont d'anciennes sablières qui offrent des milieux favorables à l'espèce avec des zones en eau peu profondes et des grèves permettant éventuellement la nidification. D'autres sites en Bassée comportent également ce type de milieux, ce qui permet d'envisager de nouveaux cas de reproduction sur le site dans l'avenir.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :
Jaulnes/Croix St-Michel (2005)

Nidification possible :
Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2006)
Varennes-sur-Seine/Grand Marais (2008)

Menaces

- Dérangements en périodes de nidification ou de cantonnement
- Pollution des eaux entraînant la diminution des ressources alimentaires

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites

La Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 272

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Turdidés



© Ph. Cannesson/Biotope

Description de l'espèce

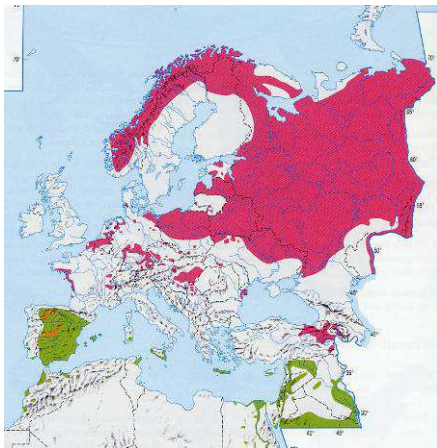
La Gorgebleue est un petit passereau élancé.

- pattes fines et longues
- plumage : caractérisé par un net sourcil blanc et une zone rousse à la base de la queue, sur les côtés.

Le mâle possède une bavette bleu clair brillant bordée en bas par une étroite bande noire et une bande rousse plus large. Au milieu de la partie bleue se trouve une petite tache blanche (variable suivant les sous-espèces).

La femelle a un motif de la gorge plus variable ; en général seulement un arc de tâches noires sur fond blanc-grisâtre.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

La Gorgebleue à miroir, présentant dix sous-espèces, se reproduit essentiellement dans le paléarctique, de l'Espagne à l'extrême est de la Sibérie.

En Europe, elle occupe le centre de l'Espagne, l'ouest et le nord de la France, la Scandinavie ainsi qu'une grande partie du centre et de l'est du continent. L'espèce est absente d'un grand nombre de pays de l'est méditerranéen.

Biologie et Ecologie

Habitats

Son habitat se situe au niveau de zones humides, marais et abords de cours d'eau avec buissons, roseaux, aulnes...

La Gorgebleue installe son nid dans une dépression du sol, en haut des schorres, sur les talus des marais salants, le long des canaux bordés de tamaris, dans les roselières ou les prairies humides parsemées de buissons de saules.

En hivernage, elle occupe essentiellement les zones de schorre et de phragmitaie.

Régime alimentaire

En période de reproduction, son régime alimentaire est constitué d'un large éventail d'invertébrés (larves et imagos de divers insectes, mollusques, araignées), prélevés en majorité sur le sol humide ou à proximité.

En hiver, les contraintes trophiques s'accroissent dans la mesure où les plages de vase et la végétation attenante constituent ses zones préférentielles d'alimentation. Elle y prélève des petits crustacés, des vers marins et des invertébrés terrestres.

Migrations

Cette espèce est une visiteuse d'été (mars-sept). Elle hiverne principalement sur le littoral du Portugal et du Sud de l'Espagne et plus rarement en Afrique du Nord et en Afrique tropicale occidentale.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

Au Nord de la Loire, 1200 à 1500 couples se reproduisent, dont 600 à 800 dans le foyer principal des marais salants de Guérande. Au Sud de la Loire, au total, l'effectif peut être estimé entre 1500 et 3000 couples.

Depuis un siècle, les fluctuations du niveau d'abondance de cette sous-espèce sont importantes. Ainsi après des phases de régression (depuis 1970 et surtout 1980) la Gorgebleue a fortement progressé vers les zones humides d'eau douce (lac de Grand-Lieu, Grande Brière).

En Ile-de-France, l'espèce est considérée comme un nicheur rare et un migrateur très rare. Elle est notamment connue sur le territoire de la ZPS « Boucles de la Marne », dans le Nord du département de la Seine-et-Marne. La population régionale est estimée entre 30 et 40 couples.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

En 2010, 3 mâles chanteurs ont pu être mis en évidence en Bassée Seine-et-marnaise (source : Biotope) dont 2 sur le territoire de la ZPS. Les observations concernent les communes de Bazoches-les-Bray (Les Champs Courceaux, Carrières GSM) et de Mouy-sur-Seine (à proximité des anciens bassins de décantation de la sucrerie de Bray).

Un autre individu a été observé à proximité du site, sur la commune du Meriot dans l'Aube. C'est d'ailleurs plutôt dans la partie Auboise de la Bassée, en amont de Nogent-sur-Seine que l'espèce était connue auparavant.

La nidification de l'espèce avait été prouvée en 2003 sur la commune de La Villeneuve-au-Châtelot (J.P. Sibley).

Les observations réalisées en 2010 concernaient toutes les trois des mâles chanteurs cantonnés, présentant un caractère territorial, ce qui laisse présager une nidification possible à probable.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce a été contactée sur des secteurs arbustifs à caractère humide.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification probable :

Bazoches-lès-Bray/Les Champs Couceaux (2010)

Mouy-sur-Seine/Bassin de décantation de la sucrerie de Bray (2010)

Menaces

- Destruction des roselières et des marais
- Aménagement industriel ou de loisir, drainage et mise en culture des zones humides.

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Entretien des roselières
- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Restaurer et entretenir la ripisylve, favoriser le développement de saulaies humides
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)

Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 229

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Coraciformes
- Famille : Alcédinidés

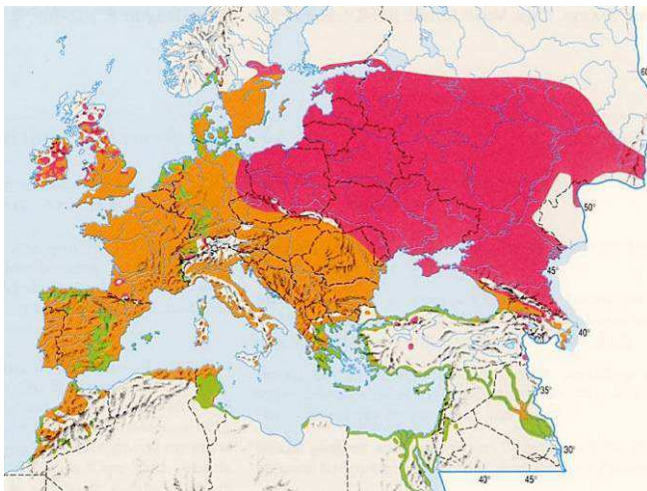


© Biotope - photographie prise hors site

Description de l'espèce

Espèce totalement inconfondable. Petit oiseau vivant au bord de l'eau, bleu turquoise et orange. Le mâle a le bec entièrement noir. La femelle a la mandibule inférieure du bec rougeâtre.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

Le Martin-pêcheur d'Europe présente une vaste répartition. On le trouve dans toute l'Europe excepté dans les zones de montagnes (Alpes,...) où il est extrêmement rare.

En France il est largement réparti sur le territoire.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Martin-pêcheur d'Europe habite tous les types de zones humides (rivières, ruisseau, lacs, étangs, marais) pourvu qu'il y trouve des berges verticales ou des talus pour creuser son nid. Il a besoin également d'une eau peu turbide et peu polluée (pour repérer ses proies) ainsi que de perchoirs au-dessus de l'eau.

Régime alimentaire

L'espèce se nourrit essentiellement de petits poissons, mais aussi parfois de petits amphibiens.

Reproduction et activités

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. Les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. Le terrier est creusé, en général, à proximité immédiate de l'eau. La ponte (5 à 8 œufs) s'étale entre la mi-mars et juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,...). L'incubation dure 24 à 27 jours et l'élevage environ 1 mois. Le martin-pêcheur peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

Migrations

Globalement et en France, le Martin-pêcheur peut être considéré comme sédentaire. Cependant en hiver des oiseaux venus de contrées plus froides peuvent venir renforcer les effectifs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

La population européenne du Martin-pêcheur d'Europe est estimée entre 47 000 et 66 000 couples. Ses densités ne sont jamais très fortes. En France l'effectif nicheur est évalué dans les années 2000 entre 10 000 et 20 000 couples. D'une année sur l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %. Il est donc très difficile d'apprécier l'évolution des populations. Ses grandes fluctuations s'expliquent par différents facteurs : grande sensibilité de l'oiseau aux rigueurs hivernales, importante production de jeunes et faible taux de survie.

En Ile-de-France, l'espèce était commune au XIX^{ème} siècle à proximité des cours d'eau de la région puis a régressé depuis les années 70-80, notamment en raison des divers aménagements hydrauliques, de l'érosion des berges, de l'urbanisation croissante et de la pollution... La population a été estimée en 1995 à 100 à 150 couples en Ile-de-France. Les vagues de froid de 1979, 1985 et 1987 ont nettement touché les populations hivernantes qui sont estimées à 100 à 200 individus. Au sud Seine-et-Marne, la Bassée et la vallée du Loing procurent encore des milieux propices à l'espèce bien que la densité de couples y reste toujours très faible.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Le Martin-pêcheur étant une espèce particulièrement difficile à suivre. Il est notamment particulièrement difficile d'identifier ses sites de nidification. De ce fait, l'état de ses populations en Bassée est assez compliqué à évaluer. En effet, bien que les observations d'individus soient relativement courantes sur certains sites, les localisations précises des éventuels nids sont généralement inconnues. Par conséquent, aucun suivi des populations n'a été réalisé jusqu'à présent. Toutefois, les prospections en canoë réalisées en 2009 pour ce diagnostic ont permis de localiser avec certitude certains nids et d'identifier de nombreux sites à forte probabilité de nidification.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Le Martin-pêcheur est principalement présent sur les berges de la Seine et de l'Yonne mais également sur l'ensemble des milieux aquatiques liés aux deux cours d'eau. Il est également présent sur d'anciennes sablières.

Les zones concernées sur la Seine sont les secteurs où le caractère naturel a été maintenu, notamment sur la partie la plus en amont de la Bassée seine-et-marnaise et dans les bras morts de la partie canalisée en aval de Bray. En effet, les seuls contacts dans ce dernier tronçon ont été réalisés dans ces anciens bras qui ont été relativement préservés des aménagements des berges, où la ripisylve est encore dense et où le trafic fluvial est quasi inexistant. Le lit principal en amont de Bray est quant à lui plus favorable car les aménagements du cours d'eau sont moindres. Ces caractéristiques sont également notées sur la basse vallée de l'Yonne où la rivière a localement conservé son caractère relativement naturel.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Balloy/à proximité de Champmorin (2007)
Balloy/Seine, Bras du Gros Saule Pont de Balloy (2009)
Bazoches-lès-Bray/Tournefou (1993)
Cannes-Ecluse/Yonne, Ile de Roche Cul (2009)
Cannes-Ecluse/Yonne, Trou Caillat (2009)
Everly (2004)
Noyen-sur-Seine/Pormain (2007)
Varennes-sur-Seine/Yonne, La Croix de Six (2009)

Nidification probable :

Barbey/Yonne, Grands Prés (2009)
Balloy/Seine, Bras des 10 Arpents (2009)
Balloy/Seine, Bras de la Chapelle (2009)
Bazoches-lès-Bray/Seine, Bras de la Grande Bosse (2009)
Balloy/Seine canalisée, berges (2005)
Balloy/Seine, Bras du Gros Saule (2009)
Gravon/Seine, Bras des Prés Ruelles (2009)
Gravon/Seine, Bras des Prés Ruelles Village (2009)
Jaulnes/Seine, Haut de Vez (2009)
Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2006)
Mouy-sur-Seine/Seine (2009)
Noyen-sur-Seine/Seine, Berge du Château (2009)
Vimpelles/Seine, Bras de la Boule (2009)
Vimpelles/Seine, Bras de la Trottine (2009)
Villiers-sur-Seine/Thurets (2007)
Villiers-sur-Seine/Seine, le Gros Buisson (2009)

Nidification possible :

La Grande-Paroisse/Les Loges (2009)
Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2008)
Noyen-sur-Seine/Etang du bois de Chenevière (2009)

Menaces

L'espèce, inféodée aux milieux aquatiques, souffre notamment de la dégradation de ses habitats. Diverses menaces pèsent ainsi sur l'espèce :

- Les pollutions diverses tuant ses proies ou créant une importante turbidité des eaux les rendant invisibles ;
- Les aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation faisant disparaître les berges naturelles sur lesquelles l'espèce niche ;
- La disparition de la ripisylve ;

- Les activités récréatives (pêche, canoë, chemins sauvages sur les berges).
- L'extraction de granulats sur les sites de reproduction en période de nidification (risque de destruction des nichées)

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Restaurer et entretenir la ripisylve, favoriser le développement de saulaies humides

Le Milan noir

Milvus migrans (Boddaert, 1783)

Code Natura 2000 : A 073

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridae



© Biotope, 2007 - photographie prise hors site

Description de l'espèce

Ce grand rapace de 135 - 155 cm d'envergure, paraît noir à contre-jour mais il est en réalité d'un brun assez uniforme. La tête est blanchâtre-brunâtre strié de brun. Le dessous, brun-roux strié de noir, tire sur le gris à la poitrine et sur le roux au bas-ventre et aux culottes. Le dessus est d'un brun sombre assez uniforme. Les rémiges et les rectrices sont brun- noir. La queue est fourchue mais nettement moins que celle du milan royal. Le bec est noir, la cire et les pattes sont jaunes

Biologie et Ecologie

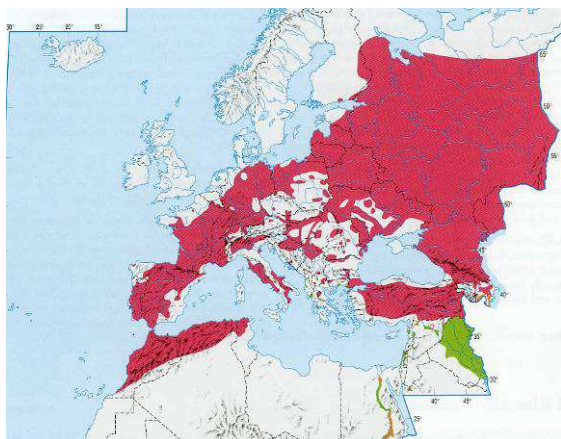
Habitats

Le Milan noir fréquente les zones humides, près des lacs, des grands étangs et des vallées fluviales pour autant qu'il y trouve un arbre pour construire son aire. Il occupe aussi les zones de prairies humides et maintenant la plupart des zones agricoles. Il niche également près des décharges d'ordures ménagères et parfois dans des falaises boisées.

Régime alimentaire

Charognard, il ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets, mais il peut aussi capturer les vertébrés et invertébrés d'un poids généralement inférieur à 600 g. Il exploite systématiquement les prairies et les champs de luzerne lors des fauches, même loin de l'eau.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

Le Milan noir niche dans toute l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Danemark, de la Norvège et des îles de la Méditerranée.

En France, il est absent du nord-ouest et dans quelques régions circum-méditerranéennes et alpines.

Reproduction et activités

L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies lâches ou entraîner des concentrations spectaculaires sur des sites d'alimentation.

Le nid est construit en général dans la fourche d'un grand arbre (feuillu ou conifère), de préférence dans des boisements riverains des vallées alluviales ou des zones humides. La femelle couve seule 2 à 3 œufs durant 5 semaines. Les jeunes s'envolent à 7 semaines et s'émancipent à partir de 3 mois. Ils deviennent reproducteurs à l'âge de 4 ans.

Migrateur précoce, le Milan noir quitte l'Europe entre mi-juillet et mi-septembre.

Migrations

L'hivernage en France de ce migrateur trans-saharien est anecdotique, bien qu'apparemment devenu régulier depuis une trentaine d'années. En revanche, le transit des migrants européens est très important et concerne les oiseaux originaires de France mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

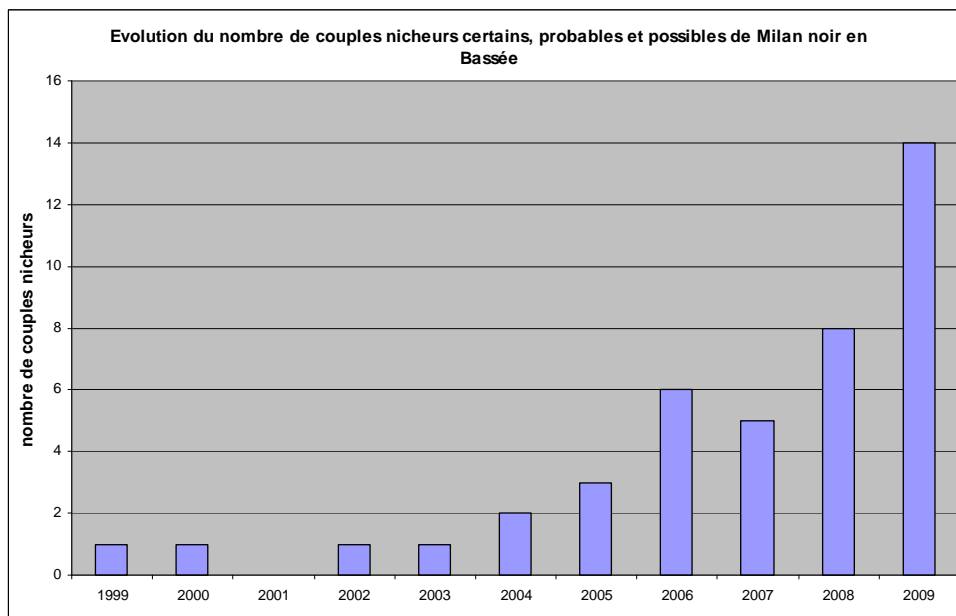
Tous les pays de l'Ouest et du Centre de l'Europe concernés par cette espèce, à l'exception du Portugal et de la Slovaquie, ont des effectifs stables ou en progression, alors qu'ils sont en déclin en Europe orientale, de la Finlande à la Grèce.

En France, depuis les années 70, l'effectif national est en nette progression. Aujourd'hui, il représente environ 8% de la population européenne, mais plus du quart de celle de l'Europe de l'Ouest dont les autres bastions sont l'Espagne et l'Allemagne. La population française est estimée, au milieu des années 2000 dans une fourchette allant de 20 000 à 25 000 couples.

En Ile-de-France, l'espèce était considérée comme nicheuse très rare jusqu'en dans les années 1970 où elle s'est avérée plus commune. La nidification est soupçonnée à la limite sud de la région en 1976 (étang de Galetas) puis confirmée en 77 et répétée par la suite. Deux couples nichèrent dans la vallée de la Seine en 1983 puis la nidification se répéta sur ce même site et s'étendit à d'autres zones. En 1995, la population nicheuse était estimée à 4 à 6 couples en Ile-de-France. Aujourd'hui, l'espèce est notamment mentionnée sur les ZPS de la Boucle de Moisson (Yvelines) des Boucles de la Marne (Nord Seine-et-Marne).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

D'après les observations obtenues sur les dix dernières années, le Milan noir semble être en progression sur le territoire. En 2009, c'est un total de 14 couples nicheurs potentiels ou effectifs qui ont été recensés sur la zone. Toutefois, il faut noter que cette nette augmentation en 2009 est principalement due à la détection de nouveaux sites d'accueil de l'espèce grâce aux prospections effectuées spécifiquement pour ce diagnostic écologique.



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Les sites abritant l'espèce comportent des boisements plus ou moins anciens à proximité de zones humides ou de points d'eau. Les gros arbres pouvant être présents dans ces boisements permettent à l'espèce de nicher sur plusieurs sites en Bassée dont certains sont connus avec certitude. Ces sites sont tous situés à proximité d'anciennes sablières où des boisements ont pu être conservés et qui sont généralement calmes car peu fréquentés.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Balloy/Champmorin (2009)
 La Grande-Paroisse/les Loges (2009)
 Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2005)
 Marolles-sur-Seine/Motteux (2006)
 Noyen-sur-Seine/Bois de Chenevière (2008)
 Villiers-sur-Seine/Thurets (2008)

Nidification probable :

Bray-sur-Seine (à proximité) (2005)
 Grisy-sur-Seine (2005)

Nidification possible :

Balloy/Bras des 10 Arpents (2009)
 Bazoches-lès-Bray/Bras de la Grande Bosse (2009)
 Bazoches-lès-Bray/Les Chaulards (à proximité) (2009)
 Barbey/Plaine (à proximité) (2008)
 Balloy et Gravon/Nord D411 (à proximité, probablement aux Prés Ruelles) (2009)
 Gouaix/Les Aunaies (2009)
 Jaulnes/Croix St Michel (à proximité) (2009)
 Jaulnes/Bois Prioux (2009)
 Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2009)
 Marolles-sur-Seine/Muette (2006)
 Misy-sur-Yonne et Barbey/L'Orme (2009)
 Varennes-sur-Seine/Merisiers (2007)
 Varenne-sur-Seine/Grand Marais (à proximité) (2008)
 Vimpelles/Carrière Sables de Brevannes (2009)

Menaces

- Régression des zones humides et boisements qui y sont associés
- Dérangements en période de nidification principalement par les travaux forestiers
- Empoisonnement par la lutte contre les rongeurs
- Mortalité due au réseau électrique

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Mettre en place des îlots de vieillissement et conserver du bois mort
- Irrégulariser et diversifier les boisements
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières (carrières)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Aménager des plateformes artificielles
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
- Favoriser et protéger les colonies d'oiseaux communs pour attirer les espèces rares
- Réaliser une localisation des nids

La Mouette mélanocéphale

Ichthyaetus melanocephalus (Temminck, 1820)

Code Natura 2000 : A 176

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Laridés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure



© Biotope O. Larrey

Description de l'espèce

Mouette de taille moyenne, plumage généralement gris pâle sur le dos et le dessus des ailes. Le dessous de corps est totalement blanc. Les ailes sont larges et blanches. Le bec est épais et de couleur rouge vif. En plumage nuptial, la Mouette mélanocéphale a la tête complètement noire, en hiver elle est blanche avec une tache noire diffuse derrière l'œil.

Biologie et Ecologie

Habitats

La Mouette mélanocéphale utilise généralement les lagunes, les îles et les marais pour se reproduire.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

La Mouette mélanocéphale se reproduit dans toute l'Europe le long des côtes, des fleuves et des étangs.

En France, la Mouette mélanocéphale est présente le long des côtes méditerranéenne et atlantique, et également à l'intérieur sur les étangs (Brenne, ...) et le long de la Loire.

Régime alimentaire

Elle se nourrit d'insectes, de crustacés et de poissons. En hiver elle est essentiellement piscivore du fait de son hivernage en mer.

Reproduction et activités

En France, la Mouette mélanocéphale niche en colonie avec la Mouette rieuse, généralement sur des îles présentant en végétation palustre ou herbacée. La ponte (3 œufs) s'étend de mai à juin. Les deux parents participent à l'incubation pendant 24 jours. Les jeunes commencent à voler au bout de 35 à 40 jours.

La Mouette mélanocéphale recherche ses proies au-dessus des terres cultivées et des zones humides.

Migrations

La Mouette mélanocéphale arrive sur les sites de reproduction dès le mois d'avril. Sitôt la reproduction terminée, les colonies sont désertées. Les oiseaux rejoignent directement les lieux d'hivernage, en mer Méditerranée et dans l'Atlantique depuis le Maroc jusqu'au Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

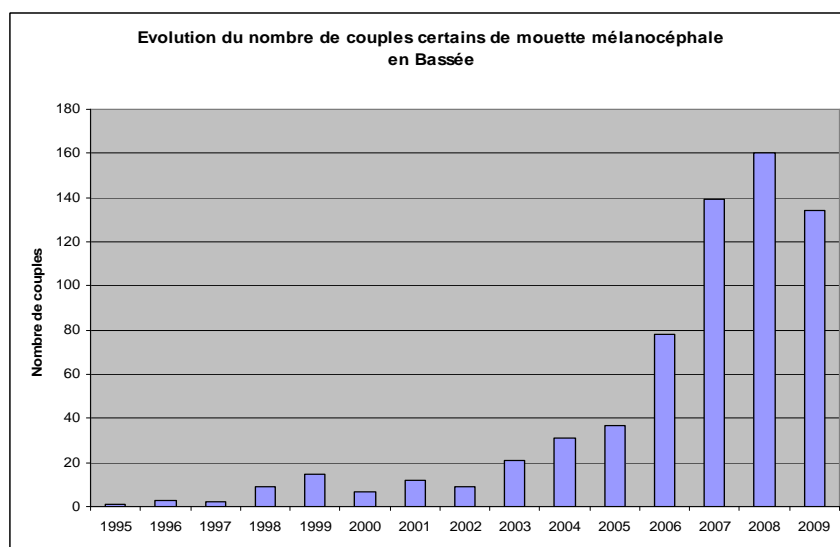
L'effectif nicheur européen de la Mouette mélanocéphale ainsi que sa distribution sont en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970, il est estimé entre 180 000 et 360 000 couples. Cette espèce originaire de la Mer Noire étend depuis quelques décennies son aire de nidification vers l'Ouest de du continent européen. (ROCAMORA et al., 1999 ;TUCKER et al., 1994)

En France, la population hivernante est en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970, elle compte 4 000 à 5 000 individus. La population nicheuse française compte plus de 5 000 couples, principalement en Camargue et dans l'Ouest du pays.

La première observation francilienne s'est produite en 1975 à la Grande Paroisse (Siblet, 1988). Les premières tentatives de nidification en Ile-de-France ont été observées en 1977, tout d'abord dans les Yvelines (St-Quentin) puis en Seine-et-Marne. La première nidification probable (nourrissage) aurait eu lieu en 1994 à St-Hubert dans les Yvelines mais sans garantie de naissance sur le site, et la première preuve effective de nidification (cuvée et juvéniles) a été observée à Marolles-sur-Seine/Carreau Franc en 1995.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

L'état des populations de Mouettes mélanocéphales en Bassée est relativement bien connu. En effet, la grosse majorité des sites de nidification présents sur la zone sont régulièrement suivis et des comptages annuels des effectifs nicheurs y sont réalisés depuis plusieurs années.



Le graphique précédent montre la progression des effectifs depuis la moitié des années 1990. Cette progression a été principalement permise par l'exploitation des granulats alluvionnaires et par les réaménagements qui ont été effectués et qui tendent de plus en plus à la création d'îlots favorables à la nidification des mouettes et des sternes.

On constate toutefois une légère baisse du nombre de couples en 2009. Cette baisse a notamment été marquée sur les plans d'eau de Varennes-sur-Seine/Merisiers et Balloy/Champmorin où les effectifs ont été nettement plus bas qu'en 2008 et à Jaulnes/Croix St Michel et Marolles-sur-Seine/Carreau Franc où aucun couple nicheur n'a pu être identifié de façon certaine. Cette chute reste difficile à expliquer bien que certaines hypothèses puissent éventuellement être formulées : dérangements, embroussaillage des îlots qui freine la nidification, météorologie défavorable, prédation...

En 2010, les effectifs nicheurs atteignent 160 couples, ce qui marque une augmentation par rapport à 2009.

Le fort intérêt des carrières nouvellement réaménagées ou en cours de réaménagement est démontré par la colonisation, dès que celui-ci a été achevé sur certaines zones, de sites comme celui de Croix St Michel sur la commune de Jaulnes ou des Champs Courceaux à Bazoches-lès-Bray. Un déplacement sur ce dernier site de certains individus provenant de carrières plus anciennes telles que celle des Merisiers à Varennes-sur-Seine est une hypothèse tout à fait envisageable.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Les milieux fréquentés en Bassée par la Mouette mélanocéphale sont tous constitués d'anciennes carrières alluvionnaires. La nidification a lieu sur les îlots lorsqu'ils sont favorables à leur installation. En effet, une trop forte densité de végétation est défavorable à l'installation des mouettes qui recherchent des zones de substrat nu. En l'absence d'entretien ou d'inondation régulière, limitant la végétalisation de ces zones, les habitats perdront leur intérêt pour cette espèce. Ainsi, la création de nouveaux îlots sur les carrières en exploitation est bien sûr favorable mais ne conserve un intérêt que si leur évolution dans le temps est prévue en amont.

Nidification certaine :

Barbey (1999)	Marolles-sur-Seine/Bosse Boutiller (1999)
Balloy/Champmorin (2010)	Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2008)
Bazoches-lès-Bray/Champs (2010)	Courceaux Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2007)
Jaulnes/Croix St Michel (2010)	Varennes-sur-Seine/Merisiers (2010)

Menaces

- Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux

- Dérangement des sites de nidification (activités nautiques, baignades, pêche...)
- Compétition avec le Goéland leucopnée
- Variation brutale des niveaux d'eau

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Aménager des plateformes artificielles
- Favoriser la création d'îlots et les entretenir
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Favoriser et protéger les colonies d'oiseaux communs pour attirer les espèces rares

L'Œdicnème criard

Burhinus oedicnemus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 133

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
 - Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Quasi-menacé

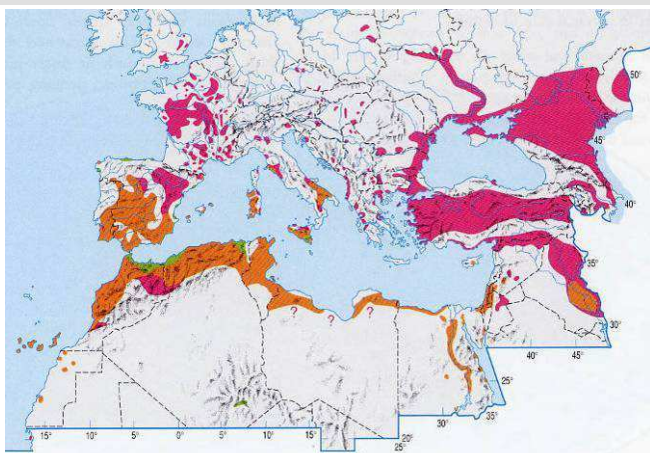
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Burhinidés



Description de l'espèce

Oiseaux d'environ 77 à 85 cm d'envergure, de couleur brun strié. Il a une grosse tête ronde avec de grands yeux à l'iris jaune citron adapté à la vision nocturne. Le bec est jaune et noir au bout. Il possède de longues pattes jaunes adaptées à la marche, pourvues d'un renflement au niveau de l'articulation

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

L'Œdicnème criard est assez largement réparti en paléarctique occidental. Les populations sédentaires sont présentes en Espagne, Italie, Afrique du Nord et Moyen-Orient. Les populations migratrices se reproduisent en Europe centrale, France, Pays de l'Est, Turquie et hivernent au sein des populations sédentaires et au Nord de l'Algérie et du Maroc.

Biologie et Ecologie

Habitats

L'Œdicnème criard fréquente des zones ouvertes, plates, sablonneuses ou rocailleuses à végétation clairsemée. Il affectionne également les zones agricoles où il s'installe dans les jachères et ou les cultures tardives.

Régime alimentaire

L'Œdicnème criard se nourrit de gros insectes, escargots, limaces, voire de petits reptiles ou micromammifères.

Reproduction et activités

Le nid de l'Œdicnème criard est une simple dépression dans le sol garnie de petits cailloux et de débris végétaux où sont pondus 2 œufs au mois de mars. Les deux sexes participent à l'incubation (24 à 26 jours) et à l'élevage des jeunes. Les poussins sont nidifuges et volent à partir de 36 à 42 jours.

L'Œdicnème criard a principalement une activité crépusculaire et nocturne.

Migrations

L'Œdicnème criard arrive sur les sites de reproduction dès le début du mois de mars. Dès la fin de juin, les oiseaux n'ayant plus d'attache familiale se regroupent parfois assez loin des sites de reproduction. Peu d'oiseaux hivernent en France, la majorité rejoint la péninsule Ibérique et l'Afrique du Nord au courant du mois d'octobre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

En Europe, La population de l'Œdicnème criard est en fort déclin (hors Russie) et son statut est vulnérable. L'effectif européen de l'Œdicnème criard est estimé entre 41 000 à 160 000 couples. Cependant, la majorité des effectifs s'observe en Russie avec un maximum de 100 000 couples. Dans le reste de l'Europe, il accuse un déclin prononcé, particulièrement dans le Nord de sa distribution du fait de l'évolution des pratiques agricoles et de la disparition des ses habitats naturels ou semi naturels. L'espèce a même disparue des Pays-Bas et d'Allemagne.

La population nicheuse française est estimée entre 7 000 et 10 000 couples nicheurs dans le courant des années 2000. Son effectif et sa distribution sont en diminution probable de 20 à 50% depuis les années 1970.

La majorité des effectifs se situent en Poitou Charente où la population est estimée à 1300-1500 couples.

L'espèce est considérée en régression depuis la fin du XIXème siècle en Ile-de-France. En 1995, la population nicheuse était estimée à 30-50 couples. Elle est notamment présente sur les ZPS de la boucle de Moisson (Yvelines) et des boucles de la Marne (Nord Seine-et-Marne). Une nouvelle évaluation, conduite en 2011, donne un total régional de 160 à 213 couples (B. Lelaure, G. Rey, G. Baudouin, novembre 2011).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

L'Œdicnème criard fait partie des espèces dont les populations sont difficiles à évaluer. En effet, cette espèce vivant principalement dans les champs cultivés, elle est difficile à détecter, notamment avant la récolte. Les populations ne font l'objet d'aucun suivi régulier et très peu de sites de nidification sont connus en Bassée. Les observations de couples nicheurs certains se limitent à un site (Marolles-sur-Seine/la Muette) où l'espèce a niché en 2005, 2007 et 2010.

Concernant les autres sites, des observations d'individus en période de nidification ont bien été effectuées mais sans pouvoir localiser le nid ou préciser si la nidification a bien eu lieu. Il faut toutefois noter que la présence d'individus est généralement le signe d'un site de nidification potentiel.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Les principaux sites d'observation de l'espèce sont situés dans les grandes cultures de la plaine agricole au sud de la zone mais quelques contacts ont été effectués dans des prairies, notamment dans le cas du site de nidification certaine à Marolles-sur-Seine (la Muette).

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Marolles-sur-Seine/Muette (2010)

Nidification probable :

Barbey/Les Cent Arpents (2009)

Bazoches-lès-Bray/Chalandeau (2009)

Misy-sur-Yonne/Les Refuges (2009)

Grisy-sur-Seine/Prairie de Toussacq (2009)

Villenauxe-la-Petite/La Grosse Haie (2009)

Mousseaux-lès-Bray/La Grille (2009)

Montigny-le-Guesdier/Les Blins (2009)

Jaulnes/Les Berlandes (2009)

Villenauxe-la-Petite/Les Coutures (2009)

Nidification possible :

Mousseaux-lès-Bray/Avigny (1999)

Bazoches-lès-Bray/Croix St Amable (2009)

Gravon (2009)

La Tombe (2001)

Entre Bray et Montigny-le-Guesdier (2002)

Villenauxe-la-Petite/Villiers-sur-Terre (2009)

Jaulnes/Les Marchais Carrés (2009)

Villenauxe-la-Petite/Entre Vernoy et Toussacq (2009)

Menaces

- Disparition des landes et friches sèches
- Pratiques culturales intensives, disparition du pâturage et irrigation des cultures

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Mettre en place un couvert végétal permanent
- Limiter l'irrigation par canon à eau
- Mise en défens temporaire des milieux remarquables (conditionné par localisation des nids)

Le Pic mar *Dendrocopos medius* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 238

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Aves
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés



Crédit photo : C Parisot

Description de l'espèce

Description:

Taille : 20 à 22 cm

Envergure : 33 à 34 cm

Poids : 50 à 80 g

Le pic mar se reconnaît immédiatement à sa calotte rouge qui est de la même teinte chez les jeunes et chez les adultes. D'autres traits importants pour l'identification sont la couleur rouge rosé pâle de la zone anale, les stries foncées sur les flancs et les taches noires discontinues sur les joues et sur le cou. En ce qui concerne ces dernières, la moustache noire s'arrête bien avant le bec, le trait noir à l'arrière de la moustache s'arrête avant de rejoindre la nuque.

Répartition en France et en Europe

Le Pic mar est principalement distribué en Europe orientale et centrale. Il est absent des îles Britanniques, de la Scandinavie et de quasiment tout le bassin méditerranéen (hors Balkans).



<http://biodiversite.wallonie.be/especes/ecologie/oiseaux/dendrocops.medius.html>

Biologie et Ecologie

Habitat:

Le pic mar vit en plaine et dans les montagnes de moyenne altitude jusqu'à 700 mètres. Il fréquente les bois et les forêts de feuillus où il affectionne particulièrement les plantations de chênes, de charmes et localement d'aulnes. Il habite principalement les peuplements forestiers comportant de nombreux arbres âgés, à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes.

Régime alimentaire

Il se nourrit principalement d'insectes à différents stades de développement (adultes et larves). A la différence des autres pics, il se nourrit surtout d'insectes qu'il prélève à la surface de l'écorce ou qu'il extirpe des fissures superficielles. Il peut également se nourrir de gland ou de faines.

Reproduction

La ponte annuelle unique est constituée de 4 à 5 œufs blancs dont l'incubation dure entre 12 et 14 jours. Le mâle et la femelle se relaient à tour de rôle pour couvrir et participent ensemble à l'élevage des jeunes jusqu'à l'envol qui intervient 22 à 23 jours après l'éclosion.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Pic mar, oiseau mal connu ; ne paraît pas menacé dans l'immédiat. L'augmentation des connaissances permet d'affiner les estimations qui font état de populations bien implantées en Europe. Des noyaux de populations sont régulièrement découverts.

Dans l'Est de l'Europe cependant, certaines tendances font état d'une diminution des effectifs.

En France, la population est estimée entre 50 000 et 100 000 couples. L'espèce est répandue dans le Nord-Est du pays, en Normandie et dans le Sud-Ouest du Massif Central. En France l'espèce semble connaître une dynamique favorable. Elle accroît régulièrement son aire de répartition, notamment en relation avec le vieillissement de certains massifs.

Le Pic mar était considéré très rare nicheur dans notre région jusqu'à il y a une vingtaine d'années où il est passé nicheur assez commun et devenu presque aussi commun que le Pic épeiche en forêt de Fontainebleau par exemple. En effet, en 1998, un millier de couples a pu être estimé. Ces couples sont répartis dans les divers bois et forêts de la région. Cette espèce semble en progression depuis cette période mais elle est soumise à des variations d'effectifs nettes selon les années, sans que de réelles explications soient avancées.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Le seul site de nidification certaine de l'espèce identifié en Bassée est la forêt domaniale de Sourduin. Sur ce site, le Pic mar a été noté nicheur en 2005 et 2006 sans estimation des populations (Claessens, 2006). En 2009, 8 couples ont été observés mais il est envisageable d'estimer une population de 20 à 25 couples sur l'ensemble du massif (O. Claessens, comm. pers.).

L'espèce est relativement méconnue par ailleurs, l'essentiel des observations effectuées l'ont été dans le cadre de ce diagnostic, en 2009. Les effectifs sont particulièrement difficiles à estimer et sont probablement réduits à quelques couples. Les sites concernés sont concentrés sur les zones boisées relativement préservées au niveau de Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine et Marolles-sur-Seine, à proximité de la voie ferrée.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

L'espèce est présente en Bassée dans de vieux boisements résiduels de la forêt domaniale de Sourduin et de la vallée de la Seine, où de grands arbres, dont certains dépérissants, leur procurent supports de nidification et nourriture particulière.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Sourduin/Forêt domaniale (2009)

Nidification probable :

La Brosse-Montceaux/la Belle Epine (2009)

Marolles-sur-Seine/Noslong (2009)

Noyen-sur-Seine/Grivaudon (2009)

Villiers-sur-Seine/Champvalon (2009)

Nidification possible :

Noyen-sur-Seine/la Soline (2009)

Noyen-sur-Seine/Pormain (2006)

Soisy-Bouy/Bois des Gros Grès (2009)

Menaces

- Disparition des boisements anciens et des vieilles futaies
- Remplacement des feuillus par des résineux
- Diminution de la quantité de bois mort et des arbres à cavités
- Fragmentation des massifs
- Uniformisation des peuplements (disparition des taillis sous futaie au profit de futaies régulières, peuplements monospécifiques, diminution de l'âge d'exploitation...)
- Dérangement des sites de nidification lors des travaux forestiers

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir la ripisylve, favoriser le développement de saulaies humides
- Mettre en place des îlots de vieillissement et conserver du bois mort
- Irrégulariser et diversifier les boisements
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Réaliser une localisation des nids

Le Pic noir

Dryocopus martius (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 236

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure



Crédit photo : C Parisot

Description de l'espèce

Description :

Taille : 45 à 47 cm

Envergure : 64 à 68 cm

Poids : 300 à 350 g

C'est le plus grand pic. Aisément reconnaissable par sa couleur entièrement noire, avec une calotte rouge vif s'étendant du front jusqu'à l'arrière de la nuque chez le mâle, plus réduite chez la femelle.

Répartition en France et en Europe

En Europe, le pic noir occupe une bonne partie du continent, sauf les îles Britanniques, le Portugal et la majeure partie de l'Italie et de l'Espagne.



Source : http://www.parc-vosges-nord.fr/html/telechargement/natura2000/Les_pics.pdf

Biologie et Ecologie

Habitat:

Il affectionne indifféremment les grands massifs de conifères ou de feuillus, pourvu qu'ils présentent une superficie suffisante (200 à 500 ha). Il apprécie particulièrement la présence importante de bois mort et de gros arbres espacés et âgés. Il s'accommode de toutes les essences (hêtres, sapins, mélèzes, pins).

Régime alimentaire

Il est à la fois végétarien et insectivore. Il se nourrit principalement de fourmis et d'insectes xylophages qu'il prélève en effectuant des perforations dans l'écorce grâce à son bec acéré. Dans certaines régions, son régime alimentaire comporte près de 99% de fourmis. Ailleurs, les larves de coléoptères sont consommées en grand nombre, de même que les chenilles de papillons et les asticots de mouches. Ses sites de nourrissage privilégiés sont les arbres morts ou dépérissants, les souches gisant à terre sur un lit de feuilles mortes. En hiver, ce grand myrmécophage effectue des prélèvements importants dans les fourmilères mais il extirpe également parfois de leur ruche les abeilles en hibernation. A l'occasion, il mange des fruits, des baies et même des œufs d'autres oiseaux. Il mange aussi des oisillons.

Reproduction

Solitaires le reste de l'année, les pics noirs commencent à parader en janvier. Le nid est creusé dans le tronc d'un arbre sain ou malade. Il s'agit en général d'une grande ouverture ovale, pratiquée à une hauteur variant entre 4 et 15 mètres, ce qui met les petits à l'abri des prédateurs terrestres. Le mâle est monogame. La ponte de 3 à 5 œufs a lieu en avril. L'incubation dure de 12 à 14 jours. L'envol est précoce et peut se produire dès le vingt-septième jour.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

En Europe, le Pic noir est rare ou absent de la façade atlantique et du pourtour méditerranéen. L'Allemagne et les pays d'Europe orientale et septentrionale accueillent les plus gros effectifs.

En France, le Pic noir semble connaître une croissance de ses effectifs. Le développement des boisements et notamment des hêtraies lui sont favorables. Les effectifs nationaux sont toutefois difficiles à estimer (vraisemblablement entre 20 000 et 30 000 couples dans les années 2000).

L'espèce était inconnue en région parisienne jusqu'en 1936 où un premier individu a été observé en Essonne. L'espèce a colonisé

la région peu à peu par la suite, notamment à partir des années 60. Entre 1980 et 1995, 23 niches certains et 3 probables ont été recensés en Ile-de-France et la nidification est devenue régulière dans certains massifs forestiers. La population serait ainsi d'environ 200 couples dans la région.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Bien qu'un nombre plus important de sites potentiels de nidification soit connu pour le Pic noir par rapport au Pic mar, l'état des populations reste difficile à évaluer. En effet, aucune donnée certaine concernant la nidification de cette espèce n'a été obtenue. Le Pic noir semble toutefois être présent dans de nombreux sites en Bassée mais le nombre de couples n'a pu être réellement évalué jusqu'à présent.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (état de conservation)

Les sites où le Pic noir a été observé en Bassée sont en grande partie situés sur le territoire de la réserve. Ce sont des sites comportant des boisements alluviaux relativement anciens, notamment à proximité de la commune de Noyen-sur-Seine où les surfaces boisées sont encore importantes et préservées. La forêt de Sourdun semble également favorable à l'accueil de l'espèce.

Nidification probable :

Egligny/Le Châtelet (2009)

Gravon/Boucle (2009)

Gravon/Prés Ruelles (2010)

Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2006)

Noyen-sur-Seine/Le Chêne de la Feuchelle (2009)

Noyen-sur-Seine/Grivaudon (2009)

Noyen-sur-Seine/La Soline (2009)

Noyen-sur-Seine/Pièces de la Motte (2009)

Noyen-sur-Seine/Bois de Chenevière (2009)

Sourdun/Forêt domaniale (2006)

Nidification possible :

Balloy/Champmorin (2008)

Cannes-Ecluse/Seiglats (2006)

Gouaix/La Fosse aux Prêtres (2004)

Hermé (2008)

Jaulnes/Ferme d'Isle (2007)

Jaulnes/Bois Prieux (2008)

Marolles-sur-Seine/Muette (2009)

Noyen-sur-Seine/Le Vezoult (2005)

Soisy-Bouy/Bois des Gros Grès (2009)

Villiers-sur-Seine/Thurets (2007)

Vimpelles/Carrière Lafarge (2009)

Menaces

- Disparition des boisements anciens et des vieilles futaies
- Remplacement des feuillus par des résineux
- Diminution de la quantité de bois mort et des arbres à cavités
- Fragmentation des massifs
- Uniformisation des peuplements (disparition des taillis sous futaie au profit de futaies régulières, peuplements monospécifiques, diminution de l'âge d'exploitation...)
- Dérangement des sites de nidification lors des travaux forestiers

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir la ripisylve
- Mettre en place des îlots de vieillissement
- Conserver des arbres morts
- Irrégulariser et diversifier les boisements
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Limiter les dérangements
- Intervenir pour la protection des nids/réaliser une localisation des nids

La Pie-grièche Ecorcheur *Lanius collurio* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 338

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineur

- Classe : Aves
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Laniidés

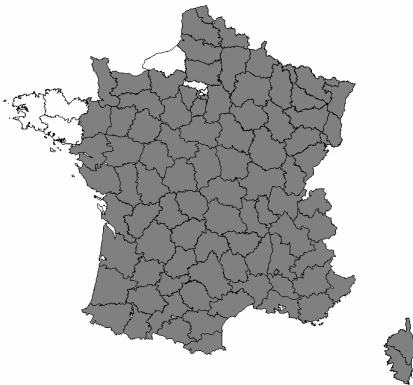


© Biotope, 2007 - photographie prise hors site

Description de l'espèce

La pie-grièche écorcheur possède un bec légèrement crochu. Le mâle a la tête et le croupion gris, un large bandeau oculaire noir, un dos marron roux, des ailes marron brun, un menton blanc et une poitrine rosée. La femelle est plus terne.

Répartition en France et en Europe



Source : Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 1999

L'espèce est présente partout en Europe à l'exception des deux tiers méridionaux de la péninsule Ibérique et du nord ouest du continent

En France, elle niche sur la quasi-totalité du territoire mais elle reste rare au Nord d'une ligne joignant Nantes à Charleville-Mézières.

Biologie et Ecologie

Habitats

Espèce de milieu semi-ouverts. Buissons épineux bas (prunellier, aubépine et ronce...). On rencontre également cette espèce dans les jeunes plantations, parfois dans des vergers.

Régime alimentaire

Ces proies prélevées sont majoritairement des insectes et coléoptères. Les petits vertébrés jouent un rôle non négligeable, mais représentent généralement moins de 5% des captures, sauf pendant les années d'abondance de campagnols.

Technique de chasse

La pie-grièche écorcheur chasse à l'affût à partir de perchoirs situés le plus souvent entre 1 et 3 mètres au-dessus du sol (poteaux, fils, branches mortes, piquets de clôture). Dans leur très grande majorité, les proies sont capturées au sol. Toutefois, par beau temps, l'espèce peut poursuivre des insectes en vol.

Cette pie-grièche empale régulièrement ses proies, d'où le nom d'« écorcheur ». Il semble toutefois que cette pratique soit essentiellement le fait d'oiseaux vivant en milieu tempéré car ce comportement vise à constituer des stocks de nourriture censés pondérer l'abondance des proies et donc des captures en fonction des conditions météorologiques.

Reproduction

Le nid est construit dans un buisson épais et épineux. Quatre à six œufs sont pondus à partir de la mi-mai. L'incubation dure 14 à 15 jours. Les jeunes quittent le nid deux semaines après l'éclosion.

Migrations

La pie-grièche écorcheur est une espèce migratrice transsaharienne. Elle arrive début mai et retourne en Afrique entre fin août et mi-septembre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'espèce est considéré comme défavorable en Europe, en raison d'un déclin historique avéré. Les effectifs européens sont estimés entre 6,3 et 13 millions de couples. Au cours des quatre dernières décennies, l'espèce a surtout régressé aux limites nord-ouest de son aire de répartition et un peu partout à basse altitude.

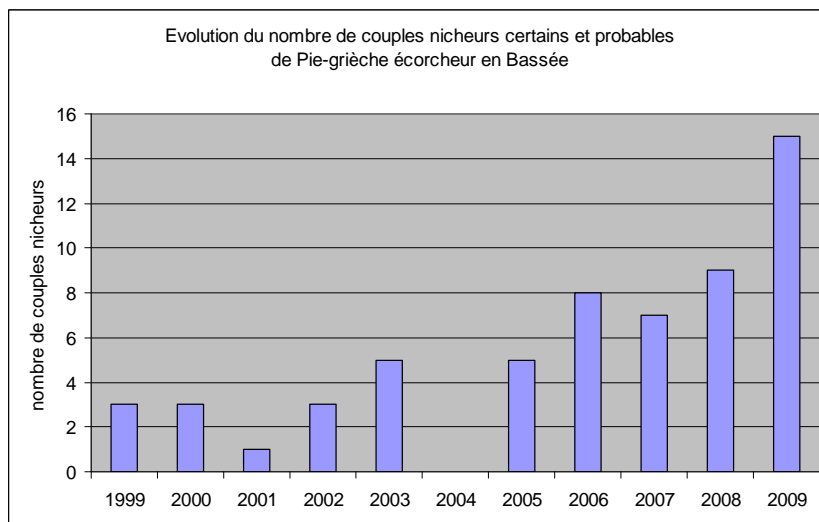
En France, après une chute importante des populations dans le courant du XX^{ème} siècle, l'espèce semble connaître une remontée de ses effectifs. La population nationale est comprise entre 150 000 et 350 000 couples.

L'espèce y était considérée comme assez à très commune dans le sud seine-et-marnais au XIX^{ème} siècle. Par la suite, l'espèce a nettement régressé pour devenir rare. La destruction de ses biotopes par les remembrements ou la diminution du pâturage

est une cause principale de cette régression, à laquelle peuvent s'ajouter des détériorations climatiques dans ses zones d'hivernage. Les couples étaient principalement observés dans les alentours du massif de Fontainebleau (les effectifs ne dépassant pas la vingtaine de couples) mais on observe, depuis une ou deux dizaines d'années, l'installation de nouveaux couples dans le secteur de la Bassée. Elle semble légèrement moins rare que ce que l'on pouvait penser en Ile-de-France avec 100 à 150 couples estimés en 1995. Toutefois, cette estimation n'évoque en aucun cas une progression de l'espèce qui reste nettement désavantagée par la disparition de ces milieux de prédilection au cours des dernières décennies.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Le graphique suivant présente le nombre de couples nicheurs certains et probables de Pie-grièche écorcheur observés depuis 1999 en Bassée. Il est toutefois à prendre avec précaution car les sites de reproduction de cette espèce restent relativement méconnus et ne sont pas suivis de façon continue pour certains d'entre eux. La tendance à l'augmentation du nombre de couples peut donc s'interpréter aussi bien comme une réelle augmentation des effectifs que comme le signe d'une augmentation des prospections liées à cette espèce (notamment en 2009 où l'effort de prospection a été très important). Toutefois, il semblerait que l'espèce soit assez bien répartie en Bassée avec 13 sites où elle a été observée en tant que nicheuse effective ou probable en 2009. Il faut cependant remarquer que la disparition des milieux potentiels d'accueil (milieux ouverts ponctués d'arbustes et buissons) et la diminution de ses ressources alimentaires limite notablement son installation durable dans la région.



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (état de conservation)

Les sites où l'espèce a été observée ces dix dernières années comportent tous des zones prairiales, pour une grosse majorité à proximité d'un plan d'eau généralement issu de l'exploitation des granulats alluvionnaires. Les sites de carrières sont en effet susceptibles d'avoir fait l'objet d'un réaménagement comportant des surfaces conséquentes en prairies, milieu qui a tendance à régresser en Bassée au profit des surfaces agricoles.

Deux de ces sites sont gérés à l'aide de pâturage ovin et/ou équin (Noyen-sur-Seine/Pormain et Everly/ENS de la Haye) et certains possèdent des plans de gestion visant à favoriser le développement de massifs arbustifs ou buissonnants ponctuant les zones en prairie.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Balloy/Champmorin (2006)
 Barbey/La Colletterie (1999)
 Bazoches-lès-Bray/la Rompure (2010)
 Bazoches-lès-Bray/Champmorin (2 sites) (2010)
 Gouaix/plan d'eau de la Cocharde (2008)
 Grisy-sur-Seine/Plan d'eau de la ferme d'Isle (2008)
 Marolles-sur-Seine/Motteux (2005)
 Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2007)
 Mouy-sur-Seine/Grand Peugny (2002)
 Noyen-sur-Seine/Pormain (2010)
 St-Germain-Laval/Tréchy (2003)
 Vimpelles/La Grande Pâturage (2010)
 Villiers-sur-Seine/Thurets (2006)

Nidification probable :

Egigny/Le Châtelet (2009)
 Egigny/Bois rond (2009)
 Everly/ENS de la Haye (2009)
 Gouaix/sud Le Marais (2009)
 Grisy-sur-Seine/Bois d'Isle (2009)
 Hermé (2009)
 Jaulnes/Croix St Michel (à proximité) (2009)
 La Grande-Paroisse/Les Loges (2006)
 Marolles-sur-Seine/Muette (2008)
 Misy-sur-Yonne/Parc du Château (2009)
 Mouy-sur-Seine/Petit Peugny (2000)
 Sourdu/Forêt domaniale (2006)
 Varennes-sur-Seine/Merisiers (2007)
 Varennes-sur-Seine/Grand Marais (à proximité) (2005)

Nidification possible :

Barbey, Misy-sur-Yonne et Marolles-sur-Seine/L'Orme (2009)

Menaces

- Disparition de ses milieux de prédilection par l'agriculture intensive (remembrements), la diminution du pâturage et la fermeture des milieux prairiaux
- Destruction des haies et bosquets
- Intensification des pratiques agricoles
- Appauvrissement en gros insectes notamment à cause des produits phytosanitaires

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Réaliser une localisation des nids

Le Rôle des genêts *Crex crex* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 122

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : En danger

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Rallidés



Crédit photo : J-Ph Sibley

Description de l'espèce

Le Rôle des genêts a un corps trapu comprimé latéralement, des ailes courtes, larges et arrondies, une queue courte et arrondie et un cou allongé.

Les parties supérieures sont brun-gris tacheté de brun-noir, le dessus de l'aile est roux-orangé, la face et l'avant-cou sont gris-bleuté, les joues brunes, la poitrine, les flancs et le dessous de la queue sont barrés de blanc et de brun-roux, le ventre est blanc. Le bec est court, assez épais et droit, rose chair avec la pointe brune. Les pattes ont assez longues et gris rosé, les doigts très fins et très longs.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le rôle des genêts occupe les prairies naturelles de fauche, humides mais non inondées.

Régime alimentaire

Cet oiseau se nourrit exclusivement d'insectes et autres petits invertébrés.

Reproduction et activités

Reproduction : le nid est fait d'herbes sèches et est posé au sol parmi la végétation. Une seule ponte par an, de mi-mai à juillet, comportant 8-12 œufs gris-vert tacheté de brun-rouge et de gris. L'incubation, par la femelle, dure pendant 16-19 jours. Le jeune est nidifuge et couvert de duvet brun-noir. Il quitte le nid après l'éclosion et devient indépendant à 34-38 jours.

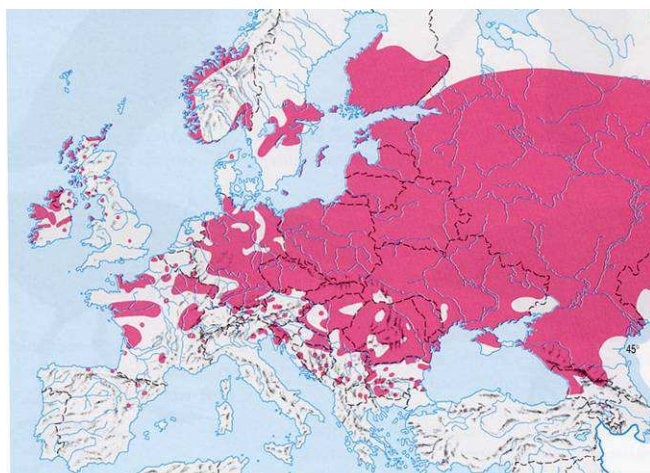
La maturité sexuelle est atteinte à 1 an.

Activités : ce rallidé est diurne et nocturne. Il est solitaire. Il se tient au sol parmi la végétation, sortant peu à découvert.

Migrations

Le Rôle des genêts est présent en France de mi-avril (parfois dès mars) à octobre. Le passage pré-nuptial culmine à la fin avril s'étend jusqu'à la fin mai. Les départs s'amorcent en août, mais la migration post-nuptiale bat son plein en septembre et s'achève en octobre. Sa présence hivernale est très rare en France.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

Le Rôle des genêts niche sur une grande partie de l'Europe moyenne et septentrionale, des îles Britanniques à la Sibérie et de la Fennoscandie à la mer Noire.

A l'échelle nationale, l'espèce est concentrée surtout dans le centre ouest. Les principaux bastions de l'espèce sont les basses vallées Angevines, le bassin de la Saône, la basse vallée de la Loire, les vallées alluviales du Nord et de l'Est, le bassin de la Charente et le marais Poitevin et la Normandie.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

En Europe, la population est estimée entre 92 000 et 233 000 mâles chanteurs. Les bastions sont la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie (plus de 10 000), la Pologne (6600-7800), les trois pays Baltes (plusieurs milliers).

Les effectifs d'Europe de l'Ouest sont beaucoup plus réduits. Seuls la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suède et l'Autriche possède des populations supérieures à 100 couples.

L'effectif français a été évalué à 1140-1280 mâles chanteurs en 1998. En 2006, il était estimé entre 490 et 560. Les principaux bastions de l'espèce sont les basses vallées Angevines, le bassin de la Saône, la basse vallée de la Loire, les vallées alluviales du Nord et de l'Est, le bassin de la Charente et le marais Poitevin et la Normandie. L'espèce a disparu de plus de la moitié des départements français où elle était présente depuis les années 1930.

Au total, l'espèce a été donnée en déclin dans plus de 27 pays européens au cours des 10 à 20 dernières années.

L'espèce était autrefois commune en région Ile-de-France mais les effectifs ont énormément diminué jusqu'à atteindre l'extinction dans certaines zones. Quelques prairies résiduelles, notamment en Bassée, permettaient de maintenir quelques individus jusqu'en 1983. Bien que quelques observations soient encore effectuées de temps à autre, la nidification de l'espèce en Ile-de-France reste plus qu'incertaine depuis les années 80.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Extrêmement peu d'observations ont été réalisées sur les dix dernières années. En effet à l'exception d'un mâle chanteur contacté à plusieurs reprises en 2003 à Bazoches-lès-Bray, aucune donnée supplémentaire n'a pu être obtenue. Lors des prospections réalisées pour ce diagnostic, un son se rapprochant du chant du Râle des genêts a été entendu en 2009 sur un site qui lui est favorable mais la présence de l'espèce n'a pu être confirmée de façon certaine. Aucune observation de l'espèce n'a été effectuée en 2010 malgré des recherches sur les habitats favorables.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

La Bassée abritant encore quelques prairies inondables relictuelles favorables à l'espèce, son retour peut encore être envisagé. Ces habitats restent néanmoins très rares.

Ce retour peut-être envisagé en tenant notamment compte du fait que l'espèce est encore présente dans la Bassée auboise en limite avec l'Ile-de-France. La colonisation par des individus appartenant à ces populations est donc possible. Néanmoins, les milieux présents en Bassée auboise tendent à évoluer de façon défavorable (diminution des secteurs de prairies humides notamment) ce qui peut limiter les capacités de reconquête de l'espèce.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification possible :

Bazoches-lès-Bray/Champmorin (2003)

Menaces

- Diminution des inondations et assèchement des terrains humides
- Abandon des prairies
- Précocité et mécanisation des fauches
- Intensification agricole (engrais, régression des prairies...)

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Mettre en place un couvert végétal permanent
- Mise en défens temporaire des milieux remarquables (conditionné par localisation des nids)

La Sterne naine *Sternula albifrons* (Pallas, 1764)

Code Natura 2000 : A 195

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

Description de l'espèce

Toute petite sterne avec un vol rapide et saccadé. Bec jaune vif. Calotte noire avec un front blanc se prolongeant en pointe au dessus de l'œil. Corps paraissant entièrement blanc. Queue fourchue. Pattes oranges à rouges.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. 1 to IX*

La Sterne naine se reproduit dans toute l'Europe le long des côtes et des rivières offrant des îlots sableux pendant la période d'étiage. Les principales populations se trouvent en Russie, en Turquie et en Italie.

En France, l'espèce est principalement présente sur les rivages de la Méditerranée et sur le cours moyen de la Loire. Des colonies existent également dans le Nord-Pas-de-Calais, en Bretagne et en Seine-et-Marne

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés



Photo : © V. Delcourt, Biotope

Biologie et Ecologie

Habitats

L'espèce fréquente à la fois les milieux côtiers (estuaires, plages, lagunes) et les écosystèmes fluviaux.

Elle niche principalement les plages ou îlots gravelo-sableux sur lesquels le substrat est relativement nu et la végétation reste basse. .

Régime alimentaire

La Sterne naine se nourrit de petits poissons (*Pomatochistus*, *atherina*,...) et d'invertébrés comme les crustacés ou des larves d'insectes.

Reproduction et activités

La Sterne naine est une espèce exigeante qui se reproduit en colonies (quelques couples à une centaine) dans les milieux sans végétation, proche de l'eau (îlots, langue de sable, digues). Le nid est une simple cuvette de 10 cm de diamètre où sont pondus 2 à 3 œufs de fin mai à mi-juin. Les deux sexes participent à l'incubation et à l'élevage des jeunes pendant 3 semaines. Les poussins sont nidifuges et volent à partir de 20-22 jours.

Pour pêcher, la Sterne naine exploite les zones d'eau peu profondes. Elle repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

Migrations

La Sterne naine arrive sur ces sites de reproduction assez tardivement de mi-avril à mi-mai. Les départs de la colonie s'effectuent dès la fin de juillet et s'étalent jusqu'en septembre. Les oiseaux suivent le littoral espagnol puis marocain pour rejoindre leurs quartiers d'hiver situés du Sénégal au Cameroun.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

L'effectif européen de la Sterne naine est estimé entre 35 000 et 55 000 couples. Les populations sont considérées comme déclin modéré mais continu.

La population française est forte de 2000 à 2300 couples au début des années 2000. Le pourtour méditerranéen abrite une grande partie de la population française (930 à 1000 couples). La population continentale niche principalement sur la Loire et atteint les 700 à 800 couples.

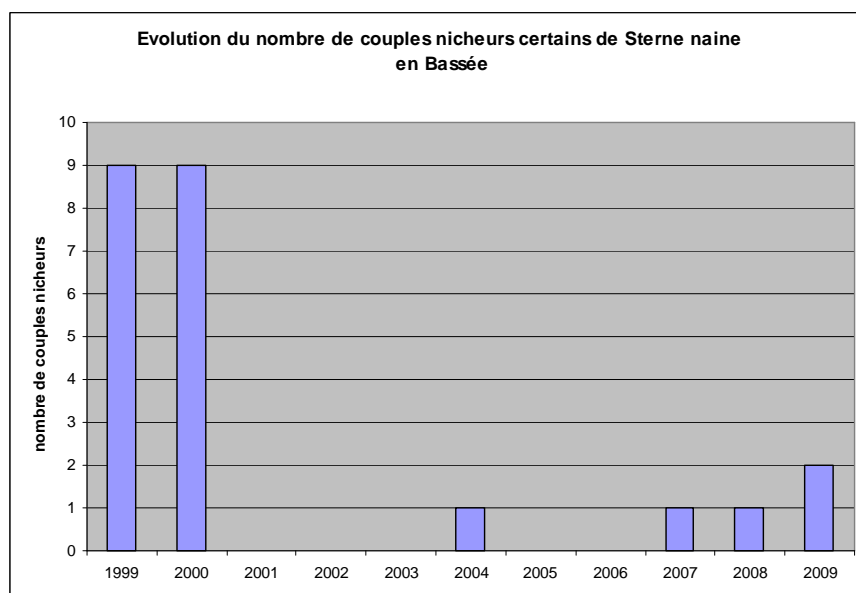
La population nationale semble en augmentation depuis le début des années 1980.

La nidification de l'espèce était soupçonnée dans le sud seine-et-marnais dans les années 60 mais les premiers couples nicheurs certains ont été observés en 1992. Les populations se sont principalement confinées à ce secteur. 3 à 12 couples étaient estimés entre 1992 et 1999.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

Les observations de Sternes naines nicheuses sur le site sont relativement épisodiques depuis 1999. En effet, après 9 couples observés en 1999 et en 2000, l'espèce ne semble pas avoir niché ni de 2001 à 2003, ni en 2005 et 2006. Depuis 2007, 1 à 2 couples nichent sur le secteur de la ZPS.

En 2009, c'est un unique couple nicheur qui a pu être localisé avec certitude à Mouy-sur-Seine. Un couple a également été observé à de nombreuses reprises cette année sur le site du Carreau Franc mais la nidification reste incertaine. Par ailleurs, un couple a niché avec certitude en 2009 sur une sablière en limite de la ZPS, à Ville-St-Jacques. Un total de quatre couples nicheurs a pu être mis en évidence sur ce site en 2010.



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

L'espèce semble avoir cantonné sa nidification aux alentours de Varennes-sur-Seine sur les 10 dernières années, bien qu'un couple ait niché en 2009 à Mouy-sur-Seine, laissant potentiellement espérer une colonisation d'autres sites.

Comme la Mouette mélanocéphale, la Sterne naine fréquente principalement les anciennes carrières alluvionnaires de la région. Les îlots gravo-sableux qu'elles comportent lui sont généralement favorables à condition que, de nouveau, la végétation reste limitée en hauteur et en densité.

La sablière de Ville-St-Jacques, toute récente et dont le réaménagement vient d'être achevé, est un milieu tout à fait favorable pour la nidification des laridés mais n'est pas intégrée dans le périmètre Natura 2000.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Mouy-sur-Seine (2009)

Varennes-sur-Seine/Grand Marais (2008)

Ville-St-Jacques/Sablière en limite de la ZPS (2010)

Nidification probable :

Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2009)

Menaces

- Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux
- Dérangement des sites de nidification (activités nautiques, baignades, pêche...)
- Compétition avec le Goéland leucophée ou la Mouette mélanocéphale
- Variation brutale des niveaux d'eau

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Aménager des plateformes artificielles
- Favoriser la création d'îlots et les entretenir
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Favoriser et protéger les colonies d'oiseaux communs pour attirer les espèces rares

La Sterne pierregarin

Sterna hirundo (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 193

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale (2008) : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

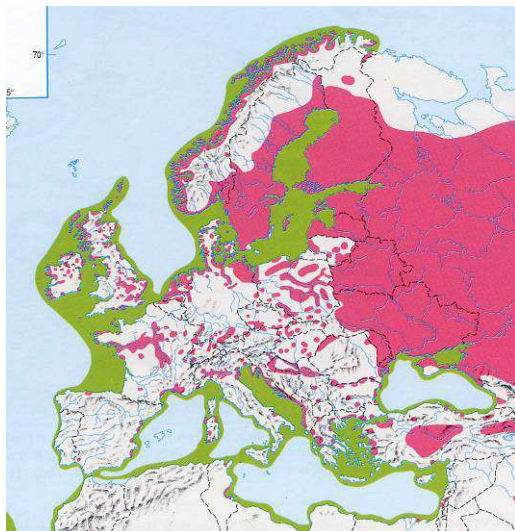


Photo : © V. Delcourt, Biotope

Description de l'espèce

C'est une sterne de taille moyenne aux ailes très fines et au vol léger. Elle a les ailes, le dos et le ventre gris et un long bec rouge à pointe noire. En hiver, elle acquiert un front blanc et un bec noirâtre.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

La Sterne pierregarin est une espèce holarctique, largement répandue en Europe de l'Oural à la Méditerranée, avec toutefois une distribution très diffuse dans les pays du sud. En France, il existe trois populations distinctes : une population atlantique répartie du Calvados à la Gironde, une population continentale le long des grands fleuves et de leurs affluents (Loire, Seine...) et une population méditerranéenne (Camargue, Rhône et ses affluents...).

Habitats

La Sterne pierregarin niche généralement sur des grèves sableuses, mais montre en fait une certaine plasticité dans le choix de ses sites de nidification pour peu qu'ils soient situés sur un substrat dégagé et à l'abri des prédateurs. Elle peut ainsi s'adapter à des sites artificiels tels que des musoirs d'écluse ou des radeaux flottants.

Régime alimentaire

La Sterne pierregarin est essentiellement piscivore, mais se nourrit également de petits crustacés. Elle effectue, comme la plupart des sternes, des piqués sur l'eau pour se saisir de ses proies et les avale immédiatement, à moins qu'elles ne soient destinées à sa progéniture.

Reproduction et activités

Cet oiseau niche en colonies. Le nid est au sol, dans une dépression peu profonde, avec ou sans garniture de végétaux. Il y a une ponte par an, de mi-mai à fin juillet, comportant de 1 à 2 œufs crème ou fauve, tachetés de brun-noir. L'incubation dure pendant 21-22 jours. Le jeune est semi-nidifuge et est couvert d'un duvet gris-fauve tacheté de brun-noir dessus. Il quitte le nid 3-4 jours après l'éclosion et est indépendant à 2-3 mois. La maturité sexuelle est atteinte à 3-4 ans.

Migrations

L'espèce est migratrice, les populations européennes hivernant principalement sur le littoral de l'Afrique occidentale, du Sénégal à l'Afrique du Sud. En France, quelques individus sont observés à la mauvaise saison dans le sud du pays (Landes, littoral languedocien, Camargue).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

Les effectifs de la Sterne pierregarin en Europe sont estimés entre 225 000 et 300 000 couples, incluant les populations russes et ukrainiennes.

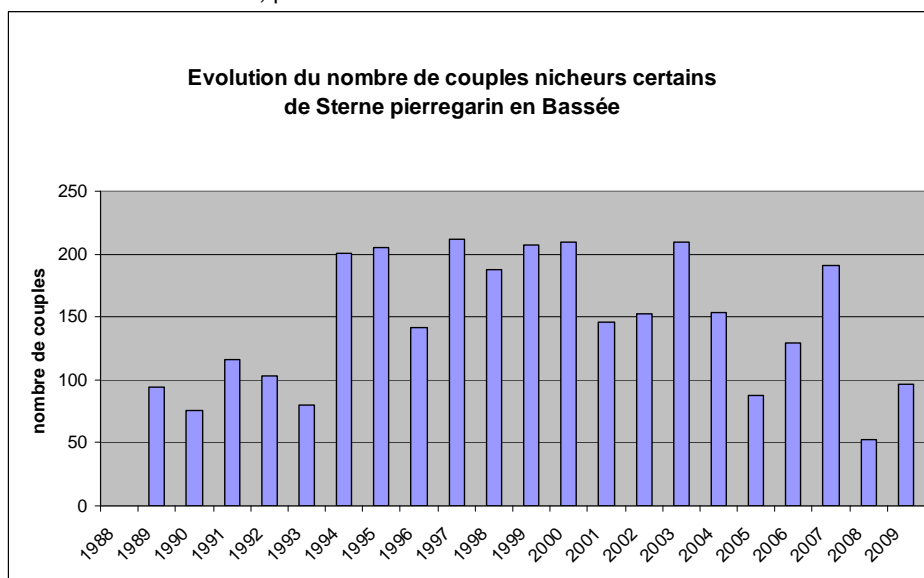
Dans les années 2000, les effectifs atteignent 5000 à 5900 couples nicheurs en France, à peu près équitablement réparti entre les 3

principales populations : 1500 couples pour la façade atlantique, 1500 couples pour la zone méditerranéenne et 2000 couples pour la partie continentale. Il est en augmentation depuis 1970. L'enquête nationale menée en 1997 et 1998 fait état d'un effectif total de 5000 couple, à peu près équitablement répartie entre les 3 principales populations : 1 500 couples pour la façade atlantique, 1500 couples pour la zone méditerranéenne et 2000 couples pour la partie continentale. Elle est en augmentation depuis 1970.

A l'échelle de l'Île-de-France, les premières nidifications ont eu lieu dans le sud seine-et-marnais entre 1960 et 1974 puis la population s'est développée passant de 15 couples en 1976 à 250 en 1994. L'espèce a colonisé le nord de la Seine-et-Marne, le sud de l'Oise et un site en Yvelines à partir des années 80. Entre 1994 et 1999, entre 200 et 250 couples ont été comptabilisés annuellement sur la région. L'aménagement des anciennes sablières lui est particulièrement favorable.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs sur la ZPS

La prise en compte des espèces telles que les deux espèces de sternes et la Mouette mélanocéphale lors des réaménagements des sablières a permis d'augmenter le nombre de sites de nidification potentiels en créant des îlots gravo-sableux sur de nombreux sites. Une augmentation des effectifs nicheurs a donc été constatée depuis les années 70 avec des variations interannuelles assez marquées. Toutefois, cette tendance semble s'inverser depuis les dernières années avec une grosse chute des effectifs en 2008 et 2009. Il est cependant difficile d'expliquer cette diminution car diverses causes ont pu se combiner : dérangements, météo défavorable, végétalisation de certains îlots, prédation...



Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site

Les milieux favorables à la Sterne pierregarin sont les mêmes que ceux fréquentés par la Mouette mélanocéphale et la Sterne naine : anciennes carrières de granulats alluvionnaires comportant des îlots gravo-sableux peu végétalisés. Sur certains sites, des radeaux artificiels ont pu être installés pour favoriser la nidification de l'espèce. Une attention particulière doit toutefois être consacrée à l'entretien des îlots et des plateformes pour maintenir leur intérêt en termes de nidification de ces espèces.

Comme pour la Sterne naine, le site de Ville-St-Jacques représente un fort intérêt pour la Sterne pierregarin notamment pour l'avenir.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (avec date de dernière observation) :

Nidification certaine :

Balloy/Champmorin (2010)	Egigny/Roselle (1998)	St-Sauveur-lès-Bray (2009)
Balloy/Les Pâtures (2010)	Gravon (1992)	Varenes-sur-Seine/Merisiers (2009)
Barbey/Le Chemin de Montereau (2004)	Gouaix/Cocharde (2004)	Villiers-sur-Seine/Thurets (2004)
Barbey/L'Orme (2009)	Jaulnes/Croix St Michel (2010)	Ville-St-Jacques/Sablière limitrophe de la ZPS (2010)
Bazoches-lès-Bray/ Champs Courceaux (2010)	Marolles-sur-Seine/Muette (1999)	Les Ormes-sur-Voulzie (2000)
Bazoches-lès-Bray/Champmorin (2002)	Marolles-sur-Seine/Carreau Franc (2009)	
Cannes-Ecluse/Seiglats (2008)	Marolles-sur-Seine/La Bosse Boutiller (1999)	
Chatenay-sur-Seine/Bachère (1992)	Marolles-sur-Seine/Prés Hauts (2001)	
Egigny/Le Châtelet (2006)	Mouy-sur-Seine (2004)	

Menaces

- Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux
- Dérangement des sites de nidification (activités nautiques, baignades, pêche...)
- Compétition avec le Goéland leucophaea ou la Mouette mélanocéphale
- Variation brutale des niveaux d'eau

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Aménager des plateformes artificielles
- Favoriser la création d'îlots et les entretenir
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Favoriser et protéger les colonies d'oiseaux communs pour attirer les espèces rares

Statut de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site

L'évaluation du statut de conservation des populations d'oiseaux nicheurs de la Directive s'appuie sur un certain nombre de critères permettant de juger de la pérennité de l'espèce dans un futur plus ou moins proche.

A cet effet, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- La taille de la population sur le site ;
- L'état de conservation des habitats de l'espèce sur le site ;
- La dynamique des populations (évaluation des évolutions de la population).

Cette évaluation du statut de conservation sur le site a été établie uniquement pour les espèces considérées comme nicheuses sur le territoire de la ZPS. Les données disponibles pour les espèces non nicheuses ne permettent pas de statuer sur l'état de conservation à l'échelle du site.

Les espèces migratrices et hivernantes de l'annexe I sont néanmoins mentionnées pour rappel, sans que leur statut de conservation n'ait été évalué.

Statut de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur la ZPS

Nom latin	Nom vernaculaire de l'espèce	Code Natura 2000	Statut sur la ZPS	Effectif observé sur la ZPS en 2009	Effectif maximal observé sur la ZPS depuis 10 ans	Structure et fonctionnalité de l'habitat de l'espèce sur la ZPS	Dynamique de population sur la ZPS	Etat de conservation à l'échelle de l'UE 25 (Birdlife, 2004)	Statut de conservation sur le site
<i>Espèces mentionnées par le FSD</i>									
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	A084	Nicheur occasionnel	1 couple certain, 5 possibles	6 couples	Habitat dégradé	Quasi disparition de l'espèce en tant que nicheuse	Favorable	Défavorable mauvais
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	Nicheur occasionnel	6 couples possibles	6 couples possibles	Habitat fragmenté et en régression	Quasi disparition de l'espèce en tant que nicheuse	Favorable	Inconnu
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	A195	Nicheur occasionnel à régulier	2 couples certains (4 à proximité immédiate en 2010)	9 couples certains	Habitat fragmenté, fortement dépendant de l'action de l'homme	Fluctuant suivant les années	Défavorable	Favorable sous réserve d'une action humaine
<i>Circus cyaneus</i>	Busard St-Martin	A082	Nicheur occasionnel et hivernant	3 couples certains, 3 probables, 15 possibles	8 couples	Habitat dégradé	Possible diminution	Défavorable	Défavorable inadéquat
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	A023	Nicheur régulier	5 couples certains, 1 probable et 1 possible	7 couples certains	Habitat fragmenté	Effectif faible mais relativement stables	Favorable	Défavorable inadéquat
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A022	Nicheur régulier	2 couples certains (données 2010)	2 couples certains	Habitat fragmenté	Effectif très faible et fragile	Défavorable	Défavorable inadéquat
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	Nicheur régulier	12 couples possibles	6 couples possibles	Manque d'habitat favorable	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	Nicheur régulier	2 couples certains et 12 possibles	2 couples certains	Habitat fragmenté	En possible progression	Favorable	Défavorable inadéquat
<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	A176	Nicheur régulier	160 couples certains (données 2010)	160 couples certains	Habitat fragmenté, fortement dépendant de l'action de l'homme	En nette progression sur les 10 dernières années	Favorable	Favorable mais fortement dépendant d'une action humaine
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	A133	Nicheur régulier	9 couples probables, 5 possibles (au moins 1 couple certain en 2010)	donnée non disponible	Habitat dégradé	Inconnue	Défavorable	Défavorable inadéquat
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	A238	Nicheur régulier	8 couples certains, 5 probables, 2 possibles	donnée non disponible	Habitat fragmenté et en régression	Inconnue	Favorable	Défavorable inadéquat
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Nicheur régulier	7 couples probables, 4 possibles	donnée non disponible	Habitat fragmenté et en régression	Inconnue	Favorable	Défavorable inadéquat
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	Nicheur régulier	5 couples certains, 10 probables, 1 possible (au moins 7 couples certains en 2010)	donnée non disponible	Habitat en régression et dégradé	En possible progression	Défavorable	Favorable
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	Nicheur régulier	97 couples certains et 6 probables (minimum 86 couples en 2010)	212 couples certains	Habitat fragmenté, fortement dépendant de l'action de l'homme	Fluctuant suivant les années	Favorable	Favorable mais fortement dépendant d'une action humaine
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A229	Nicheur régulier et hivernant	4 couples certains, 13 probables et 2 possibles	donnée non disponible	Habitat dégradé	Inconnue	Défavorable	Défavorable
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	A122	Nicheur très rare	Aucune observation	1 couple possible	Habitat en régression	Espèce non recontactée avec certitude depuis 2003	Défavorable	Défavorable mauvais
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	A098	Hivernant	2 observations	2 individus	Non évalué	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	A222	Hivernant	Aucune observation	1 individu	Non évalué	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A021	Hivernant et nicheur potentiel	Aucune observation	3 observations	Habitat fragmenté et en régression	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	Migrateur régulier	1 individu	6 individus	Non évalué	Inconnue	Défavorable	Inconnu

Statut de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur la ZPS

Nom latin	Nom vernaculaire de l'espèce	Code Natura 2000	Statut sur la ZPS	Effectif observé sur la ZPS en 2009	Effectif maximal observé sur la ZPS depuis 10 ans	Structure et fonctionnalité de l'habitat de l'espèce sur la ZPS	Dynamique de population sur la ZPS	Etat de conservation à l'échelle de l'UE 25 (Birdlife, 2004)	Statut de conservation sur le site
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A094	Migrateur régulier et nicheur potentiel	5 individus	20 individus	Quelques potentialités mais manque d'habitats favorables à la nidification	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Espèces non mentionnées par le FSD</i>									
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	A003	Hivernant occasionnel	-	donnée non disponible	-	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Mergus albellus</i>	Harle piette	A068	Hivernant occasionnel à régulier	-	donnée non disponible	Habitat satisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	A027	Hivernant régulier	-	>60 observations	Habitat satisfaisant	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	Hivernant régulier et nicheur potentiel	-	7 observations	Habitat satisfaisant	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Recurvirostra avocetta</i>	Avocette élégante	A132	Migrateur occasionnel	-	1 individu	Habitat fragmenté	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	A060	Migrateur occasionnel	-	5 observations	Habitat satisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	A197	Migrateur régulier	-	24 observations	Habitat satisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	A166	Migrateur régulier	-	42 observations	Habitat satisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	A140	Migrateur régulier	-	9 individus	Habitat satisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	A127	Migrateur régulier avec stationnements occasionnels	-	>100 individus	Habitat fragmenté	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	A031	Migrateur régulier et nicheur potentiel	Tentative de nidification d'un couple	6 observations	Habitat satisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	A131	Nicheur occasionnel	-	donnée non disponible	Habitat satisfaisant	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A029	Nicheur potentiel	-	3 observations	Habitat fragmenté	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	A272	Nicheur probable	2 mâles chanteurs	2 mâles chanteurs	Habitat fragmenté	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A026	Nicheur probable	2 couples nicheurs probables (7 individus observés en 2010)	>50 observations	Habitat fragmenté	Inconnue	Favorable	Inconnu
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030	Occasionnel	-	1 individu	Habitat insatisfaisant	Inconnue	Défavorable	Inconnu
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	A024	Occasionnel	-	donnée non disponible	-	Inconnue	Défavorable	Inconnu

Tableau issu du diagnostic ornithologique de l'ANVL

IV.2.2 Identification des secteurs à enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 11 : Entités accueillant des espèces d'intérêt communautaire

Afin de synthétiser les enjeux liés aux milieux accueillant les espèces d'intérêt communautaires nicheuses ou avec des effectifs hivernants non négligeables au cours des dix dernières années, les principaux sites accueillant ces dernières ont été identifiés.

Cette analyse a permis d'extraire les principales entités du site qui devront faire l'objet d'une attention particulière. Au nombre de 41, leur localisation est précisée sur la Carte n° 11 de l'atlas cartographique.

Leurs principales caractéristiques (propriétaires, surface, gestion ancienne et actuelle, espèces présentes, enjeux et menaces) ont été détaillées sous forme de fiches présentées en annexe 2 de ce rapport.

L'ensemble de ces entités représente une surface totale de 15 106 ha sur les 27 643 ha du site, soit plus de la moitié de l'aire du site.

Cortèges d'espèces concernés

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 12 : Représentation des cortèges d'espèces d'intérêt communautaire sur les entités remarquables identifiées

Les entités distinguées sont caractérisées par une grande diversité de milieux (boisements, plaines agricoles, plans d'eau et zones humides...). En fonction de l'occupation du sol sur le site, les cortèges avifaunistiques présents apparaissent différents.

A partir des cortèges d'espèces détaillés dans le paragraphe IV.3, il est possible de calculer la surface totale des entités favorables pour chaque cortège.

☞ Une même entité est susceptible de présenter une importante diversité de milieux, rendant le site favorable à plusieurs cortèges d'espèces. Pour cette raison, la somme des surfaces des entités favorables à chaque cortège est supérieur à la surface totale de l'ensemble des entités.

Surface des secteurs à enjeux, par cortège d'espèce	
<i>Cortèges d'espèce d'intérêt communautaire</i>	<i>Surface totale des entités abritant ces cortèges (en ha)</i>
Cortège des milieux ouverts	12 746,7
Cortège des milieux boisés et des ripisylves	2 194,0
Cortège des milieux humides	3 009,4

La surface des entités abritant des espèces caractéristiques des milieux ouverts apparaît particulièrement importante. Elle représente près de 45% de la surface totale de la ZPS. Ceci s'explique par l'inclusion, dans l'analyse, des grandes plaines agricoles du Sud du site, abritant notamment les busards et l'Oedicnème criard.

De nombreuses entités (plans d'eau et leurs abords notamment) apparaissent favorables, à la fois aux espèces de milieux humides et à celles de milieux ouverts (Pie-grièche écorcheur notamment).

On notera néanmoins que de nombreuses espèces dépendent de la persistance, sur le site, d'une mosaïque de milieux, leur permettant de réaliser leur cycle biologique. C'est, en particulier le cas de plusieurs espèces d'ardéidés (Aigrette garzette, bihoreau gris...) qui nichent dans la ripisylve mais se nourrissent dans les marais et zones humides, ou des rapaces, nicheurs dans les boisements, mais dépendant des milieux ouverts (Bondrée apivore) et humides (Milan noir) pour chasser.

IV.2.3 Espèces non inscrites à la Directive Oiseaux mais ayant contribué à la désignation de la ZPS

La richesse ornithologique de la Bassée se traduit également par la présence d'espèces ne figurant pas à l'Annexe I de la Directive Oiseaux mais qui présente un caractère patrimonial notable. 21 d'entre elles sont, en outre des espèces migratrices dont la venue sur le site est régulière et qui ont contribué à la désignation de la ZPS.

Espèces non inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et citées dans le FSD

<i>Nom latin</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Statut sur la ZPS (issu du FSD)</i>
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Reproduction. Hivernage.
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Reproduction. Hivernage.
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Reproduction. Hivernage.
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Reproduction
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Reproduction. Hivernage.
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Résidente. Reproduction. Hivernage.

Espèces non inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et citées dans le FSD

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut sur la ZPS (issu du FSD)
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Résidente. Reproduction.
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Reproduction
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Reproduction
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Résidente. Reproduction. Hivernage.
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Reproduction
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Reproduction. Hivernage.

Cette étude ciblant principalement les espèces d'intérêt communautaire, les éléments présentés dans ce paragraphe sont plus synthétiques. Les effectifs et leur évolution ont par conséquent été analysés sur les 5 dernières années.

Statut des espèces sur la ZPS par grand type de milieu

Milieux ouverts

★ *Faucon crécerelle (nicheur avéré, hivernant)*

Comme pour la Buse variable, les observations sont extrêmement courantes sans que les effectifs nicheurs soient réellement dénombrés et les sites de nidification identifiés. Des nicheurs ont toutefois pu être observés de façon certaine sur les sites de Varennes-sur-Seine/Grand Marais, Balloy/Champmorin, Jaulnes/Croix St-Michel, La Grande-Paroisse/Loges. Des suspicions de nidification existent également à Noyen-sur-Seine/Pormain et Villiers-sur-Seine/Thurets.

Milieux boisés et ripisylves

★ *Autour des palombes (nicheur certain)*

Les observations de l'espèce restent très ponctuelles en Bassée. Il semble se maintenir en forêt domaniale de Sourdon où il est considéré comme nicheur possible. En 2010, la nidification d'un couple a été confirmée sur le territoire de

la Réserve Naturelle Nationale (données AGRENABA).

★ ***Buse variable (nicheuse avérée, hivernante)***

Les effectifs de cette espèce restent relativement mal évalués bien que les contacts soient fréquents. Quelques couples nicheurs sont toutefois connus de façon certaine : 3 en forêt de Sourduin et 1 à Marolles-sur-Seine/Muette en 2006. D'autres couples dont le statut est évalué comme possible ou probable sont également régulièrement observés sur les sites de Balloy/Champmorin, La Grande-Paroisse/Loges, Jaulnes/Croix St-Michel, Villiers-sur-Seine/Thurets et Noyen-sur-Seine/Pormain, sans que la nidification n'ait pu être confirmée jusqu'à présent.

★ ***Epervier d'Europe (nicheur probable, hivernant)***

Les contacts en hiver sont assez fréquents sur des sites tels que Villiers-sur-Seine/Thurets, Jaulnes/Croix St-Michel, Balloy/Champmorin, Marolles-sur-Seine/Carreau Franc, Barbey, Cannes-Ecluse/Seiglats et Varennes-sur-Seine/Grand Marais. Ces contacts se limitent généralement à des individus isolés hormis quelques observations de deux oiseaux laissant envisager des potentialités de reproduction. Toutefois, la nidification de l'espèce est probablement sous-estimée du fait de la surface du site et de l'absence de recherche spécifique de cet oiseau.

★ ***Faucon hobereau (nicheur avéré)***

Les observations se font principalement durant la période de nidification. Deux sites sont connus pour leur accueil d'oiseaux nicheurs : Jaulnes/Croix St-Michel depuis 2007 (probable en 2006) et Marolles-sur-Seine/Muette en 2008. Il est fort probable que d'autres couples soient présents sur le site.

Milieux humides

★ ***Bécassine des marais (migratrice et hivernante)***

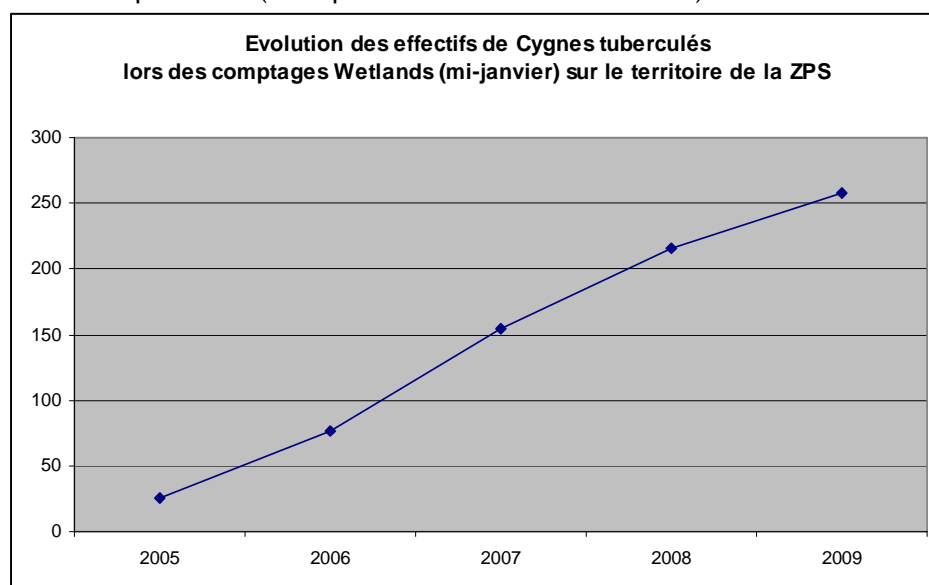
L'espèce stationne chaque année en Bassée en période hivernale. La majeure partie des observations sont concentrées à Varennes-sur-Seine/Grand Marais (1 à 2 individus le plus souvent mais parfois jusqu'à 20 en mars 2007) et Villiers-sur-Seine/Thurets (2 à 3 individus généralement, jusqu'à 6). Des contacts plus ponctuels se font également à Marolles-sur-Seine/Prés Hauts et Balloy/Champmorin. Par ailleurs, l'espèce est présente chaque année sur un site situé à quelques centaines de mètres de la limite du périmètre de la ZPS : l'étang des Pâtures à Villeneuve-la-Guyard/la Chapelotte (89), où parfois plus de 30 individus ont été contactés simultanément (stationnements d'une dizaine d'individus en moyenne). L'espèce étant discrète, sa présence est certainement sous-estimée.



Bécassine des marais, *Gallinago gallinago* (Christophe Parisot)

★ **Cygne tuberculé (nicheur avéré, hivernant)**

Les effectifs de Cygnes tuberculés hivernant progressent d'année en année comme semble l'indiquer la tendance nationale (258 en 2009 contre 77 en 2005 lors des comptages Wetlands, cf. graphe). L'espèce se reproduit sur une part importante des sites suivis par l'ANVL en Bassée, à raison d'environ 1 couple nicheur chaque année (4 couples en 2008 au Carreau Franc).



★ **Foulque macroule (nicheur avéré, hivernant)**

La Bassée se place au 4^{ème} rang national en 2006 et 6^{ème} en 2007 et 2008 (Deceuninck et al., 2007, 2008 et 2009) en ce qui concerne les effectifs hivernants de Foulques macroules. Les plans d'eau des secteurs de Marolles-sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Bazoches-lès-Bray et Grisy-sur-Seine concentrent généralement les plus grosses populations. Les effectifs nicheurs semblent en

légère progression d'année en année avec une cinquantaine de couples en 2008 contre une vingtaine estimée en 2006. Ces chiffres ne sont toutefois que le reflet de quelques sites suivis et non d'un suivi sur l'ensemble de la zone.

★ ***Fuligule milouin (nicheur avéré, hivernant)***

Le territoire de la ZPS occupe le 7^{ème} rang national en 2006 et le 10^{ème} en 2007 (Deceuninck et al., 2007, 2008), pour l'hivernage de cette espèce. Les effectifs ont atteint les 2900 individus à la mi-janvier 2006, chiffre record sur les cinq dernières années. Les effectifs ont toutefois nettement diminué depuis (un peu plus de 1000 en 2009, cf. graphe page suivante). Le principal site d'accueil est celui de Balloy/Champmorin mais d'autres secteurs sont également très fréquentés comme les plans d'eau de Marolles-sur-Seine ou de Grisy-sur-Seine/Ferme d'Isle. Les cas de nidifications se font de plus en plus courants sur le périmètre de la ZPS, bien que les effectifs de couples nicheurs restent très faibles (1 couple par site au maximum). Les sites concernés sont Marolles-sur-Seine/Carreau Franc et Motteux, Balloy/Roselle et Champmorin, Varennes-sur-Seine/Grand Marais.

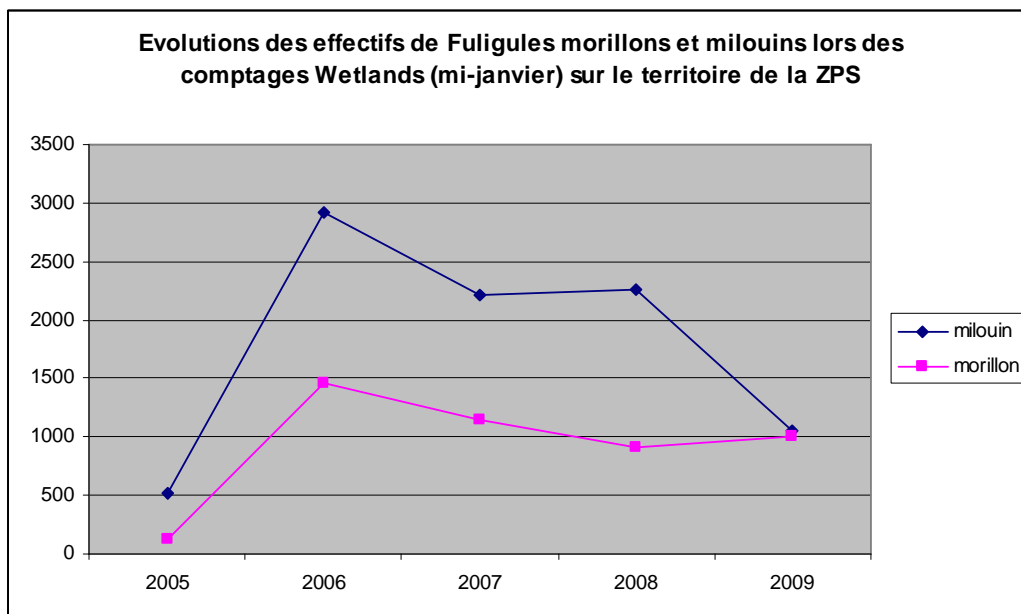


Fuligule milouin, *Aythya ferina* (Jean-Philippe Siblet)

★ ***Fuligule morillon (nicheur avéré, hivernant)***

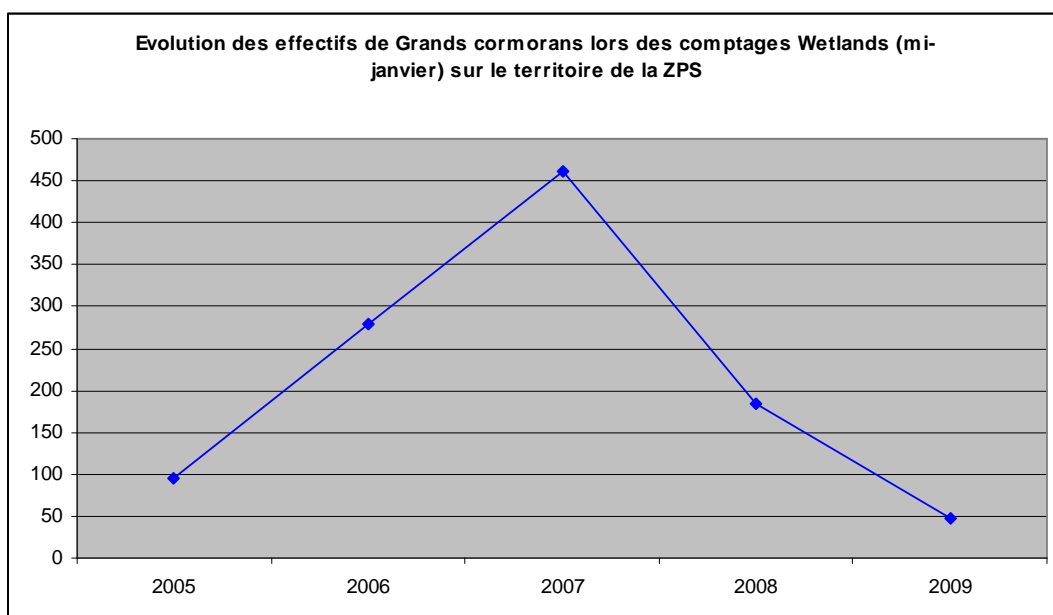
La ZPS occupe la 5^{ème} place nationale en termes d'effectif hivernant en 2006 et 2007 et la 9^{ème} en 2008 (Deceuninck et al., 2007 et 2008), avec respectivement plus de 1400, 1100 et 900 individus dénombrés (plus de 1000 en 2009). La population hivernante semble à peu près stable depuis 2006 (cf. graphe ci-dessous). Les sites accueillant le plus d'oiseaux sont ceux de Varennes-sur-Seine, Marolles-sur-Seine, Cannes-Ecluse/Seiglats et Balloy/Champmorin. En ce qui concerne les nicheurs, la progression des effectifs se poursuit avec chaque année entre 70 et une centaine de couples présents sur le site. Le nombre exact d'individus nicheurs est toutefois difficile à déterminer, les femelles étant particulièrement mobiles dès l'éclosion des œufs (déplacement de sites en sites). C'est notamment le cas entre les sites de Varennes-sur-Seine (Merisiers et Grand Marais). Ces deux sites, auxquels s'ajoutent ceux des secteurs de Marolles-sur-Seine, Balloy, Egligny et le site de la Croix St-Michel, accueillent la quasi-totalité

des effectifs nicheurs.



★ *Grand cormoran (nicheur avéré, hivernant)*

Des regroupements hivernaux de plusieurs centaines d'individus sont parfois observés sur la ZPS, notamment sur la commune de Cannes-Ecluse, avec 280 oiseaux en janvier 2007. En dehors de ces regroupements massifs, les observations d'individus en plus faibles effectifs sont très fréquentes. Un total de plus de 450 oiseaux avait été observé à l'hiver 2007 sur l'ensemble des sites de la Bassée. Les effectifs observés lors des comptages de la mi-janvier ont toutefois été en chute libre en 2008 et 2009 après le fort pic de 2007 (cf. graphe page suivante). L'essentiel de la population nicheuse semble localisée sur le site du Carreau-Franc avec une soixantaine de couples en moyenne.



★ **Grèbe castagneux (nicheur avéré, hivernant)**

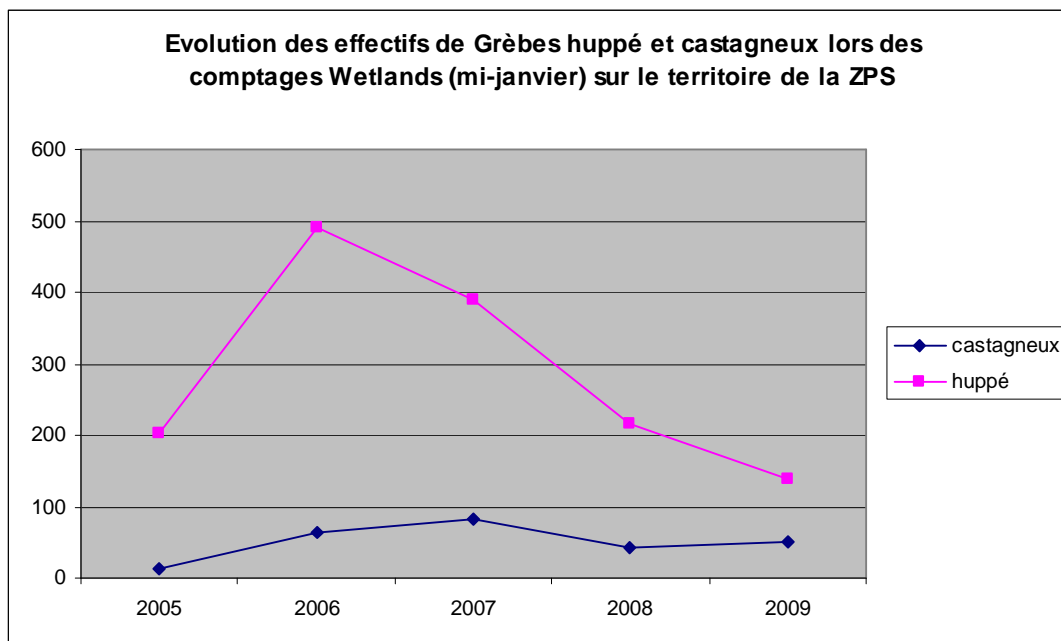
Les effectifs les plus importants sont généralement notés sur le site du Grand Marais à Varennes-sur-Seine (bien que le site devienne de moins en moins attractif avec le temps) et dans une moindre mesure sur celui de Champmorin à Balloy. Les effectifs varient légèrement selon les années, ils sont montés jusqu'à environ 80 individus hivernants lors du comptage Wetlands de 2007 (cf. graphe page suivante). Les sites de nidification sont ces deux derniers auxquels viennent s'ajouter les sites de Jaulnes/Croix-St-Michel, de Marolles-sur-Seine/Motteux et de Varennes-sur-Seine/Merisiers, avec selon les années et les sites, 1 à 3 couples nicheurs. D'autres couples peuvent être présents sur des sites moins ou non suivis.



Grèbe castagneux, *Tachybaptus rufficollis* (Jean-Marc Lustrat)

★ **Grèbe huppé (nicheur avéré, hivernant)**

Plusieurs centaines d'individus stationnent en hiver (près de 500 individus ont été dénombrés lors des comptages Wetlands en janvier 2006 sur le site), les effectifs diminuent ensuite graduellement pour laisser place aux couples nicheurs qui peuvent être estimés entre 1 et 8 couples sur les principaux sites. Les effectifs hivernants semblent toutefois diminuer d'année en année depuis 2006 (cf. graphe page suivante).

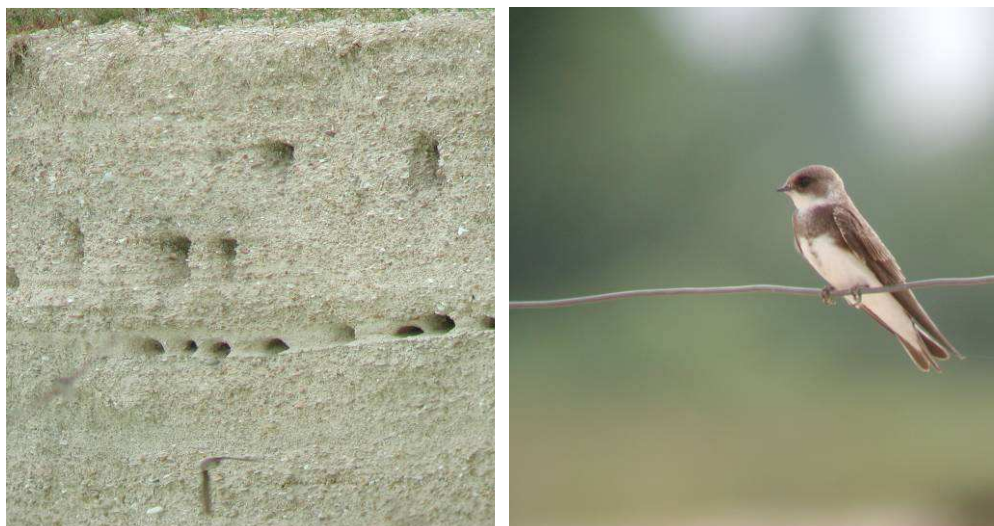


★ ***Héron cendré (nicheur avéré et hivernant)***

Les principaux sites de reproduction sont Noyen-sur-Seine/Pormain, Gravon/Prés Ruelles, Marolles-sur-Seine/Motteux, Bazoches-lès-Bray/Grande Noue, avec jusqu'à 17 nids en 2007 à Pormain, une cinquantaine aux Prés Ruelles (APPB Héronnière de Gravon) en 2010 et aux Motteux (APPB Héronnière de Marolles) en 2006. Les effectifs de ces deux sites dépassaient les 150 couples dans les années 80. Le site de la Grande Noue a, quant à lui, été découvert à l'été 2009 lors des prospections pour la ZPS et n'a pu faire l'objet d'un recensement du nombre de couples. Il est fort possible que d'autres colonies existent, notamment dans les bras morts de la Seine.

★ ***Hirondelle de rivage (nicheuse avérée, migratrice)***

Deux colonies importantes sont présentes à Villiers-sur-Seine/Thurets et à Jaulnes/Croix St-Michel avec jusqu'à 150 à 200 couples nicheurs installés dans les trous du front de taille de ces deux carrières. Ces populations sont toutefois grandement menacées par l'avancée de la carrière et la disparition de ces fameux fronts de taille qui ont tendance à se substituer aux milieux naturels favorables qui ont nettement régressé en Bassée seine-et-marnaise. En effet, les carriers ont l'obligation de les supprimer après exploitation. D'autres individus erratiques sont par ailleurs observés sur de nombreux sites.



| Cavités dans un front de taille et Hirondelle de rivage, *Riparia riparia* (ANVL)

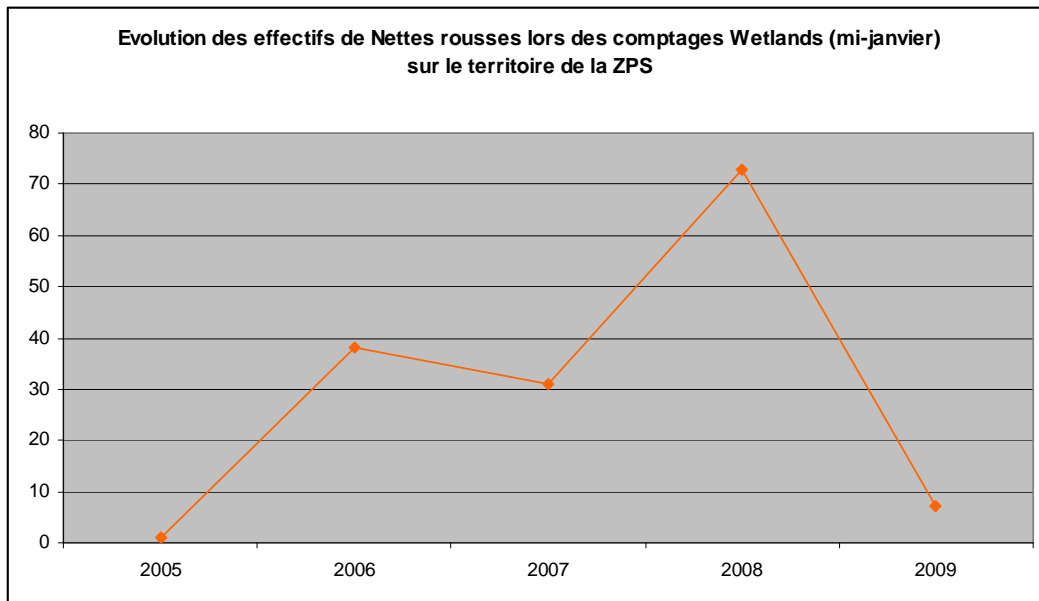
★ ***Mouette rieuse (nicheuse avérée, hivernante)***

Les effectifs ont été relativement variables sur les dernières années et semblent indiquer une diminution de la population totale en Bassée. En effet, après une nette augmentation entre 2006 et 2007 (820 couples à plus de 3000), une diminution semble engagée avec 2600 couples en 2008 et seulement 1500 en 2009. Bien que cette diminution soit assez difficile à expliquer, elle est probablement liée à la dégradation des milieux d'accueil avec manque d'entretien de certains îlots d'anciennes carrières alluvionnaires, mais aussi à une modification des exploitations des centres d'enfouissement technique (notamment celui de Saint-Aubin dans l'Aube) dont l'espèce profite grandement mais qui deviennent, semble-t-il, moins riches en restes alimentaires. Cinq grosses colonies sont réparties en Bassée sur les sites de Varennes-sur-Seine/Merisiers, Marolles-sur-Seine/Carreau Franc, Balloy/Champmorin, Bazoches-lès-Bray/Champs Courceaux et Jaulnes/Croix St-Michel. La carrière de Ville-St-Jacques située en limite de la ZPS présente également de fortes potentialités d'accueil.

★ ***Nette rousse (nicheuse avérée, hivernante)***

L'espèce hiverne de façon régulière sur le site avec des effectifs croissants. Des regroupements d'une trentaine d'individus, voire plus, sont de plus en plus courants sur la zone. En effet, la Bassée seine-et-marnaise occupe le 5^{ème} rang français des sites d'hivernage pour l'espèce en 2006 et le 8^{ème} en 2007 et 2008 (Deceuninck et al., 2007, 2008 et 2009). Les effectifs globaux sur la Bassée sont toutefois assez variables selon les années (cf. graphe ci-dessous). Les sites privilégiés sont certains plans d'eau de Marolles-sur-Seine (avec une préférence pour celui des Motteux) et de Cannes-Ecluse, ainsi que le site de Balloy/Champmorin. L'espèce niche en Bassée depuis 1999 avec des effectifs qui augmentent d'année en année (plus de 10 couples nicheurs en 2008). Les sites concernés sont à peu près identiques chaque année : Marolles-sur-Seine/Prés

Hauts et Carreau Franc, Balloy/Champmorin et Roselle, Egligny/Châtelet, Varennes-sur-Seine/Merisiers et Jaulnes/Croix St-Michel.



★ *Petit gravelot (nicheur avéré, migrateur)*

Les sites de Marolles-sur-Seine/Carreau Franc, Varennes-sur-Seine/Grand Marais, Jaulnes/Croix St-Michel et Villiers-sur-Seine/Thurets accueillent 1 à 4 couples selon les sites et les années. L'espèce est probablement présente sur de nombreux autres sites en exploitation.



Petit gravelot, *Charadrius dubius* (Christophe Parisot)

★ *Rôle d'eau (nicheur probable, hivernant)*

L'espèce est régulièrement notée sur le territoire de la ZPS. Les contacts concernent des individus en petit nombre (1 ou 2), sur le site de Balloy/Champmorin avec de fortes potentialités de nidification et plus rarement à Marolles-sur-Seine/Carreau Franc, Jaulnes/Croix St-Michel et Villiers-sur-Seine/Thurets.

★ *Rousserolle turdoïde (nicheuse certaine, migratrice)*

L'espèce était considérée comme nicheuse probable sur le site de Balloy/Champmorin sans que la nidification n'ait pu être confirmée. En 2010, l'observation d'un couple nourrissant une nichée sur ce site est venue confirmer ces soupçons. En 2007, l'espèce a également probablement niché à Marolles-sur-Seine/Carreau Franc. D'autres observations ponctuelles sont notées, notamment à Jaulnes/Croix St-Michel. Cette espèce était, il y a dix ans, beaucoup plus présente en Bassée. Elle semble aujourd'hui revenir dans la région.

★ *Vanneau huppé (nicheur avéré, hivernant)*

Des groupes importants sont régulièrement observés et des stationnements comptant parfois plusieurs milliers d'individus sont communs sur le territoire de la ZPS en hiver et en période postnuptiale, sur les zones agricoles. Entre 10 et 20 couples nicheurs sont comptabilisés en Bassée avec comme principaux sites d'accueil : Villiers-sur-Seine/Thurets, Marolles-sur-Seine/Muette, Motteux et Carreau Franc, Varennes-sur-Seine/Grand Marais et Merisiers, Jaulnes/Croix St-Michel, Egligny/Châtelet, Les Ormes-sur-Voulzie. D'autres sites existent fort probablement.

V. Diagnostic socio-économique

V.1 Méthodologie

Cf. Annexe 4 : Liste des personnes consultées

Le contexte socio-économique du site Natura 2000 présenté dans ce Document d'Objectifs présente et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site, afin de connaître leurs interactions avec les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.

Des rencontres individuelles ou collectives et des entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux ont été organisées afin d'établir le diagnostic des activités humaines du site.

Les personnes consultées (cf. annexe 3) sont les exploitants agricoles et carriers concernés par le site, les élus des différentes communes, des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques concernées à divers titres par le site (sociétés de chasse locales, propriétaires forestiers...). La plupart ont une bonne connaissance du territoire étudié. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site ont été également mis à disposition au cours de ces consultations.

Le diagnostic du SIC et de la ZPS ont été réalisés en parallèle.

V.2 Vocations et usages passés

La Bassée est un territoire fréquenté et utilisé par les hommes depuis les temps préhistoriques comme en témoignent de multiples vestiges datant parfois du Paléolithique. Au vu du caractère inondable des terrains, la vallée est cependant restée quasiment vide de tout habitat humain permanent, les installations se cantonnant sur les abords.

Plus tard, et jusqu'en 1914, la Bassée était constituée de prairies qui alimentaient la cavalerie parisienne en foin (des traces d'agriculture très anciennes ont été retrouvées). A partir de la seconde guerre mondiale, et avec l'essor de la voiture, la fenaison en Bassée a progressivement reculé. Les surfaces prairiales ont ainsi diminué au profit des cultures, et notamment du maïs.

Dans les années 1960, les premières carrières s'installent et se développent dans les années 1970, les carrières de l'agglomération parisienne se faisant de plus en plus rares.

Les boisements sur le site sont dans l'ensemble assez jeunes. La plupart d'entre eux sont apparus progressivement suite à l'abandon des prairies, notamment sur les parcelles les plus humides, c'est-à-dire sur les plus difficiles à exploiter.

Ainsi, la Bassée a vécu une évolution paysagère relativement rapide, à mettre en relation avec l'évolution des pratiques culturelles et des activités économiques du territoire. Les prairies ont fortement régressé et ont été remplacées par des cultures et des boisements. Les zones humides ont régressé en raison des importantes modifications subies par la vallée alluviale (recalibrage des cours d'eau, modification des conditions d'écoulement et des régimes de crues, drainage, rabattements de nappe...).

La construction, dans les années 1970, d'un canal à Grand Gabarit sur le secteur de la Grande Bosse, a conduit à une modification des conditions d'inondation sur le secteur et au drainage des terrains, permettant l'installation de l'agriculture et l'urbanisation de certains secteurs.

V.3 Activités et projets sur le site Natura 2000

V.3.1 L'agriculture

Méthodologie spécifique

Le diagnostic des activités humaines a été réalisé conjointement pour le SIC « La Bassée » et la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

Au vu du nombre particulièrement important d'agriculteurs sur le territoire de la Bassée (environ 160 exploitations sur l'ensemble des communes concernées par les deux sites Natura 2000 de la Bassée), il est apparu impossible de rencontrer l'ensemble des acteurs. La ZPS « Bassée et plaines adjacentes », représente, le site Natura 2000 impliquant le plus d'agriculteurs à l'échelle de l'Île-de-France.

En concertation avec la DDT de Seine-et-Marne, et sur la base des données agricoles communales de 2007 et 2008, un échantillonnage a donc été réalisé. La sélection a d'abord été faite sur les communes, en choisissant celles présentant une importante surface agricole incluse dans le site Natura 2000.

En collaboration avec la DDT et la Chambre d'Agriculture, une liste de contacts a été élaborée. Celle-ci vise notamment à aborder un éventail important de type d'exploitations.

Généralités et types de cultures

Les espaces agricoles couvrent une surface d'environ 17 400 ha, soit plus de 60% de la surface totale de la ZPS (cf. carte n°7 de l'atlas). Cette surface agricole est constituée à plus de 95% de cultures (plus de 16 600 ha) et d'à peine 5% d'espaces prairiaux (prairies de fauche et prairies pâturées) couvrant environ 800 ha.

La répartition de ces espaces agricoles n'est pas homogène à l'échelle de la ZPS.

La vallée présente une agriculture assez diversifiée (polyculture). Des activités de maraîchage (pommes de terre, oignons, betteraves, pois, haricots et asperges) y sont pratiquées. Elles concernent notamment des cultures demandant une importante quantité d'eau.

A l'opposé, les rebords de plateaux, plus secs (rebords du Senonais au Sud de la ZPS, rebords du plateau du Montois au Nord), sont dédiés, en grande majorité, à l'agriculture céréalière. Les principales cultures sur ces espaces sont le blé, l'orge et le colza. Ces derniers se caractérisent par une grande uniformité paysagère. Les haies, bosquets et petits boisements sont, dans ce contexte, quasiment absents.

La surface des exploitations est variable, les plus grandes dépassant les 300 ha.



Grandes cultures dans la partie Sud de la ZPS (© Biotope, S. Froc)

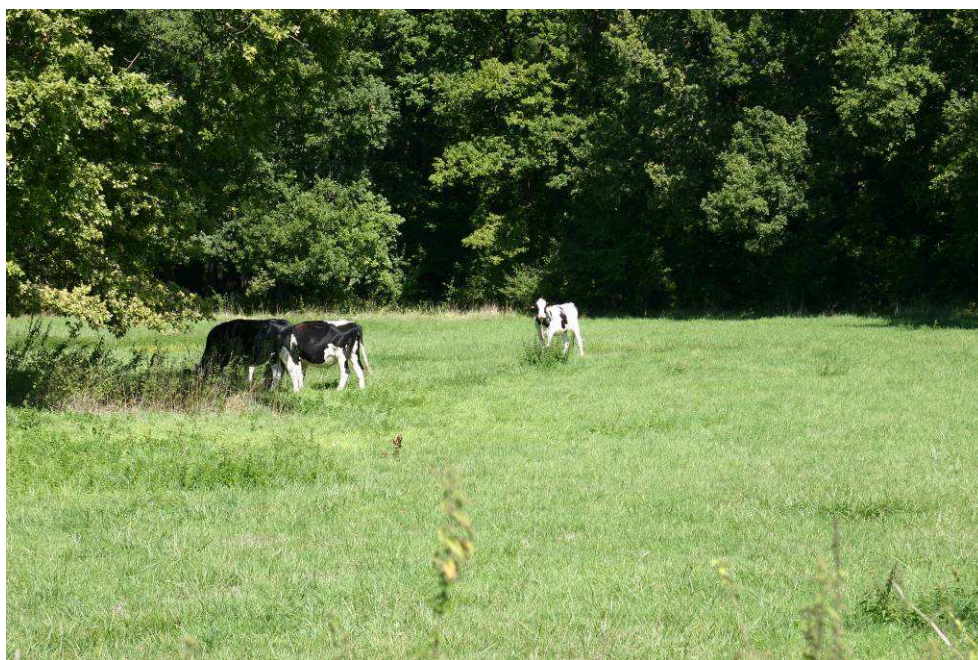
La vente des productions maraichères peut se faire à destination des grandes surfaces ou au détail. Pour ce qui est des céréales, l'entreprise Soufflet, située à Nogent-sur-Seine se positionne en tant que partenaire principal des agriculteurs du secteur, tant pour l'achat des productions que pour la fourniture de semences et de conseils.

Des contrats ont également été signés avec des entreprises comme LU ou Heineken, avec parfois l'utilisation d'un cahier des charges agri-environnemental relativement contraignant.

La betterave, autrefois bien présente sur le secteur a été progressivement abandonnée, suite à la fermeture de la sucrerie de Bray-sur-Seine. Quant au maïs, il représente aujourd'hui une part relativement faible de l'assolement. Cette culture, très demandeuse en eau, n'est, en effet, pas très adaptée aux sols séchant. Elle demande dans ce cas une irrigation importante qui représente un surcoût non négligeable.

On peut également noter l'apparition récente d'un nouveau type de culture : le Miscanthus, utilisé notamment pour la production de biomasse. Celle-ci est jugée intéressante par les chasseurs car elle permet d'offrir des abris à la petite faune. Sa culture reste néanmoins contraignante et peu développée. Etant une plante rhizomateuse, le Miscanthus est susceptible de présenter un caractère envahissant. Les retours d'expérience manquent cependant pour conclure sur le caractère non invasif de l'espèce.

Les activités d'élevage apparaissent aujourd'hui très peu présentes. Les prairies de fauche et les pâtures, qui tenaient encore une place importante dans le paysage du milieu du XX^{ème} siècle, ont pratiquement disparu. Quelques élevages subsistent néanmoins à La Tombe, Melz-sur-Seine et Villiers-sur-Seine. Néanmoins, la réhabilitation de certaines carrières s'accompagne, dans certains cas, de la remise en place d'un pâturage bovin (vaches de race Highland Cattle) à vocation écologique. Cette activité reste néanmoins relativement peu développée.



| L'une des rares pâtures présente sur le territoire de la Bassée (© Biotope, S. Froc)

Pratiques

Les sols du secteur de la Bassée, en particulier sur les rebords de plateaux, sont des sols « séchants », pouvant subir des périodes de sécheresse dès le printemps. Pour cette raison, l'irrigation est importante et commence souvent dès le mois de mai (en particulier pour les cultures de pommes de terre, les oignons, les betteraves, le maïs...). Au vu des coûts engendrés par de telles pratiques, certains agriculteurs tentent cependant de limiter le recours à l'irrigation.

La nature des sols ainsi que le microclimat qui règne en Bassée engendre

également une avancée des dates de récolte (en moyenne d'une à deux semaines par rapport aux exploitations des plateaux alentours) et des rendements plus faibles (les rendements sont en moyenne 15 à 30 % inférieurs par rapport aux plateaux).

Les cultures sont le plus souvent intensives et font l'objet d'apports réguliers d'intrants (de l'ordre de 100 à 200 UA selon les cultures et les exploitants) et de produits phyto-pharmaceutiques (fongicides et herbicides essentiellement).



Cultures de céréales dans la vallée de la Bassée (© Biotope, B. Regnery)

Sur certains secteurs (Jaulnes notamment), des inondations ont eu lieu, même ces dernières années jugées sèches. A l'échelle de la Bassée, celles-ci sont néanmoins devenues beaucoup plus rares que par le passé, ce qui limite les apports naturels d'éléments fertilisants en lien avec les crues.

Certains secteurs s'avèrent particulièrement attrayants pour les lapins qui prolifèrent et occasionnent des dégâts dans les cultures avoisinantes (parfois 50% de rendements en moins sur certaines parcelles). C'est ainsi que les cultures de tournesols, particulièrement attractives pour le lapin sont souvent difficiles à mettre en place. Pour répondre à ce problème, des actions de furetage sont localement mises en place mais elles ne permettent pas toujours de contenir les dégâts occasionnés. La mise en place de clôtures peut s'avérer efficace mais elle reste coûteuse.



Secteur colonisé par les lapins sur la commune de Villiers-sur-Seine (© Biotope, S. Froc)

Plusieurs secteurs de jachères sont également présents sur le site Natura 2000, sur les terrains les moins favorables à la culture. Les pratiques d'entretien généralement légères (broyage annuel) permettent le développement de parcelles herbacées qui peuvent servir de refuges à certaines espèces prairiales.

Des « Jachères Faune Sauvage » sont mises en place par les agriculteurs souhaitant favoriser la préservation de la faune sauvage, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne. Ces jachères sont, le plus souvent, des mélanges de moutarde, sarrasin, sorgho et maïs. Elles peuvent aussi comprendre d'autres espèces cultivées telle que l'avoine ou le chou. La gestion des jachères est de type extensif (absence de traitements phytosanitaires, broyage tardif).

Certains terrains particulièrement contraignants (sols peu favorables à tendance séchante) sont toutefois laissés sans cultures et tendent à s'enrichir en végétation semi-ligneuse. Ces derniers pourraient faire l'objet de mesures visant à améliorer les capacités d'accueil pour la faune et la flore, voire à recréer des conditions favorables pour l'installation durable d'habitats ouverts d'intérêt communautaire.

A l'heure actuelle, aucune Mesure Agro-environnementale (MAEt) n'a été mise en place sur le site Natura 2000.

V.3.2 La sylviculture

Les boisements représentent les principaux milieux naturels sur le territoire du site Natura 2000 et le second type d'occupation du sol par la surface occupée

(6 572,9 ha soit 23,80% de la surface totale de la ZPS). Ces boisements présentent un caractère plus ou moins naturels, en fonction des interventions réalisées (coupes, plantations...).

Deux types d'espaces forestiers peuvent être distingués sur le territoire de la ZPS :

- les boisements alluviaux, principalement situés dans la vallée de la Seine ;
- les boisements à caractères plus mésophile, représenté notamment par la forêt de Sourdun.

Les boisements de la Bassée sont caractérisés par un fort morcellement du foncier. Une multitude de propriétaires se partage le territoire. La taille des propriétés est très variable, allant de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares.

Il est important de rappeler qu'une partie importante des boisements de la Bassée est classée en Espace Boisé Classé dans les documents d'urbanisme.

Propriétés

Les parcelles présentes sur la ZPS sont principalement privées.

Seuls 3 ha de forêt domaniale, gérés par l'ONF, sont ainsi présents sur le territoire de la Réserve Naturelle.

La ZPS englobe également la partie Sud de la forêt domaniale de Sourdun, sur une superficie d'environ 90 ha sur un total de 742 ha. Aucune parcelle de forêt communale n'existe sur le site.

Il convient néanmoins de rappeler qu'un acteur public foncier important ayant le statut d'Etablissement Public Administratif intervient : l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'AESN possède en effet plusieurs centaines d'hectares de boisement dont la gestion est confiée à l'ONF.

Gestion en terrain privé

Sur le territoire de la ZPS, 9 Plans Simples de Gestion sont en cours de validité, dont deux sont situés sur le territoire de la Réserve Naturelle. Ils couvrent une surface totale de 489 ha (respectivement 86 ha, 53 ha, 115 ha, 54 ha, 26 ha, 37 ha, 40 ha, 63 ha et 15 ha).

La gestion est globalement la même pour l'ensemble des PSG et reste très classique. Elle vise en particulier à tirer partie de l'existant, dans un objectif global de productivité.

★ *L'exploitation des boisements à caractère naturel*

Sur les boisements à caractère naturel (de type chênaie-frênaie), les objectifs sont notamment la conversion en futaie avec des coupes d'éclaircies tous les 8-10 ans (15 à 30% en surface). Lorsque les peuplements sont de moins bonne qualité, la gestion est conduite en taillis sous futaie (sur une période de 30 à 40 ans) avec production de bois de chauffage et support de l'activité cynégétique. Les zones de bois mûrs (de taille très variable) sont renouvelées par régénération

naturelle (coupe du taillis puis coupe des semenciers sur 10 ans en 2 ou 3 coupes).

Quelques propriétaires privés exploitent des parcelles boisées pour le bois de chauffage. Les peuplements de feuillus sont exploités tous les 30 à 40 ans. Sur le territoire de la Réserve Naturelle, l'AGRENABA accompagne les propriétaires lors des coupes de bois, pour veiller à la préservation des espèces patrimoniales (Orme lisse, Vigne sauvage...). Les techniciens de l'association apportent également des conseils relatifs à la conservation de la structure des boisements.

Néanmoins, les boisements naturels sont globalement peu entretenus par les propriétaires privés.

★ *La populiculture*

Sur le territoire de la ZPS, les surfaces concernées par les plantations de peupliers sont relativement bien représentées, notamment à proximité de la Seine.

Les pratiques d'exploitation de peupliers sont globalement intensives, avec un temps de rotation d'environ 15 à 20 ans (coupe rase) et un entretien régulier de la strate herbacée. Les nouvelles implantations sont néanmoins peu nombreuses. La baisse récente du cours du peuplier a, en outre, eu tendance à réduire les interventions sur les parcelles (*comm. pers.* AGRENABA).

D'anciennes peupleraies non entretenues ont naturellement évolué vers des boisements à caractère naturel telles que la Frênaie alluviale. Dans certains cas, le non entretien du sous-étage permet également le développement de communautés végétales à fort intérêt patrimonial (mégaphorbiaies notamment).



Plantation de peuplier (© Biotope, F. Leterme)

Gestion des terrains de l'AESN

Cf. Atlas cartographique : Carte n°5. Périmètres d'acquisition foncière à des fins de préservation du patrimoine naturel

Depuis les années 1980, dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau menées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), une convention avec l'Office National des Forêts permet de mettre en œuvre une gestion écologique des propriétés de l'AESN. Ces propriétés sont constituées de forêts et dans une moindre mesure, de milieux ouverts et cultivés. L'objectif est, d'une part, la préservation de la ressource en eau souterraine de la Bassée et, d'autre part, la préservation des milieux humides et remarquables. Un premier document d'aménagement a été rédigé par l'ONF pour la période 2008-2017.

Les principaux types de peuplements rencontrés sur les propriétés de l'AESN sont, d'une part, les futaies et taillis sous futaie feuillus, et d'autre part les plantations récentes (principalement peupliers).

Les peuplements à structure irrégulière sont dominants.

Dans le cadre de la gestion des terrains de l'AESN, les missions confiées à l'ONF se sont peu à peu diversifiées. D'une gestion forestière "classique" au départ (plantation des terrains en essences de bois durs, afin de protéger la nappe d'eau) sont venus s'ajouter depuis 1998 des travaux de génie écologique.

Les principales actions conduites jusqu'ici ont notamment consisté en des plantations (chênes et frênes notamment), la sécurisation des boisements (notamment après tempête) et l'accueil du public, ainsi que des travaux d'entretien écologique de milieux riches abritant des espèces patrimoniales.

Le nouveau plan d'aménagement définit les enjeux suivant, par ordre d'importance :

- Préservation en quantité et en qualité de la réserve et de l'approvisionnement en eau ;
- Conservation ou restauration des éléments biologiques remarquables ;
- Pérennisation des milieux forestiers ;
- Restauration de milieux remarquables dégradés ;
- Production de bois (chauffage principalement, bois d'œuvre si possible).

La production de bois ne fait donc pas partie des priorités. Néanmoins, celle-ci peut avoir lieu :

- Dans le cas des peupleraies arrivées à maturité, exploitées mais non remplacées.
- Dans le cadre d'opérations d'amélioration des peuplements, ou de régénération. Ces dernières sont néanmoins réalisées en tenant compte de la spécificité de ces boisements alluviaux. Ainsi, lors du martelage, au moins 15% des arbres caractéristiques des boisements alluviaux (Frêne, Chêne, Aulne ainsi que Orme lisse et Peuplier noir) sont conservés. Elles visent également à favoriser la régénération d'espèces indigènes ou encore à maintenir des îlots de sénescence et d'arbres morts pour la faune.

La gestion en forêt domaniale de Sourdun

La forêt domaniale de Sourdun constitue un massif de 742 ha, situé sur le rebord sud-est du plateau briard, en rive droite de la Seine. Essentiellement constitués de chênaies (77% de la surface concernée) les peuplements comportent également, en tant qu'essences secondaires, du Hêtre, du Charme, du Tremble ou du Châtaignier.

Le document d'aménagement forestier précise, qu'à l'échelle de la forêt domaniale, l'objectif principal sera la production de bois d'œuvre de chêne de qualité, dans le respect des milieux naturels et des paysages.

Les parcelles de la forêt domaniale de Sourdun comprises dans le territoire de la ZPS sont majoritairement constituées de Taillis-sous-Futaie de chêne. Les classes dominantes sont globalement comprises entre bois moyen et gros bois.

Les coupes d'entretien du taillis sous futaie (éclaircies) se font tous les 8-10 ans, avec un objectif avoué de conversion en futaie. Les parcelles concernées par la ZPS sont soit en phase d'amélioration, soit en phase préparatoire d'exploitation.

La majorité des surfaces de la forêt de Sourdun est traitée en régénération naturelle, réalisée en 3 à 4 coupes d'ensemencement et de récolte.

Des équipements sont programmés par le document d'aménagement, visant notamment à empierrer la route accédant jusqu'aux parcelles incluses dans le site Natura 2000 (empierrement de 4070m de chemin en terrain naturel sur les communes de MELZ-SUR-SEINE et d'HERME).

Ces parcelles sont comprises dans le lot de chasse n°2.

V.3.3 Les activités d'extraction de matériaux

*Cf. Atlas cartographique : Carte n° 13 : Carrières et extraction de granulats
Exploitations autorisées et anciennes carrières*

Contexte

Les principales entreprises de carrières et d'extractions de matériaux ont été consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Il s'agit en particulier de :

- A2C Granulats
- CEMEX
- GSM Italcementi Group
- Lafarge Granulats
- Sables de Brevannes
- Sablières du Port-Montain
- Société Nouvelle de Ballastières

Au niveau régional, la Bassée représente un gisement particulièrement important puisque le secteur produit, à lui seul, près de 38 % des matériaux alluvionnaires d'Ile-de-France (source IAU/UNICEM, 2008). Il s'agit, en outre, du plus important gisement francilien pour les 30 prochaines années.

La principale utilisation des matériaux produits en Bassée est l'alimentation des centrales à béton de l'agglomération parisienne, et ce, afin d'alimenter les demandes croissantes en matériaux de construction (augmentation du parc de logements neufs).

La majorité des matériaux extraits sont acheminés par voie d'eau ou par camion.



Extraction de matériau alluvionnaire (© Biotope, F. Leterme)

D'après l'IAURIF, l'extraction de matériaux représente 20% de l'emploi sur le secteur de la Bassée et concentre près de deux tiers des exploitations régionales pour 85% des surfaces autorisées. Au total, la production s'élève à près de 4 millions de tonnes de granulats par an.

Localisation

Le périmètre de la ZPS est concerné de manière directe par les carrières en cours d'exploitation ainsi que par les anciennes carrières. En outre plusieurs projets sont actuellement en cours d'instruction ou d'élaboration.

Pratiques

Autorisés jusque dans les années 1995, les rabattements de nappes sont aujourd'hui interdits et ne sont plus pratiqués que de façon très encadrée. La réglementation prévoit notamment la possibilité d'autorisations dérogatoires, ce qui est le cas pour la réalisation des travaux de décapage et certaines opérations de remise en état. La révision prochaine du Schéma Départemental des Carrières de Seine et Marne sera, notamment, l'occasion de faire le point sur les modalités d'exploitation et de remise en état des carrières.

Les matériaux sont extraits des sites de production et acheminés jusqu'aux installations de traitement, soit par camion, soit par bateau, soit par l'intermédiaire de bandes transporteuses.

Les remises en état des carrières ont beaucoup évolué entre les années 1980 et 1995. Une forte sensibilisation des exploitants a été réalisée par les services de l'état, permettant de généraliser les pratiques de renaturation de carrière à vocation écologique.

Les pratiques anciennes ont en effet laissé derrière elles une multitude de plans d'eau aux formes géométriques et aux berges abruptes, peu favorables à la faune et à la flore (cas de la Bassée Aval, entre Egligny et Châtenay-sur-Seine notamment).

Aujourd'hui, les principales orientations sont, d'une part, la recréation de milieux d'intérêt écologique, et d'autre part, l'ouverture des plans d'eau aux loisirs. Dans certains cas particuliers (carrières hors d'eau), les carrières peuvent être entièrement remblayées et rendues à une vocation agricole.

Les mesures de restauration écologique des plans d'eau concernent notamment :

- la création d'îlots, site de nidification pour les oiseaux ;
- la mise en place de hauts-fonds, favorables à l'accueil des grands échassiers, limicoles et anatidés ;
- l'implantation d'une végétation héliophyte ;
- la recréation de milieux à caractère humide en bordure de plans d'eau.



Plan d'eau de carrière ayant fait l'objet d'une renaturation à caractère écologique (© Biotope, F. Leterme)

Ces réaménagements sont de plus en plus régulièrement couplés à des suivis scientifiques des espaces renaturés. L'ANVL est, en particulier, très impliquée sur le territoire et intervient auprès des principaux exploitants. Un programme de suivi dénommé « Roselières », a noté été mis en place depuis plusieurs années suite à un partenariat entre l'ANVL et l'UNICEM Ile-de-France. Ces suivis permettent d'apprécier la réussite des mesures mises en place pour l'accueil de la faune et de la flore. Les aspects hydrauliques sont également étudiés de manière plus détaillée, permettant la mise en place de mesures à même de réduire les impacts potentiels de l'ouverture de carrières (conservation de berges filtrantes permettant de conserver la fonctionnalité hydraulique, etc.)

La gestion des sites après exploitation est également devenue une préoccupation croissante pour les carriers. Les plans d'eau sont, de préférence, rétrocédés à des structures (collectivités locales notamment) à même d'assurer une certaine pérennité de la gestion après réhabilitation.

V.3.4 L'installation de parcs éoliens

Des projets de développement du secteur éolien dans la partie sud de la ZPS (plaines agricoles) sont susceptibles de voir le jour. Des agriculteurs ont déjà été contactés en ce sens par un développeur éolien. Néanmoins, aucune information complémentaire n'est disponible à ce sujet.

V.3.5 Le transport fluvial

La volonté de rendre la Seine navigable sur une partie importante de son cours a conduit à des modifications profondes du tracé du fleuve. Un premier canal de dérivation aujourd'hui abandonné a d'abord vu le jour entre Bray-sur-Seine et la

Tombe. Sur ce tronçon, d'importants reméandrages de la Seine ont été ensuite conduits, permettant à des péniches de taille de plus en plus importantes d'emprunter ce corridor fluvial. Des aménagements ont également eu lieu plus en amont (canal de Beaulieu notamment).

Afin d'assurer la continuité de la navigabilité, plusieurs écluses ont été mises en place (écluse du Vezoult, de Jaulnes, de la Grande Bosse, pour n'en citer que quelques-unes).



Écluse à l'entrée du canal de Beaulieu (© Biotope, S. Durot)

L'entretien, l'exploitation et le développement des voies navigables sont aujourd'hui à la charge de Voies Navigables de France (VNF), un établissement public à caractère industriel et commercial.

Un entretien régulier des voies navigables est donc conduit. Des dragages annuels sont ainsi réalisés ponctuellement. Des opérations d'entretiens des berges sont également conduites, utilisant majoritairement des techniques de génie civil plutôt que des techniques de génie végétal.

Les enjeux pour le transport de matériaux sont très forts pour répondre à la demande industrielle. Les principaux matériaux transportés sont les granulats. Plusieurs points de chargement existent le long de la Seine (Villiers-sur-Seine, Bray-sur-Seine, Balloy...), le plus important étant la plateforme de chargement de CEMEX à Marolles-sur-Seine. Cette dernière permet le chargement de plus d'un million de tonnes de granulats annuellement.

Les autres matériaux transitant par voie d'eau sont notamment les céréales (300 à 350 000 tonnes annuelles en provenance de Nogent-sur-Seine), mais également l'huile de colza ou les containers (en augmentation).



| Secteur navigable de la Bassée (© Biotope, F. Oger)

L'importance des volumes transportés génère un trafic relativement important. Ainsi entre 100 et 150 bateaux franchissent mensuellement l'écluse du Vezoult. A la Grande Bosse ces chiffres atteignent 300 bateaux (95% d'entre eux étant des péniches).

La navigation de plaisance est très faible sur cette partie de la Seine.

Un important projet est actuellement en cours, visant à passer au gabarit 3000 t, le tronçon situé entre Bray-sur-Seine et Nogent. Ces aspects sont détaillés dans le chapitre « projet de travaux, d'ouvrages et d'aménagement » ci-après.

V.3.6 La chasse

Informations transmises par la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne

Le territoire de la Bassée fait partie du Pays Bassée-Montois. Sur ce territoire, un Groupement d'Intérêt Cynégétique a été mis en place, ciblant principalement le Lièvre.

Les terrains chassés sur le territoire de la ZPS le sont soit de manière privée, ce

qui concerne essentiellement le cœur de la vallée, soit par des sociétés de chasse communales (regroupement de chasseurs avec mise en commun du territoire), ce qui concerne principalement les grandes plaines agricoles du Sud de la ZPS.

Une part importante du site est chassée. Cette activité n'est pas néanmoins pratiquée sur certains espaces comme les terrains appartenant à Pro Natura Ile-de-France, les sites d'extraction de granulats en cours d'exploitation ainsi qu'une part importante du Domaine Publique Fluviale.

De plus, de nombreuses sociétés de chasse mettent en place des réserves pour la faune sauvage. Quelques actes de régulation peuvent avoir lieu dans ces zones, sur les lapins de Garenne par exemple.

La pression de chasse est jugée faible à l'échelle du territoire.

La surface moyenne des territoires de chasse sur le site Natura 2000 (ZPS) est d'environ 230 ha. Sur ce vaste territoire, on compte 87 chasses privées (surface moyenne : 146 ha) et 44 sociétés communales (surface moyenne : 435 ha).

Espèces chassées

La chasse pratiquée en Bassée vise différents types de gibier. La chasse au petit gibier, constitué de petite faune de plaine tel la perdrix, le faisan, le lièvre ou le lapin constitue une activité importante. Celle-ci concerne notamment les espaces agricoles ouverts.

Le grand gibier (chevreuil, sanglier, cerf dans une moindre mesure) est également chassé, en particulier dans les boisements qui abritent parfois des populations importantes (sanglier notamment).

En Bassée, les espèces de gibiers d'eau (canards en particulier) sont également chassées.

D'autres espèces telles que la Bécasse, le Pigeon ramier et l'ensemble des turdidés (grives et merle) font également l'objet de prélèvements.

Modes de chasse

Plusieurs modes de chasse sont utilisés en Bassée, en fonction du gibier visé.

★ *Chasses à tir*

❖ *Devant soi, avec chien*

C'est le mode de chasse le plus courant dans la Bassée, il consiste à parcourir le territoire de chasse, seul ou en groupe de 2 à 3 personnes accompagné d'un ou plusieurs chiens. Les espèces visées sont principalement le petit gibier.

❖ *Aux chiens courants*

La chasse au chien courant est surtout utilisée lors de battue au grand gibier.

❖ *L'approche, l'affût*

La chasse à l'approche ou à l'affût est un mode de chasse solitaire. Dans la Bassée, les principaux gibiers recherchés sont le sanglier, le chevreuil et le renard. Ce mode de chasse peut également être pratiqué à l'arc.

❖ *Le furetage*

Le lapin de garenne est une espèce prospère dans de nombreux lieux de la Bassée. Ce mode de chasse consiste à laisser entrer un furet dans les terriers et ainsi

déloger les lapins qui s'y trouvent. Ce mode chasse est souvent nécessaire pour réduire des populations de lapins excessives, causant des dommages agricoles.

❖ **La chasse aux oiseaux migrants**

En Bassée, plusieurs huttes utilisées pour la chasse de nuit fonctionnent annuellement. Elles donnent cependant lieu à des prélèvements limités.

Les oiseaux d'eau peuvent également être chassés sur le domaine public fluvial (Seine). Enfin mentionnons la chasse à la passée pratiquée aux heures crépusculaires et matinales. Durant ces heures, les oiseaux se déplacent entre leurs sites diurnes de repos et ceux, nocturnes, d'alimentation. Le chasseur attend le passage des oiseaux. La passée dure à peine une heure.

★ **Chasses traditionnelles**

❖ **La vènerie sous terre**

Ce mode de chasse permet de chasser des espèces comme le ragondin, le renard ou le blaireau. Il consiste à employer des petits chiens de terriers qui se glissent dans les galeries et tentent d'acculer le gibier dans un cul de sac. Les animaux sont ensuite déterrés par les chasseurs.

❖ **La petite et la grande vènerie**

Seule la petite vènerie est pratiquée dans la Bassée. Elle concerne les espèces comme le lièvre ou le lapin de garenne. Seuls les chiens font actes de chasse, le veneur se contentant de suivre les chiens sans fusil.

❖ **La chasse au vol**

Des chasses au vol sont régulièrement organisées dans la Bassée. Ce mode chasse consiste à faire prendre du gibier par un oiseau de proie spécialement dressé.

★ **Le piégeage**

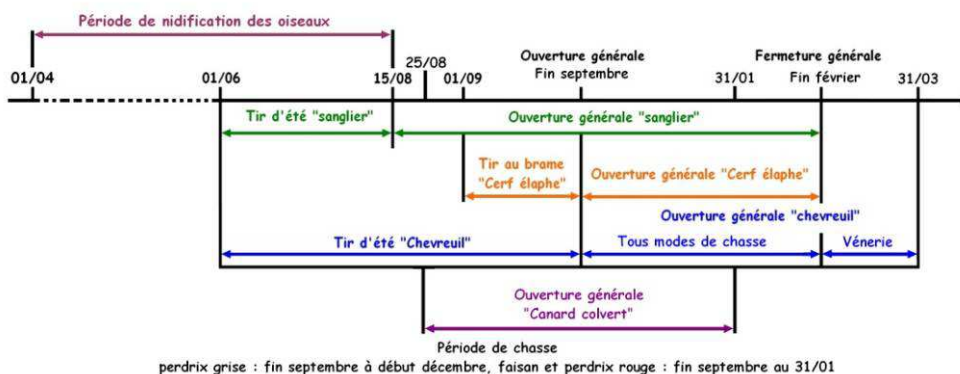
Le piégeur doit être muni d'un agrément préfectoral qui lui permet d'exercer. Les principales espèces piégées sont : le Renard, la Fouine, la Corneille, le Ragondin, le Rat musqué...

Périodes de chasse

La réglementation encadre strictement la pratique de la chasse et notamment les périodes d'autorisation des différents types de chasse.

Les premières ouvertures concernent notamment le gros gibier (sanglier, chevreuil) qui peut être tiré, sous certaines conditions, dès le mois de juin.

La chasse est pratiquée l'automne et l'hiver, et prend fin à la fin du mois de février.



Source : Fédération des Chasseurs 77

Pratiques de gestion

Les chasseurs interviennent sur le territoire pour garantir le maintien de populations viables d'espèces gibiers.

Pour certaines espèces, ces mesures prennent la forme de lâchers parfois importants (faisans notamment). Des compléments alimentaires sont également apportés par le biais de points d'agrainage disséminés sur le territoire. En plaine, ces derniers, mis en place sous des dispositifs dit « faux-buissons », peuvent apporter un couvert protecteur pour des espèces comme les perdrix.

L'action des chasseurs est également particulièrement importante au niveau de la gestion de l'espace. Les aménagements réalisés sont non seulement favorables aux espèces gibier ciblées, mais également à l'ensemble des espèces de faune et de flore qui peuvent profiter des mesures mises en place.

Ces mesures prennent notamment la forme :

- d'ouverture et d'entretien de chemin et de layons dans les zones embroussaillées. Ces ouvertures permettent notamment le maintien d'espaces ouverts, qui dans certains cas accueillent des espèces rares, protégées, ou d'intérêt communautaire.
- de mise en place de « cultures à gibier » ou de Jachères Faune Sauvage. Ces parcelles bénéficient d'un itinéraire technique favorable à la faune sauvage. Il en existe plusieurs sortes, notamment la jachère adaptée composée de plantes à graines qui reste en place jusqu'au 15 janvier de l'année suivante (sarrasin, sorgho, millet, maïs, etc.) ou la jachère classique composée uniquement des graminées et pour laquelle le broyage est interdit du 1^{er} avril au 31 juillet. Sur ces parcelles, les traitements phytosanitaires sont en général faibles à nuls. Les Jachères Faune Sauvage peuvent bénéficier de subvention de la part de la Fédération des chasseurs.
- de plantation de haies et de bosquets. La fédération des chasseurs de Seine et Marne apporte un financement pour la plantation de haies, favorables à la faune sauvage.
- de restauration et d'entretien de mares et milieux aquatiques pour l'accueil du gibier d'eau.



Aménagements à vocation cynégétique : ouvertures de milieux et cultures à gibier (© Biotope, S. Froc)

V.3.7 La pêche

Cf. Atlas cartographique : Carte n°14 : Catégorie piscicole des cours d'eau et réserves de pêche

La pêche est autorisée dans la Réserve naturelle de la Bassée. Sur certains secteurs, des dépôts de déchets ont pu être constatés au niveau des zones de pêche qui sont aujourd'hui surveillés pour éviter de telles pratiques.

Sur le domaine public, les associations de pêche gèrent les activités de pêche (canal de Beaulieu, canal de Bray à la Tombe, casiers à granulats à proximité du canal de Beaulieu, ancien lit de Seine).

Il est à noter que sur certains secteurs, des pratiques de pêche illégale ont lieu. Il s'agit notamment d'intrusions de pêcheurs sans autorisation des propriétaires, avec parfois utilisation d'embarcations, y compris dans des zones préservées pour la faune, ce qui entraîne un dérangement non négligeable, notamment en période de nidification.

Les activités de pêche sont d'une part la pêche au coup principalement pratiquée sur les bords de Seine, et d'autre part la pêche au lancer plutôt pratiquée sur les bras morts de la Seine.

La Bassée est un secteur réputé pour la pêche, beaucoup de pêcheurs viennent de la région parisienne, voire même de l'étranger, pour pêcher. La fréquentation se concentre cependant sur les secteurs les plus accessibles en voiture et reste au final assez faible.

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) est prévu par Article L.433-2 du code de l'environnement et fixe les orientations de la gestion piscicole dans le département. En Seine-et-Marne, le SDVP a été réactualisé en 2010 (cf. paragraphe III.3.2).

Globalement, l'ensemble des cours d'eau est classé en deuxième catégorie piscicole, sauf l'Orvin. Les espèces dominantes sont donc les cyprinidés (Carpe, Barbeau, Gardon...).

Il est à noter que plusieurs secteurs de la ZPS sont classés en réserve de pêche.

V.3.8 Le tourisme et les loisirs

Randonnées pédestres

Un sentier de Grande Randonnée (GR11) traverse le site, ainsi que plusieurs itinéraires de petite randonnée. Ces sentiers semblent cependant peu fréquentés.

Activités naturalistes

L'AGRENABA (Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée)

propose différentes activités naturalistes sur le territoire de la réserve. Un sentier « Découverte » permet de parcourir la réserve, il est cependant peu fréquenté (moins de 10 personnes par semaine). Des activités sont organisées pour les scolaires et le grand public (une trentaine d'activités par an). L'association souhaite développer ce genre d'activité (des sentiers découverte supplémentaires sont en projet, en périphérie de la réserve).



Panneau informatif situé dans la

Réserve Naturelle (© Biotope, B. Regnery)

L'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau) organise une sortie ornithologique mensuelle sur divers sites de la Bassée (notamment Grand Marais, Seiglats, Carreau Franc, Champmorin et

Neuvry pour la Seine-et-Marne) et des sorties plus ponctuelles sur d'autres thèmes afin de faire découvrir au grand public l'intérêt écologique du site. Des animations scolaires régulières sont également réalisées avec les établissements locaux ou franciliens.

Des ornithologues amateurs fréquentent régulièrement les abords des carrières pour observer l'avifaune, ce qui peut, dans certains cas, aboutir à des dérangements (fréquentation anarchique et non autorisée).

Tourisme

Il existe une volonté de la part des collectivités locales de développer le tourisme dans le Provinois et ses alentours. La fréquentation du site est donc amenée à augmenter dans le futur. Des projets sont déjà à l'étude, comme la construction d'hébergements sur pilotis, les capacités d'hébergement sur le site étant actuellement limitées.

On recense en effet sur le territoire de la ZPS ou à proximité :

- plusieurs campings ou villages de vacances (La Tombe, Bray-sur-Seine, Saint-Sauveur-les Bray, Hermé, La Grande Paroisse, Montereault-Fault-Yonne, la Brosse-Montceaux). Parmi ceux-ci, deux (le domaine de la Goujonne à Saint-Sauveur-les Bray et le site d'Hermé) ont été exclus du périmètre Natura 2000. Ces aménagements sont souvent associés à la présence de plans d'eau qui sont alors utilisés pour les activités nautiques (canotage, planche à voile...) ;
- 1 hôtel à Bray-sur-Seine
- une vingtaine de gîtes et chambres d'hôtes.

Les orientations futures de la fréquentation touristique sur le site sont actuellement en cours de définition, notamment via l'élaboration du Schéma de développement écotouristique de la Bassée seine-et-marnaise (Kanopée/Biotope).

Activités nautiques

Ce type d'activités est relativement peu développé sur le site et se cantonne à certains anciens plans d'eau de carrières. C'est notamment le cas dans un certain nombre de campings et villages de vacances qui proposent diverses activités nautiques telles que canotage, planche à voile, etc...

De plus, un certain nombre de plans d'eau de la zone sont occasionnellement fréquentés par des baigneurs (activité non encadrée).

La communauté de communes des 2 fleuves (partie Ouest de la ZPS) souhaite dans son projet de territoire, développer des projets touristiques en rapport avec l'élément aquatique, notamment à partir des plans d'eau existants et de la Seine.

Circulation d'engins motorisés

Des quads et des motos fréquentent occasionnellement le site, notamment sur certains secteurs de montilles. Cette pratique est susceptible d'engendrer une

dégradation des habitats et un dérangement sur le site.

V.3.9 La gestion conservatoire des milieux naturels

Les opérations de gestion conservatoire des milieux naturels sont menées d'une part dans le cadre de l'application du plan de gestion de la réserve naturelle par l'AGRENABA (1^{er} plan 2005-2009, en cours de renouvellement), et d'autre part sur les propriétés acquises à cette fin par différentes structures (Conseil Général de Seine-et-Marne, Agence de l'Eau Seine-Normandie, association Pro Natura Ile de France...) (carte n°6). Certaines de ces propriétés sont incluses en partie ou complètement dans la réserve naturelle, et leur gestion est suivie par l'AGRENABA. De nombreux chantiers Nature bénévoles sont également encadrés par l'ANVL qui organise les interventions sur certains sites depuis près de 10 ans.

Réserve Naturelle Nationale de la Bassée

Le site Natura 2000 inclut la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée, créée par décret ministériel le 21 octobre 2002. La Réserve Naturelle occupe une superficie de 854 ha (environ 3% de la ZPS), dans sa partie centre. Le premier plan de gestion a défini les objectifs à long terme suivants :

- Préserver et restaurer le patrimoine naturel de la Réserve Naturelle de la Bassée ;
- Assurer une mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Réserve Naturelle et une sensibilisation du public et des acteurs locaux (propriétaires, élus locaux, organismes publics...) vis-à-vis des objectifs de préservation et de valorisation écologique de la Réserve Naturelle ;
- Mettre en œuvre des mesures foncières et d'adaptation de la réglementation en place afin de favoriser la préservation et la restauration du patrimoine naturel de la Réserve ;
- Améliorer les connaissances sur le site ;
- Evaluer les effets des opérations mises en œuvre sur le patrimoine naturel de la Réserve.

Afin d'atteindre ces objectifs, 46 mesures de gestion à court terme ont été proposées. Elles couvrent 5 champs thématiques qui sont :

- les actions de restauration et de gestion des habitats et des espèces : 18 mesures ;
- les opérations liées à l'information, la sensibilisation et à l'accueil du public : 12 mesures ;
- les actions de police de la Nature et de surveillance : 1 mesure ;
- les mesures foncières et réglementaires : 3 mesures ;
- les opérations liées au suivi écologique et à l'amélioration des connaissances : 13 mesures.

Ces mesures ont été classées en 3 catégories selon leur niveau de priorité. Une partie de ces mesures est susceptible de faire l'objet de Contrats Natura 2000. L'ensemble de ces mesures est mis en œuvre par l'AGRENABA, que ce soit par les

salariés de l'association ou par des prestataires. L'association organise notamment des chantiers Nature deux fois par an.

Propriété de Pro Natura Ile de France

L'association Pro Natura Ile de France est propriétaire de terrains sur le site, notamment en bordure sud de la réserve naturelle (le Bois Prioux ainsi que quelques montilles à proximité), sur certains anciens plans d'eau de carrières (Les Préaux à Marolles-sur-Seine, le Grand Marais à Varennes-sur-Seine), mais également sur les coteaux de Tréchy.

L'association organise régulièrement des chantiers Nature bénévoles sur ses parcelles, en collaboration avec d'autres associations (ANVL en particulier). Dans le cadre de ces chantiers, l'association procède à un débroussaillage de la végétation arbustive avec exportation des rémanents, avec un effort particulier fait pour contrôler les pruneliers. Les secteurs boisés sont volontairement laissés à l'abandon.

Propriétés de l'AESN

La gestion des terrains de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été confiée à l'Office National des Forêts. Elle a été détaillée dans le paragraphe concernant la sylviculture (paragraphe V.3.2) ci-avant.

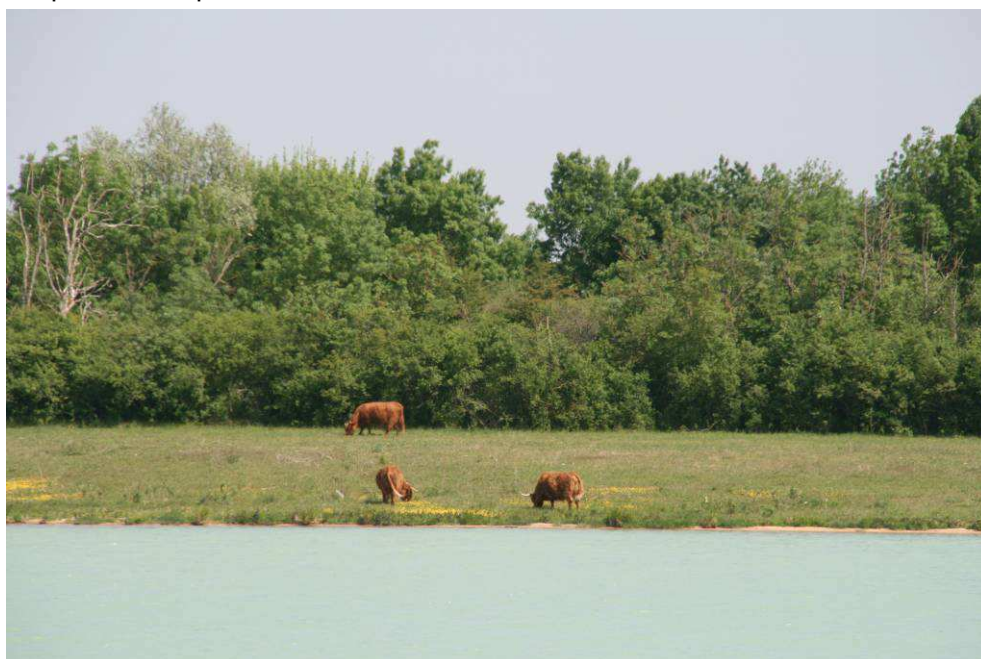
Terrains du Conseil Général de Seine-et-Marne

Le Conseil Général de Seine-et-Marne est propriétaire de plusieurs parcelles classées Espaces Naturels Sensibles, situées sur le site Natura 2000.

- Domaine de la Haye : ce terrain, d'une surface de 167,5 ha, est situé sur la commune d'Everly et borde le site Natura 2000 au nord. Il est constitué principalement de prairies pâturées à végétation mésophile, et comprend également 2 plans d'eau. 50 ha font l'objet d'une alternance cultures/jachère. En outre, des vaches de type Highland sont mises à pâturer à l'année (5-6 individus) dans un but d'entretien des prairies. Les plans d'eau n'ont pas fait l'objet d'un réaménagement depuis l'arrêt de l'exploitation alluvionnaire il y a de nombreuses années. Les berges, même si elles sont peu à peu recolonisées par la végétation, restent abruptes et donc peu favorables à la faune et la flore.
- Terrains proches du Bois Prioux (communes de Jaulnes, Mouy-sur-Seine et Everly) : ces terrains couvrent une surface d'environ 18 ha et sont inclus dans la Réserve Naturelle. Ils sont constitués essentiellement de milieux prairiaux dont certains sont issus de mesures de réouverture entreprises depuis peu. L'entretien de ces milieux vise notamment au maintien ou à la réinstallation d'espèces à caractère patrimoniale. C'est notamment le cas de la Violette élevée, de la Sanguisorbe officinale ou de l'Ail anguleux qui prospère sur les terrains entretenus. Les pratiques consistent notamment en une fauche tardive sectorielle : chaque année, 20% de la surface prairiale n'est pas fauchée, avec une rotation pluriannuelle des zones non fauchées. Des cultures extensives à gibier (sorgho, maïs, ...) sont maintenues dans le cadre d'une convention avec les chasseurs et un agriculteur ; la convention fixe des contraintes écologiques (fauche tardive en septembre, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires).

- Réserve du Carreau-Franc : ce site couvre d'anciennes carrières de la commune de Marolles-sur-Seine, et a aujourd'hui été réhabilité, sur 22 ha, en réserve ornithologique favorable aux oiseaux d'eau, du fait de la présence de 2 très grands plans d'eau. Les acquisitions récentes, représentant une surface de 14 ha, n'ont, quant à elles, pas encore fait l'objet d'aménagements. Le suivi écologique et la gestion de la réserve sont assurés par l'ANVL dans le cadre d'une convention de suivi. Des vaches Highland (2) ont été mise en pâturage sur la réserve afin d'entretenir les espaces ouverts. Des opérations d'entretien des îlots sont également conduites régulièrement (notamment retrait annuel de la végétation pour accueillir les sternes).

Par ailleurs, le conseil général tente de mettre en place des suivis écologiques de ses parcelles depuis 2010.



Entretien de milieux ouverts par des vaches Highland (© Biotope, F. Leterme)

Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)

L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France intervient directement dans la gestion des PRIF présents sur le territoire de la Bassée.

Sur le domaine des Seiglats, nouvellement classé en Réserve Naturelle Régionale, un plan de gestion a été établi. Des inventaires piscicoles ont également été réalisés en prévision de la possible mise en place d'une passe à poisson.

Sur le PRIF de la Bassée, des inventaires piscicoles sont également prévus.

Terrains appartenant à des exploitants de matériaux alluvionnaires

L'ANVL intervient régulièrement auprès des exploitants de matériaux alluvionnaires pour mettre en place une gestion différenciée. Des chantiers sont

également menés sur des anciennes carrières réaménagées. Il s'agit notamment d'opérations de débroussaillage sur les îlots accueillant des colonies de laridés (Varennnes/Merisiers et Bazoches/Champs courceaux) ou de mise en place de pâturage (Villiers-sur-Seine/Thurets et Noyen-sur-Seine/Pormain). Des chantiers d'entretien sont également organisés sur d'autres sites tels que Balloy/Champmorin.

V.3.10 Les opérations de démoustication

Afin de limiter la prolifération des moustiques dans la vallée de la Bassée, des opérations de démoustication sont pratiquées régulièrement. Elles mettent en œuvre l'utilisation d'un insecticide biologique (Vectobac 12AS) basé sur l'action larvicide de la bactérie Bacille de Thuringe (*Bacillus thuringiensis* sérotype H14). Ces opérations consistent à pulvériser cet insecticide par hélicoptère ; elles concernent la moitié est du site Natura 2000, à l'exclusion de la réserve naturelle où elles sont interdites. La bactérie est réputée inoffensive pour l'homme et la plupart des groupes taxonomiques, mais son action larvicide affecte d'autres groupes d'insectes (coléoptères et lépidoptères). Des mortalités piscicoles ont, en outre, été notées suite au traitement de la zone (comm. pers. ONEMA et Fédération de Pêche de Seine-et-Marne).

V.3.11 Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 15 : Grands projets d'aménagement en Bassée

Deux grands projets d'aménagement de la Seine sont actuellement à l'étude en amont de la confluence avec l'Yonne (au niveau de Montereau-Fault-Yonne). Un comité de pilotage commun aux 2 projets a été constitué en avril 2009 par le préfet de la région Ile-de-France (arrêté préfectoral n°2009-442). Ce comité est chargé de coordonner et de suivre l'ensemble des démarches d'aménagement et de protection de la plaine de la Bassée.

Canal à grand gabarit

Le premier projet concerne la mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine (classe VI - 3000 tonnes), et concerne donc le territoire de la Bassée amont. Actuellement, la Seine est aménagée à grand gabarit jusqu'à l'écluse de la Grande Bosse, située sur la commune de Bazoches-lès-Bray (légèrement en aval de Bray-sur-Seine). La prolongation concerne un itinéraire long d'environ 30km depuis l'écluse jusqu'au port de Nogent-sur-Seine. Le projet ainsi que son débat public ont été inscrits dans la loi Grenelle 1. Il est porté par les Voies Navigables de France (VNF).

Casiers de surstockage

Le deuxième projet concerne l'aménagement hydraulique de la Bassée aval, entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. L'objectif de cet aménagement vise à décaler les crues de la Seine pour laisser passer les flots de l'Yonne, qui

joue un rôle majeur dans l'hydrologie du bassin du fait de l'importance des dommages possibles provoqués par ses crues. L'aménagement consiste à prélever temporairement en Seine un maximum d'eau et à la retenir dans la partie aval de la Bassée, au plus près de la confluence, afin de laisser passer la pointe des fortes crues de l'Yonne. L'eau prélevée par pompage serait stockée dans des aménagements artificiels dits « casiers de surstockage », localisés dans la plaine alluviale entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine. Le projet comprend 58 km de talus de faible hauteur qui délimitent 2 300 ha d'aire de sur-stockage, soit un volume estimé à 55 millions de m³. La gestion de l'ouvrage serait basée sur une prévision faite en temps réel à 3 jours pour les crues de l'Yonne et de la Seine. L'ouvrage serait ainsi utilisé en moyenne tous les 5 à 6 ans, pendant 2 à 2,5 semaines. La vidange de l'ouvrage interviendrait dès que possible en fonction du niveau de la Seine, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'incidence sur les inondations dans la Bassée. Ce projet est porté par l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS - Grands Lacs de Seine).

V.4 Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des activités humaines recensées sur le site Natura 2000 et analyse les effets des pratiques et usages vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire.

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Activités agricoles : cultures et maraichage	Exploitants agricoles	Production de céréales, légumes, herbes aromatiques	Parcelles agricoles du site : grandes plaines céréalières des rebords de plateaux et parcelles de la vallée de la Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des habitats d'espèce - Disparition des ressources alimentaires (destruction des insectes notamment) - Destruction des nichées par les activités agricoles (moissons précoces, irrigation) Effets négatifs sur les espèces d'intérêt communautaire (busards notamment) - Maintien et entretien de jachères. Effet positif sur certaines espèces telles que l'Oedicnème criard ou les busards (refuges, site de nidification, terrains de chasse) 	Agriculteurs, chambre d'agriculture
Activités agricoles - Prairies	Exploitants agricoles	Production fourragère et pâturage	Très faiblement représenté sur le site et à proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation d'habitats d'espèces (sites de nidification et aires d'alimentation) - Entretien de milieux ouverts Effet positif des pratiques de gestion extensive. Effets négatifs lorsque les problématiques liées à l'avifaune ne sont pas prises en compte dans les pratiques de gestion (date de fauche notamment) 	Agriculteurs, Chambre d'agriculture, CG 77

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Effets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Personnes ou organismes consultés
Sylviculture : propriétaires privés	Propriétaires privés, CRPF	Exploitation de bois de chauffage, plantation et exploitation de peupliers	Les boisements privés sont bien représentés sur l'ensemble de la vallée de la Bassée mais leur exploitation reste limitée.	<p>L'effet sur les espèces sensibles est atténué, sur le territoire de la réserve naturelle, par des actions de sensibilisation lors des coupes.</p> <p>Une exploitation trop intensive peut localement nuire aux espèces appréciant les vieux bois (pics notamment).</p> <p>L'effet de l'implantation des peupliers dépend, quant à lui de l'entretien prodigué. Les plantations monospécifiques gérées de façon intensive ne constituent cependant pas un habitat particulièrement recherché par les espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Ces plantations occupent de plus des terrains souvent favorables aux communautés végétales de type prairial.</p>	CRPF
Sylviculture - propriétés de l'AESN	AESN, ONF	Acquisition foncière, gestion écologique, production de bois	Ensemble des propriétés de l'AESN sur le territoire de la Bassée	<ul style="list-style-type: none"> - Protection foncière - Reboisement à l'aide d'espèces indigènes - Coupe sélective de bois 	AESN, ONF
Sylviculture - Forêt domaniale de Sourduin	ONF	Production sylvicole	Forêt domaniale de Sourduin (Nord de la ZPS)	- Effet potentiellement négatif d'une conversion trop brutale des taillis sous-futaie de chêne en futaie. Perte potentielle d'habitat d'espèce	ONF

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Exploitation d'eau potable	Lyonnaise des eaux, Syndicats des eaux	Prélèvement d'eau, entretien des zones de captage	Captage présent notamment sur le secteur du Chêne de la Feuchelle (Réserve Naturelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Assèchement des habitats situés a proximité des points de captage - Dégradation des habitats (fauche, coupe et remblaiement des chemins d'accès aux captages) -Maintenance d'espaces ouverts entretenus de façon régulière 	AESN, élus communaux
Exploitation de granulats	Exploitants de carrières	Extractions de sables et graviers, réaménagements	Nombreux sites d'exploitation répartis dans les vallées de la Seine et de l'Yonne	<p>Les effets des exploitations de granulats peuvent être de plusieurs natures, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la destruction des habitats d'espèces (cortège des milieux ouverts notamment) - l'assèchement temporaire des milieux situés aux abords des sites d'exploitations en lien avec les éventuels rabattements de nappes <p>Dans certains cas, la réussite des opérations de renaturation conduit à la réapparition ou la pérennisation de milieux humides favorables à l'avifaune. Les mesures mises en place ont notamment permis le retour de plusieurs espèces d'intérêt communautaire (sternes notamment). Celles-ci demeurent néanmoins fortement dépendantes de la mise en place d'une gestion sur le long terme.</p> <p>Effets positifs pour certaines espèces et négatifs pour d'autres : modifications importantes des cortèges d'espèces présents sur le site</p>	UNICEM, exploitants carriers

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Projets éoliens	Développeurs éoliens	Installation de parcs éoliens pour la production d'énergie	Possibles projets dans la partie Sud de la ZPS	Effets potentiellement négatifs par mortalité et dérangement d'espèces nicheuses	Agriculteurs
Transport fluvial	VNF, usagers de la voie d'eau (exploitants de carrières, coopératives agricoles, plaisanciers...)	Transport fluvial de granulats et autres marchandises, entretien des berges et des chenaux de navigation, dragage des fonds.	Cours de la Seine	- Détérioration des milieux aquatiques en cas de curage trop régulier. - Détérioration des habitats rivulaires due à l'utilisation d'enrochements sur les berges. - Dérangement Effets globalement négatifs	VNF, exploitants carriers
Chasse	Chasseurs	Chasse, entretien des layons de chasse et des chemins, plantations de jachères à vocation cynégétique	Activité pratiquée sur l'ensemble du site Natura 200, sauf sur les parcelles appartenant à Pro Natura Ile de France	- Maintien d'habitats herbacés par l'entretien des layons de chasse et des chemins - Mise en place de Jachères Faune Sauvage - Plantation de haies et de bosquets Effets globalement positifs sur la gestion des milieux, mais dérangement potentiel au niveau des plans d'eau (espèces migratrices notamment)	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne, agriculteurs, élus locaux
Pêche	Pêcheurs	Pêche au coup et au lancer	Pratique relativement limitée sur le territoire du site Natura 2000	- Dérangement pouvant être important dans le cadre d'une pratique non contrôlée de l'activité (risque notamment pour les colonies de laridés)	FDPPMA 77, ONEMA

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Effets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Personnes ou organismes consultés
Promenades, sorties naturalistes	Randonneurs, naturalistes, ANVL, AGRENABA	Promenades, découverte des milieux naturels, observation de la faune et	Fréquentation relativement faible : sorties ornithologiques sur certains plans d'eau, présence d'un sentier de découverte sur le territoire de la Réserve Naturelle	- Pas d'effet identifié (fréquentation raisonnée)	AGRENABA, ANVL
Circulation d'engins motorisés	Motards, quadistes	Passage de motos et de quads	Fréquentation limitée	- Dérangement et dégradation des habitats Effet négatif et localisé	Elus, AGRENABA
Gestion conservatoire des milieux naturels	AESN/ONF, CG 77, Pro Natura Ile-de-France, AGRENABA, ANVL	Acquisition foncière, gestion conservatoire	Interventions conduites sur de nombreux secteurs, à la fois sur le territoire de la réserve naturelle et en dehors	- Protection foncière - Attention particulière notamment portée à des habitats ouverts (prairies pelouses sèches, mégaphorbiaies) - Mise en place de fauches tardives avec exportation des résidus, de débroussaillage de pelouses en cours d'enrichissement... - Entretien favorable à la biodiversité et au maintien/retour d'espèces patrimoniales Effet positif sur l'ensemble des espèces et des habitats. Sur certains milieux ouverts, l'absence de gestion peut conduire à une fermeture rapidement de l'habitat et conduire à son appauvrissement	AESN/ONF, CG 77, Pro Natura Ile-de-France, AGRENABA, ANVL
Opérations de démoustication	Communes	Traitement au bacille de Thuringe par hélicoptère	Ne concerne normalement pas le territoire de la Réserve Naturelle	Effet non établi mais pourrait potentiellement affecter les ressources alimentaires de certaines espèces	ONEMA

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Grands projets d'aménagement	VNF, Les Grands Lacs de Seine	Projets de création d'un canal à grand gabarit et de casiers de surstockage des crues	Ensemble du territoire de la Bassée	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction potentielle des habitats d'espèces d'intérêt communautaire - Perturbation du fonctionnement hydrologique du site Natura 2000 Effets négatifs pressentis 	VNF, Les Grands Lacs de Seine

VI. Enjeux de conservation

Après avoir développé les diagnostics écologique et socio-économique, la définition et la hiérarchisation des enjeux sont deux étapes indispensables. Elles permettent en effet de préciser les objectifs de développement durable et de prioriser les actions qui seront proposées.

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux sont :

- Le statut de conservation de l'espèce (lorsqu'il est établi) à l'échelle du site ;
- L'importance de la ZPS pour cette espèce, à une échelle plus large (régionale voire nationale) ;
- L'étendue de la population sur le site Natura 2000 ;
- Les menaces pesant sur l'espèce sur le site ;
- La faisabilité de la mise en œuvre de mesures de conservation ou de restauration pour l'espèce au vu du contexte socio-économique.

La combinaison de l'ensemble des critères permet de définir les niveaux d'enjeux qui varient de faible à fort.

La détermination d'un enjeu fort pour une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les principaux enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS.

VI.1 Hiérarchisation des enjeux ornithologiques

Site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »							
Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation							
Espèce d'intérêt européen et code Natura 2000	Statut de conservation des populations de l'espèce sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
<i>Burhinus oedicnemus</i> Oedicnème criard A133	Défavorable inadéquat	Quasi menacé en France Nicheur rare en Ile de France. Quelques noyaux de population répartis sur le territoire régional	Grandes cultures dans la partie Sud de la ZPS, mais également secteurs ouverts dans la vallée de la Seine	Disparition des landes et friches sèches Destruction des nichées (interventions sur les cultures, irrigation)	Entretien des milieux ouverts favorables à l'espèce Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Charte et contrats Natura 2000 Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort
<i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux A081	Inconnu	Vulnérable en France Nicheur très rare en Ile de France. Le sud Seine et Marne constitue un des derniers bastions de l'espèce à l'échelle régionale	Fréquentes les zones humides mais également les grandes cultures où l'espèce peut trouver des milieux de substitution. Les modifications importantes subies par les écosystèmes de la Bassée ont fortement dégradé les capacités d'accueil de l'espèce.	Régression des zones humides Destruction des nids dans les secteurs de grandes cultures Dérangement	Entretien et restauration des zones humides (roselières notamment) Entretien et recréation de prairies à caractère humide Maintien d'une mosaïque de milieux Limitation des dérangements Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort
<i>Circus cyaneus</i> Busard St-Martin A082	Défavorable inadéquat	Non menacé en France Nicheur très rare en Ile de France, principalement localisé sur les secteurs de grandes plaines agricoles céréalières. Au vu de la taille restreinte de la population régionale, la ZPS occupe une place importante dans la conservation de l'espèce en Ile-de-France.	Nidification certaine de l'espèce localisée notamment dans les secteurs de grandes plaines agricoles du Sud de la ZPS. L'installation de l'espèce dans ces milieux de substitution rend souvent précaire la réussite de la nidification	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole Destruction des nichées (interventions sur les cultures, irrigation) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Entretien et restauration des espaces ouverts (territoires de chasse) Entretien et recréation de prairies Maintien d'une mosaïque de milieux Limitation des dérangements Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Charte et contrats Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort
<i>Circus pygargus</i> Busard cendré A084	Défavorable mauvais	Vulnérable en France Nicheur très rare en Ile de France Espèce en voie de disparition à l'échelle régionale La petite population présente sur le territoire de la ZPS s'avère particulièrement importante au regard de la taille restreinte de la population régionale	Principalement présentes sur les secteurs de grandes cultures du sud du site et à proximité de plans d'eau de carrières réaménagés. L'installation de l'espèce sur ces milieux reste précaire	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole Destruction des nichées (interventions sur les cultures, irrigation) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Entretien et restauration des espaces ouverts (territoires de chasse) Entretien et recréation de prairies Maintien d'une mosaïque de milieux Limitation des dérangements Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Charte et contrats Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort

Site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »
Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

Espèce d'intérêt européen et code Natura 2000	Statut de conservation des populations de l'espèce sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
<i>Crex crex</i> Râle des genêts A122	Défavorable mauvais	En danger en France Nicheur occasionnel en Ile de France (incertaine depuis les années 1980). La nidification en Bassée seine-et-marnaise, non prouvée depuis 10 ans	Présence d'habitats favorables relictuels (prairies humides) mais territoire globalement peu favorable à l'espèce	Disparition des prairies humides Destruction des nichées lors des interventions agricoles (fauche) Intensification des pratiques agricoles (utilisation intensive d'intrants, conversion des terres)	Entretien et recréation d'habitats de prairies humides Réouverture de milieux en cours de fermeture Adaptation des pratiques agricoles (période de fauche)	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort
<i>Ixobrychus minutus</i> Blongios nain A022	Défavorable inadéquat	Quasiment menacé en France Nicheur très rare en Ile de France (population estimée à une quinzaine de couple). La ZPS représente un site important pour l'espèce au vu de la taille restreinte de la population régionale	Nidification localisée sur un nombre restreint de sites (plans d'eau avec importante ceinture de végétation). Capacités d'accueil relativement réduites par ailleurs (faible représentation des habitats favorable à l'espèce)	Disparition des sites de nidification potentiels (drainage des zones humides, régression des roselières et végétations rivulaires, plantation de peupleraies...) Eutrophisation, pollution Fluctuations irrégulières des niveaux d'eau des sites de nidification Dérangement	Maintien et entretien des zones humides Aménagement de hauts fonds et recréation de roselières Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort
<i>Sternula albifrons</i> Sterne naine A195	Favorable sous réserve d'une action humaine	Non menacée en France Espèce très rare et localisée en Ile-de-France La ZPS représente le seul site de nidification de l'espèce à l'échelle régionale	Nidification concentrée sur d'anciens sites d'extraction de granulats réaménagés (présence d'îlots). La présence de l'espèce reste néanmoins fortement dépendante de la mise en place de mesure de gestion sur ces îlots (entretien de la végétation notamment). Les secteurs végétalisés ne sont plus utilisés pour la nidification.	Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux Dérangement des sites de nidification Compétition avec le Goéland leucopnée ou la Mouette mélanocéphale Variation brutale des niveaux d'eau	Maintien et entretien des zones humides Aménagement et entretien d'îlots favorables à la nidification Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Fort
<i>Ciconia ciconia</i> Cigogne blanche A031	Inconnu	Non menacée en France Non nicheuse en Ile de France. La nidification en Bassée constituerait donc une première implantation de l'espèce à l'échelle régionale.	Sites de nidification potentiels localisés au niveau des boisements (Réserve naturelle notamment) Cependant la faible représentation des milieux prairiaux peut représenter un handicap pour l'installation de l'espèce	Modification des pratiques agricoles Disparition des zones humides et des milieux prairiaux Dérangement	Entretien et restauration des zones humides Entretien et recréation de prairies à caractère humide Aménagement de plateformes artificielles Maintien d'une mosaïque de milieu (notamment gros arbres pouvant accueillir les nids)	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Remise en état des projets de carrières après exploitation	Moyen
<i>Egretta garzetta</i> Aigrette garzette A026	Inconnu	Non menacée en France Nicheuse potentielle en Ile de France. La nidification probable de l'espèce en Bassée fait de la ZPS un site particulièrement important pour l'espèce à l'échelle régionale	Présence de milieux favorables à la nidification (zones d'eau peu profonde, présence de colonie d'ardéidés), néanmoins localisés	Disparition des sites de nidification potentiels (drainage des zones humides, aménagements des cours d'eau...) Dérangement en périodes de nidification ou de cantonnement Pollution des eaux entraînant la diminution des ressources alimentaires	Maintien et entretien des zones humides et de la ripisylve Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Moyen

Site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »
Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

Espèce d'intérêt européen et code Natura 2000	Statut de conservation des populations de l'espèce sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> Mouette mélanocéphale A176	Favorable mais fortement dépendant d'une action humaine	Non menacée en France Nicheur très rare en Ile de France. La Bassée constitue le principal bastion de l'espèce en Ile-de-France.	Nidification concentrée sur d'anciens sites d'extraction de granulats réaménagés (présence d'îlots). La présence de l'espèce reste néanmoins fortement dépendante de la mise en place de mesure de gestion sur ces îlots (entretien de la végétation notamment). Les secteurs végétalisés ne sont plus utilisés pour la nidification.	Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux Dérangement des sites de nidification (activités nautiques, baignades, pêche...) Compétition avec le Goéland leucophaea Variation brutale des niveaux d'eau	Maintien et entretien des zones humides Aménagement et entretien d'îlots favorables à la nidification Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Moyen
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur A338	Favorable	Non menacée en France Nicheur rare en Ile-de-France. La ZPS représente un bastion relativement important pour l'espèce	Milieux ouverts et bocagers présentant de secteurs de prairies. L'espèce fréquente notamment les secteurs de prairies relictuels, les abords de carrières réaménagés et les coteaux calcaires (Tréchy). Ces milieux ont tendance à se refermer du fait du manque d'entretien	Disparition des espaces prairiaux Destruction des haies et bosquets Intensification des pratiques agricoles Appauvrissement en gros insectes en lien notamment avec l'usage des produits phytosanitaires	Entretien et restauration de prairies Maintien et réouverture des espaces ouverts en cours de recolonisation ligneuse Recréation et entretien de haies, bosquets... Adaptation des pratiques agricoles (limitation des intrants, adaptation des périodes d'intervention)	Charte et contrats Natura 2000 Remise en état des projets de carrières après exploitation Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France	Moyen
<i>Luscinia svecica</i> Gorgebleue à miroir A272	Inconnu	Non menacée en France Nicheur rare en Ile de France. La recolonisation de la Bassée seine-et-marnaise à partir de la population auoise pourrait permettre de constituer un nouveau noyau de population.	Milieux humides à caractère arbustif	Destruction des roselières et des marais Aménagement industriel ou de loisir, drainage et mise en culture des zones humides.	Entretien et recréation de roselières et zones humides Réouverture de milieux en cours de fermeture	Charte et contrats Natura 2000 Remise en état des projets de carrières après exploitation Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	Moyen
<i>Milvus migrans</i> Milan noir A073	Défavorable inadéquat	Non menacée en France Nicheur rare, localisé à quelques sites et en limite d'aire de répartition, mais en augmentation dans la région. La ZPS représente un important noyau de population à l'échelle régionale	Présence de boisements alluviaux à proximité des plans d'eau et zones humides, favorables à la nidification (présence de gros arbres, zones d'alimentation situées à proximité)	Régression des zones humides et boisements qui y sont associés Dérangements en période de nidification principalement par les travaux forestiers Empoisonnement (lutte contre les rongeurs) Mortalité due au réseau électrique	Entretien et création de zones humides Mise en place d'îlots de vieillissement favorables à la nidification Maintien d'une mosaïque de milieux Limiter le dérangement	Charte et contrats Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Gestion des boisements soumis au régime forestier (ONF)	Moyen
<i>Nycticorax nycticorax</i> Bihoreau gris A023	Défavorable inadéquat	Non menacée en France Nicheur très rare en Ile de France. La Bassée représente le principal site de nidification pour l'espèce à l'échelle régionale	Potentiellement trois sites de nidification sur la ZPS, notamment sur des secteurs de saulaies, au sein de colonies d'ardéidés ou de cormorans. Ces sites s'avèrent peu menacés	Dégradation et disparition des zones humides Dérangement en période de nidification Pollution des milieux aquatiques	Entretien et création de zones humides Maintien et entretien des ripisylves Limitation des dérangements Protection des colonies d'oiseaux grégaires (ardéidés, cormorans)	Charte et contrats Natura 2000 Remise en état des projets de carrières après exploitation Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	Moyen

Site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »
Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

Espèce d'intérêt européen et code Natura 2000	Statut de conservation des populations de l'espèce sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin A193	Favorable mais fortement dépendant d'une action humaine	Non menacée en France Espèce rare et localisée en Ile-de-France La ZPS représente l'un des principaux bastions de population à l'échelle régionale	Nidification concentrée sur d'anciens sites d'extraction de granulats réaménagés (présence d'îlots). La présence de l'espèce reste néanmoins fortement dépendante de la mise en place de mesure de gestion sur ces îlots (entretien de la végétation notamment). Les secteurs végétalisés ne sont plus utilisés pour la nidification.	Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux Dérangement des sites de nidification Compétition avec le Goéland leucophaé ou la Mouette mélanocéphale Variation brutale des niveaux d'eau	Maintien et entretien des zones humides Aménagement et entretien d'îlots favorables à la nidification Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Moyen
Espèces migratrices fréquentant les milieux humides	Inconnu	Variable	Ensemble des milieux	Dérangement Disparition des zones humides	Maintien et entretien des zones humides Préservation de zones de quiétude	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Moyen
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe A229	Défavorable	Non menacé en France Nicheur assez rare en Ile-de-France, mais relativement bien réparti sur le territoire régional. Importance de la ZPS non définie	Principalement présents sur les berges de la Seine et de l'Yonne, mais fréquente également certains plans d'eau de sablières.	Artificialisation des berges Pollution des milieux aquatiques	Entretien et restauration des zones humides	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Remise en état des projets de carrières après exploitation	Faible
<i>Dendrocopos medius</i> Pic mar A238	Défavorable inadéquat	Non menacé en France Nicheur assez commun en Ile-de-France La population de la ZPS est relativement faible par rapport aux grands bastions de population telle que la Forêt de Fontainebleau	Vieux boisements de la vallée de la Seine et de la forêt de Sourdun (secteur particulièrement favorable du fait de la présence de vieux taillis sous futaie de chênes)	Disparition des boisements anciens, en particulier des vieux taillis sous futaie de chênes Fragmentation des massifs forestiers Uniformisation des peuplements Dérangement en période de nidification (travaux forestiers)	Mise en place d'îlots de vieillissement présentant des quantités importantes de bois mort Préservation des sylvofaciès à gros bois Prise en compte de la période de nidification de l'espèce dans la programmation des travaux	Charte et contrats Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Gestion des boisements soumis au régime forestier (ONF)	Faible
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir A236	Défavorable inadéquat	Non menacé en France et en expansion Assez rare en Ile-de-France mais colonisation progressive de la région depuis les années 1960 La population de la ZPS est relativement faible par rapport à celle rencontrée sur les grands massifs forestiers régionaux	Vieux boisements de la vallée de la Seine et de la forêt de Sourdun (préférentiellement hêtraies) Boisements globalement favorables à l'espèce	Disparition des boisements anciens Fragmentation des massifs forestiers Uniformisation des peuplements Dérangement en période de nidification (travaux forestiers)	Mise en place d'îlots de vieillissement présentant des quantités importantes de bois mort Préservation des sylvofaciès à gros bois Prise en compte de la période de nidification de l'espèce dans la programmation des travaux	Charte et contrats Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Gestion des boisements soumis au régime forestier (ONF)	Faible

Site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes »
Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen et code Natura 2000</i>	<i>Statut de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
<i>Himantopus himantopus</i> Echasse blanche A131	Inconnu	Non menacée en France Nicheur occasionnel en Ile de France, principalement en Bassée.	Plusieurs sites favorables à l'accueil de l'espèce (anciennes sablières notamment) du fait de la présence de hauts fonds	Dérangements Pollution	Aménagements de haut fonds Limitation des dérangements	Charte et contrats Natura 2000 Financements Agence de l'Eau Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Remise en état des projets de carrières après exploitation	Faible
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore A072	Inconnu	Non menacée en France Nicheur assez rare mais bien réparti en Ile de France La population de la ZPS représente une faible part des effectifs régionaux	Sites de nidification principalement composés de boisements alluviaux, terrains de chasse en milieu ouvert	Disparition des terrains de chasse (fermeture des milieux) et des ressources alimentaires (insectes) Perturbation des sites de nidification Perte d'attractivité des boisements (rajeunissement)	Entretien et recréation de milieux ouverts (prairies, pelouses...) Mise en place d'îlots de vieillissement favorables à la nidification Limitation des dérangements en période de nidification	Charte et contrats Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne Gestion des boisements soumis au régime forestier (ONF) Remise en état des projets de carrières après exploitation Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France	Faible

VI.2 Hiérarchisation des entités

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 16 : Hiérarchisation des secteurs à enjeux pour l'avifaune

L'analyse suivante provient du diagnostic réalisé par l'ANVL dans le cadre de l'élaboration de ce document d'objectifs.

La caractérisation des différentes entités retenues (cf. paragraphe V.2.2), notamment en termes d'utilisation par l'avifaune, de vulnérabilité et de perspectives d'évolution (statut réglementaire du site, propriété, mesures de gestion...) permet de définir, pour chacun de ces espaces, un niveau d'enjeu pour la conservation de l'avifaune. Cette analyse permet également de hiérarchiser les différentes entités, préambule nécessaire à la définition des priorités d'actions.

Cette hiérarchisation repose sur différentes « notes » attribuées aux sites en se basant sur trois critères.

VI.2.1 Critères de hiérarchisation

Note « Espèces »

Le premier critère, la note espèce, se base sur la présence, sur les entités, des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Pour chaque espèce d'intérêt communautaire, une note est attribuée en fonction de son statut sur l'entité : espèce nicheuse, espèce hivernante ou espèce migratrice/occasionnelle.

La méthode d'attribution des notes est présentée dans le tableau ci-dessous :

Attribution de la note en fonction du statut de l'espèce sur l'entité	
<i>Statut</i>	<i>Note</i>
Espèce nicheuse	4
Espèce hivernante	2
Espèce migratrice ou occasionnelle	1

Pour certaines espèces particulièrement remarquables, une pondération est ajoutée à la note individuelle de l'espèce, selon deux critères : l'existence d'un plan de restauration nationale et le caractère remarquable de l'habitat d'espèce. Ce second critère est basé sur la liste des habitats d'intérêt communautaires identifiés sur le SIC et concerne donc les espèces fréquentant notamment les boisements alluviaux ou les prairies humides.

Attribution des coefficients de pondération pour les espèces remarquables	
<i>Critères</i>	<i>Coefficient</i>
Espèce faisant l'objet d'un plan de restauration nationale	2
Espèce dépendant d'un habitat particulièrement menacé (boisement alluvial, prairie humide...)	2

Espèces faisant l'objet d'un plan de restauration nationale retenues dans l'analyse :
Balbuzard pêcheur, Butor étoilé, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Rôle des genêts*

Exemples :

- Nidification du Martin-pêcheur d'Europe sur une entité : note individuelle de l'espèce sur l'entité = 4
- Nidification du Pic noir sur une entité (espèce fréquentant les boisements alluviaux, donc application d'une pondération par un coefficient 2 en lien le caractère remarquable de l'habitat d'espèce) : note individuelle de l'espèce sur l'entité = $4 \times 2 = 8$
- Hivernage du Butor étoilé sur une entité (espèce faisant l'objet d'un plan national de restauration, donc application d'une pondération par un coefficient 2) : note individuelle de l'espèce sur l'entité = $2 \times 2 = 4$

La note « Espèces » d'une entité est obtenue par addition de l'ensemble des notes individuelles de chacune des espèces présentes sur le site, éventuellement pondérées en fonction des critères de patrimonialité.

Afin de faciliter la hiérarchisation des sites, trois classes ont été établies par rapport à la note totale obtenue :

Définition des classes pour la note « Espèces » des entités	
Note « Espèces » de l'entité	Classe
Comprise en 0 et 12	1
Comprise entre 13 et 26	2
Supérieure ou égale à 27	3

La classe 3 correspond donc aux sites les plus fréquentés par les espèces d'intérêt communautaire.

Hiérarchisation des différentes entités suivant le critère Classe « Espèces »

Entité	Note « Espèces »	Classe « Espèces »
Cours de l'Yonne	4	1
Cours de la Seine en amont de Bray-sur-Seine	4	1
Le Chemin de Montereau	4	1
Toussacq	4	1
Annexes hydrauliques du cours de la Seine en aval de Bray-sur-Seine (hors boucle de la Grande Bosse)	8	1
Bois de Marolles	8	1
Champvalon	8	1
La Belle Epine	8	1
Le Chêne de la Feuchelle	8	1
La Grande Noue	10	1
La Bosse Boutiller	12	1
La Haye	12	1
Les Prés Ruelles	12	1
Grivaudon	16	2

Hiérarchisation des différentes entités suivant le critère Classe « Espèces »

Entité	Note « Espèces »	Classe « Espèces »
La Cocharde	16	2
La Soline	16	2
Les Champs Courceaux	16	2
Plan d'eau de la Ferme d'Isle et Bois d'Isle	16	2
Les Seiglats	20	2
Plaine de Villenauxe	20	2
La Queue de Poêle	21	2
Motteux	22	2
Bois de Veuve, les Dix-Huit Arpents, les Aunaies, la Fosse aux Prêtres, les Seizelles (boisements de Gouaix)	24	2
Forêt de Sourdu ²	24	2
Le Bois Rond et le Châtelet	26	2
Pièce des Loges	26	2

² La note espèces est abaissée pour la Forêt de Sourdu car elle ne comporte pas de boisements alluviaux (pas de multiplication par 2 pour les Pics)

Hiérarchisation des différentes entités suivant le critère Classe « Espèces »

Entité	Note « Espèces »	Classe « Espèces »
Plaine de Barbey	27	3
L'Orme et les Refuges	28	3
Boucle de la Grande Bosse	29	3
Coteau de Tréchy	32	3
Bois Prieux	33	3
Plaine de Bazoches	38	3
Les Merisiers	43	3
Le Grand Marais	47	3

Hiérarchisation des différentes entités suivant le critère Classe « Espèces »

Entité	Note « Espèces »	Classe « Espèces »
La Muette	50	3
Le Bois de Chenevière et Pormain	53	3
Les Prés Hauts	65	3
Les Thurets	65	3
La Croix St-Michel	71	3
Carreau Franc	88	3
Champmorin	104	3

Note « Vulnérabilité des habitats d'espèces »

Un deuxième critère permet de prioriser les sites en fonction de la présence d'habitats d'espèces jugés vulnérables, c'est-à-dire ceux sur lesquelles pèsent les menaces les plus fortes. Ont notamment été retenus les boisements alluviaux, les prairies et pelouses, ainsi que les bras morts et annexes hydrauliques qui obtiennent la note 1. Cette note est portée à 2 pour les boisements alluviaux anciens du fait que leur destruction est considérée comme irréversible en raison de l'effet âge.

Note « Statut de protection »

Enfin, le dernier critère pondère la note globale par rapport à l'existence de statuts de protection sur les sites. En effet, les entités faisant d'ores et déjà l'objet d'une protection de type APPB, Réserve Naturelle ou propriété de Pro Natura Ile-de-France sont considérées comme moins prioritaires que celles non protégées. Une note égale à 1 leur est attribuée. Une note de 0,5 révèle, quant à elle, une protection partielle de l'entité.

Note totale

La note globale est calculée par addition des notes « espèces » et « vulnérabilité » (appelée Total Note écologique) à laquelle est retranché la note « statut de protection ». Cette note globale permet de hiérarchiser les sites au regard des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire les fréquentant.

Le niveau d'enjeu est qualifié de faible pour des notes globales comprises entre 0 et 1, moyen pour une note globale égale à 2, et de fort pour une note globale supérieure ou égale à 3.

Synthèse des enjeux par entité

Entité	Classe « Espèces »	Note « Vulnérabilité des habitats d'espèces »	Total Note écologique	Note « Statut de protection »	Note globale	Niveau d'enjeu
Bois Prieux	3	2	5	1	4	Fort
Boucle de la Grande Bosse	3	1	4		4	Fort

Synthèse des enjeux par entité

<i>Entité</i>	<i>Classe « Espèces »</i>	<i>Note « Vulnérabilité des habitats d'espèces »</i>	<i>Total Note écologique</i>	<i>Note « Statut de protection »</i>	<i>Note globale</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
L'Orme et les Refuges ³	3	1	4		4	Fort
Le Bois Rond et le Châtelet	2	2	4		4	Fort
La Soline	2	2	4		4	Fort
Le Bois de Chenevière et Pormain	3	1	4	0,5	3,5	Fort
Coteau de Tréchy	3	1	4	1	3	Fort
La Cocharde	2	2	4	1	3	Fort
Grivaudon	2	2	4	1	3	Fort
Bois de Veuve, les Dix-Huit Arpents, les Aunaies, la Fosse aux Prêtres, les Seizelles (boisements de Gouaix)	2	2	4	1	3	Fort
Les Merisiers	3		3		3	Fort
La Muette	3		3		3	Fort
Les Prés Hauts	3		3		3	Fort
Les Thurets	3		3		3	Fort
La Croix St-Michel	3		3		3	Fort
Champmorin	3		3		3	Fort
Plaine de Barbey	3		3		3	Fort
Plaine de Bazoches	3		3		3	Fort
Forêt de Sourduin	2	1	3		3	Fort
La Belle Epine	1	2	3		3	Fort
Bois de Marolles	1	2	3		3	Fort
Champvalon	1	2	3		3	Fort
Le Grand Marais	3		3	1	2	Moyen
Carreau Franc	3		3	1	2	Moyen
Le Chêne de la Feuchelle	1	2	3	1	2	Moyen
Les Champs Courceaux	2		2		2	Moyen
Plan d'eau de la Ferme d'Isle et Bois d'Isle	2		2		2	Moyen

³ La vulnérabilité de cette entité est principalement liée à l'activité de remblai, un classement en APPB diminuerait par conséquent la priorité à appliquer sur le site.

Synthèse des enjeux par entité

<i>Entité</i>	<i>Classe « Espèces »</i>	<i>Note « Vulnérabilité des habitats d'espèces »</i>	<i>Total Note écologique</i>	<i>Note « Statut de protection »</i>	<i>Note globale</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
La Queue de Poêle	2		2		2	Moyen
Motteux	2		2		2	Moyen
Pièce des Loges	2		2		2	Moyen
Plaine de Villenauxe	2		2		2	Moyen
Cours de la Seine en amont de Bray-sur-Seine	1	1	2		2	Moyen
Cours de l'Yonne	1	1	2		2	Moyen
Annexes hydrauliques du cours de la Seine en aval de Bray-sur-Seine (hors boucle de la Grande Bosse)	1	1	2		2	Moyen
Les Seiglats	2		2	1	1	Faible
Le Chemin de Montereau	1		1		1	Faible
Toussacq	1		1		1	Faible
La Grande Noue	1		1		1	Faible
La Bosse Boutiller	1		1	0,5	0,5	Faible
Les Prés Ruelles	1		1	1	0	Faible
La Haye	1		1	1	0	Faible

VI.3 Synthèse des enjeux et des priorités d'actions identifiés sur le site

Les enjeux de conservation apparaissent multiples sur le territoire de la ZPS.

Plusieurs éléments remarquables de l'avifaune de la Bassée représentent des enjeux particuliers pour le site, en lien avec l'importante diversité des milieux présents, offrant une grande variété de niche écologique. La conservation à l'échelle régionale de ces espèces d'oiseaux dépend notamment de la pérennité des populations locales, qui repose sur le maintien dans un bon état de conservation des milieux naturels où se reproduisent, s'alimentent, se reposent les oiseaux.

Les principaux enjeux mis en évidence sur le territoire de la ZPS concernent :

- trois espèces fréquentant les milieux ouverts, et notamment les grandes cultures (busards Saint-Martin et cendré, Oedicnème criard), faiblement représentées à l'échelle de l'Ile-de-France et dont les populations, dans la Bassée, sont menacées par la disparition de leurs habitats de reproduction et les destructions de nichées ;
- le Râle des genêts dont la réinstallation en Bassée est néanmoins dépendante d'actions importantes visant la recréation de son habitat, constitué notamment de vastes espaces de prairies inondables ;
- le Blongios nain, espèce quasi menacée en France, et pour lequel les roselières de la Bassée représentent un des rares sites de nidification en Ile-de-France
- la Sterne naine, espèce inféodée, dans la Bassée, aux plans d'eau de carrières réaménagés, et dont les populations sur le site restent très faibles et fortement dépendantes des mesures de gestion visant à maintenir l'absence de végétation sur les îlots accueillant les couples reproducteurs ;
- le Busard des roseaux menacé tant sur ses habitats principaux (disparition des zones humides) que sur ses habitats de substitution (destruction des nichées en grandes cultures)

Sans toutefois constituer des priorités à l'échelle du site, des actions pourront également être mises en place pour :

- les ardéidés coloniaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris) ;
- la Cigogne blanche dont la réinstallation en Bassée seine-et-marnaise semble plausible à court terme ;
- la Pie-grièche écorcheur afin de pérenniser et de consolider le noyau de population de la Bassée ;
- la Gorgebleue à miroir, dont la nidification sera à confirmer dans les années à venir ;
- le Milan noir qui bénéficie, sur le site, d'une mosaïque de milieux favorable au maintien de l'espèce
- la Sterne pierregarin et la Mouette mélanocéphale dont les populations en Bassée sont importantes mais qui restent fortement dépendantes de la pérennité des mesures de gestion entreprises sur les sites de nidification (principalement plans d'eau de carrières réaménagés).

La ZPS de la Bassée revêt également une importance particulière pour les espèces migratrices, en particulier sur les milieux aquatiques et humides.

Bibliographie

❖ *Références générales*

- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUDAUDRET-LABORY C., DENIAUD J., 2004a - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agro-pastoraux - Volume 1. La Documentation Française, Paris, 539 pages.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUDAUDRET-LABORY C., DENIAUD J., 2004b - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agro-pastoraux - Volume 2. La Documentation Française, Paris, 468 pages.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B., PESCHADOUR F., 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 455 pages.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALIER H., BARTOLI M., GOURC J., 2001b - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers - Volume 2. La Documentation Française, Paris, 423 pages.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALIER H., BARTOLI M., GOURC J., 2001a - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers - Volume 1. La Documentation Française, Paris, 339 pages.
- CHANTELAT J.-C., 2007. Guide vert les oiseaux de France 11ème édition. Solar
- COMMISSION EUROPEENNE (ED.) - 1997 - Natura 2000 - Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne - Version EUR 15. 110 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 15/2 : 132 p.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - 1979 - Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (Directive "Oiseaux"). Journal Officiel des Communautés européennes du 25 avril 1979.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1992. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la Faune et de la Flore sauvages. Journal Officiel des Communautés européennes N° L 206/7 du 22 juillet 1992.
- CSRPN Ile-de-France & DIREN Ile-de-France, 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan éditions. DIREN Ile-de-France. 207 p.
- DUBOIS Ph. J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. et YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 560 p.
- DUQUET M. et MAURIN H., 1992. Inventaire de la faune de France. Muséum National d'Histoire Naturelle et Nathan Éditeur, 415 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225p.
- GEROUDET P., 1978. Grands échassiers, gallinacés, râles d'Europe. Delachaux et Niestlé.
- GEROUDET P., 1979. Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé.
- HAGEMEIJER, W.J.M. & BLAIR, M.J. (eds) 1997. The EBCC atlas of European breeding birds. T. & A.D. Poyser, London.
- LE MARECHAL P. & Lesaffre G., 2000. Les oiseaux d'Ile-de-France. Delachaux et Niestlé, CORIF et DIREN IDF.
- MAURIN, H. & KEITH, P. (dir.) - 1994 - Inventaire de la Faune menacée en France, Le Livre Rouge. Nathan, MNHN, WWF France, Paris : 176 pp.
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, RESERVES NATURELLES DE FRANCE-LIFE, L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 2002. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. 144 p.
- MULLARNEY K., Svensson L., Zetterström D. & Grant P.J., 2008. Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, SERVICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE - 2001 - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers, Volume 1. La Documentation Française, 339 pp.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Maurin H. (coord.), 1995. Livre Rouge. Inventaire de la Faune menacée en France. Editions Nathan . 176 p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRES NATURELLES, RESERVES NATURELLES DE FRANCE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1997. Statut de la faune de France métropolitaine, statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Museum National d'Histoire Naturelle éd., Paris, 225 pp.
- PETERSON R., Mountfort G., Hollom P.A.D. & Géroudet P., 1994. Guide des oiseaux de France et d'Europe. Delachaux et

Niestlé.

SIBLET J.-Ph. & Kovacs J.-C., 1998. Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. *Le Passer* 35 : 107-111.

THIOLLAY, J.-M. & BRETAGNOLLE V., 2004. Rapaces nicheurs de France. Delachaux et Niestlé.

Site internet INPN <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Site Natura 2000 <http://www.natura2000.fr/>

Site du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer <http://www.ecologie.gouv.fr/>

❖ *Références locales*

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, 2009. SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands. 133 p.

AGRENABA & Ecosphère, 2005. Plan de gestion 2005-2009 de la Réserve Naturelle de la Bassée. 217 p.

ANVL, 2009. Canalisation 3000 tonnes de la Seine : la dérive du développement durable. Communiqué de presse.

ANVL, 2009. Demande d'arrêt préfectoral de protection de biotope sur les lieux-dits Les Refuges et L'Orme - communes de Barbey, Marolles-sur-Seine et Misy-sur-Yonne. 40 p.

ANVL, 2010, Diagnostic ornithologique de la Zone de Protection Spéciale du réseau Natura 2000 FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes, 35 p. + annexes

ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLEE DU LOING ET DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU, 1997. Réserve Naturelle Volontaire de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux - Plan de gestion et d'aménagement, 77 p.

ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLEE DU LOING ET DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU, 1999. Inventaires faunistiques et floristiques et commentaires sur le secteur de la Noue de la Coupée, commune de Noyen-sur-Seine, 10 p.

ASSOCIATION NATURE DU NOGENTAIS, 2009. Programme Bassée vivante. Etat des lieux de la biodiversité en Bassée auboise, 54 p.

ATEDev, 2004. Demande d'autorisation de modification d'une installation de traitement de sables et graviers alluvionnaires - commune de Vimpeles. Les Sables de Brévannes, 188 p.

BARON P., PIKETTY G., 2001. Plaine alluviale de la Bassée. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 40 p.

BILLEN G., SILVESTRE M., BARLES S., 2009. Le bassin Seine. Découvrir les fonctions et les services rendus par le système Seine. Programme PIREN-SEINE, Agence de l'eau Seine Normandie, 52 p.

BIOTOPE, 2009. Projet d'exploitation de sablière en Bassée - commune d'Hermé (77). Diagnostic écologique. Société Lafarge Granulats, 126 p.

BIOTOPE, en cours d'élaboration. Schéma de développement écotouristique de la Bassée seine-et-marnaise. Phase 1 : diagnostic et premières orientations. Volet paysage et milieux naturels, 40 p.

BURGEAP/ECOSPHERE, 1992. Evaluation de l'impact d'une mise en exploitation intensive des ressources en eau de la Bassée. Agence de l'eau Seine-Normandie, 42 p.

CABINET D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT, 2005. Projet d'ouverture de carrière: bio-évaluation faune/flore/habitats naturels. Commune de Vimpeles, lieu-dit "Jonville", 66 p.

CLAESSENS O., 2006. Inventaire ornithologique de la forêt domaniale de Sourdun (77). 2005-2006. Rapport final. ONF

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE, 2004. Réalimentation hydraulique de la boucle de la Grande Bosse. Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement, 120 p.

DAMBRE J.-L., SEVEN J., BOURRELIER P.-H., 1996. Rapport sur l'état de la situation et perspective d'évolution de la plaine alluviale de la Bassée. Conseil Général des Ponts et Chaussées, 57 p.

DIREN Ile-de-France, 2007. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats d'Ile-de-France.

ECOSPHERE, 1991. Etude écologique du projet d'extension de la carrière de Châtenay-sur-Seine, 58 p.

ECOSPHERE, 1993. Extension de carrière alluvionnaire, commune d'Egigny - Etude écologique et projet de réaménagement. Sables de Brévannes, 93 p.

ECOSPHERE, 1995. Reconstruction d'une ligne de transport d'énergie électrique - commune de Marolles-en-Brie (77). Etude écologique d'une ZNIEFF. Electricité de France, 68 p.

ECOSPHERE, 1997. Projet de cimenterie. Etude d'impact écologique - commune de la Grande Paroisse. Lafarge ciments, 74 p.

ECOSPHERE, 1998. Demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation, de modification d'aménagements et d'extension de carrière alluvionnaire - communes de Varennes-sur-Seine et Villes-Saint-Jacques (77). GSM, SEMC, 86 p.

ECOSPHERE, 1998. Projet d'aménagement écologique et paysager de l'ancienne carrière de la Grande-Paroisse (77).

- ECOSPHERE pour la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris (SAGEP)
- ECOSPHERE, 1999. Projet de création d'une Réserve naturelle dans la Bassée (Seine-et-Marne). DIREN Ile-de-France, 77 p.
- ECOSPHERE, 2003. Analyse des enjeux et perspectives d'exploitation et de valorisation de la plaine alluviale - communes des Ormes-sur-Voulzie. Expertise écologique. Sablières de St-Sauveur-lès-Bray, GSM, BGIE, 69 p.
- ECOSPHERE, 2004. Analyse des enjeux et perspectives d'exploitation et de valorisation de la plaine alluviale - Synthèse environnementale, 22 p.
- ECOSPHERE, 2005. Demande d'ouverture de carrières alluvionnaires - commune de Marolles-sur-Seine, lieu-dit du "Bois de Marolles". Société Nouvelle de Ballastières, 109 p.
- ECOSPHERE, 2005. Dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Etude écologique et de réaménagement. Société d'extraction et d'aménagement de la plaine de Marolles, 86 p.
- ECOSPHERE, 2005. Dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Etude d'impact. Commune de Bazoches-lès-Bray (77). GSM, 86 p.
- ECOSPHERE, A.G.RE.NA.BA., 2005. Plan de gestion 2005-2009. Réserve Naturelle de la Bassée. DIREN Ile-de-France, 277 p.
- ECOSPHERE, A.G.RE.NA.BA., 2007. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1100798 dénommé " La Bassée ". DIREN Ile-de-France, 228 p.
- ECOSPHERE, CABINET GREUZAT, HYDROSPHERE, 2004. Etude de l'occupation des sols et des enjeux environnementaux en Bassée aval. Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, 159 p.
- ECOSPHERE, HYDROSPHERE, 2004. Etude écologique de la boucle de la Grande Bosse - communes de Bazoches-lès-Bray, St Sauveur-les-Bray et Vimpelles (77). DIREN Ile-de-France, 87 p.
- FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 2000. Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de Seine-et-Marne. Programme d'Actions et synthèse du PDPG (2001-2006). CSP, EDF, 77 p.
- FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 2010. Schéma départemental de vocation piscicole de Seine-et-Marne, 84 p. + atlas cartographique et fiches annexes. <http://www.sdv77.fr>
- FLAMANT N., 2006. Rapport d'activités 2005 - Espace naturel de Champmorin, Balloy et Bazoches-lès-Bray. ANVL pour GSM et Lafarge granulats.
- FLAMANT N., 2006. Rapport d'activités 2005 pour la société CEMEX, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine, Plan d'eau de la Muette, Marolles-sur-Seine, Plan d'eau des Thurets, Villiers-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- FLAMANT N., 2006. Rapport d'activités 2005 pour la société CEMEX, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine, Plan d'eau de la Muette, Marolles-sur-Seine, Plan d'eau des Thurets, Villiers-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- FLAMANT N., 2006. Rapport d'activités 2005, Réserve ornithologique du Carreau Franc, Marolles-sur-Seine. ANVL pour Conseil Général de Seine-et-Marne.
- FLAMANT N., 2007. Rapport d'activités 2006 - Espace naturel de Champmorin, Balloy et Bazoches-lès-Bray. ANVL pour GSM et Lafarge granulats.
- FLAMANT N., 2007. Rapport d'activités 2006, Réserve ornithologique du Carreau Franc, Marolles-sur-Seine. ANVL pour Conseil Général de Seine-et-Marne.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2006 - Plan d'eau de Pormain, Noyen-sur-Seine. ANVL pour A2C.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2006, plans d'eau des Loges et champ captant, la Grande-Paroisse. ANVL pour Eau de Paris.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2006 pour la société CEMEX, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine, Plan d'eau de la Muette, Marolles-sur-Seine, Plan d'eau des Thurets, Villiers-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2007 - Espace naturel de Champmorin, Balloy et Bazoches-lès-Bray. ANVL pour GSM et Lafarge granulats.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2007, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine. ANVL pour CEMEX et Pro Natura Ile-de-France.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2007 - Plan d'eau de Pormain, Noyen-sur-Seine. ANVL pour A2C.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2007, plans d'eau des Loges et champ captant, la Grande-Paroisse. ANVL pour Eau de Paris.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2007 pour la société CEMEX, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine, Plan d'eau de la Muette, Marolles-sur-Seine, Plan d'eau des Thurets, Villiers-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- FLAMANT N., 2008. Rapport d'activités 2007, Réserve ornithologique du Carreau Franc, Marolles-sur-Seine. ANVL pour Conseil Général de Seine-et-Marne.
- FLAMANT N., Hanol J. & Laprun M., 2010. Rapport d'activités 2008 - Espace naturel de Champmorin, Balloy et Bazoches-lès-Bray. ANVL pour GSM et Lafarge granulats.
- FLAMANT N. & Laprun M., 2009. Rapport d'activités 2008, plans d'eau des Loges et champ captant, la Grande-Paroisse. ANVL pour Eau de Paris.
- FLAMANT N. & Laprun M., 2009. Rapport d'activités 2008 - site de Neuvry, Jaulnes. ANVL pour A2C.

- FUSTEC E., BENDJOUDI H., GAILLARD S., non daté. Fonctionnement du territoire "Bassée". UMR Sisyphe, UPMC, 54 p.
- GEOGRAM, 2005. Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granulats alluvionnaires sur la commune de Barbey (77), lieu-dit le "Carreau Franc". Compagnie des Sablières de la Seine, 131 p.
- GREBAR, 1992. Quel avenir pour la Bassée? Un enjeu pour l'Ile-de-France. PIREN-Seine, 21 p.
- GROLLEAU G., MERIAUX J.L., TOMBAL P., TROUVILLIEZ J., 1999. Reconstruction de la ligne à 63 000 volts Eglantier-Ormes - Etude d'impact sur la flore et sur la faune au niveau des vallées de la Voulzie et du ruisseau des Méances. Electricité de France, 78 p.
- LABORATOIRE REGIONAL DE L'EST PARISIEN, 1993. Dossier de demande d'autorisation d'ouverture de carrière (étude d'impact) - commune d'Egligny. Les Sables de Brevannes, 131 p.
- LAPRUN M., 2009. Rapport d'activités 2008 - Plan d'eau de Pormain, Noyen-sur-Seine. ANVL pour A2C.
- LEVESQUE A. & PECQUET D., 1995. Arrêté Préfectoral de Conservation de Biotopie - Les Pelouses Calcaires du Coteau de Tréchy - Communes de St-Germain-Laval et de Courcelles-en-Bassée, Seine-et-Marne. Université Paris7 Denis Diderot pour DIREN Ile-de-France.OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2008. Etude d'itinéraires. Diagnostic environnement. Voies navigables de France, 76 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2008. Forêt de la vallée de la Bassée - Propriétés de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Premier Aménagement Forestier 2008 - 2017, 118 p.
- PARISOT Chr., 2002. Estimation des populations de Râle des genêts, *Crex crex*, en Bassée auboise et actions de sauvegarde mises en œuvre. Bull. ANVL n° 4 2002, volume 78 : 170-176.
- PARISOT Chr., 2003. Rapport d'activité 2002 sur le plan d'eau du Marais, lieu-dit du Petit Fossard, commune de Varennes-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- PARISOT Chr., 2004. Rapport d'activités 2003 pour la société CEMEX, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine, Plan d'eau de la Muette, Marolles-sur-Seine, Plan d'eau des Thurets, Villiers-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- PARISOT Chr., 2004. Rapport d'activités 2003, Réserve ornithologique du Carreau Franc, Marolles-sur-Seine. ANVL pour Conseil Général de Seine-et-Marne.
- PARISOT Chr., 2005. Etude des boisements alluviaux relictuels de la Bassée. ANVL pour AESN et Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- PARISOT Chr., 2006. Avant-projet d'aménagement, Domaine régional des Seiglats, Cannes-Ecluse. ANVL pour Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France.
- PARISOT Chr., 2006. Rapport d'activités 2004 pour la société CEMEX, Espace naturel du Grand Marais, Varennes-sur-Seine, Plan d'eau de la Muette, Marolles-sur-Seine, Plan d'eau des Thurets, Villiers-sur-Seine. ANVL pour CEMEX.
- PARISOT Chr., 2006. Rapport d'activités 2004, Réserve ornithologique du Carreau Franc, Marolles-sur-Seine. ANVL pour Conseil Général de Seine-et-Marne.
- PARISOT Chr., 2008. Etat initial - 2005 - sur le site de Pormain, commune de Noyen-sur-Seine. ANVL pour A2C.
- PARISOT Chr., 2008. Plan de gestion 2008-2013, Domaine régional des Seiglats, Cannes-Ecluse. ANVL pour Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France.
- PARISOT Chr. & Flamant N., 2005. Rapport d'activités 2003 - Espace naturel de Champmorin, Balloy et Bazoches-lès-Bray. ANVL pour GSM et Lafarge granulats.
- PARISOT Chr. & Flamant N., 2005. Suivi écologique des plans d'eau des Loges et des champs captant des Eaux de Paris à la Grande-Paroisse, rapport intermédiaire. ANVL pour Eau de Paris.
- PARISOT Chr. & Flamant N., 2006. Rapport d'activités 2004 - Espace naturel de Champmorin, Balloy et Bazoches-lès-Bray. ANVL pour GSM et Lafarge granulats.
- PARISOT Chr. & Flamant N., 2006. Suivi écologique des plans d'eau des Loges et des champs captant des Eaux de Paris à la Grande-Paroisse, rapport annuel. ANVL pour Eau de Paris.
- PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE, non daté. Schéma départemental des carrières - département de Seine-et-Marne, 250 p.
- ROSSI S., 2004. Statuts d'abondance des Reptiles et Amphibiens en Ile-de-France à partir de prospections inédites réalisées de 1997 à 2000. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing Vol. 80 / 3 2004. p. 106-112
- SIBLET J.-Ph., 1988. Les oiseaux du massif de Fontainebleau et des environs. R. Chabaud-Lechevalier.
- SIBLET J.-Ph., 2003. Réapparition du Râle des genêts (*Crex crex*) dans la Bassée seine-et-marnaise. Bull. ANVL n° 4 2003, volume 79 : 147-149.
- SOL S., 2008. Elaboration d'une stratégie de conservation du peuplier noir *Populus nigra* L. en Bassée seine-et-marnaise. Mémoire de stage, ANVL pour Région IDF, INRA et Université Paris Diderot.
- ZUCCA M., 2006. Mise en place d'un suivi standardisé de la faune et de la flore des carrières de La Bassée Seine-et-Marnaise. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 82 (3) : 98-123.

Annexes

Cf. Document joint